

VENTE DE COUPES DE BOIS EN FORET PRIVEE

98 lots

78 074 m³

jeudi 14 novembre 2024 à 09:30



expertsforestiersdefrance.com

Expert coordonnateur :

Tristan SUSSE

t.susse@foret-bois.com



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

**Organisation Générale de la vente informatisée
de Saulieu (21) du Jeudi 14 Novembre 2024 à 09h30
Vente de coupes de bois à caractère privé sur
soumissions par appel d'offres.**

Jeudi 14 novembre 2024

Au Marché couvert de Saulieu

Rue Sallier

Début de la vente 9H30

Coordonnateur de la vente :

Tristan-Gabriel SUSSE

Expert forestier

21 route de l'ormois

21270 Marandeuil

TÉL. 03.80.31.97.02 - 06.21.00.83.69

t.susse@hotmail.fr

La vente informatisée se tiendra en présentiel à l'adresse précitée.

La salle de conférence est limitée à 50 personnes. Les participants souhaitant être présents doivent en informer dès que possible l'organisateur par téléphone ou mail :

Tél. : 06.21.00.83.69 / 03.80.31.97.02

Un accès Wifi sera proposé à l'ensemble des participants, préalablement enregistré, qui devra être muni de son ordinateur (ou tablette).

La vente sera réalisée entièrement en ligne via l'application accessible depuis le site :

<https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>. Les offres seront effectuées exclusivement par internet, sur le site précité, avant et pendant la vente. Toute offre pourra être modifiée ou retirée jusqu'à la mise en vente de chaque lot.

La vente est convenue par cession amiable au soumissionnaire ayant fait l'offre la plus élevée et satisfaisant aux conditions de la vente.

Ne pourront participer à la vente à caractère privé, que les personnes ayant la qualité d'exploitants forestiers ou d'exploitants forestiers-scieurs, inscrites au registre du commerce en tant que telles, ayant droit en conséquence à la carte professionnelle.

MODALITES DE LA VENTE

Les acheteurs se seront, au préalable, inscrits sur le site www.foret-bois.com et pourront soumissionner aux lots dès que leur inscription sera validée et la vente mise en ligne (un délai d'une quinzaine de jours est à prévoir pour la validation des inscriptions).

Du fait du caractère privé de la vente, les experts forestiers de la vente se réservent le droit d'exclure les offres de certains acheteurs, en particulier ceux qui n'auraient pas été invités à la vente.

Le simple fait de déposer une offre entraîne l'acceptation des documents suivants joints au cahier, par ordre de priorité d'application :

- Éléments de la fiche de lot correspondant à l'offre,
- Organisation générale de la vente informatisée (présent document),
- Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied élaborées entre les Experts Forestiers de France et la Fédération Nationale du Bois - version du 10 octobre 2020,
- Conditions générales relatives à l'utilisation de la plateforme : <https://ventes.expertsforestiersdefrance.com> et à la participation aux ventes groupées EFF qui seront disponibles sur ce site.

Il est demandé à l'acheteur de fournir une promesse de caution bancaire, préalablement à la vente. Ce document pourra porter globalement sur l'ensemble des lots. Cette promesse sera rédigée selon le modèle annexé au présent cahier ou devra préciser à minima les références de la vente, l'établissement se portant caution et son représentant, le montant maximal cautionné et l'acceptation des conditions de vente. Les acheteurs ne fournissant pas de promesse de caution bancaire, ou dont les achats dépassent le plafond de la promesse de caution, pourront voir leurs offres refusées en séance.

Lors de l'ouverture des offres de chaque lot, celui-ci se trouvera de plein droit attribué à celui dont la soumission comportera le prix le plus élevé sans réserve au-dessus du prix de retrait. Dans ce cas, la deuxième et la troisième offre seront annoncées en séance, mais le prix de retrait ne sera pas communiqué.

Le lot qui a recueilli des offres en dessous du prix de retrait est retiré de la vente. Dans ce cas, le prix de retrait est communiqué à l'assistance ainsi que la meilleure offre. Après la clôture de la vente (après la mise en vente du dernier lot du cahier), l'expert forestier responsable de ses lots, peut mettre en vente les lots retirés via une vente de gré à gré. Le soumissionnaire le plus offrant est toutefois tenu d'honorer son offre si l'expert forestier responsable du lot l'informe sous 3 jours que le propriétaire accepte de vendre au prix proposé en séance.

Si un lot ne recueille aucune offre, le lot est retiré et le prix de retrait ne sera pas communiqué à l'assistance.

Si plusieurs offres du même montant sont mieux-disantes, un tirage au sort sera effectué.

Les résultats de la vente sont consignés dans un procès-verbal établi et signé par l'organisateur de la vente qui indiquera le numéro de l'article, le nom du vendeur, le nom de l'attributaire et le montant de sa soumission.

Un marché sera établi après la vente avec facture et effets bancaires correspondants. À réception de toutes les pièces dûment signées et avalisées, un permis d'exploiter (ventes sur pied).

Liste des experts participants

Initiales	Expert	Statut	Adresse	Téléphone	Courriel
Fa. BAC.	BACHELET Fabien	Participant		Tél : 09 86 18 47 73 Mobile : 06 21 83 25 30	f.bachelet@foret-bois.com
Au. BAR.	BARTHELEMY Aurélien	Participant		Tél : 03 54 00 16 57 Mobile : 06 28 34 53 47	a.barthelemy@foret-bois.com
Va. BEM.	BEMELMANS Valery	Participant		Tél : 00 32 80 319681 Mobile : 00 32 48 6275103	v.bemelmans@foret-bois.com
Er. BOI.	BOITTIN Eric	Participant		Mobile : 06 71 05 56 44	e.boittin@foret-bois.com
Sé. CHA.	CHATON Sébastien	Participant		Tél : 03 86 51 23 84 Mobile : 06 07 79 42 64	s.chaton@foret-bois.com
Pi. COC.	COCHERY Pierrick	Participant		Tél : 01 34 83 19 44 Mobile : 06 60 53 19 13	p.cochery@foret-bois.com
Hu. dLEM.	de LEMPS Hugues	Participant		Tél : 03 80 55 62 00 Mobile : 06 85 20 43 87	h.delemps@foret-bois.com
Be. GOU.	GOUTORBE Benjamin	Participant		Mobile : 06 65 63 80 32	b.goutorbe@foret-bois.com
Fr. LAB.	LABBE Frédéric	Participant		Tél : 03 86 23 03 74 Mobile : 06 84 38 63 01	f.labbe@foret-bois.com
Ni. MEN.	MENOU Nicolas	Participant		Tél : 01 45 22 26 06 Mobile : 06 87 58 20 73	n.menou@foret-bois.com
Pi. MEU.	MEUNIER Pierre	Participant		Tél : 03 86 51 23 84 Mobile : 06 87 37 28 64	p.meunier@foret-bois.com
An. QUE.	QUELET Antoine	Participant		Mobile : 06 31 45 05 84	a.quelet@foret-bois.com
Je. SUS.	SUSSE Jean- Baptiste	Participant		Tél : 03 80 31 97 02 Mobile : 06 09 69 49 03	jb.susse@foret-bois.com
Ro. SUS.	SUSSE Roland	Participant		Tél : 03 80 31 97 02 Mobile : 06 10 09 81 18	r.susse@foret-bois.com
Tr. SUS.	SUSSE Tristan	Coordinateur		Tél : 03 80 31 97 02 Mobile : 06 21 00 83 69	t.susse@foret-bois.com
Ma. VER.	VERDIER Marc	Participant		Tél : 01 48 74 31 40 Mobile : 06 08 61 72 99	m.verdier@foret-bois.com

Sommaire

Article	Expert	Essence principale	Commune	Département	BO	BI
1	MENOU Nicolas	Douglas	ST ANDEUX (21530)	Côte-d'Or	1 897 m3	50 St
2	MENOU Nicolas	Douglas	ST DIDIER (21210)	Côte-d'Or	776 m3	50 St
3	MEUNIER Pierre	Douglas	MONTLAY EN AUXOIS (21210)	Côte-d'Or	458 m3	
4	MEUNIER Pierre	Douglas	MOLPHEY (21210)	Côte-d'Or	3 561 m3	
5	MEUNIER Pierre	Douglas	LA ROCHE EN BRENIL (21530)	Côte-d'Or	447 m3	
6	SUSSE Tristan	Douglas	THOSTE (21460)	Côte-d'Or	1 062 m3	
7	SUSSE Tristan	Douglas	BESSEY EN CHAUME (21360)	Côte-d'Or	1 015 m3	
8	SUSSE Jean-Baptiste	Douglas	PUITS (21400)	Côte-d'Or	835 m3	
9	BARTHELEMY Aurélien	Autres pins	LEUGLAY (21290)	Côte-d'Or	321 m3	315 St
10	BARTHELEMY Aurélien	Autres pins	GEVROLLES (21520)	Côte-d'Or	166 m3	345 St
11	BACHELET Fabien	Douglas	JUILLENAY (21210)	Côte-d'Or	246 m3	
12	de LEMPS Hugues	Epicéa	FONTAINE FRANCAISE	Côte-d'Or	109 m3	
13	SUSSE Jean-Baptiste	Douglas	saint germain-le-rocheux	Côte-d'Or	554 m3	
14	MEUNIER Pierre	Douglas	MONTBARD (21500)	Côte-d'Or	364 m3	
15	SUSSE Tristan	Sapin	VITTEAUX (21350)	Côte-d'Or	818 m3	
16	SUSSE Tristan	Douglas	MAGNY LAMBERT (21450)	Côte-d'Or	934 m3	
17	SUSSE Tristan	Autres pins	IS SUR TILLE (21120)	Côte-d'Or	284 m3	
18	SUSSE Roland	Douglas	SELONGEY (21260)	Côte-d'Or	853 m3	
19	BARTHELEMY Aurélien	Douglas	MARBEVILLE (52320)	Haute-Marne	950 m3	
20	BARTHELEMY Aurélien	Douglas	FAVEROLLES (52260)	Haute-Marne	1 206 m3	
21	BARTHELEMY Aurélien	Douglas	JOINVILLE (52300)	Haute-Marne	417 m3	50
22	GOUTORBE Benjamin	Douglas	CHASSIGNY (52190)	Haute-Marne	340 m3	
23	SUSSE Jean-Baptiste	Douglas	ROBERT MAGNY LANEUVILLE A (52220)	Haute-Marne	118 m3	
24	SUSSE Roland	Douglas	CHALVRAINNES (52700)	Haute-Marne	590 m3	
25	SUSSE Tristan	Douglas	EURVILLE BIENVILLE (52410)	Haute-Marne	391 m3	
26	BOITTIN Eric	Sapin	BEAUCHEMIN (52260)	Haute-Marne	747 m3	
27	BACHELET Fabien	Sapin	ST PRIX (71990)	Saône-et-Loire	804 m3	
28	CHATON Sébastien	Douglas	ANOST (71550)	Saône-et-Loire	1 724 m3	
29	MEUNIER Pierre	Douglas	BARNAY (71540)	Saône-et-Loire	1 071 m3	
30	SUSSE Tristan	Douglas	CHISSEY EN MORVAN (71540)	Saône-et-Loire	1 070 m3	
31	SUSSE Jean-Baptiste	Douglas	ANOST (71550)	Saône-et-Loire	712 m3	
32	SUSSE Tristan	Douglas	AUTUN (71400)	Saône-et-Loire	459 m3	

Sommaire

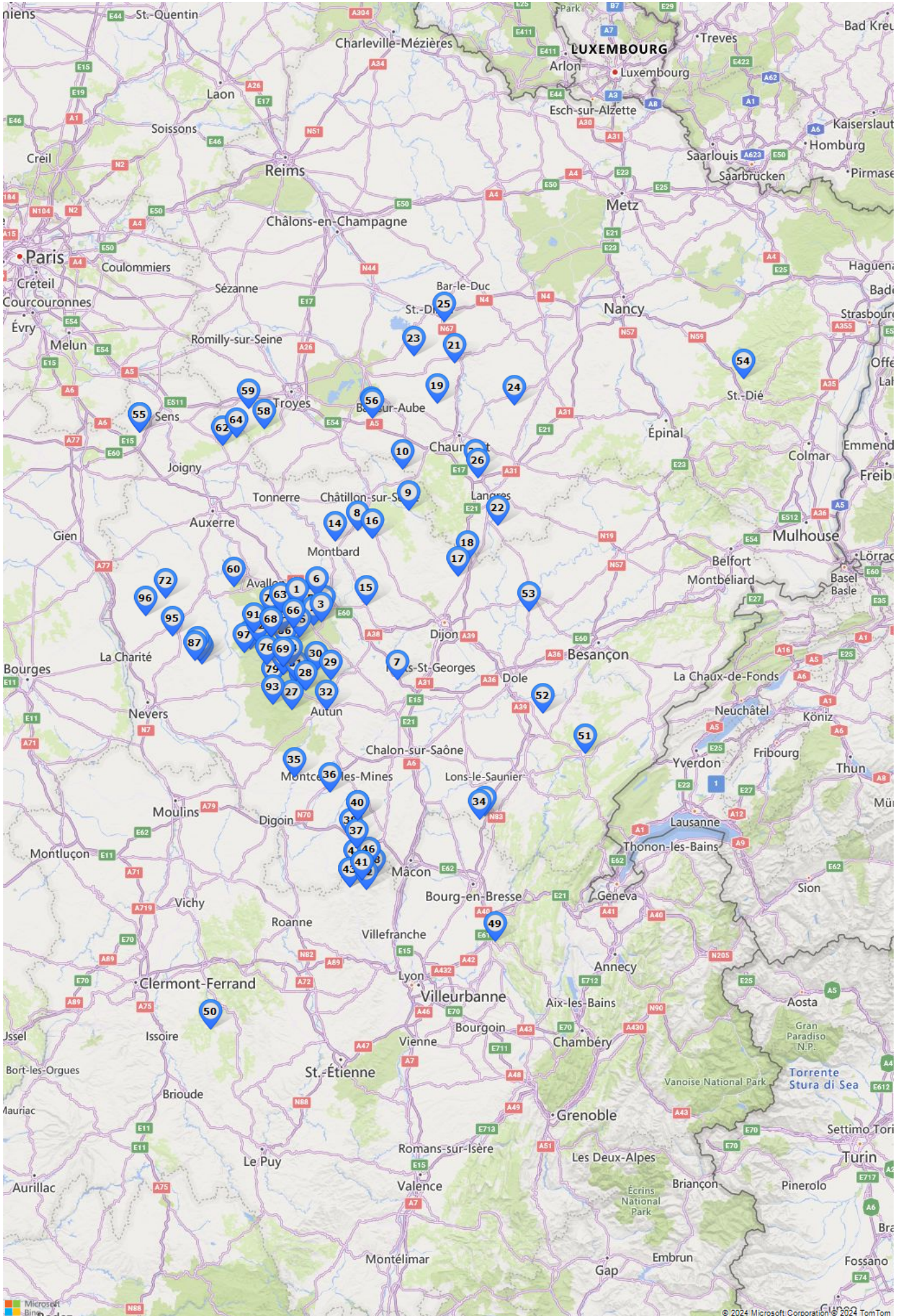
Article	Expert	Essence principale	Commune	Département	BO	BI
33	BACHELET Fabien	Sapin	DOMMARTIN LES CUISEAUX (71480)	Saône-et-Loire	96 m3	
34	BACHELET Fabien	Sapin	CONDAL (71480)	Saône-et-Loire	191 m3	
35	MENOU Nicolas	Douglas	UXEAU (71130)	Saône-et-Loire	1 145 m3	
36	SUSSE Tristan	Douglas	CIRY LE NOBLE (71420)	Saône-et-Loire	186 m3	
37	SUSSE Tristan	Douglas	DOMPIERRE LES ORMES (71520)	Saône-et-Loire	509 m3	
38	SUSSE Tristan	Douglas	VEROSVRES (71220)	Saône-et-Loire	551 m3	
39	COCHERY Pierrick	Sapin	PRESSY SOUS DONDIN (71220)	Saône-et-Loire	590 m3	
40	COCHERY Pierrick	Douglas	PRESSY SOUS DONDIN (71220)	Saône-et-Loire	320 m3	
41	SUSSE Tristan	Douglas	MONSOLS (69860)	Rhône	267 m3	
42	SUSSE Tristan	Sapin	LES ARDILLATS (69430)	Rhône	180 m3	
43	SUSSE Tristan	Sapin	PROPIERES (69790)	Rhône	250 m3	
44	SUSSE Tristan	Douglas	MONSOLS (69860)	Rhône	668 m3	
45	SUSSE Tristan	Douglas	PROPIERES (69790)	Rhône	375 m3	
46	SUSSE Tristan	Douglas	TRADES (69860)	Rhône	163 m3	
47	SUSSE Tristan	Douglas	ST BONNET DES BRUYERES (69790)	Rhône	310 m3	
48	SUSSE Tristan	Douglas	OUROUX (69860)	Rhône	971 m3	
49	SUSSE Tristan	Douglas	AMBERIEU EN BUGEY (01500)	Ain	274 m3	
50	QUELET Antoine	Douglas	Saint-Eloy La Glacière	Puy-de-Dôme	1 857 m3	
51	VERDIER Marc	Résineux divers	VANNOZ (39300)	Jura	1 654 m3	
52	SUSSE Tristan	Sapin	LA FERTE (39600)	Jura	189 m3	
53	CHATON Sébastien	Mélèze	LE TREMBLOIS (70100)	Haute-Saône	858 m3	
54	SUSSE Tristan	Sapin	HURBACHE (88210)	Vosges	578 m3	
55	QUELET Antoine	Douglas	VILLEBOUGIS (89150)	Yonne	0 m3	600 St
56	BARTHELEMY Aurélien	Douglas	BLIGNY (10200)	Aube	481 m3	
57	BARTHELEMY Aurélien	Autres pins	BLIGNY (10200)	Aube	259 m3	15 St
58	CHATON Sébastien	Douglas	MARAYE EN OTHE (10160)	Aube	883 m3	
59	BARTHELEMY Aurélien	Douglas	ESTISSAC (10190)	Aube	100 m3	60 St
60	MEUNIER Pierre	Douglas	ASQUINS (89450)	Yonne	2 602 m3	
61	QUELET Antoine	Douglas	VILLEBOUGIS (89150)	Yonne	529 m3	
62	MEUNIER Pierre	Douglas	CHAMPLOST (89210)	Yonne	582 m3	
63	SUSSE Roland	Douglas	QUARRE LES TOMBES (89630)	Yonne	507 m3	
64	MENOU Nicolas	Douglas	TURNY (89570)	Yonne	1 293 m3	100 St

Sommaire

Article	Expert	Essence principale	Commune	Département	BO	BI
65	MEUNIER Pierre	Epicéa	ST BRISSON (58230)	Nièvre	671 m3	
66	BOITTIN Eric	Epicéa	ST BRISSON (58230)	Nièvre	1 163 m3	
67	SUSSE Roland	Epicéa	saint-agnan	Nièvre	1 360 m3	
68	SUSSE Roland	Sapin	BRASSY (58140)	Nièvre	152 m3	
69	SUSSE Tristan	Sapin	PLANCHEZ (58230)	Nièvre	519 m3	
70	BEMELMANS Valery	Sapin	Saint Agnan	Nièvre	1 522 m3	
71	SUSSE Jean-Baptiste	Douglas	ST AGNAN (58230)	Nièvre	347 m3	
72	LABBE Frédéric	Douglas	ENTRAINS SUR NOHAIN (58410)	Nièvre	1 053 m3	
73	SUSSE Roland	Douglas	BRASSY (58140)	Nièvre	685 m3	
74	SUSSE Roland	Douglas	BRASSY (58140)	Nièvre	986 m3	
75	SUSSE Roland	Douglas	MARIGNY L EGLISE (58140)	Nièvre	1 151 m3	
76	SUSSE Tristan	Douglas	CHAUMARD (58120)	Nièvre	573 m3	
77	SUSSE Jean-Baptiste	Douglas	LAVAUT DE FRETOY (58230)	Nièvre	659 m3	
78	SUSSE Tristan	Douglas	PLANCHEZ (58230)	Nièvre	427 m3	
79	SUSSE Roland	Douglas	CHATEAU CHINON CAMPAGNE (58120)	Nièvre	313 m3	
80	SUSSE Tristan	Douglas	LAVAUT DE FRETOY (58230)	Nièvre	734 m3	
81	SUSSE Jean-Baptiste	Douglas	ROUSSILLON EN MORVAN (71550)	Saône-et-Loire	118 m3	
82	SUSSE Roland	Douglas	saint-martin-du-puy	Nièvre	739 m3	
83	SUSSE Jean-Baptiste	Douglas	DUN LES PLACES (58230)	Nièvre	304 m3	
84	CHATON Sébastien	Douglas	MONTSAUCHE LES SETTONS (58230)	Nièvre	606 m3	
85	SUSSE Tristan	Douglas	MONTSAUCHE LES SETTONS (58230)	Nièvre	597 m3	
86	SUSSE Tristan	Douglas	MONTSAUCHE LES SETTONS (58230)	Nièvre	572 m3	
87	COCHERY Pierrick	Douglas	ST FRANCHY (58330)	Nièvre	558 m3	
88	COCHERY Pierrick	Douglas	MOUSSY (58700)	Nièvre	761 m3	
89	CHATON Sébastien	Douglas	CRUX LA VILLE (58330)	Nièvre	4 803 m3	
90	CHATON Sébastien	Douglas	CRUX LA VILLE (58330)	Nièvre	2 408 m3	
91	MEUNIER Pierre	Douglas	LORMES (58140)	Nièvre	833 m3	
92	CHATON Sébastien	Douglas	GACOGNE (58140)	Nièvre	573 m3	
93	GOUTORBE Benjamin	Douglas	ST LEGER DE FOUGERET (58120)	Nièvre	699 m3	
94	GOUTORBE Benjamin	Douglas	PLANCHEZ (58230)	Nièvre	1 374 m3	
95	LABBE Frédéric	Douglas	CHAMPLEMY (58210)	Nièvre	2 631 m3	
96	LABBE Frédéric	Douglas	CESSY LES BOIS (58220)	Nièvre	2 040 m3	

Sommaire

Article	Expert	Essence principale	Commune	Département	BO	BI
97	BARTHELEMY Aurélien	Douglas	CERVON (58800)	Nièvre	971 m3	100 St
98	BARTHELEMY Aurélien	Douglas	CERVON (58800)	Nièvre	455 m3	
Total		98 lots			78 074 m3	1 635 st
				dont feuillus	35 m3	230 st
				dont résineux	73 404 m3	1 405 st





Article N°

VENTE EN BLOC ET SUR PIED - Vente de Saulieu du 14 novembre 2024

Propriétaire : Indivision VOSS
PEFC : Bourgogne

N° : 10-21-1 / 2305

Département : Côte d'Or
Commune : Saint-Andeux
Lieu-dit : Forêt de Saint-Andeux

Essences principales : Douglas, Sapin
Nature de la coupe : Amélioration résineux

Surface : 24,34 Ha
Parcelle(s) forestière(s) : 10 et 11

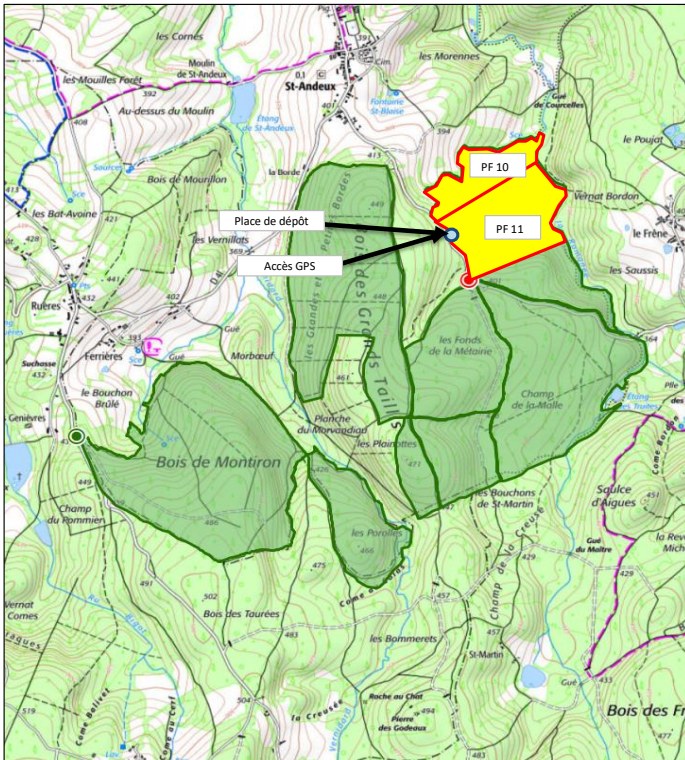
Réserves : Tous les arbres non martelés ainsi que toutes les perches non délivrées à la peinture rouge.

Limites : Voir plan.

Marquages : Grumes : 2 traits de peinture au corps et 1 flachi au pied aux initiales de l'Expert.
Perches délivrées à la peinture rouge.

Volumes présumés :	
Nombre de pieds :	1619 B.O.20 et + 1896 m3
	Vol. Moy. 1,2 m3
	B.I. 50 St

Expert Forestier : Nicolas Menou
Contrat : SFCDC - Agence Val de Seine / Normandie
SELVANS
8bis rue de Châteaudun. 75009 Paris.
Tel : 01.45.22.26.06



Nbre	Essence	Diamètre à 1m30													Volume					
		15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75		80	85	90	95	
243	Douglas 1960																			885
698	Sapins 1958		112	92	128	113	109	73	44	18	5	1	3							623
594	Douglas 1991		256	165	83	40	30	17	3											319
5	Douglas 1960 secs								1	1	2									15
32	Sapins 1958 secs		6	5	8	7	4	2												21
47	Douglas 1991 secs		10	11	13	4	6	3												34

Ainsi que 25 perches de diamètre Ø10cm et 334 perches de diamètre Ø15cm.

Visite : Voir plan ou s'adresser à Madame Anne-Catherine Loisiert, garde, au 06.07.94.30.66

Conditions particulières

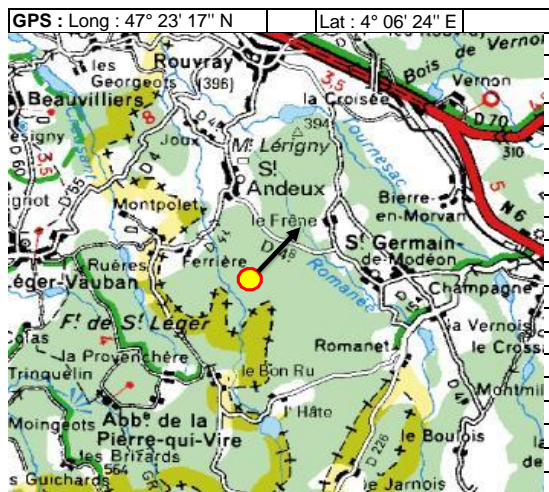
Paiement : Voir les conditions générales de la vente.
T.V.A : Assujettissement.
C.V.O : Versée par le propriétaire.

Exploitation : Toutes les perches et grumes doivent être exploitées.
Rémnants soigneusement éparpillés en éléments <1m.
Les arbres secs sont identifiés via la mention "S" à la peinture rouge.

Débardage : Par temps sec uniquement et par le réseau de pistes.

Place de dépôt : Sur la place à bois en bordure de RD 4b.

Délais d'exploitation : 31/10/25
et d'enlèvement des produits : 31/12/25



Prix :
L'acquéreur :
N° de certification :

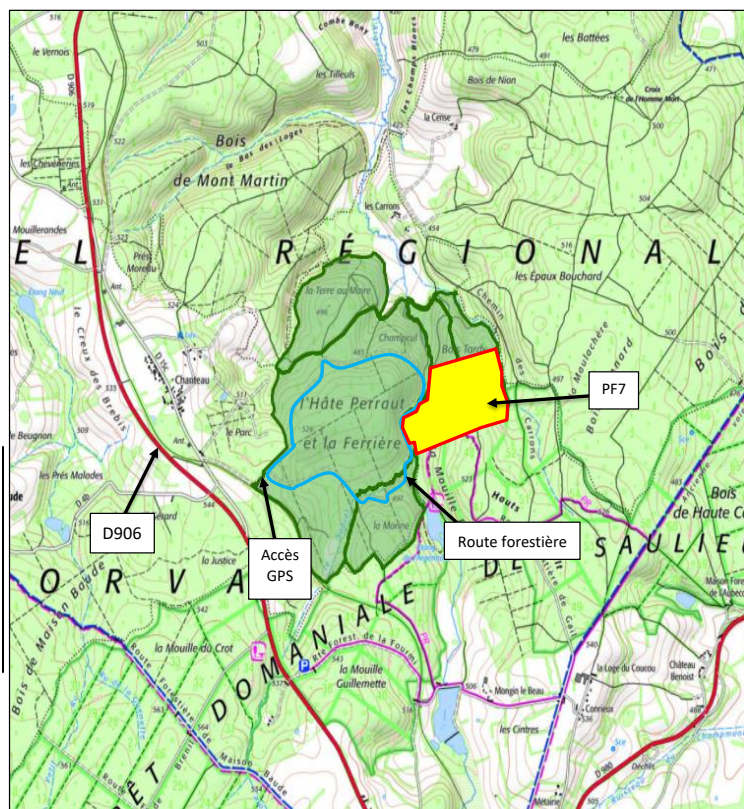
La caution : 20% du montant de la vente ou caution permanente



VENTE EN BLOC ET SUR PIED - Vente de Saulieu du 14 novembre 2024



Article N°



Propriétaire : Indivision VOSS

PEFC : BFC

N° : 10-21-1/2305

Département : Côte d'or

Commune : Saint-Didier

Lieudit : Forêt de Saint-Didier

Essences principales : Douglas, Sapin pectiné

Nature de la coupe : 3ème éclaircie Douglas 1988
2ème éclaircie Douglas 1996

Surface : 21,23 Ha

Parcelle forestière : 7

Reserves : Tous les arbres non martelés ainsi que toutes les perches non délivrées à la peinture rouge.

Limites : Voir plan.

Marquages : Grumes : 1 flachi et 1 trait de peinture au corps et 1 flachi au pied aux initiales de l'Expert.
Perches délivrées à la peinture rouge.

Volumes présumés :	
Nombre de pieds :	1104 B.O.20 et + 776 m3
	Vol. Moy. 0,7 m3
	B.I. 50 St

Expert Forestier : Nicolas Menou

Contrat : SFCFC - Agence Val de Seine Normandie
SELVANS

8bis rue de Châteaudun. 75009 Paris.

Tel : 01.45.22.26.06

Nbre	Essence	Diamètre à 1m30															Volume			
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90		95	100	
216	Douglas 1996	85	64	41	21	4	1													89,7
709	Douglas 1988	181	155	129	88	81	46	20	9											515
66	Sapins pectinés	8	9	3	8	9	5	10	6	7				1						92
13	Epicéas communs	4	1	1	2	1	2	2												12
100	Douglas secs	17	28	23	17	8	4	3												68
1	Epicéa sec					1	2	1												Bl
3	Sapins secs																			Bl

Ainsi que 66 perches de Ø10 et 216 perches de Ø15 délivrées à la peinture rouge, à exploiter et estimées en Bl.

Visite : Voir plan ou s'adresser à Madame Anne-Catherine Loisier, garde, au 06 07 94 30 66

Conditions particulières

Paiement : Voir les conditions générales de la vente.

T.V.A : Assujettissement.

C.V.O : Versée par le propriétaire.

Exploitation : Rémanents soigneusement éparpillés en éléments <1m dans les cloisonnements

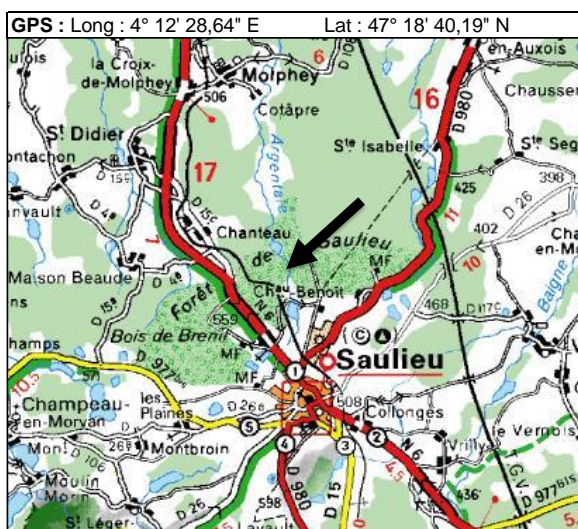
Les arbres marqués de points à la peinture jaune ne font pas partie de la vente et devront être totalement préservés.

Places de dépôt : Indiquées par le garde.

Débardage : Par temps sec et via les pistes de débardage uniquement.

Délais d'exploitation : 31/10/26

et d'enlèvement des produits : 31/12/26



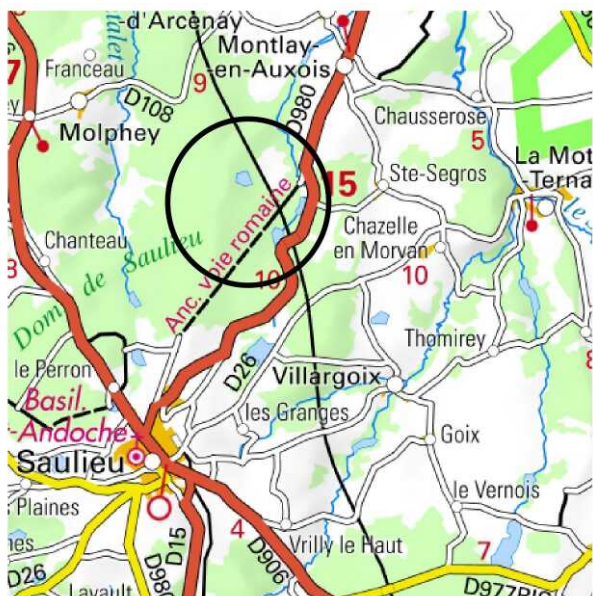
Prix : L'acquéreur :
N° de certification :

La caution : 20% du montant de la vente ou caution permanente.



**Vente du 14 novembre 2024
à Saulieu (21)**

Forêt du Genetoy



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Côte-d'Or (21)
Commune Montlay en Auxois
Nom de la forêt Forêt du Genetoy
N° de parcelles 3p et 4p du PSG
Surface 16,36 ha
Nature de la coupe Eclaircie
Essence principale Douglas
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
671 Douglas	413 m ³	0,615 m ³
56 Douglas secs	36 m ³	0,644 m ³
16 Epicéas Communs	8 m ³	0,476 m ³
2 Epicéas de Sitka	1 m ³	0,591 m ³

Propriétaire Groupement Forestier du GENETOY
Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
 Cabinet CHATON - MEUNIER
 2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
 Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
 Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences à 1,30 m du sol

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol													Volume	Vum
		60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180		
671	Douglas	75	106	122	111	79	64	47	33	16	12	2	1	3	413 m ³	0,615 m ³
56	Douglas sec	1	6	11	8	19	5	1	2	2	1	.	.	.	36 m ³	0,644 m ³
16	Epicéa C.	3	2	3	5	1	.	1	1	8 m ³	0,476 m ³
2	Epicéa de S.	.	.	.	1	.	1	1 m ³	0,591 m ³
745															458 m³	0,614 m³

Martelage : Arbres cerclés à la peinture blanche. Les arbres marqués d'une croix blanche devront être exploités et enlevés. Ils ne sont pas comptabilisés dans l'inventaire des abandons.

Délai d'exploitation et de vidange : 31 octobre 2025

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR26 950 378 877

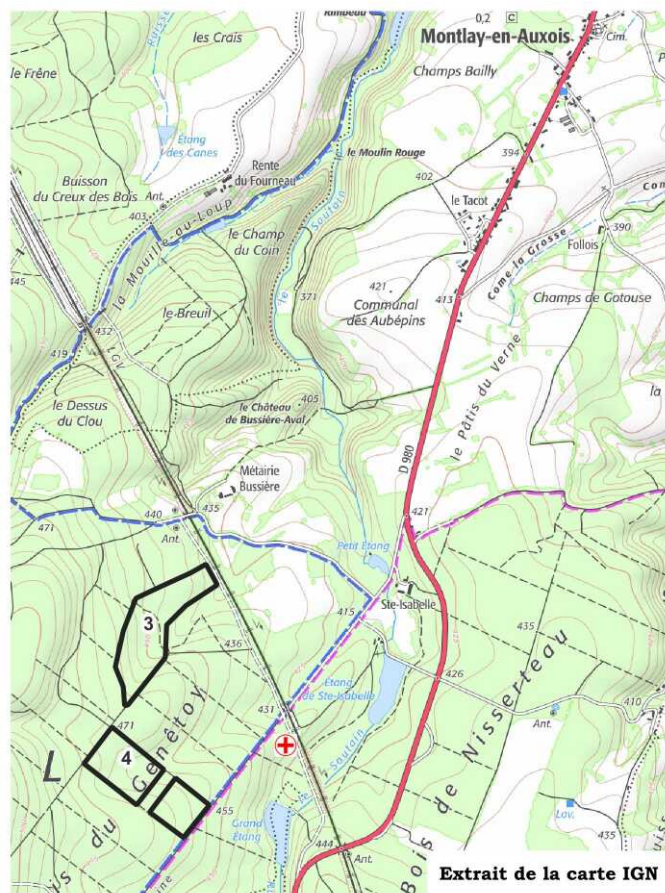
CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

Couverture téléphonique :
Réseau téléphonique SFR correct

Point de Rencontre possible des Secours :

Lat N. 47° 19 ' 28.2" / Long E. 4° 15 ' 45.71"



Extrait de la carte IGN

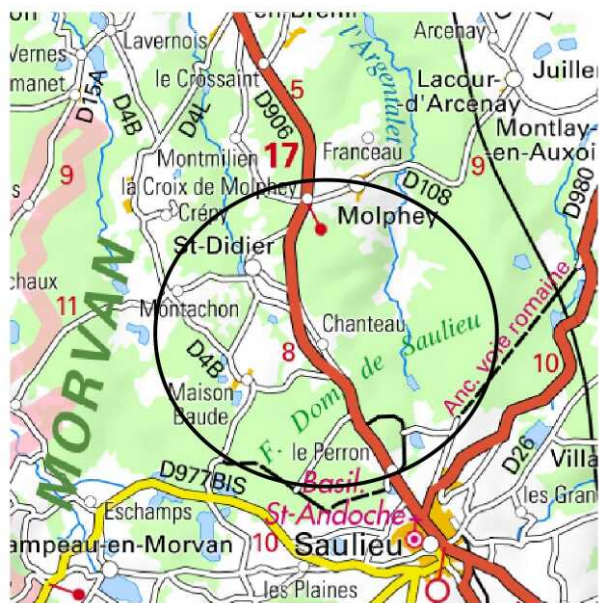


**Vente du 14 novembre 2024
à Saulieu (21)**



ARTICLE 4
Référence Forêt de Montmartin

Forêt de Montmartin



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Côte-d'Or (21)
Communes Saint-Didier, Molphey
Nom de la forêt Forêt de Montmartin
N° de parcelles 1 - 2 - 3 - 11 du PSG
Surface 35,97 ha
Nature de la coupe Eclaircie
Essence principale Douglas
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
386 Douglas	1 458 m ³	3,777 m ³
21 Douglas secs	62 m ³	2,955 m ³
790 Epicéas Communs	957 m ³	1,212 m ³
156 Epicéas Communs secs	159 m ³	1,018 m ³
214 Epicéas de Sitka	544 m ³	2,544 m ³
81 Epicéas de Sitka secs	187 m ³	2,309 m ³
136 Mélèzes d'Europe	149 m ³	1,096 m ³
41 Mélèzes d'Europe secs	42 m ³	1,022 m ³
1 Sapin pectiné	3 m ³	

Propriétaire M. Philippe BRISAC

Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
 Cabinet CHATON - MEUNIER
 2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY
 Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
 Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS : Détail par parcelle sur demande

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol																				Volume				
		60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250		260	270	280	290
386	Douglas	.	2	3	2	3	5	8	9	14	14	24	47	45	47	45	40	37	13	13	8	3	2	1	1	1 458 m ³
21	Douglas sec	.	.	.	1	2	.	.	1	.	1	5	4	.	1	2	4	62 m ³	
790	Epicéa commun	.	1	22	71	170	184	130	83	58	32	21	6	5	3	3	1	957 m ³	
156	Epicéa commun sec	1	.	13	27	37	30	23	9	6	6	4	159 m ³	
214	Epicéa de Sitka	1	3	2	4	5	14	17	10	26	26	26	26	19	19	3	2	2	4	2	3	.	.	.	544 m ³	
81	Epicéa de Sitka sec	1	.	1	4	4	8	10	7	8	7	7	10	1	3	4	.	3	.	1	1	1	.	.	187 m ³	
136	Mélèze d'Europe	.	3	9	19	22	25	27	14	9	7	1	149 m ³	
41	Mélèze d'Europe sec	.	3	4	2	7	9	9	3	4	42 m ³	
1	Sapin pectiné	3 m ³	
1826																									3 561 m³	

Martelage : Arbres cerclés à la peinture blanche. Les arbres marqués d'une croix blanche devront être exploités et enlevés. Ils ne sont pas comptabilisés dans l'inventaire des abandons.

Délai d'exploitation et de vidange : 31 octobre 2025

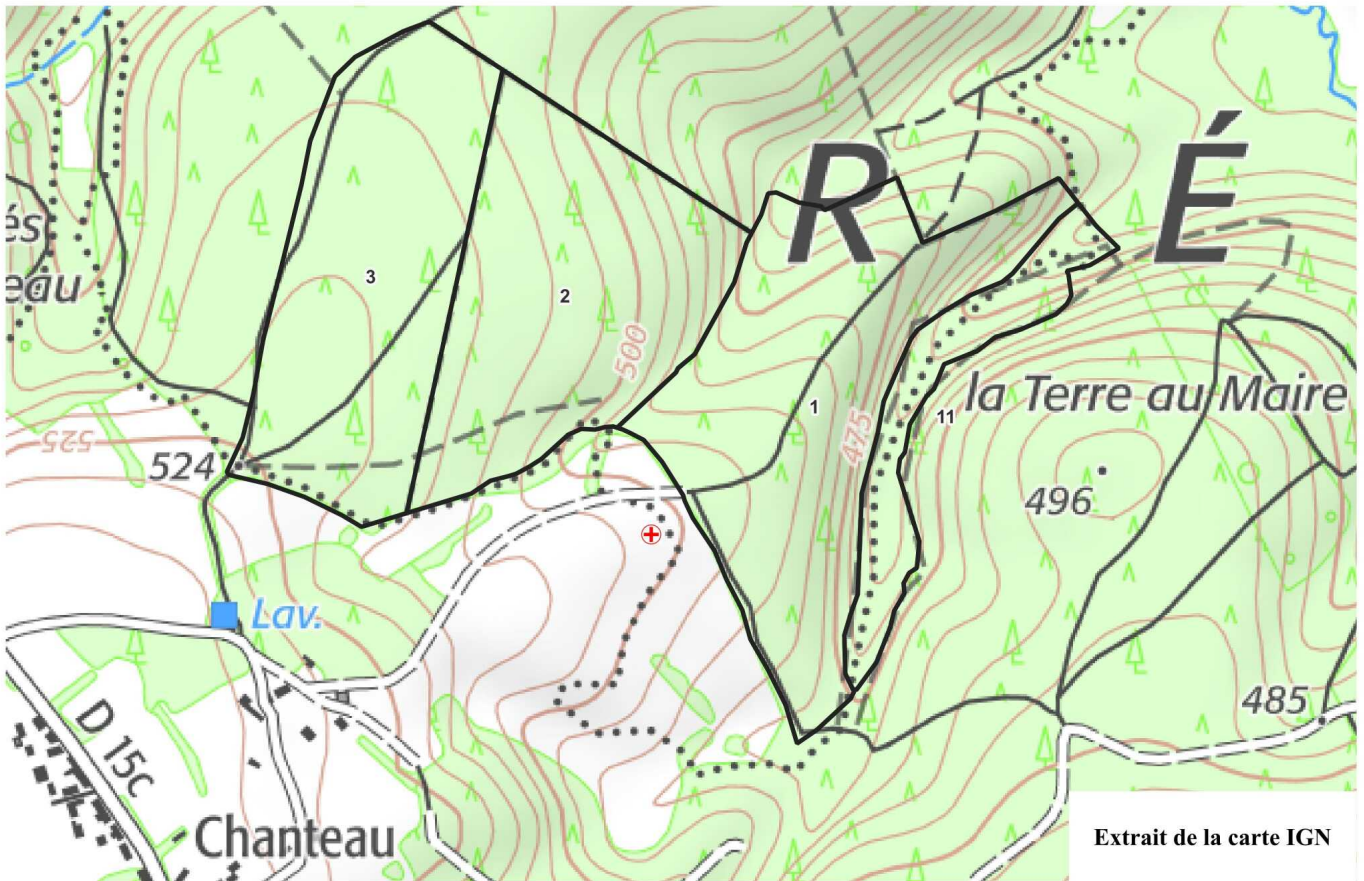
Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.





Couverture téléphonique : Réseau téléphonique SFR correct



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 19 ' 10.66" / Long E. 4° 12 ' 29.86"



**Vente du 14 novembre 2024
à Saulieu (21)**



ARTICLE 5
Référence Forêt de Chassenoix

Forêt de Chassenoix



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Côte-d'Or (21)
Commune La Roche en Brenil
Nom de la forêt Forêt de Chassenoix
N° de parcelles 4 et 5p du PSG
Surface 19,03 ha
Nature de la coupe Eclaircie
Essence principale Douglas
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
332 Douglas	375 m ³	1,130 m ³
63 Douglas secs	70 m ³	1,105 m ³
3 Séquoias	2 m ³	0,790 m ³

Propriétaire Groupement Forestier de la CHÉNAIE
Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
 Cabinet CHATON - MEUNIER
 2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY
 Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
 Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Nbre	s.Lot	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol																Volume	
			60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	230		270
278	Parc. 4	Douglas	5	11	31	36	45	37	47	23	18	14	5	.	1	1	1	1	2	273 m ³
59	Parc. 4	Douglas sec	1	.	4	5	7	13	9	11	5	3	1	62 m ³
3	Parc. 4	Séquoia	2	.	1	2 m ³
340	Parc. 4	Total Parc. 4	6	11	35	41	52	52	56	35	23	17	6	.	1	1	1	1	2	338 m³
54	Parc. 5	Douglas	.	1	.	3	3	7	7	4	.	6	7	6	3	4	3	.	.	102 m ³
4	Parc. 5	Douglas sec	1	.	1	1	.	1	7 m ³
58	Parc. 5	Total Parc. 5	.	1	.	3	3	7	8	4	1	7	7	7	3	4	3	.	.	109 m³
398																				447 m³

Martelage : Arbres cerclés à la peinture blanche. Les arbres marqués d'une croix blanche devront être exploités et enlevés. Ils ne sont pas comptabilisés dans l'inventaire des abandons.

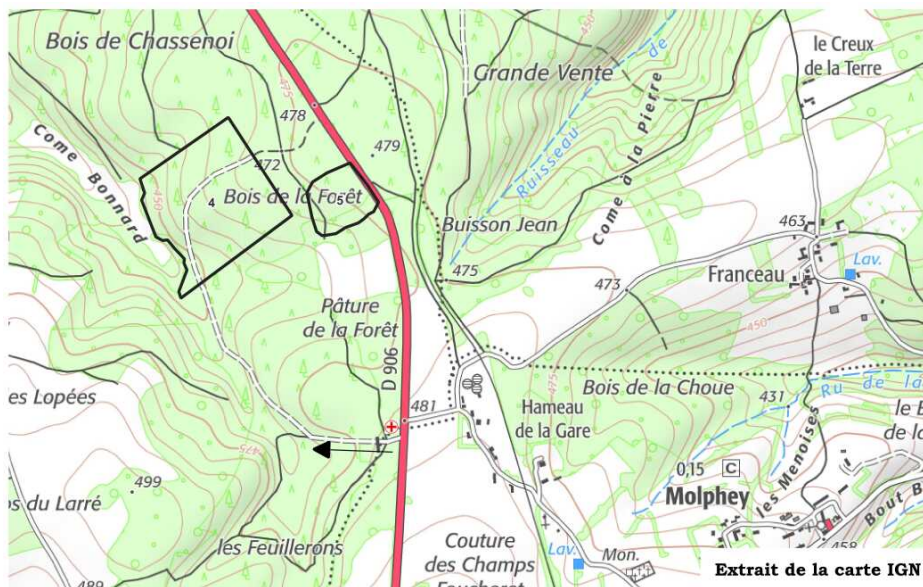
Délai d'exploitation et de vidange : 31 octobre 2025

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujéti à la TVA - n° : FR50 331 278 713

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



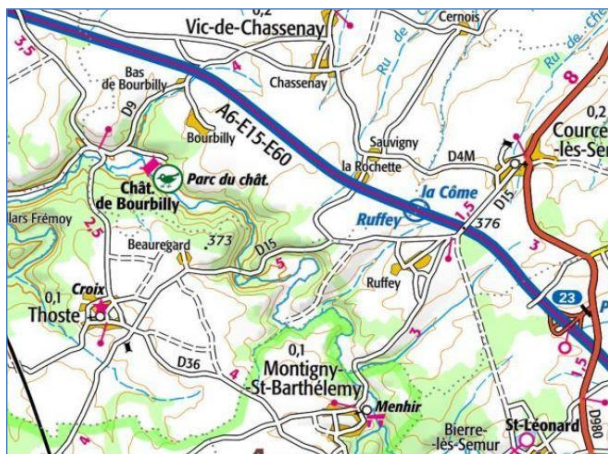
Couverture téléphonique : Réseau téléphonique SFR correct



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 20 ' 53.9" / Long E. 4° 11 ' 52.99"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété GF de Bourbilly
Département Côte d'Or
Commune Thoste
Lieudit Les Grands Bois
Essence principale Douglas
Nature de la coupe Amélioration
Surface 20 ha
Parcelles forestières 14
Certification non
Volume présumé **1 062 m3**
Limites Voir plan
Marquage Peinture
Expert Forestier : Tristan Susse
 21, route de l'Ormois
 21 270 Marandeuil
 Tél : 03 80 31 97 02
t.susse@cf-expertise.com



Ess. / Diam.	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	NT	VT m3
Douglas	3	21	64	109	152	143	75	40	7	2	4		620	937
Douglas secs	2	5	7	9	16	14	7	2					62	125
													682 tiges	1062 m3

Visite : voir plan

CONDITIONS PARTICULIÈRES

T.V.A. : assujetti

Réserves :

Futaie non marquée.

Exploitation :

Evacuation obligatoire de tous les bois
 Abattage obligatoire à l'intérieur de la parcelle
 Préservation des pistes et fossés.
 Utilisation de la route forestière hors période humide ou de dégel. Pas de purges en bordure de route
Les engins prendront uniquement les cloisonnements désignés par le sigle < en début de ligne.

CVO : réglée par délégation par l'acquéreur

Dépôt : bordure de route forestière.

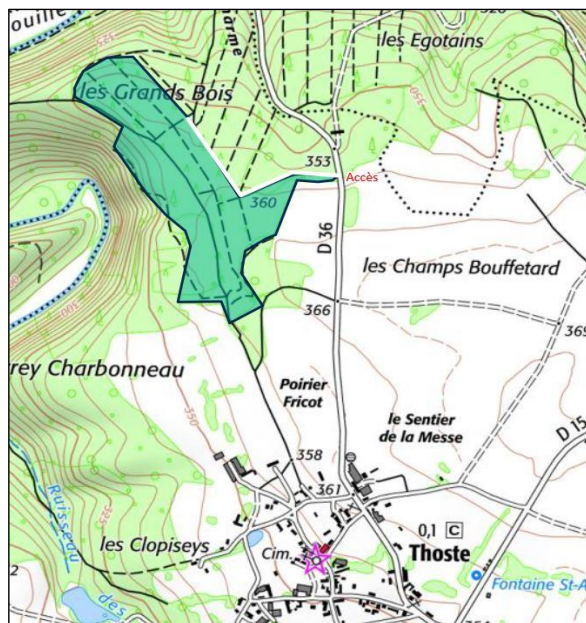
Interdiction de poser les grumes contre les arbres.

Exploitation et vidange : au 30 septembre 2025 impératif
 Sur sol portant obligatoire. Interdit du 15/11/2023 au 24/02/2025

Paiement : clauses générales.

Garantie de bonne exécution du contrat

25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 €
 ou caution permanente déposée au bureau de EFF



Réseau téléphonique correct sur la coupe.

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47° 44' 72.68" - Long. E 4° 22' 61.52"

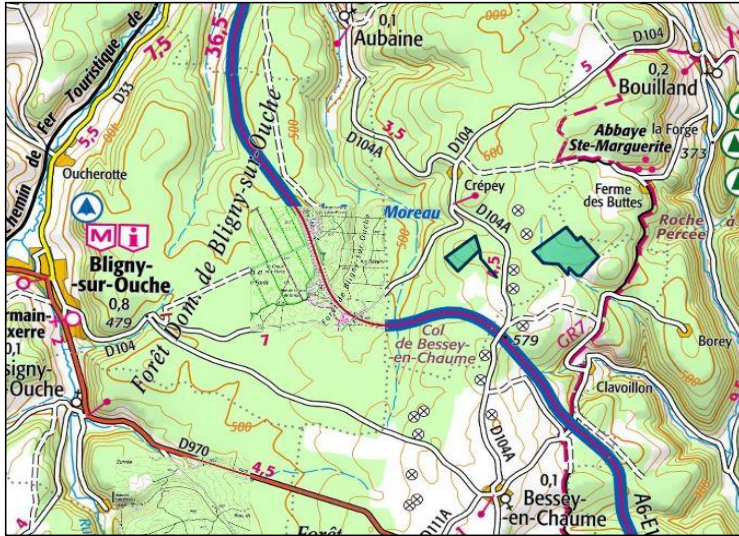
Prix de vente HT :

L'acquéreur : Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

EXPERT : T.SUSSE



Propriétaire : **GF POLOU**

Département : Côte d'Or
Commune : Savigny les Beaune
Lieu-dit : Forêt au Maître
Essence principale : Douglas
Nature de la coupe : jardinage
Surface : 25 ha
Parcelles : 12, 14, 16, 22
Eco certification : Néant
Volume présumé : 1015 m³
Marquage : Peinture
Expert Forestier : Cabinet SUSSE
Tristan Susse
21, route de l'Ormois
21 270 Marandeuil
03 80 31 97 02
t.susse@hotmail.fr



www.experts-forestiers-susse.fr

Essence	Diamètre à 1,30 m du sol											Nombre de pied	Volume présumé
	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70		
Douglas	1		1	15	62	97	122	56	29	7	1	391	810
Douglas sec		1	28	29	35	22	14	8	2	1		140	195
Sapin		1	3	2		3						9	7
Sapin sec			1		1	1						3	3
												543	1015

Visite : Se munir du Plan . Code barrière : 2302.

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. : assujetti.

Débardage : sur sol sec et autorisation obligatoire de l'Expert.

Abattage : les rémanents seront mis sur le cloisonnement.

Dépôt : bordure de route forestière.

Exploitation et vidange : 15 septembre 2025 impératif.
Evacuation totale des bois et des purges.

Paiement : Cahier des clauses générales (EFF-FNB).

CVO : elle sera déduite du montant de la vente.

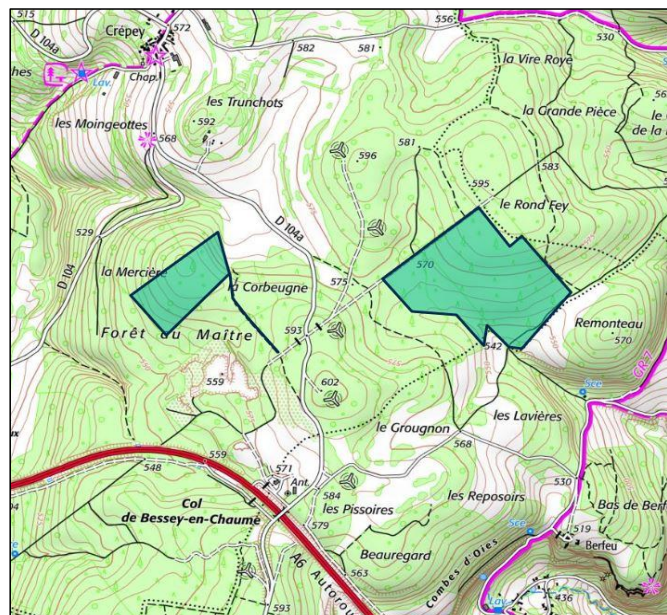
Caution : 1/4 du montant de la vente sauf si caution permanente.

Accès secours : Voir le plan, réseau téléphonique correct.

Soumis à l'autorisation du CRPF (demande en cours)

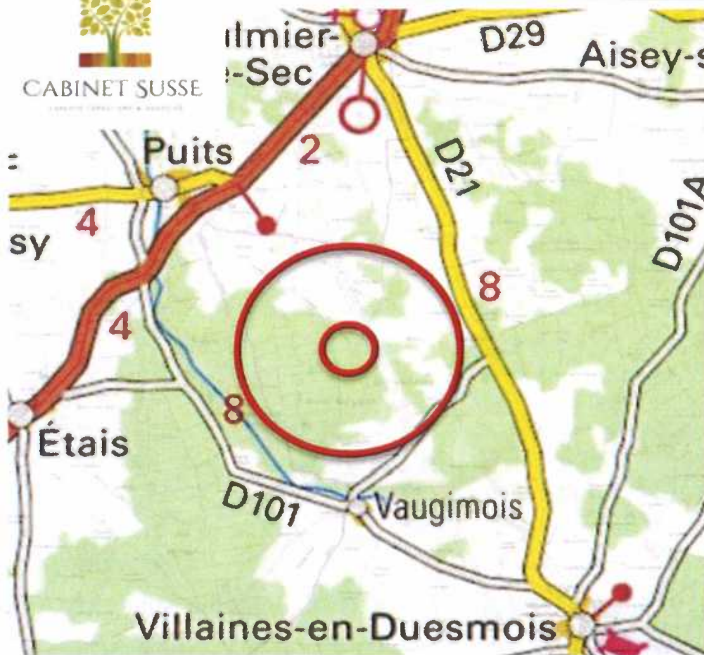
Prix de vente HT :

L'acquéreur : Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété : GF du Bois Monsieur
 Département : Côte d'Or
 Commune : Puits
 Lieudit : Bois Daguin
 Essence principale : Douglas
 Nature de la coupe : Eclaircie
 Surface : 18 ha
 Parcelle forestière : 14p, 15 et 16p

Volume présumé : 835 m3

Limites : voir plan
 Marquage : Peinture rouge
 Renseignements : Jean-Baptiste SUSSE
 Tél. 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18

Diam	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	NT	VT m3
Douglas		3	22	46	106	110	100	56	19	3	4			469	648
Douglas sec			4	16	24	34	23	8	3					112	145
Epicéa	2	16	33	24	7									82	26
Epicéa sec		7	19	12	2								1	41	16
														704 tiges	835 m3

Visite : Voir plan

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. Remboursement forfaitaire

Réserve :

Feuillus et arbres non marqués en abandon

Abattage et débardage :

Soumis à autorisation du propriétaire ou de l'Expert

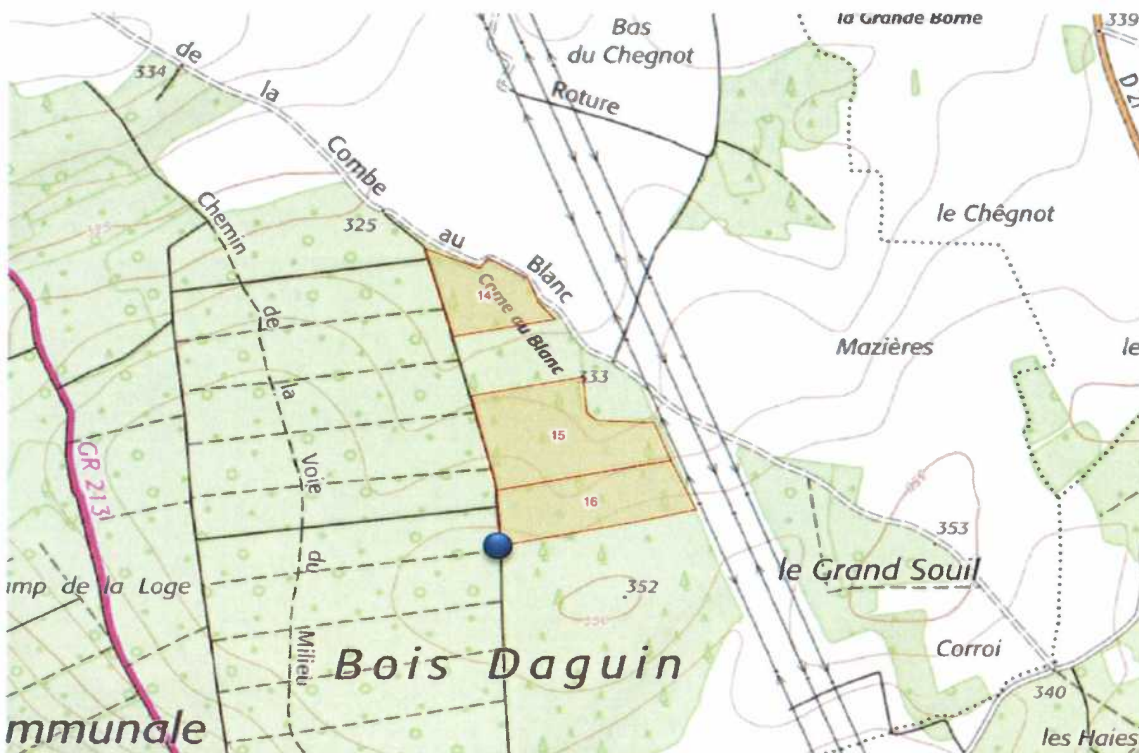
Exploitation et vidange :

31 Octobre 2025.

Paiement : Clauses générales

Caution :

1/4 du motant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente



VENTE DE SAULIEU DU 14/11/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labélisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

Mr Delaporte Stanislas
Côte d'Or
LEUGLAY
SECHE BOUTEILLE
non
NON
Pins
Eclaircie mixte
2 flashis au corp + 1 au pied + peinture rose
Trait oblique rose
10ha
Unique
RAS
Celles des parcelles & des peuplements
Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées

Expert Forestier



Aurélien Barthélemy Expert forestier
Agence de Chaumont
5 rue du Château 52000 CHAMARANDES
03 25 03 16 97
a.barthelemy@racines.com

Responsable technique

Nicolas Dulion Technicien forestier
06 79 81 97 73



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
382	320	0,8
B.I Rx =	175	st
B.I Fs =	140	st

Effectifs BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14 & Chaude15

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains					2	2														4	3	0,7
Chênes brogneux					1															1	1	0,6
Hêtres			1	3	1															5	3	0,6
Hêtres branchus					3	9	8	2	1											23	21	0,9
Epicéas communs	1	6	4	6	3	1	2			1	1								25	28	1,1	
Pins sylvestres		12	38	27	26	8	1			1	1								114	98	0,9	
Pins laricios	1	15	60	##	##	##	##	9	1	1									210	167	0,8	
Total BO			2	34	111	##	##	##	5	1	2	2							382	320	0,8	

Effectifs BI donné en diamètre

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.
Trituration Feuillus	42	81	59	27	13	13	6	5												246
Trituration Résineux	39	77	87	75	8	3	3	1												293
Total BI	81	158	146	102	21	##	##	9	6											539

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Non assujéti
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 5 000€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Abattage en dehors des plantations
Exploitation jusqu'au diamètre 7cm fin bout
Respect de la charte du parc national: utilisation d'huiles biodégradables, pas d'exploitations et transport entre 21H et 6H
Débardage Par temps sec sur sol portant
Les cloisonnements se situent le long des interbandes de plantations
Place de dépôt En bordure de route forestière, convention d'utilisation du chemin domanial en cours de signature avec le propriétaire
Délai d'exploitation 24 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF PRSF N°PRS 21 PRF21_0346



Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR

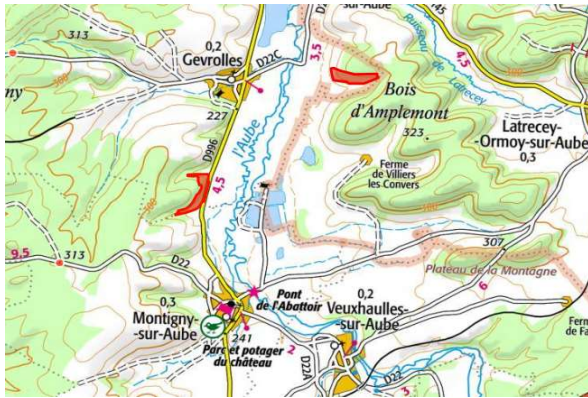


VENTE DE SAULIEU DU 14/11/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

GF DE FIEUL BUZON
COTE D'OR (21)
GEVROLLES
FIEUL BUZON
PEFC 10-21-1/2416
NON
Pins, Epicéas
Systématique et sélective
Rond Rose & 2 flachis corps + 1 pied
Trait oblique Rose
21ha
Buzon, Piémont
RAS
Celles des parcelles & des peuplements
Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées



Expert Forestier
Racines
Aurélien Barthélémy Expert forestier
Agence de Chaumont
5 rue du Château 52000 CHAMARANDES
03 25 03 16 97
a.barthelemy@racines.com

Responsable cubage
Contact / visite
Nicolas Dulion Technicien forestier
06 79 81 97 73
SIROT Thomas
06 87 78 61 03

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
272	166	0,6
B.I. =		345 st

Effectifs BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14 & Chaude15

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Epicéas communs			7	10	10	8	4	2	1											42	37	0,9
Pins sylvestres			107	46	32	17	12	8	5	2	1									230	129	0,6
Total BO			114	56	42	25	16	10	6	2	1									272	166	0,6

Dont 3 arbres à cabler

Effectifs BI donné en diamètre

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	
Trituration Résineux	353	234	205	91	3	5															891
Total BI	353	234	205	91	3	5															891

CONDITIONS PARTICULIERES

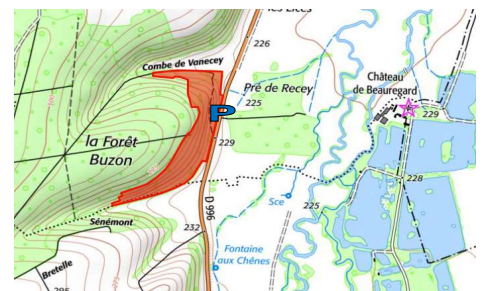
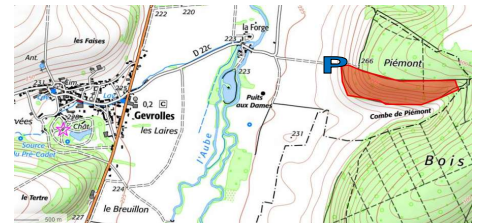
TVA Néant
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 10 000€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Exploitation jusqu'à Øfb 7 cm

Débardage Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement ressuyé, porteur et hors dégel
Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

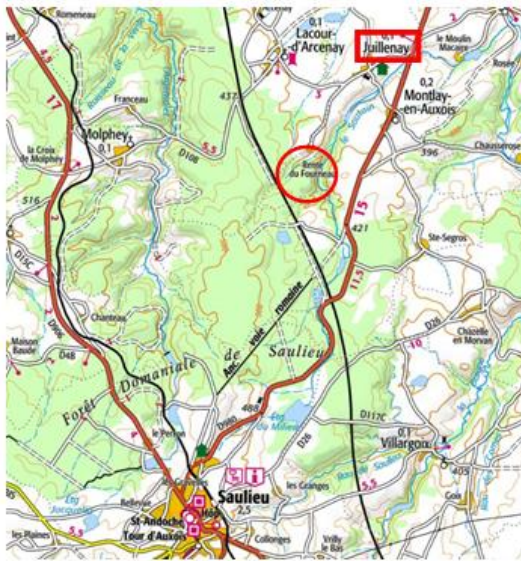
Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 12 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF PRSF: N°PRS 52 6397

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriétaire : Mme La Comtesse VON NEIPPERG
Département : COTE D'OR
Commune : JUILLENAY
Forêt : JUILLENAY
Essence Principale : Douglas et Sapins P
Nature de la coupe : éclaircie sélective
Surface : 6.0767 ha
Parcelles : 1b-3d-3e-3i du PSG
Réserve : à respecter
Marquage : bois marqués de deux traits rouges
Limites : Celles de la Parcelle
Renseignements : Fabien BACHELET - Expert Forestier
 13 route de Baignant
 71 350 ALLEREY SUR SAONE
 Port.06.21.83.25.30
 fabien.bachelet@expertforestier.net

NB	Essence	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	VOL B.I m ³	Vol B.O m ³	VOL TOT m ³	VUM
188	DOUGLAS	3	17	38	37	38	27	16	3	5	2	2				21	162	183	0,97
25	DOUGLAS SECS				6	9	4	4	2							0	30	30	1,20
137	SAPINS PECTINES	38	46	50	2	1										31	2	33	0,24
350																52	194	246	

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales des ventes de coupes en bloc et sur pied CNIEFEB - FNB

- ✪ Façonnage et enlèvement de tous les produits abandonnés jusqu'au diamètre 10 cm + tous les bois et chablis secs
- ✪ Exploitation sur sol porteur après accord de l'Expert
- ✪ Exploitation très soignée exigée (placette de référence)
- ✪ Respect des taches de semis naturels de Douglas

DELAI D'EXPLOITATION :

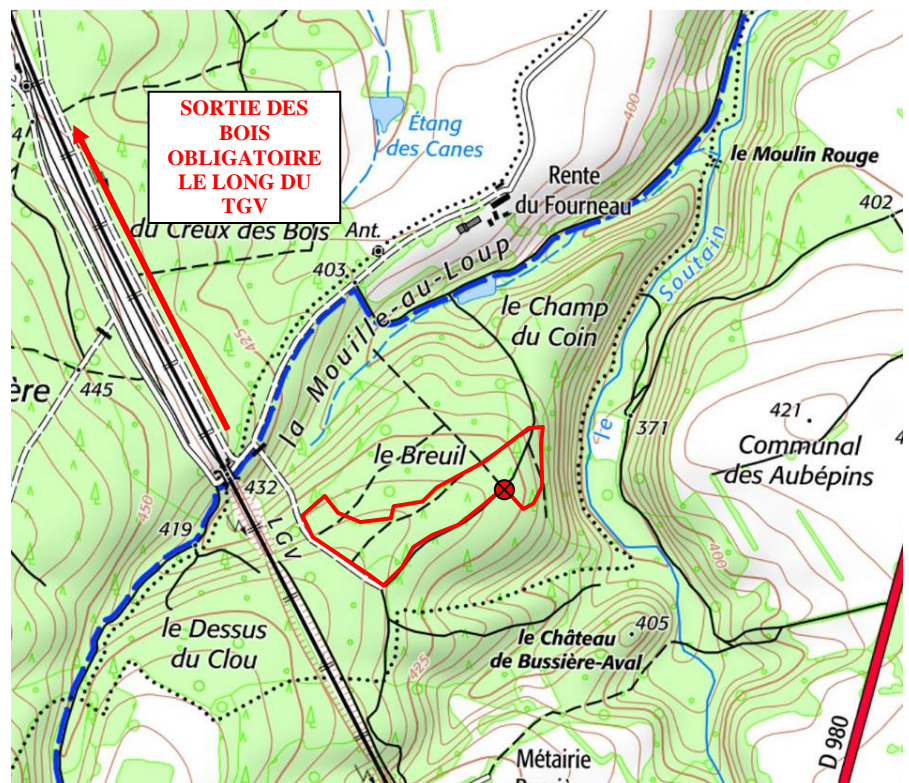
Le propriétaire, ou son représentant, devra être averti, quelques jours avant le début de l'exploitation :
 Abattage et vidange : 31/12/2025

DEPOT : voir plan

SORTIE : Sortie des bois obligatoire par le chemin parallèle A la ligne TGV qui débouche à l'entrée de LACOUR D'ARCENAY situé sur la propriété de Monsieur CROUZOUILON selon convention de passage.

T.V.A : assujetti

CAUTION : 3 000 €



 Parcelles marquées



 Point GPS PLACE DE DEPOT - 47.339547, 4.260006



VENTE EN BLOC SUR PIED
PEFC 10/21/1 2365

ARTICLE

Propriété	MM SPOERRY
Département	21
Commune	FONTAINE FRANCAISE
Forêt	BOIS du FOUR parcelle 10
Essence	EPICEA
Nature Coupe	RASE par Bouquets
Surface	0.70 ha
Volume présumé	109 m3
Limites	Le peuplement feuillu entourant les bouquets d'épicés
Marques	Vert : point orange / Sec : croix orange (septembre 2024)
Renseignement	Hugues de LEMPS 26 rue du Havre 21 Dijon P 06 85 20 43 87

Décompte des arbres mis en vente

Diamètre	20	25	30	35	40	45	50	NT	VT
Epicéa Vert	7	19	17	20	11	10	2	86	84
Epicéa sec	5	9	11	9	1			35	25
TOTAL								121	109 m3

Réserves : Tous les feuillus

Conditions : Prévenir M de Lemps 06 85 20 43 87 du début de l'exploitation

Débardage : temps sec sol portant sur autorisation de l'expert

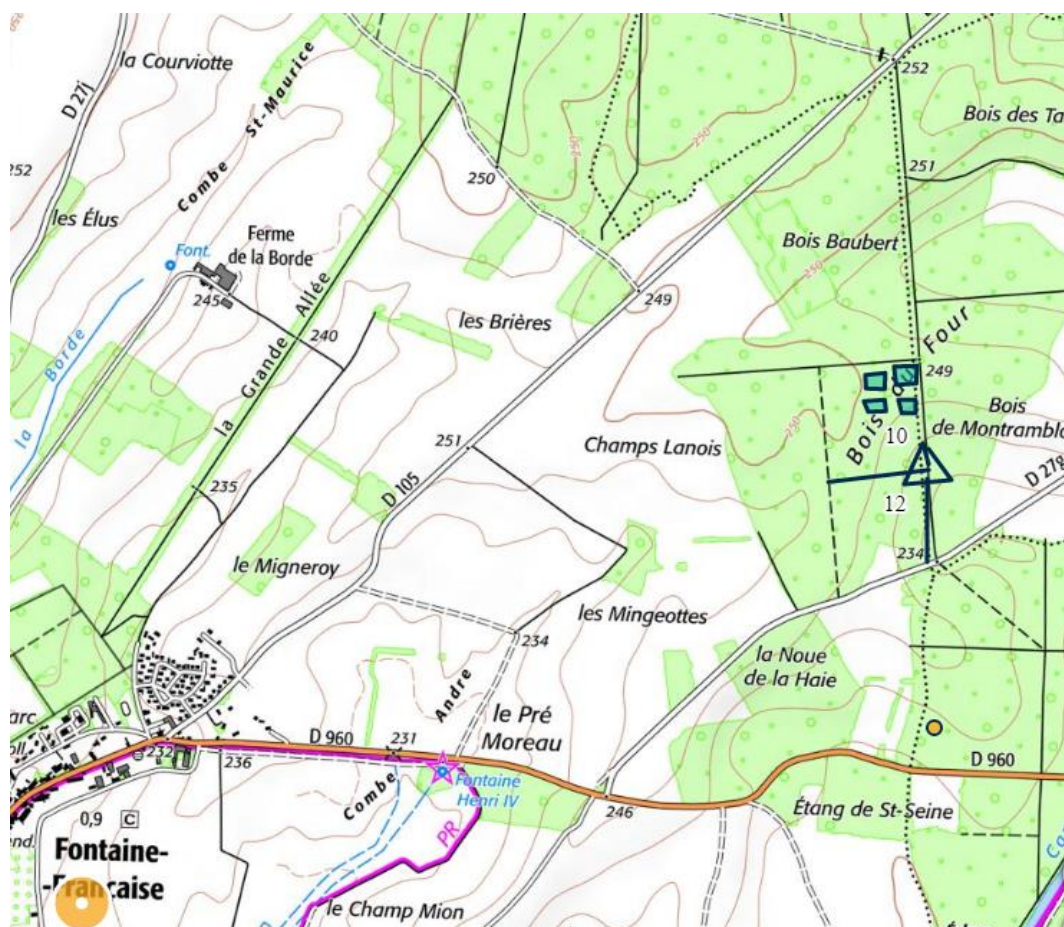
Sortie/ Dépôt : Le long de la Route Forestière sur propriété vendeur

Délaï exploitation et débardage : 30 septembre 2025

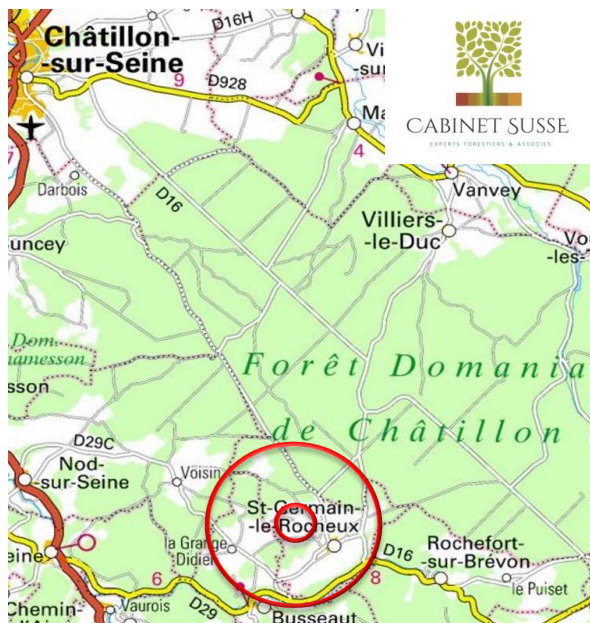
Paiement : Conditions générales.

TVA : assujetti

Cautionnement: Caution permanente ou 20 % du prix de vente



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



PEFC n°10-21-1/2593

Propriété G.F.I. France Valley Forêt IV
 Département Côte D'Or (21)
 Commune Saint-Germain-le-Rocheux
 Lieudit
 Essence principale Douglas
 Nature de la coupe Eclaircie
 Surface 15 ha
 Parcelles forestières 24p et 25p

Volume présumé : 554 m3

Limites : Voir plan
 Marquage : Peinture rouge
 (ne pas tenir compte des points orange)

Expert Forestier Jean-Baptiste SUSSE
 Tél. 03.80.31.97.02 - Port : 06.09.69.49.03
 E-Mail : jb.susse@free.fr

Diam	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	NT	VT m3
Douglas			1		3	6	17	25	25	7	1	1	86	214
Douglas sec			1	2		3	3	2	1				12	20
Mélèze	10	51	40	20	14	1							136	56
Mélèze sec		5	8	11	3		1						28	17
Epicéa	11	47	38	21	8	2	2						129	54
Epicéa sec		28	50	37	11	1							127	64
Pins		24	56	73	58	31	13	5	1				261	124
Pins secs		6	4	4	1	1	1						17	5
													796 tiges	554 m3

Visite : Voir plan

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A.: assujetti

Débardage et accès camions :
 Autorisation de J-B. SUSSE.

Exploitation et vidange :
 au 31 octobre 2025

Paiement : voir clauses générales (EFF-FNB)

Réserve :
 Arbres non marqués en abandon.
 le taillis présent sur les cloisonnements sera cédé à l'unité de produit à l'acheteur à 7 €/stères

Caution bancaire :
 25 % du montant de la vente ou caution permanente



Prix de vente HT :

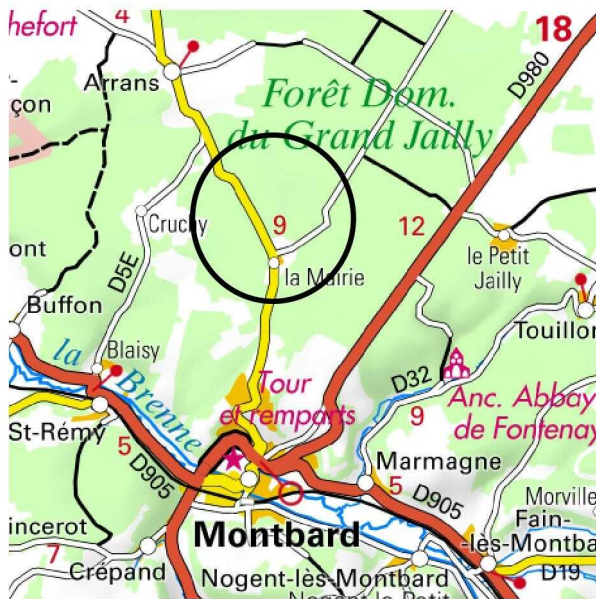
L'acquéreur : Signature précédée de la mention manuscrite "Lu & approuvé"

**Vente du 14 novembre 2024
à Saulieu (21)**



ARTICLE 14
Référence Bois Thourreau

Bois Thourreau



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Côte-d'Or (21)
Commune Montbard
Nom de la forêt Bois Thourreau
Certification PEFC - 10-21-1/1912
N° de parcelle 18 du PSG
Surface 17,09 ha
Nature de la coupe Eclaircie
Essence principale Douglas
Vente en bloc et sur pied



Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
427 Douglas	314 m ³	0,736 m ³
57 Douglas secs	50 m ³	0,886 m ³

Propriétaire Groupement Forestier de la QUIOLE
Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
 Cabinet CHATON - MEUNIER
 2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY
 Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
 Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol												Volume	Vum
		60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170		
427	Douglas	26	43	60	82	71	55	43	26	14	3	3	1	314 m ³	0,736 m ³
57	Douglas sec	3	2	6	7	9	13	8	5	.	3	1	.	50 m ³	0,886 m ³
484														365 m³	0,754 m³

Martelage : Arbres cerclés à la peinture blanche. Les arbres marqués d'une croix blanche devront être exploités et enlevés. Ils ne sont pas comptabilisés dans l'inventaire des abandons.

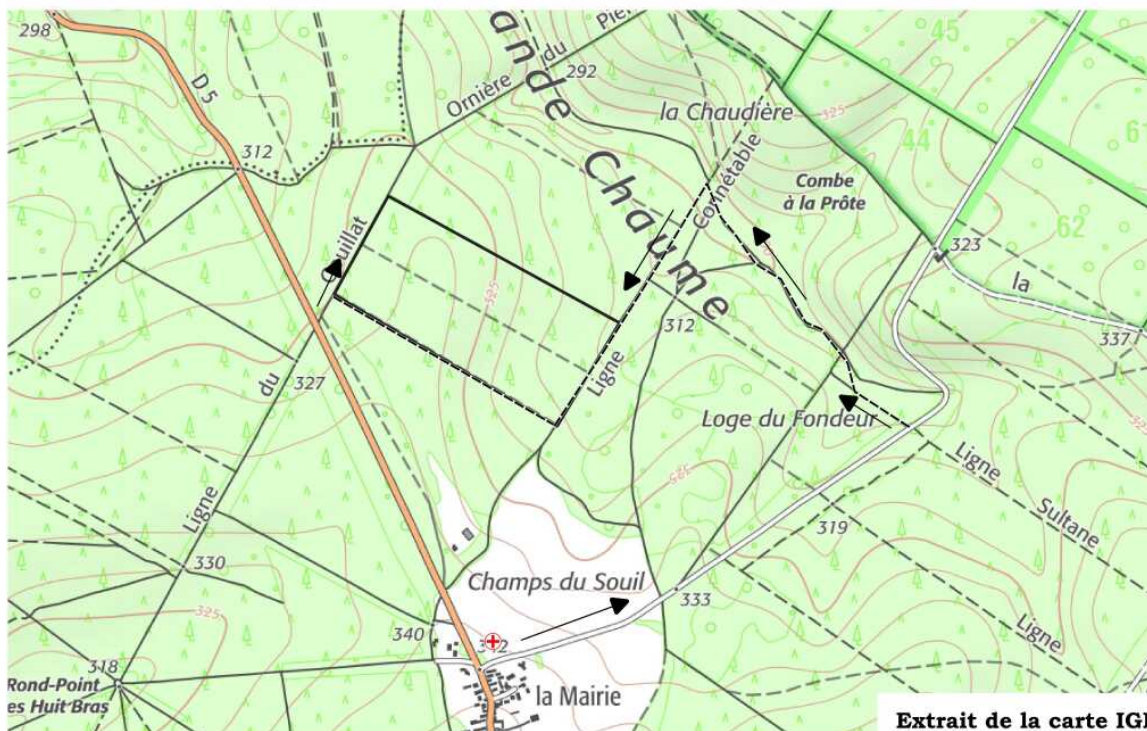
Délai d'exploitation et de vidange : 31 octobre 2025

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR57 524 781 267

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique SFR correct

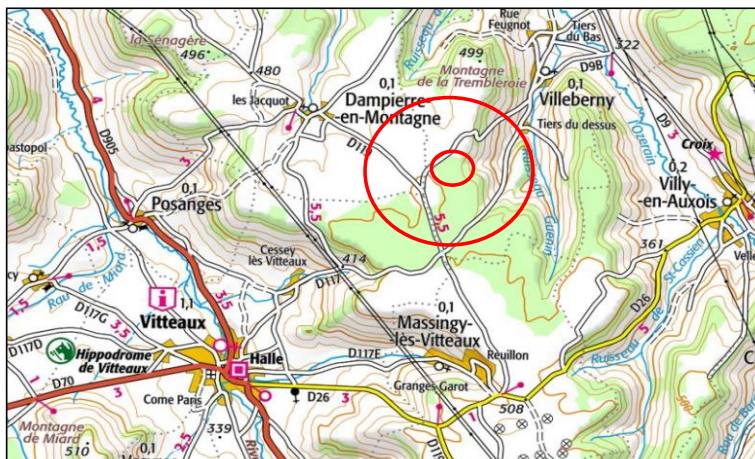


Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 39 ' 45.94" / Long E. 4° 20 ' 39.36"





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété France Valley Entrepreneurs
Département Côte d'Or
Commune Vitteaux
Lieudit Quatre chemin
Essence principale Sapin / Epicéa
Nature de la coupe Extraction et coupe rase
Surface 3 ha (CR)+5 ha
Parcelles forestières 4 & 5p

PEFC 10-21-1/20
Volume **818 m3**

Limites Voir plan
Marquage Peinture rouge
Expert Forestier Tristan SUSSE
Tél. 03.80.31.97.02
E-Mail : t.susse@cf-expertise.fr

Nombre de pieds	Essence	catégories de diamètre à 1,30 m											Volume présumé	Vum	
		15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65			70
377	Sapin		2	5	22	63	96	98	61	23	5	2		581	1,54
7	Sapin sec				2	2	2		1					8	1,14
178	Epicéa		2	8	56	59	38	11	3	1				171	0,96
59	Epicéa sec			1	13	30	10	5						58	0,98
621 tiges														818 m3	

Visite : voir plan ou contacter Guillaume MONOT - tel : 07 89 70 62 78

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. : assujetti

Réserves : arbres non marqués en abandon

Abattage : à l'intérieur de la parcelle.
 Coupe des feuillus obligatoire dans la coupe rase
 Démembrement sur le cloisonnement d'exploitation
 Respect de la régénération naturelle de sapin
Exploitation soumise à l'autorisation du CNPF
Vigilance aux plantations récentes (voir plan)

Accès secours : Voir le plan, réseau téléphonique correct.

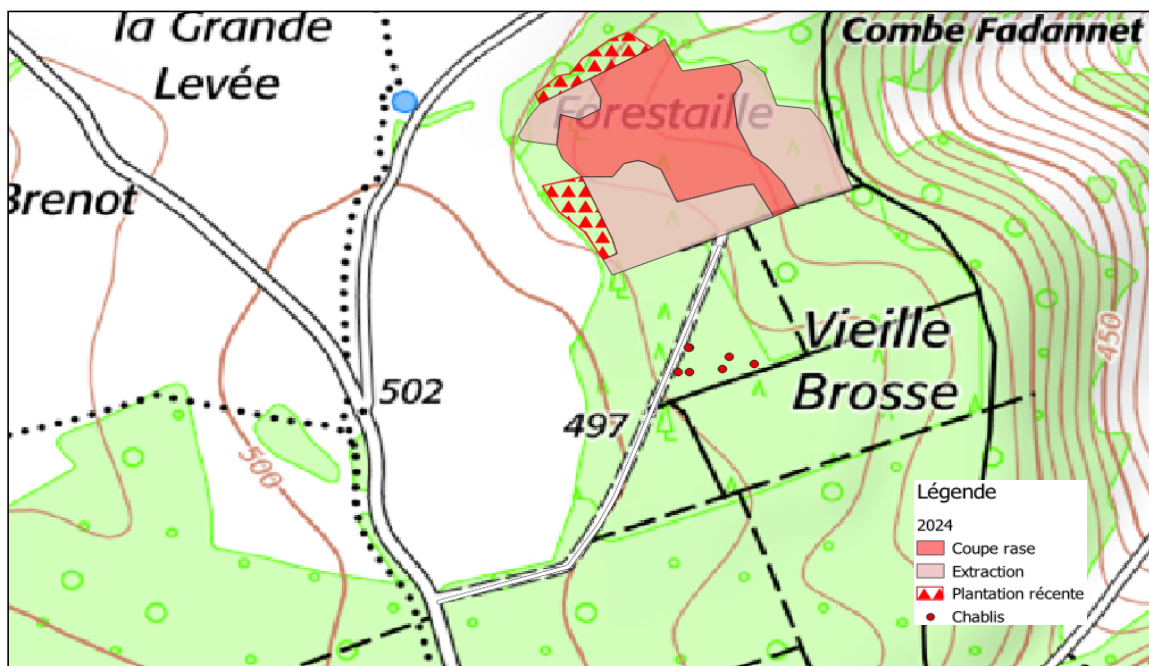
Paiement : Cahier des clauses générales (EFF-FNB).

CVO : elle sera déduite du montant de la vente.

Caution : 1/4 du montant de la vente sauf si caution permanente. avec un minimum de 2 000 €

Débardage : autorisation de M. SUSSE

Exploitation : au 30/10/2025.
 Evacuation de tous les bois sur dépôt



Prix de vente HT :

L'acquéreur : Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département Côte d'Or (21)
Commune Magny Lambert
Lieu-dit Les rochies
Certification non
Essence principale Douglas
Nature de la coupe Amélioration
Surface 20 ha
Parcelle 1, 2, 3
Volume présumé 934 m3
Réserves arbres non marqués
Limites voir plan
Marquage peinture rouge
Propriétaire GF Magny Lambert
Expert Forestier Tristan SUSSE
Tél. 03.80.31.97.02 - **Fax :** 03.80.31.70.18
E-Mail : t.susse@hotmail.fr

Nombre de pieds	Essence											Volume présumé	Vu
		15	20	25	30	35	40	45	50	55	60		
595	Douglas		17	48	112	135	133	89	44	14	3	676	1,14
181	Douglas sec		1	12	28	62	48	23	4	3		197	1,09
232	Mélèze	51	93	70	16	2						55	0,24
23	Mélèze sec		13	9	1							6	0,26
1 031 tiges												934 m3	

Visite : se munir du plan

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied EFF

CONDITIONS PARTICULIERES

Exploitation, débardage et vidange :

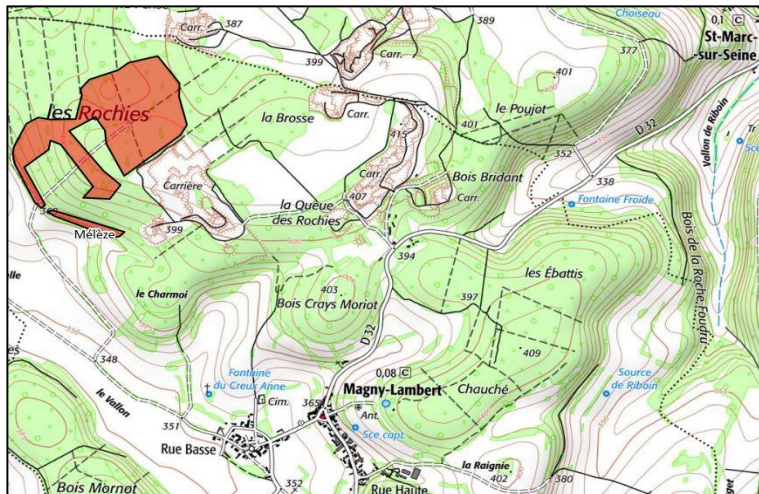
Prévenir impérativement l'expert 8 jours avant
 Débardage sur sol portant uniquement.
 Stockage interdit contre les bois
 Utilisation de la route hors période humide ou de dégel
 Respect des peuplements et régénérations
 Remise en état obligatoire des pistes et de la place de dépôt

T.V.A. assujetti

C.V.O. Non déduite

Délai d'exploitation et vidange : 15/10/2025

Paiement : 1/4 du montant de la vente (min de 2000 €) ou caution permanente



Prix de vente :

L'acquéreur :

La caution :



Expert : T. SUSSE



Propriété Indivision Bonnard
Département Côte d'Or
Commune Is sur Tille
Lieudit Montchevreuil
Essence principale Pin noir et sylvestre
Nature de la coupe Ouverture de cloisonnement
Surface Eclaircie
 30 ha
Volume présumé : Rx : 284 m³
 Fs : 350 st
Limites Voir plan
Marquage Peinture rouge
Renseignements Tristan Susse
 Tél. : 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
 E-Mail : t.susse@cf-expertise.com

Ess. / Diam.	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	NT	VT m3
Pin sylvestre	7	22	48	63	43	25	12	5			225	151
Pin noir	3	4	17	22	26	13	6	1	4	2	98	82
Epicéa					3	1		1		1	6	9
Mélèze			1	1	1	1					4	3
Résineux secs			11	15	13	5	4			1	49	39
											382 tiges	284 m3

Visite : voir plan

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. : non assujetti

Exploitation et vidange :
30-sept-25

Prévenir l'expert 8 jours avant.

Réserve :

Arbres non marqués en abandon

Caution bancaire :

1/4 du montant de la vente
 avec un minimum de 2 000 €

Clauses particulières :

Stockage interdit contre les arbres

Ouverture de cloisonnement sur 4m de large maximum

Remise en état obligatoire des pistes après exploitation

Evacuation complète des produits en bordure de route

Utilisation de la route hors période humide ou de dégel

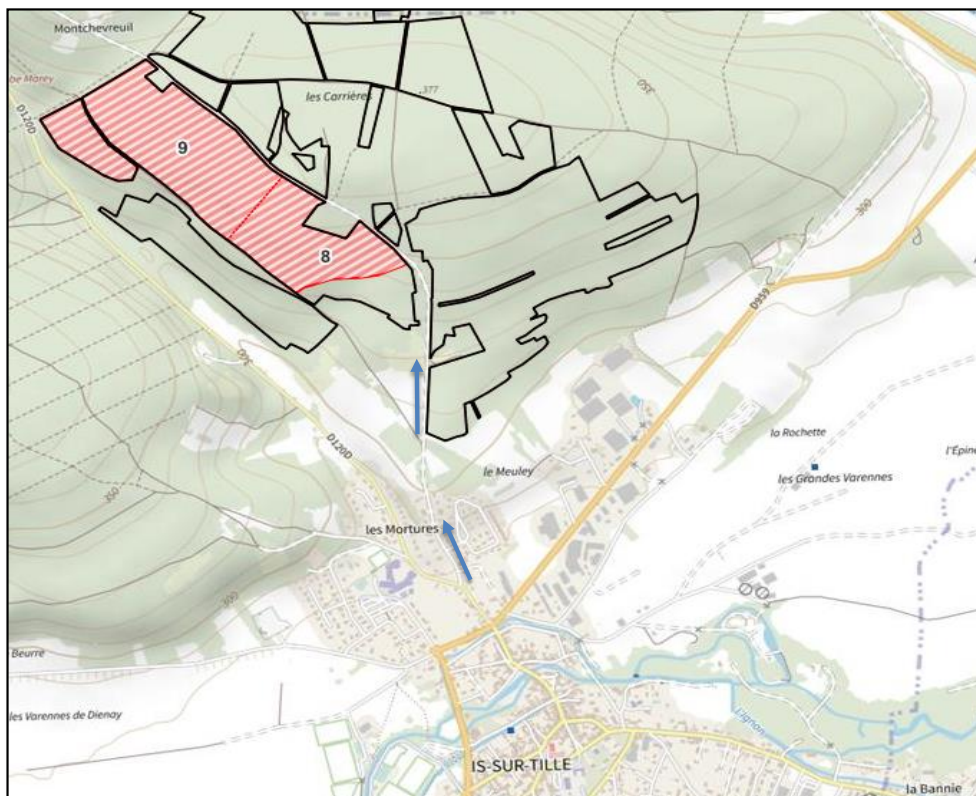
Le bois feuillu sera vendu à l'unité de produit

après réception contradictoire au tarif de 7 € HT du stère

sans foisonnement découpe 8cm fin bout. Un acompte

de 200 stères sera réalisé lors du marché.

Règlement : Clauses générales



Prix de vente :

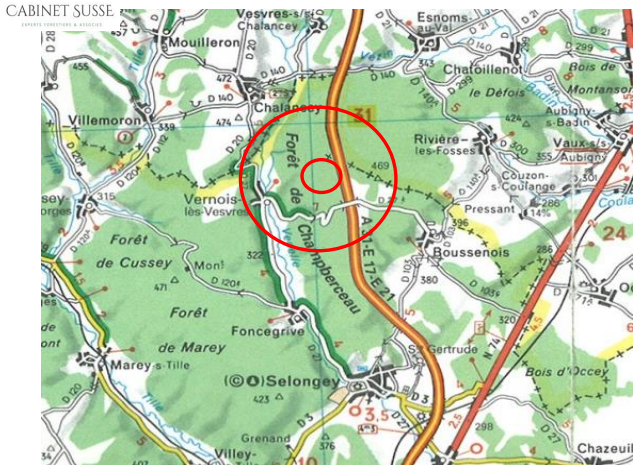
L'acquéreur :

La caution :





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété M. de MANDAT GRANCEY
Département Côte d'Or
Commune Vernois les Vesvres
Lieu dit Chamberceau
Essence principale Douglas
Nature de la coupe Amélioration & sanitaire
Surface 23 ha
Parcelles forestières 13p, 14 et 15p

PEFC n°10-21-1/1677

Volume **853 m3**

Limites Voir plan
Marquage Peinture rouge et bleu
Expert Forestier Roland SUSSE
Tél. 03.80.31.97.02
E-Mail : roland.susse@free.fr

Nombre de pieds	Essence	catégories de diamètre à 1,30 m												Volume présumé	Vum	
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75			80
226	Douglas		2	5	12	38	42	59	34	21	9	4			519	2,30
131	Douglas sec			5	8	18	19	51	19	8	3			1	299	2,28
21	Sapin/épicéa	3	1	5	5	3	2	2							20	0,95
14	Sapin/Ep sec	1	3	4	2		1	2				1			15	1,07
392 tiges															853 m3	

Visite : voir plan ou contacter C DUCHESNE - 06 84 36 79 81

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. : assujetti

Réserves : arbres non marqués en abandon

Abattage :

- Préservation du grillage
- Prévenir impérativement l'expert 10 jours avant
- Débardage sur sol portant uniquement.
- Stockage interdit contre les bois
- Evacuation obligatoire des bois en bordure de route
- Remise en état obligatoire des routes, pistes et dépôts
- Les camions utiliseront le chemin par temps sec et hors période de neige ou de dégel
- Démembrement sur le cloisonnement d'exploitation**
- Respect de la régénération naturelle**
- Vigilance aux plantations récentes**

Respect du cahier des charges PEFC

Paiement : Cahier des clauses générales (EFF-FNB).

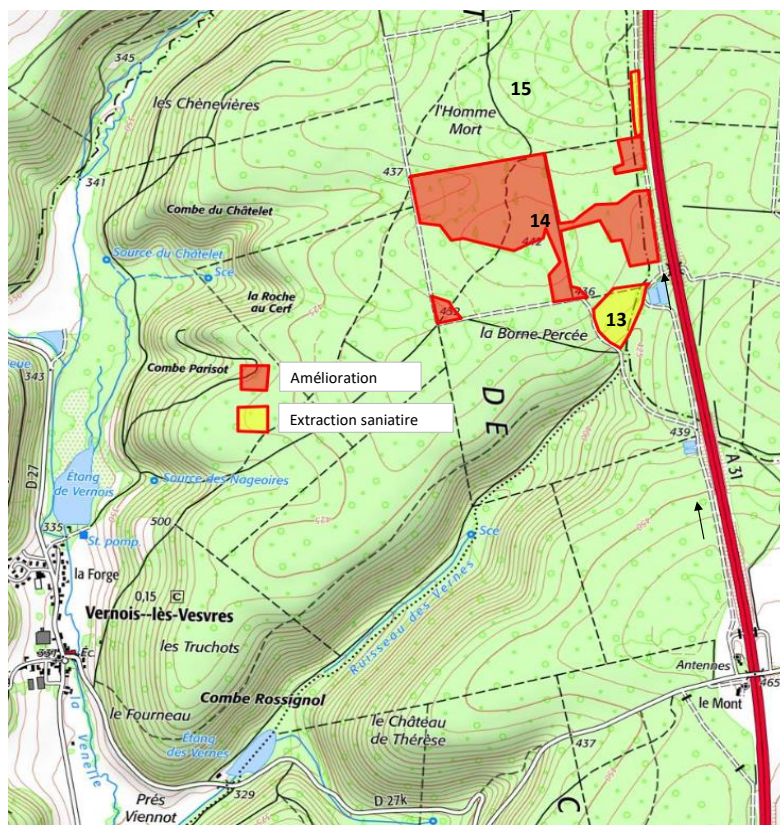
CVO : elle sera déduite du montant de la vente.

Caution : 1/4 du montant de la vente sauf si caution permanente, avec un minimum de 2 000 €

Débardage : autorisation de M. SUSSE

Exploitation : au 30/10/2025.
Evacuation de tous les bois sur dépôt

Accès secours : Voir le plan, réseau téléphonique correct.



Prix de vente HT :

L'acquéreur : Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



VENTE DE SAULIEU DU 14/11/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Eco certification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE GROUPAMA
HAUTE MARNE (52)
MARBEVILLE
ETOILE
PEFC 10-21-11/610
NON
DOUGLAS
Coupe définitive
Trait oblique Fluo cerise
Non concerné
10 ha
R1(234 t)
RAS
Celles de la parcelle - Double trait vert au Nord
Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées



Expert Forestier

Aurélien Barthélemy Expert forestier
Agence de Chaumont
5 rue du Château
52000 CHAMARANDES
a.barthelemy@racines.com



Responsable cubage

Cyril Brochier Ingénieur forestier
06 37 05 18 30

Contact / visite

Florian Henot
06 80 14 51 33

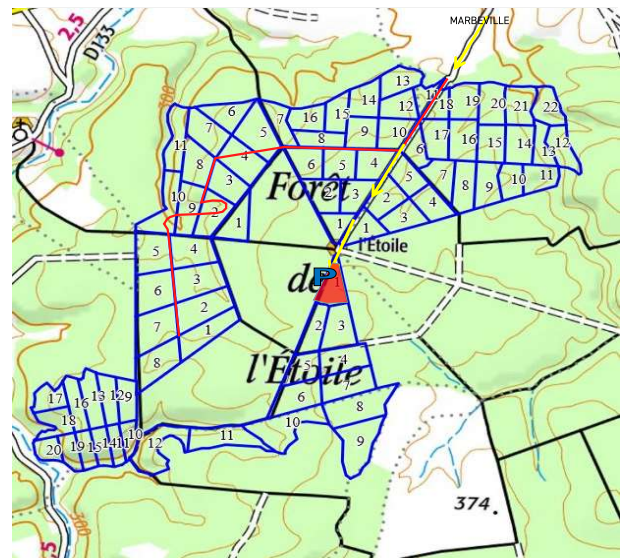
Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
234	950	4,1
B.I. = 0		st

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Afocel

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Douglas	-	-	1	-	1	1	7	33	31	55	63	31	8	3	-	-	-	-	-	234	950	4,1
Total BO	-	-	1	-	1	1	7	33	31	55	63	31	8	3	-	-	-	-	-	234	950	4,1

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 79 315213421
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 10 000€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera réglée par le vendeur
Exploitation Exploitation jusqu'à Øfb 7 cm
 Rémanents finement démontés en morceaux de moins de 2 m
 Rémanents à ramener en cordons dans les cloisonnements
 Respect des régénérations
 Ilot de vieillissement constitué de 8 Douglas à conserver en limite Nord (bois non marqués) et délimité à la peinture verte
Débardage Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement ressuyé, porteur et hors dégel
 Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles
 Remise en état des pistes si besoin après exploitation
Place de dépôt **P** En bordure de route forestière privée
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** PRF 52 6538-EGLISE DE MARBEVILLE



Prix de vente ht €
 Vente exonérée de TVA : oui non
+ SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



VENTE DE SAULIEU DU 14/11/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Eco certification
Labélisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

GROUPEMENT FORESTIER APVL
HAUTE MARNE (52)
FAVEROLLES
MONGESSEY
NON
NON
DOUGLAS
Amélioration/Eclaircie
Trait oblique Fluo orange & 1 flashis pied
Croix Fluo orange
24 ha
2 (9t) 9(47 t) 22(44 t) 23(115 t) 24(205 t) 25(97 t)
OUVERT
Celles des peuplements de Douglas
Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées

Expert Forestier

Aurélien Barthélemy Expert forestier
Agence de Chaumont
5 rue du Château 52000 CHAMARANDES
03 25 03 16 97
a.barthelemy@racines.com

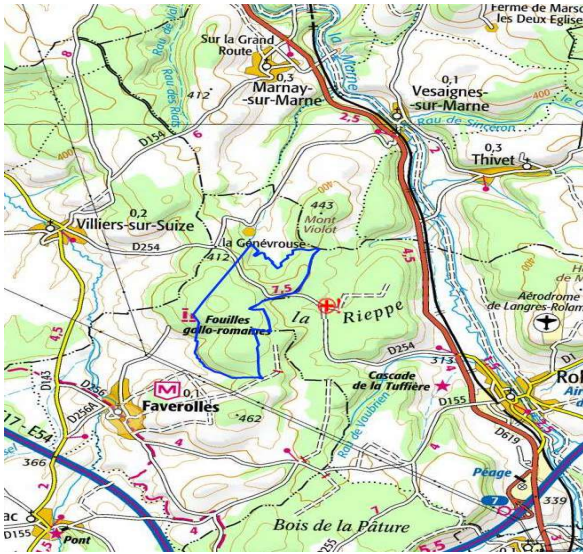


Responsable technique

Cyril Brochier Ingénieur forestier
06 37 05 18 30

Contact / visite

Cyril Brochier



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
517	1 206	2,3
B.I. =	pm	st

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Afocel

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Douglas	-	5	14	40	68	85	63	61	59	38	17	1	-	-	-	-	-	-	-	451	1 069	2,4
Douglas branchus	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	2,3
Douglas nécrosés	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	6	2,9
Douglas secs	-	2	2	6	6	20	13	5	7	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	63	129	2,1
Total BO	-	7	16	46	74	105	77	68	66	40	17	1	-	-	-	-	-	-	-	517	1 206	2,3

Dont 4 arbres chablis

Volume BI donné en diamètre

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	
Trituration Résineu	-	3	-	-	1	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
Total BI	-	3	-	-	1	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6

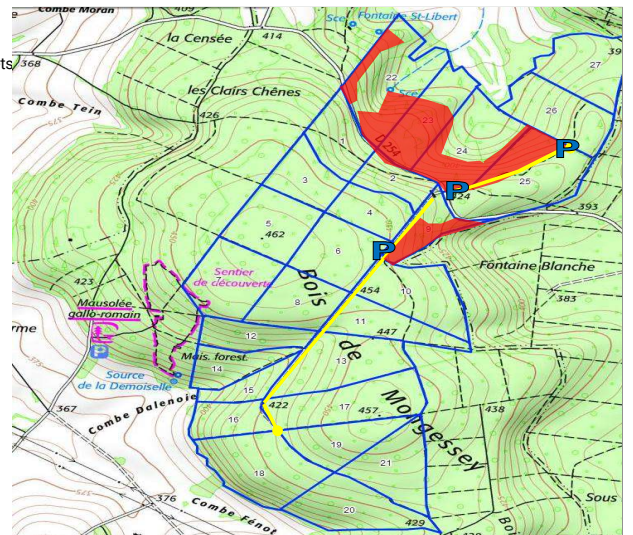
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Néant
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 15 000€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Exploitation jusqu'à Øfb 7 cm
Rémanents finement démontés en morceaux de moins de 2 m
Rémanents à ramener en cordons dans les cloisonnements
Débardage Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles

Place de dépôt **P** En bordure de route forestière et sur place de dépôt privées
Délai d'exploitation 12 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** PRF 52 6382-FC ROLAMPONT - CABANE DE CHASSE P23

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



VENTE DE SAULIEU DU 14/11/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire SOCIÉTÉ FORESTIÈRE GROUPAMA
Département HAUTE MARNE (52)
Commune JOINVILLE
Forêt MOREVAL
Ecocertification PEFC 10-21-11/610
Labellisation NON
Essence principale DOUGLAS
Nature de la coupe AMELIORATION/ECLAIRCIE
Marquage BO Trait oblique Strong rouge 1 flachis corps & 1 flachis pied
Marquage BI Trait oblique Strong rouge
Surface 15 ha
Parcelle(s) n° 7p (68 t) 8p (115 t) 9p (49 t) 10p (55 t)
Code cadenas CLEF À DEMANDER AU GARDE
Limites Celles des parcelles & des peuplements
Réserves Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées

Expert Forestier Aurélien Barthélemy Expert forestier
Agence de Chaumont
5 rue du Château
52000 CHAMARANDES
a.barthelemy@racines.com

Responsable technique Cyril Brochier Ingénieur forestier
06 37 05 18 30
Florian Henot
06 80 14 51 33

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
287	417	1,5
	B.I. = 50	st

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Afocel

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Douglas	-	2	16	27	52	45	29	19	12	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	204	292	1,4
Douglas branchus	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	1,9
Douglas nécrosés	-	-	-	-	3	2	3	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	19	1,7
Douglas secs	-	1	1	7	17	23	13	8	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71	104	1,5
Total BO	-	3	17	34	72	70	46	30	13	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	287	417	1,5

Dont 1 arbres chablis

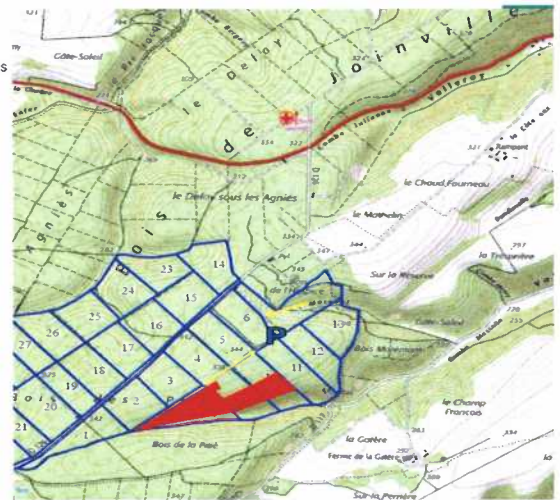
Effectif BI donné en diamètre

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	
Trituration Feuillus	-	-	1	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Trituration Résineux	-	-	2	3	4	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13
Total BI	-	-	3	3	6	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 79 315213421
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 10 000 € ou caution permanente
C.V.O La CVO sera réglée par le vendeur
Exploitation Exploitation jusqu'à Øfb 7 cm
Rémnants finement démontés en morceaux de moins de 2 m
Rémnants à ramener en cordons dans les cloisonnements
Débardage Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles
Place de dépôt P En bordure de route forestière et sur place de dépôt privées
Délai d'exploitation 12 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF PRF 52 6602-JOINVILLE - DEPART/ARRIVEE DU PARCOURS SANTE

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE SAULIEU DU 14/11/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

GF DU ROUILLOT
HAUTE MARNE (52)
CHASSIGNY
ROUILLOT
PEFC 10-21-11/551
NON
DOUGLAS
Amélioration/Eclaircie(9,88ha)



9ha 88a 00ca
2(22 t) 12(13 t) 13(4 t) 17(27 t) 25(1 t) 19-20-21-22(72 t)
RAS
Celles des parcelles & des peuplements
Arbres non marqués

Expert Forestier

Goutorbe Benjamin Expert forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Mob: 06 65 63 80 32
b.goutorbe@racines.com



Responsable cubage

Goutorbe Benjamin Expert forestier
Mob: 06 65 63 80 32

Contact / visite

Goutorbe Benjamin Expert forestier



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
139	340	2,4
B.I. =	0	st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Afocel & Chaudé14 & Chaudé13

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Douglas		1	2	7	11	11	11	18	18	17	8	9	2	1						116	293	2,5
Douglas secs				1		3	5	6	2	2										19	41	2,1
Epicéas communs					1			1	1											3	4	1,5
Epicéas secs						1														1	1	1,1
Total		1	2	8	12	15	17	25	20	19	8	9	2	1						139	340	2,4

CONDITIONS PARTICULIERES

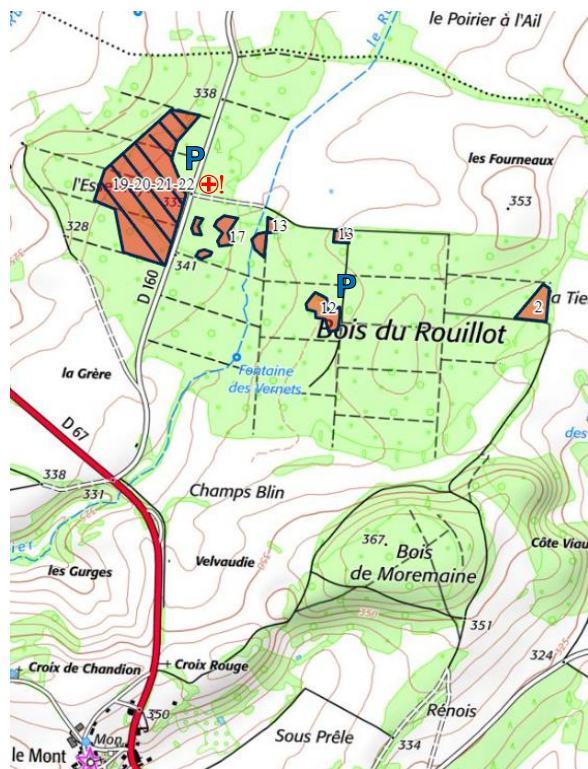
TVA Non assujetti
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4500€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Rémanents finement démontés en morceaux de moins de 2 m
Rémanents à étaler proprement et à plaquer au sol
Respect des régénérations
Débardage Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel

Place de dépôt **P** En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 12 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRF 47.733798/5.377440

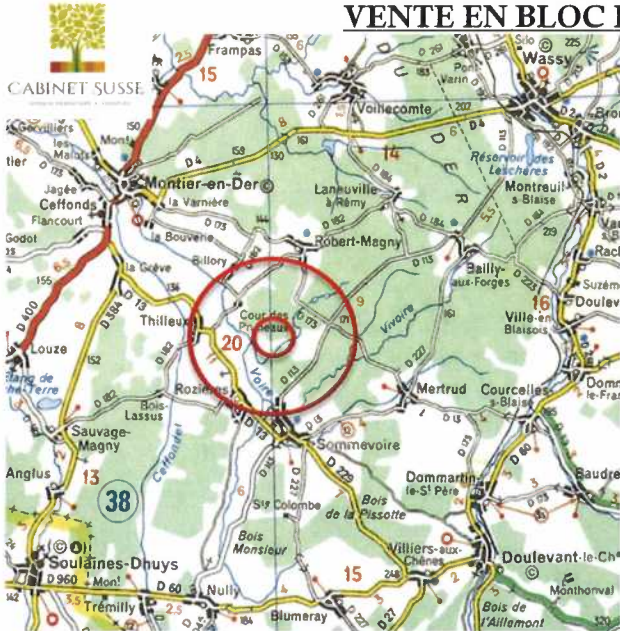
Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



PEFC n° 1010-21-11/2358

Propriété GFI France Valley Forêt V
Département Haute-Marne
Commune Laneuville à Rémy
Lieu-dit Guichaumont
Essence principale Sp/Ep
Nature de la coupe Eclaircie et coupe rase
Surface 5 ha
Parcelles forestières 5, 6 et 7
Volume présumé 118 m3
Limites Voir plan
Marquage Peinture orange
Renseignements Jean-Baptiste SUSE
Tél. : 03.80.31.97.02 - **Fax :** 03.80.31.70.18
E-Mail : jb.susse@free.fr



Ess. / Diam.	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	NT	VT m3
Douglas			1	8	6	11	9	6	3	1		45	64
Douglas secs					2	2		1	2			7	17
Sapin		1	10	11	3	1	1					27	14
Sapin sec		2	7	1	3	3						16	9
Pin					1	1	1	1			1	4	5
Pin sec		2	7	1	3	3						16	9
												115 tiges	118 m3

Visite : voir plan

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. : assujetti.

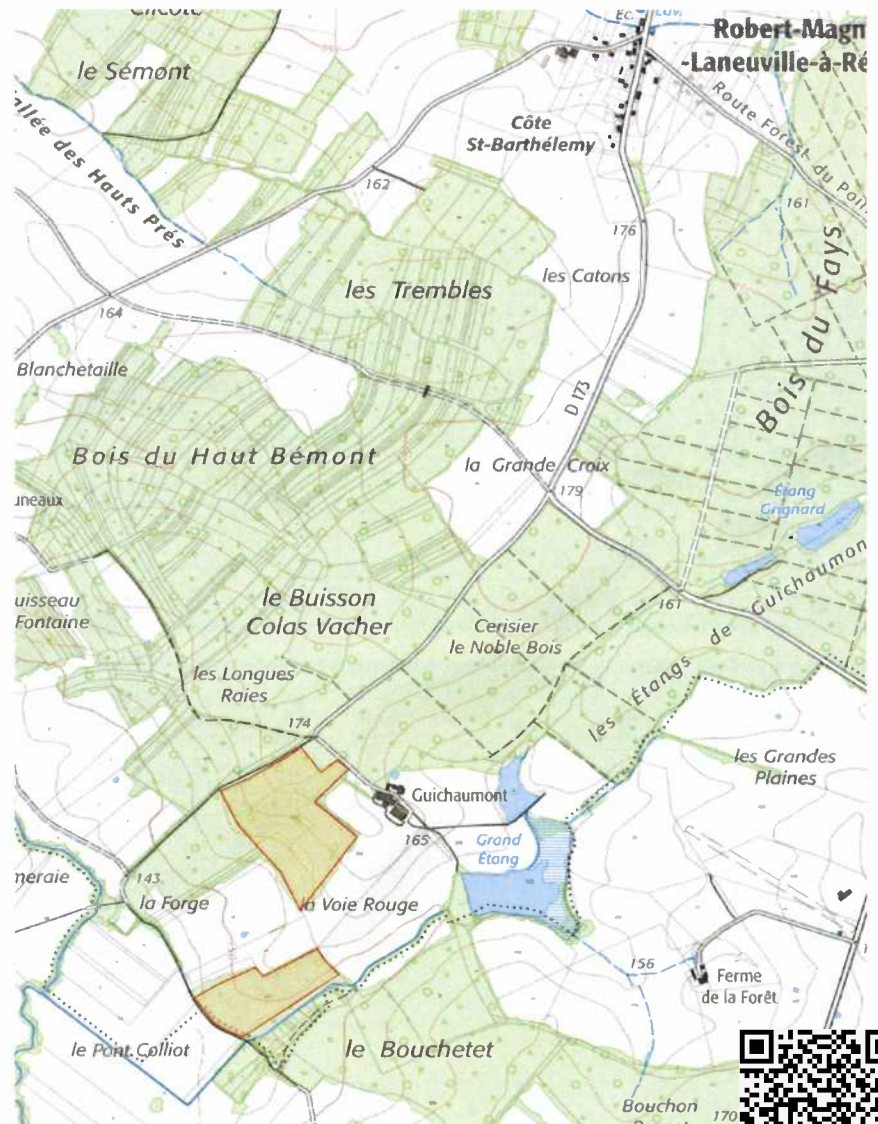
Débardage : autorisation de l'Expert

Exploitation et vidange au 31 octobre 2025

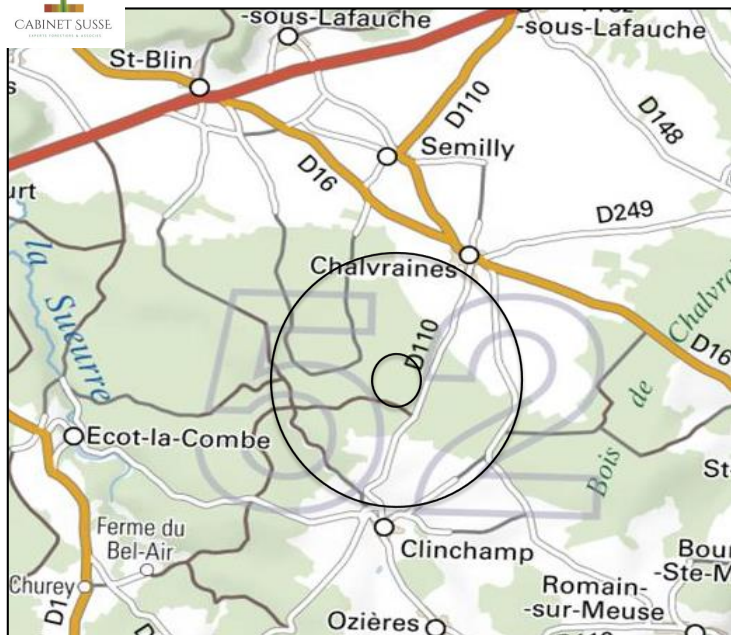
Paiement : voir clauses générales (EFF-FNB)

Réserve :
taillis, houppiers et 3 flachis superposés
et arbres non marqués en abandon.


Caution : 1/4 du montant de la vente ou caution permanente



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département Haute Marne (52)
Commune Chalvraine
Lieudit Forêt des Mailles

Certification - 

Essence principale Douglas / Epicea
Nature de la coupe Amélioration
Surface 14 ha
Parcelle 10, 11, 12, 13
Volume présumé 590 m³

Réserves arbres non marqués
Limites voir plan
Marquage Peinture orange

Propriétaire GF DES MAILLES

Expert Forestier
Tél. 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
E-Mail : roland.susse@free.fr

Nombre de pieds	Essence											Volume présumé	
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75		
179	Douglas	14	22	35	53	29	16	9	1				325
84	Douglas sec	6	17	26	20	10	5						124
28	Epicea		2	7	7	10	1	1					49
65	Epicea sec	10	13	18	15	3	4	1	1				92
356 tiges													590 m³

Visite Voir plan

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales de EFF

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. Assujetti
 C.V.O. Non déduite

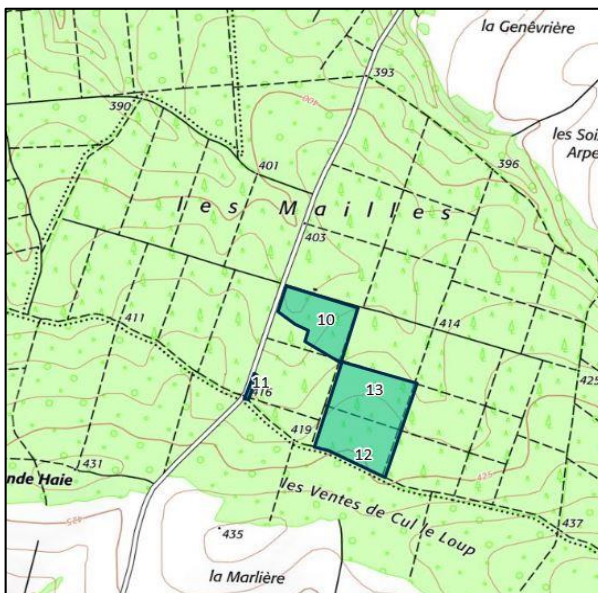
Exploitation, débardage et vidange :

Prévenir impérativement l'expert 10 jours avant
 Abattage obligatoire de tous les bois marqués
 Débardage sur sol portant uniquement.
 Stockage interdit contre les bois
 Utilisation de la route hors période humide ou de dégel
 Evacuation obligatoire des bois en bordure de route
 Respect des peuplements et régénérations
 Remise en état obligatoire des routes, pistes et dépôts

Dépôt : voir plan

Délai d'exploitation et vidange : 30/10/2025

Paiement : 1/4 du montant de la vente (minimum de 2 000 €)
 ou caution permanente



Prix de vente :

L'acquéreur :

La caution :





VENTE EN BLOC LIVRES BORD DE ROUTE



Propriété : GF de Bienville
Département : Haute-Marne
Commune : Eurville-Bienville
Lieudit : Bois Planté
Essence principale : Douglas
Nature de la coupe : Eclaircie
Surface : 7,5 ha
Parcelle forestière : 2 & 5
PEFC : Oui
Volume présumé : **391 m3**
Limites : Voir plan
Marquage : Peinture rouge
Renseignements : Tristan SUSSE
Tél. : 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
E-Mail : t.susse@cf-expertise.com

Ess./Diam.	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	NT	VT m3
Douglas		2	6	19	41	53	45	24	11	8	3	1	213	302
Epicéa			1	4	4	3	2						14	14
Pin sylvestre					1								1	1
Résineux secs		1	4	5	12	13	8	8	4	1			56	74
													284 tiges	391 m3

Visite : M Louis GERARDIN
 Tél : 06.85.07.34.53

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. : assujetti

Exploitation et vidange : au 15 octobre 2025.

Paiement : comptant.

Réserves : arbres non marqués en abandon

Vidange et accès camion :

Sur autorisation de M. SUSSE et uniquement après réception des effets de paiement

Exploitation/Débardage :

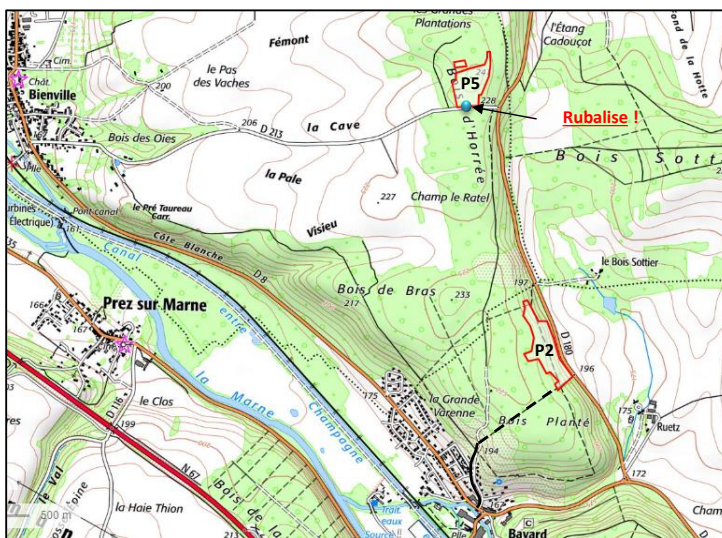
Autorisation de Mr GERARDIN pour le débardage.

Interdiction d'utiliser les chemins forestiers par temps humide ou de dégel

Démembrement des branches sur les cloisonnements d'exploitation obligatoire

Attention particulière aux régénérations d'érable sycomore

Ne pas stocker sur les zones de rubalises parcelle 5



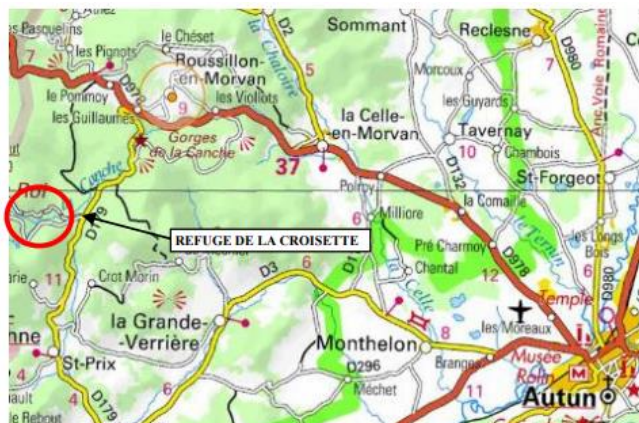
Prix de vente HT :

Caution :

L'acquéreur : "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriétaire : GF DU BOIS L'ABBESSE
Département : SAONE ET LOIRE
Commune : SAINT PRIX ET ROUSSILLON EN MORVAN
Lieu dit : BOIS ABBESSE
Essence Principale : SAPINS PECTINES + QQ EPICEAS COMMUNS
Nature de la coupe : éclaircie sélective + coupe rase
Surface : 3 h 60
Parcelles : 4p et 5p du PSG

Marquage : Bois marqués de deux traits rouges sur l'éclaircie sélective et de deux points rouges sur la coupe rase

Renseignements : Fabien BACHELET - Expert Forestier
 Route de Baignant
 71 350 ALLEREY SUR SAONE
 Tél. : 06.21.83.25.30
 Mail : fabien.bachelet@expertforestier.net

NB	Essence	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	VOL B.I m ³	Vol B.O m ³	VOL TOT m ³	VUM
PARCELLE 5p - 1 ha 90 - COUPE RASE																			
249	SAPINS PECTINES (Dt 2 secs)			4	8	31	37	59	45	32	24	5	4			0	604	604	2,43
26	EPICEAS COMMUNS			3	3	5	3	4	6		2					0	49	49	1,88
PARCELLE 4p - 1 ha 70 - ECLAIRCIE SELECTIVE																			
190	SAPINS P (Dt qq Epicéas C)		20	59	33	35	18	5	4	7	2	5		1	1	26	125	151	0,79
465																26	778	804	

CONDITIONS :

Cahier des clauses générales des ventes de coupes en bloc et sur pied CNIIEFEB - FNB

- ⊗ Façonnage et enlèvement de tous les produits abandonnés jusqu'au diamètre 10 cm + tous les bois et chablis secs
- ⊗ Débardage des bois sur sol porteur Après autorisation de l'Expert.

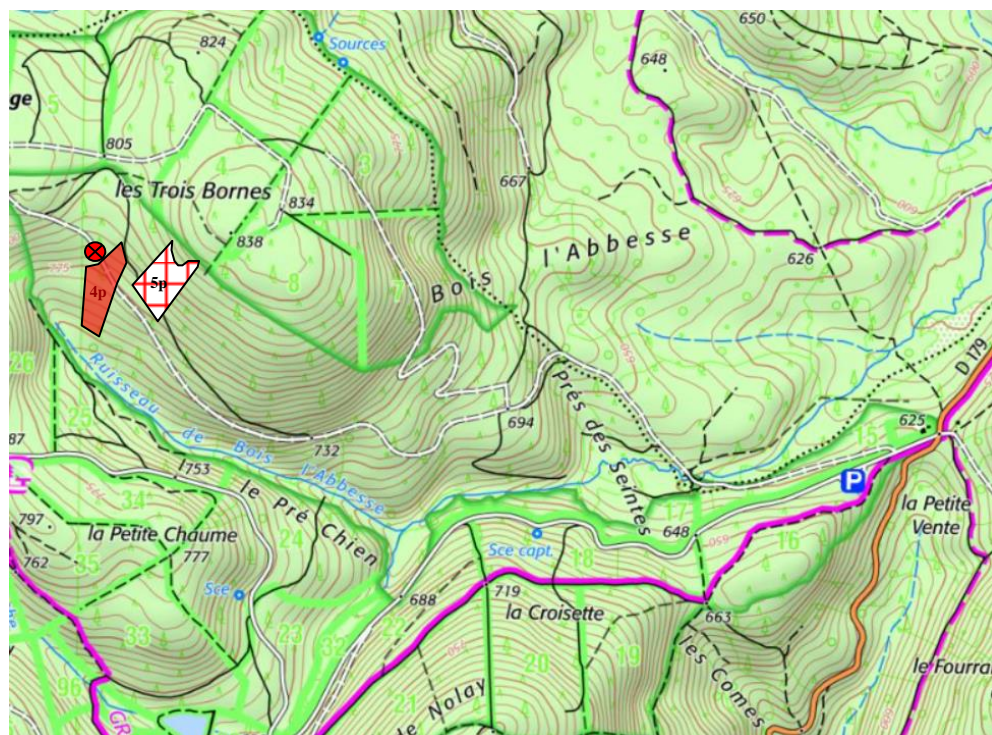
DELAI : Abattage et vidange : 31/12/2025

Prévenir l'Expert avant chaque intervention

T.V.A : assujetti

DEPOT : en bordure de route forestière

CAUTIONNEMENT : 5 000 €



PEFC

10-21-1/1766

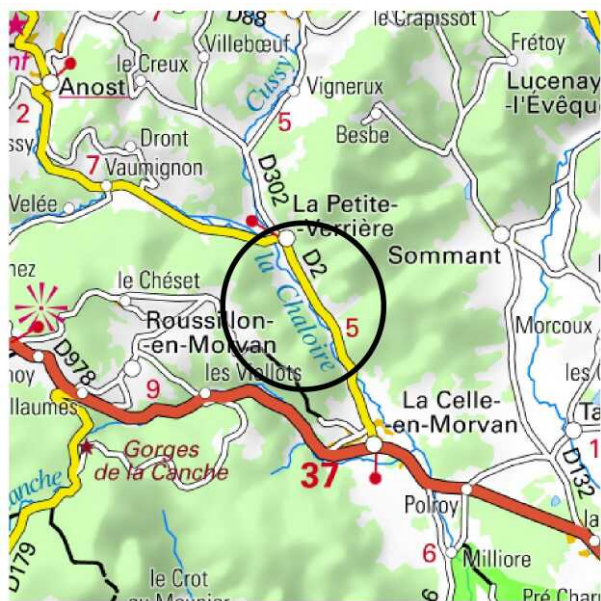
Promouvoir la gestion durable de la forêt

ECLAIRCIE SELECTIVE COUPE RASE

Point GPS - 46.998305, 4.053495



Forêt de la Boulaye



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Saône-et-Loire (71)
Commune Anost et La Petite Verrière
Nom de la forêt Forêt de la Boulaye
Certification PEFC - 10-21 - 1 /1848
N° de parcelles B n° 15 - 58p - 112p - 136 - 137 - F n° 566 - 569 du PSG
Surface 13,23 ha
Nature de la coupe Eclaircie
Essence principale Douglas
Vente en bloc et sur pied



Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
838 Douglas	1 523 m ³	1,817 m ³
54 Douglas secs	60 m ³	1,106 m ³
61 Sapins pectinés	105 m ³	1,716 m ³
8 Sapins pectinés secs	24 m ³	3,003 m ³
1 Epicéa Commun	1 m ³	
1 Epicéa Commun sec	4 m ³	
2 Mélèzes d'Europe	4 m ³	2,051 m ³
2 Pins Weymouths	3 m ³	1,252 m ³

Propriétaire Groupement Forestier de la PETITE VERRIERE

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

ABANDONS : Détail par parcelle sur demande.

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol																		Volume			
		60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230		260	300	310
838	Douglas vert	33	53	57	47	61	72	104	96	87	84	63	27	29	9	5	3	5	2	1	.	.	1 523 m ³
54	Douglas sec	7	4	4	15	5	4	3	3	3	2	3	.	1	60 m ³
61	Sapin pectiné vert	8	6	4	3	7	4	.	1	6	3	5	5	3	1	1	2	.	.	1	.	1	105 m ³
8	Sapin pectiné sec	1	1	.	2	.	1	1	.	.	1	1	.	24 m ³
1	Epicéa com. vert	1	1 m ³
1	Epicéa com. sec	1	4 m ³
2	Mélèze d'Europe	1	1	4 m ³
2	Pin Weymouth	.	.	.	1	1	3 m ³
967																							1 723 m³

Clauses particulières : Une attention particulière sera portée aux régénérations naturelles.

Un état des lieux contradictoire sera dressé avant l'abattage des abandons. Prendre rendez-vous quinze jours à l'avance.

Le permis d'exploiter sera annexé au compte-rendu de l'état des lieux.

La destruction abusive des régénérations naturelles entraînera le versement d'une indemnité.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture blanche.

Les arbres marqués d'une flèche blanche indique la position des cloisonnements à ouvrir.

Les arbres marqués d'une croix blanche devront être exploités et enlevés. Ils ne sont pas comptabilisés dans l'inventaire des abandons.

Délai d'exploitation et de vidange : 31 octobre 2025

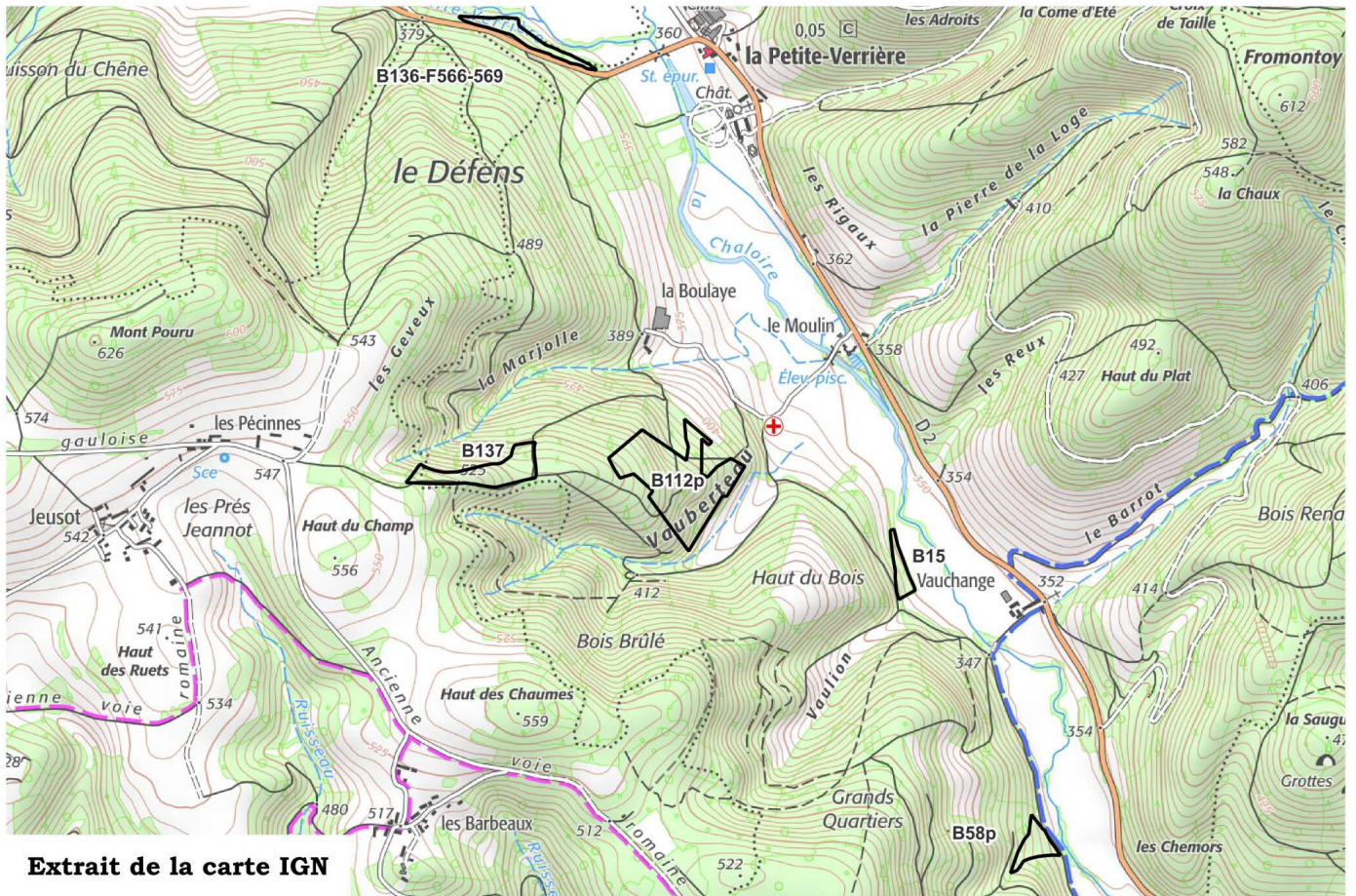
Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR42 412 292 690

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.





Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles



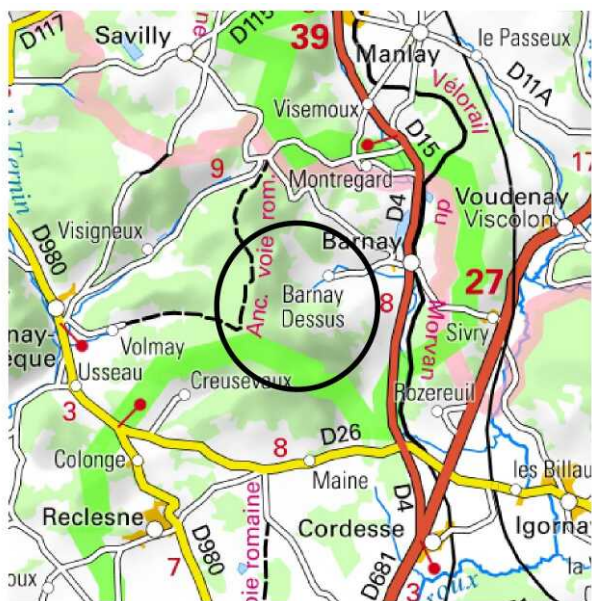
Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 2 ' 20.72" / Long E. 4° 9 ' 40.47"



**Vente du 14 novembre 2024
à Saulieu (21)**



Forêt de Barnay



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Saône-et-Loire (71)
Commune Barnay
Nom de la forêt Forêt de Barnay
N° de parcelle 6 du PSG
Surface 25,56 ha
Nature de la coupe Eclaircie
Essence principale Douglas
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
755 Douglas	767 m ³	1,016 m ³
264 Douglas secs	304 m ³	1,151 m ³

Propriétaire Groupement Forestier de la CHÊNAIE
Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
 Cabinet CHATON - MEUNIER
 2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY
 Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
 Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences à 1,30 m du sol

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol																Volume	Vum
		60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	270		
755	Douglas	21	40	83	98	128	107	99	66	49	28	14	14	2	4	1	1	767 m ³	1,016 m ³
264	Douglas sec	6	9	18	18	37	51	40	33	22	18	8	2	2	.	.	.	304 m ³	1,151 m ³
1019																		1 071 m³	1,051 m³

Martelage : Arbres cerclés à la peinture blanche. Les arbres marqués d'une croix blanche devront être exploités et enlevés. Ils ne sont pas comptabilisés dans l'inventaire des abandons.

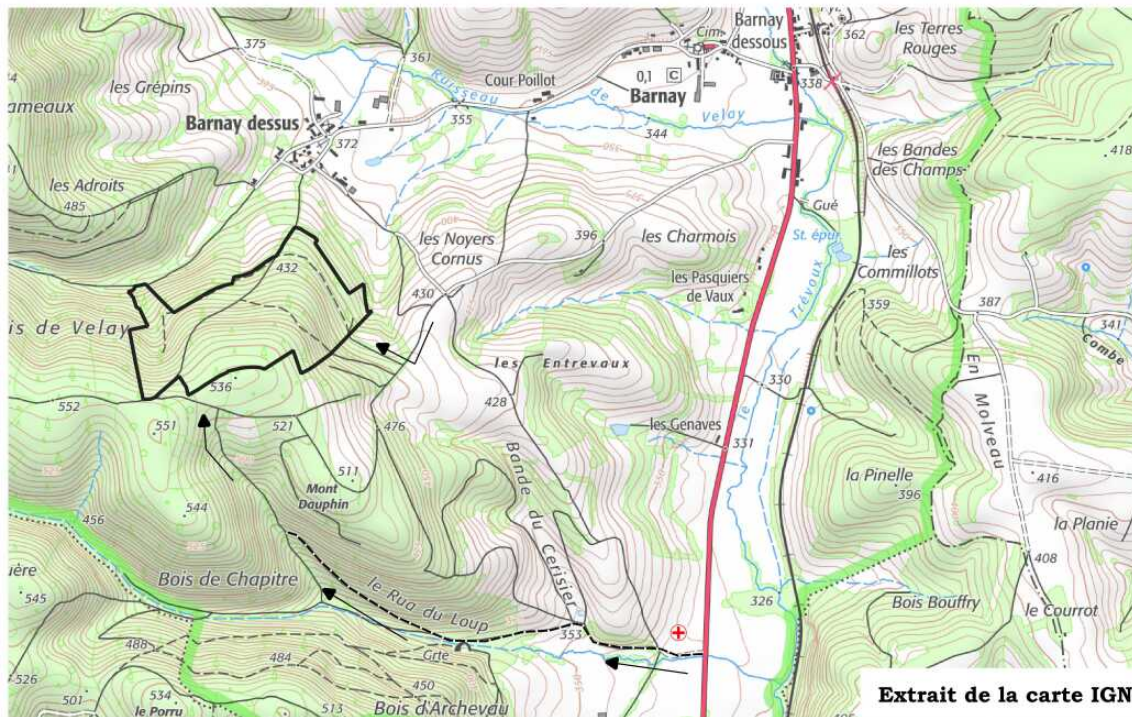
Délai d'exploitation et de vidange : 31 octobre 2025

Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR50 331 278 713

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique SFR correct



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 4 ' 8.59" / Long E. 4° 20 ' 0.47"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département Saône et Loire (71)
Commune Chissey-en-Morvan
Lieudit La forêt Millon
Essence principale Douglas/Sapin
Nature de la coupe Amélioration & rase
Surface 16 ha
Parcelle 7p et 8
Volume présumé 1 070 m³

Réserves arbres non marqués
Limites voir plan
Marquage Peinture rouge
Propriétaire GF de Vauchezeuil
Expert Forestier Tristan SUSSE
Tél. 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
E-Mail : t.susse@cf-expertise.com

Nombre de pieds	Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Volume présumé
254	Douglas	5	17	19	19	24	47	39	25	20	14	7	8	7	3	492
163	Douglas sec			5	31	25	31	29	24	7	8	3				185
27	Douglas à câbler			1	3	3	3	1	5	1	4	4		1	1	66
143	Sapin	12	12	34	30	14	19	11	8	3						151
71	Sapin sec	4	8	23	14	11	4	3	3			1				67
71	Epicéa	1	3	18	22	19	7	1								69
11	Epicéa sec			3	3	3	2									12
7	Mélèze	1	1		3		1		1							8
12	Mélèze sec		1	5	2	3	1									11
4	Pin			1	1	1	1									3
1	Pin sec					1										1
4	Grandis				1	1	1	1								5
768 tiges																1 070 m³

Visite : Se munir du plan
 Le détail par secteur sera donné sur demande

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales EFF,
 ventes de coupes en bloc et sur pied CNIEFEB

Délai d'exploitation et vidange : 30/10/2025

Paiement : 1/4 du montant de la vente (minimum de 2 000 €)
 ou caution permanente

T.V.A : Assujetti
C.V.O : Non déduite

CONDITIONS PARTICULIERES :

Abattage obligatoire de tous les bois marqués,
 Débardage sur sol portant uniquement.
 Utiliser les cloisonnements désignés ">" en parcelle 8
 Une piste sera réalisée par le vendeur à l'Ouest de la D980
 Evacuation obligatoire des bois en bordure de route,
 Remise en état obligatoire des routes, pistes et dépôts

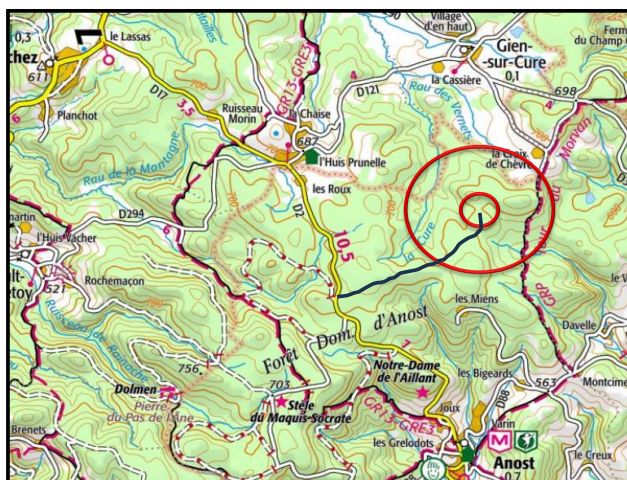


Prix de vente (H.T) :

L'acquéreur :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété	GF LION ROUGE
Département	Saône et Loire
Commune	Anost
Lieudit	Taillis du Dessous
Essence principale	Douglas
Nature de la coupe	Amélioration
Surface	2 et 3
Parcelle forestière	2 et 3
Volume présumé :	712 m ³
Limites	Voir plan
Marquage	Peinture
Expert Forestier	Roland SUSSE
Tél. : 03.80.31.97.02	
E-Mail : roland.susse@free.fr	

Nombre de pieds	Essence	catégories de diamètre à 1,30 m													Volume présumé	Vum	
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80			
253	Douglas			7	9	33	27	55	54	36	20	9	3			623	2,46
44	Douglas sec				7	7	10	6	11	3					89	2,02	
297 tiges															712 m³		

Visite : voir plan

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. : assujetti

Réserves : arbres non marqués en abandon

- Abattage et débardage :
- Autorisation de M. SUSSE
- Abattage à l'intérieur de la parcelle
- Remise en état des pistes et places de dépôts
- Préservation des cours d'eau et zone humide.
- Utilisation des routes par temps sec, hors période humide ou dégel.
- Stockage interdit contre les arbres
- Evacuation totale des bois

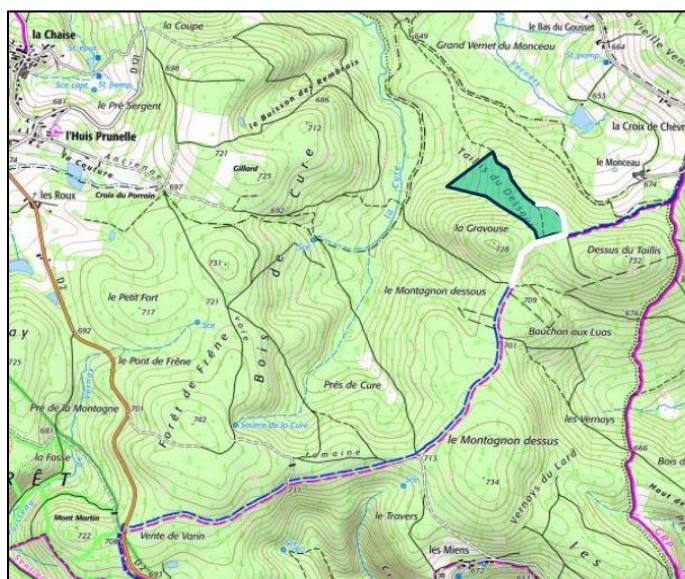
Délais exploitation et vidange : 30/10/2025
Comprenant l'évacuation de tous les bois sur dépôt

Paiement : Cahier des clauses générales (EFF-FNB).

CVO : elle sera déduite du montant de la vente.

Caution : 1/4 du montant de la vente sauf si caution permanente.
avec un minimum de 2 000 €

Accès secours : Voir le plan, réseau téléphonique correct.

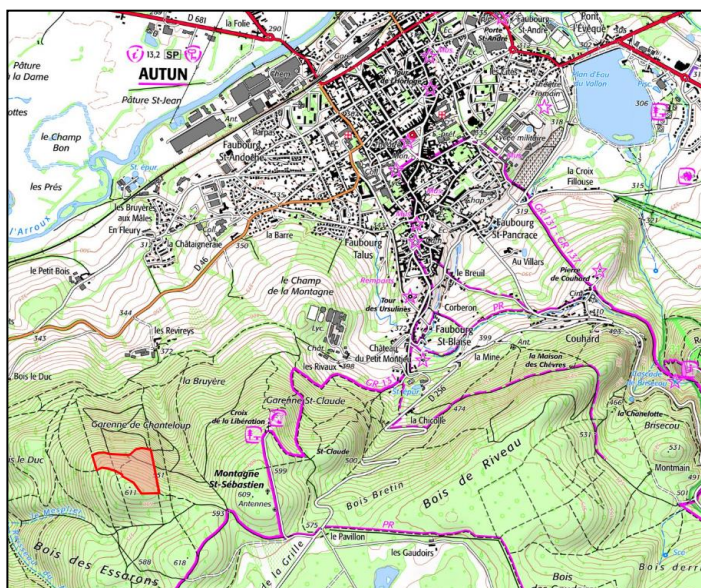


Prix de vente HT :

L'acquéreur : Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété G.F. de Chanteloup
Département Saône-et-Loire (71)
Commune Autun
Lieudit Garenne de Chanteloup
Essence principale Douglas
Nature de la coupe Coupe de jardinage
Surface 6 ha
Parcelle forestière 2 Sud
PEFC 10-21-1/1973
Volume présumé 459 m3
Année 2024
Limites Voir plan
Marquage Peinture rouge
Renseignements Tristan SUSSE
Tél. : 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
E-Mail : t.susse@cf-expertise.com



Nombre de pieds	catégories de diamètre à 1,30 m														Volume présumé	Vum	
	Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80			
213	Douglas		3	12	34	53	47	48	11	3	2					362	1,70
60	Douglas sec		2	5	6	12	25	7	3							97	1,62
273 tiges																459 m3	

Visite : Voir plan

Conditions générales :

T.V.A. : Remboursement forfaitaire

Délai d'exploitation et de vidange : 15 novembre 2025

Abattage obligatoire de tous les bois marqués à l'intérieur de la parcelle

Longueur découpe inférieure à 16 m

Exploitation interdite en période de sève (15 avril au 15 juillet)

Utilisation de la route, chemin hors période humide ou de dégel

Les rémanents seront déposés sur les cloisonnements d'exploitation.

Respect des réserves et de la régénération

Caution de bonne fin : 8 000 € ou caution permanente

Paiement : conditions générales EFF

Conditions particulières :

Utilisation route et place de dépôt du voisin

L'entreprise devra informer le GF des Essarons au moins

une semaine avant le début de la coupe pour vérifier la disponibilité des lieux. (06 74 10 94 34)

Une indemnité de 300 € sera versée au GF des Essarons en cas d'utilisation de la place de stockage.

1/ application du § 5.3 du standard PEFC : signature de l'un des documents visés dans ce paragraphe et application des règles PEFC aux ETF

2/ Stationnement interdit sur la propriété des engins pendant les temps hors travaux (nuit et week-end). Dépôt de carburant interdit.

Entretien des machines hors de la propriété.

3/ Les bois seront stockés exclusivement sur la place de dépôt et non dans les fossés

ni sur les terrains en bordure du chemin (banquette surélevée à l'ouest de la place)

4/ Respect du droit de passage chez les pépinières Naudet (fermeture à chaque passage des barrières).

5/ circuler exclusivement sur les pistes et chemin. **Interdit d'emprunter un cloisonnement.**

6/ La signalisation du chantier est impérative du fait que la piste nord-sud est un chemin de grande randonnée.

7/L'entreprise s'engage à limiter la durée de dépôt à 60 jours à compter du début du débardage.

Après cette durée une astreinte de 100 € par semaine sera facturée.

8/ Remise en état des pistes, place de dépôt et desserte forestière après son utilisation. Vidange complète et nettoyage de la place de dépôt.



Prix de vente (H.T) :

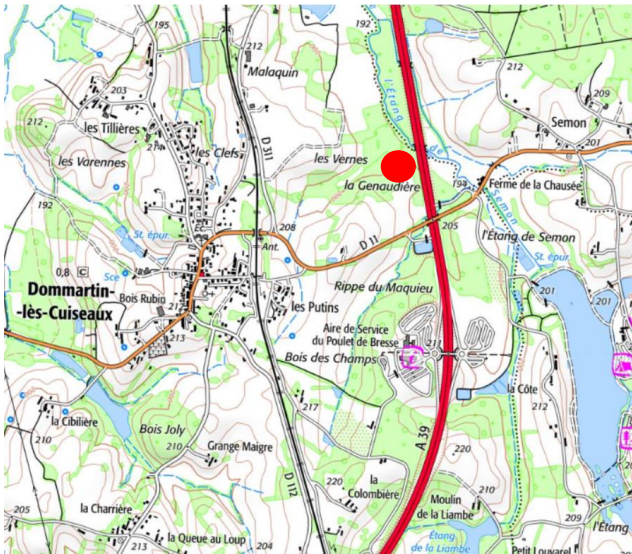
L'acquéreur :

La Caution :





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriétaire : Mr BROCHET
Département : Saône et Loire
Commune : DOMMARTIN LES CUISEAUX
Forêt : LA PLANCHE
Essence Principale : SAPINS P - MELEZES
Nature de la coupe : extraction
Surface : 1.4583 ha
Parcelles : ZC 235-237
Réserve : Néant
Marquage : bois marqués de deux points rouges
Limites : Celles de la Parcelle
Renseignements : Fabien BACHELET - Expert Forestier
 13 route de Baignant
 71 350 ALLEREY SUR SAONE
 Port.06.21.83.25.30
 fabien.bachelet@expertforestier.net

NB	Essence	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	VOL B.I m ³	Vol B.O m ³	VOL TOT m ³	VUM
57	SAPINS P (dt 2 épicéas)		9	11	6	11	4	6	3	3	1		2	1		6	51	57	1,00
27	MELEZES			2		1	7	6	9	2						1	38	39	1,44
84																7	89	96	

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales des ventes de coupes en bloc et sur pied CNI EFEB - FNB

- ⊗ Façonnage et enlèvement de tous les produits abandonnés jusqu'au diamètre 10 cm + tous les bois et chablis secs
- ⊗ Exploitation sur sol porteur après accord de l'Expert

⊗ **Respect impératif des feuillus**

DELAI D'EXPLOITATION :

Le propriétaire, ou son représentant, devra être averti, quelques jours avant le début de l'exploitation :

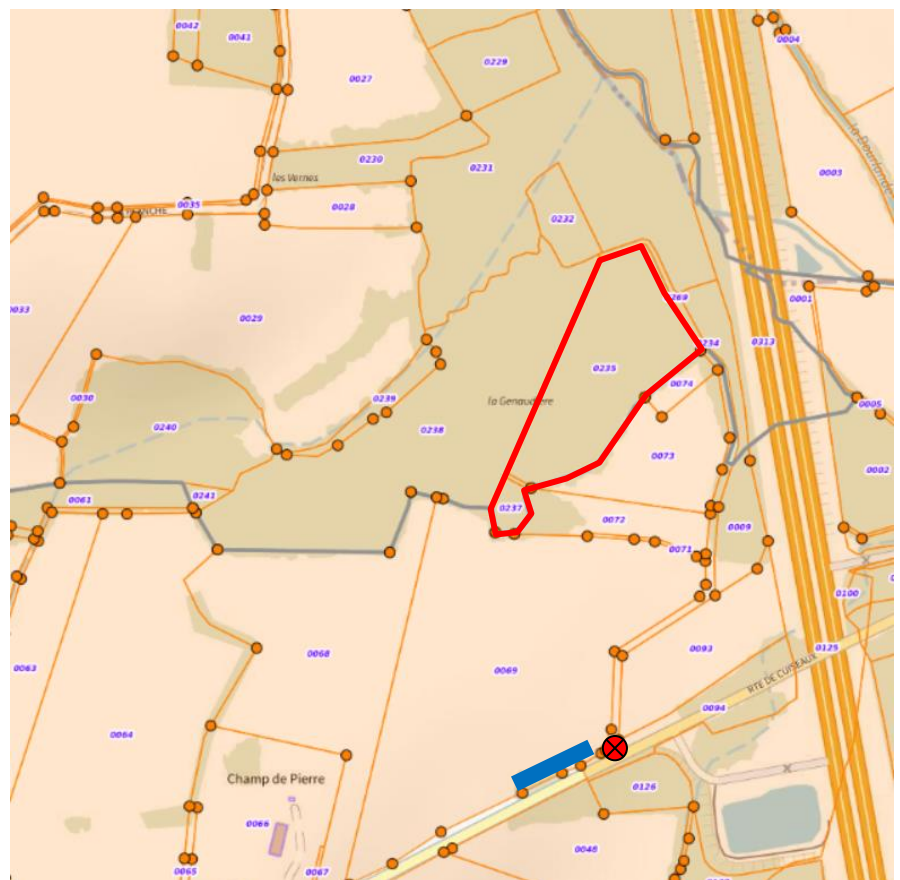
Abattage et vidange : **31/12/2025**

DEPOT : voir plan

T.V.A : remboursement forfaitaire

CAUTION : 2 000 €

PEFC : non certifié



Parcelle marquée

— Dépôt des bois

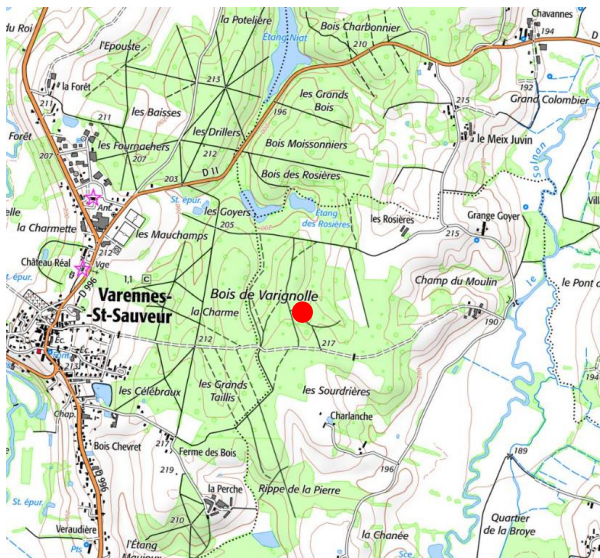


Point GPS - 46.500708, 5.310718





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriétaire : Mr BASSET
Département : Saône et Loire
Commune : CONDAL
Forêt : LES VARIGNOLES
Essence Principale : SAPINS P
Nature de la coupe : éclaircie sélective
Surface : 3 ha environ
Parcelle : ZA25
Réserve : à respecter
Marquage : bois marqués de deux traits rouges
Limites : Celles de la Parcelle
Renseignements : Fabien BACHELET - Expert Forestier
 13 route de Baignant
 71 350 ALLEREY SUR SAONE
 Port.06.21.83.25.30
 fabien.bachelet@expertforestier.net

NB	Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	VOL B.I m ³	Vol B.O m ³	VOL TOT m ³	VUM
241	SAPINS PECTINES	48	58	50	43	23	8	3	3	1		2	1		1	32	135	167	0,69
29	SAPINS PECTINES SECS			15	8	5	1									0	24	24	0,83
270																32	159	191	

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales des ventes de coupes en bloc et sur pied CNIEFEB - FNB

- ⊗ Façonnage et enlèvement de tous les produits abandonnés jusqu'au diamètre 10 cm + tous les bois et chablis secs
- ⊗ Exploitation sur sol porteur après accord de l'Expert
- ⊗

DELAI D'EXPLOITATION :

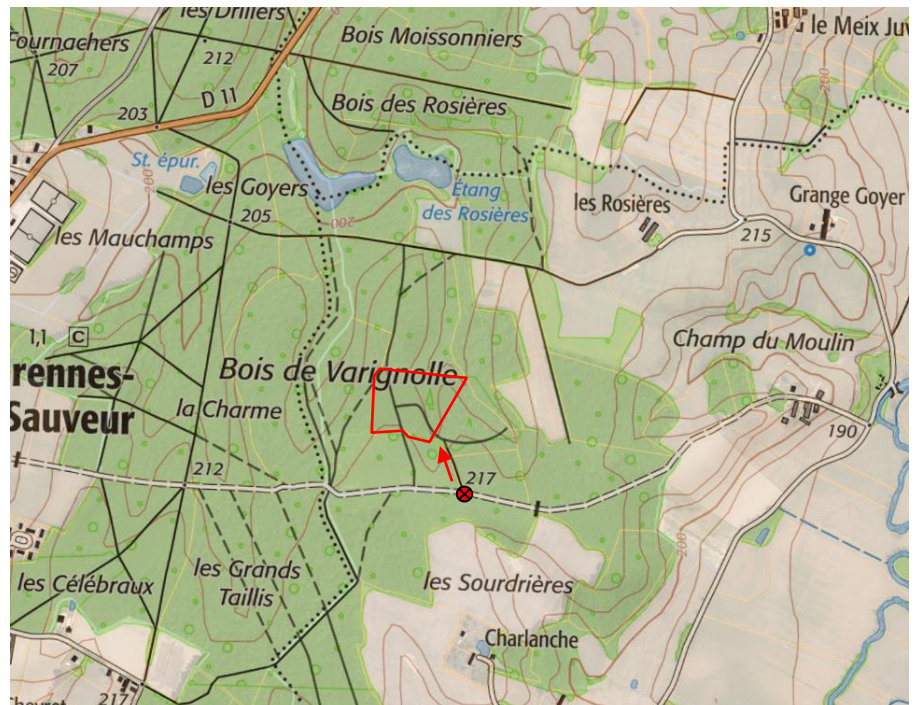
Le propriétaire, ou son représentant, devra être averti, quelques jours avant le début de l'exploitation :
 Abattage et vidange : **31/12/2025**

DEPOT : au niveau du point GPS, le long de la route forestière communale

T.V.A : remboursement forfaitaire

CAUTION : 2 000 €

PEFC : non certifié



Parcelle marquée

X Point GPS - 46.482102, 5.262515





Propriétaire : Amundi Investissement Forestier
PEFC : Bourgogne Franche-Comté N° : 10-21-1/887

Département : Saône-et-Loire
Commune : Uxeau
Lieu dit : Forêt de Busserolles

Essence principale : Douglas
Nature de la coupe : Coupe d'amélioration

Surface : 25,2 Ha
Parcelle(s) forestière(s) : 3 et 4

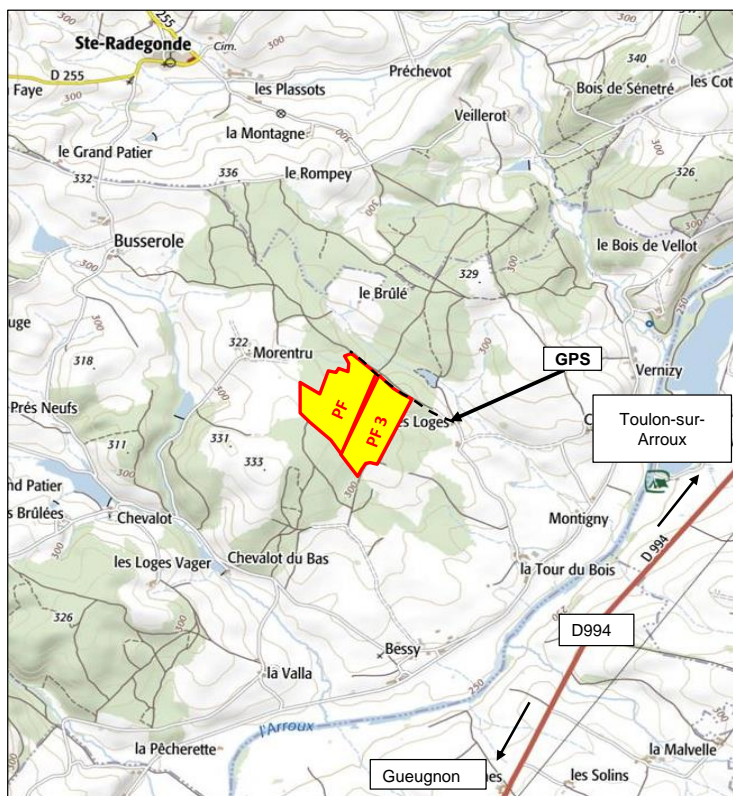
Réserves : Tous les arbres non désignés à la peinture rouge et non martelés aux pieds.

Limites : Voir plan.

Marquages : Grumes : 2 traits de peinture au corps et 1 flachi au pied aux initiales de l'Expert.
Perches délivrées à la peinture rouge.

	Volumes présumés :
Nombre de pieds :	781
	B.O.20 et + 1145 m3
	Vol. Moy. 1,5 m3
	B.I. St

Expert Forestier : Nicolas MENU
Contrat : SF CDC, Agence Val de Seine-Normandie
Pôle de Paris - SELVANS
8bis rue de Châteaudun, 75009 Paris. - Tel : 01.45.22.26.06



Diamètre à 1m30

Nbre	Essence	Diamètre à 1m30																Volume	
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95		100
374	Douglas PF 3	12	35	70	60	64	48	44	28	10	3								548
348	Douglas PF 4	4	24	61	70	73	42	41	17	10	3	3							520
30	Douglas secs PF 3		1	5	3	13	4	1	3										43
29	Douglas secs PF 4	4	3	4	7	5	2	3	1										34

Visite : Voir plan ou s'adresser à Monsieur Bastien Couturier, garde, au 06 74 53 94 41

Conditions particulières

Paiement : Voir les conditions générales de la vente.
T.V.A : Assujettissement.
C.V.O : Versée par le propriétaire

Exploitation :
Rémanents mis en cordons dans les cloisonnements.
Abattage en dehors des jeunes plantations de Chêne rouge
Aucun abattage dans les prés et parcelles feuillues riverains

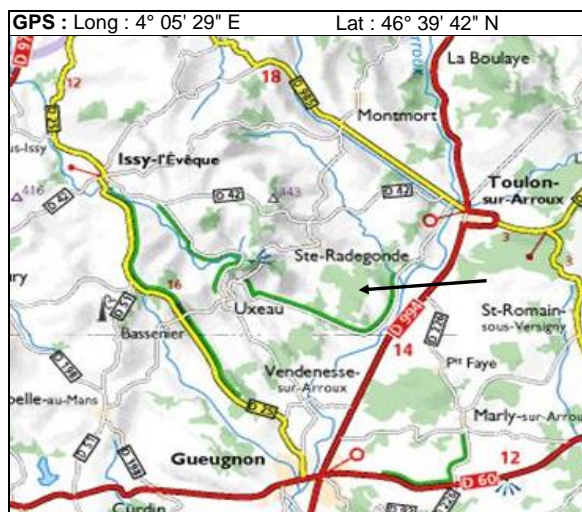
Toutes précautions impératives envers les régénérations de Douglas, rémanents mis en dehors de celles-ci.

Débardage : Par temps sec uniquement.
Place de dépôt : voir avec Monsieur Couturier.

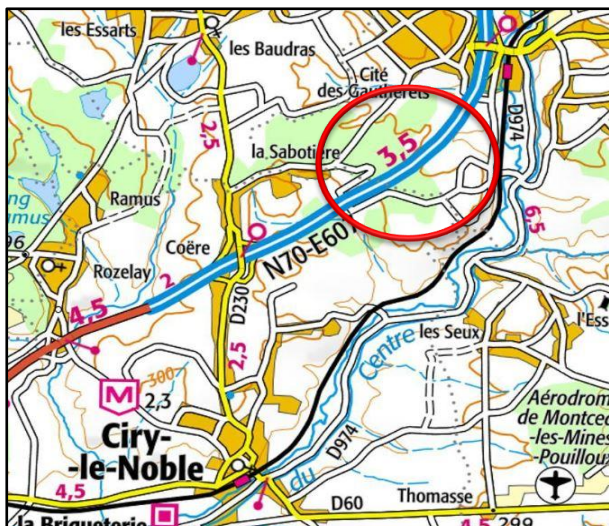
Délais d'exploitation : 31/10/2025
et d'enlèvement des produits : 31/12/2025

Prix :
L'acquéreur :
N° de certification :

La caution : 20 % du montant de la vente, ou caution permanente.



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété	GF Salinois de Dvlpt Forestier
Département	Saône et Loire
Commune	Ciry-le-Noble Perrecy-les-Forges
Lieudit	Bois Badeau
Essence principale	Douglas
Nature de la coupe	Amélioration
Surface	4,6 ha
Parcelle forestière	3 & 8
Volume présumé :	186 m3
Limites	Voir plan
Marquage	Peinture rouge
Renseignements	Tristan SUSSE
Tél. :	03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
E-Mail :	t.susse@cf-expertise.com



Nombre de pieds	Essence	catégories de diamètre à 1,30 m												Volume	
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	présumé	Vum
65	Douglas			1	1	2	9	10	16	16	7	1	2	182	2,80
1	Douglas sec										1			4	4,00
66 tiges														186 m3	

Visite : se munir du plan. Code barrière : 1962

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. : assujéti

Réserve : arbres non marqués en abandon et feuillus

Débardage : autorisation de M. SUSSE.

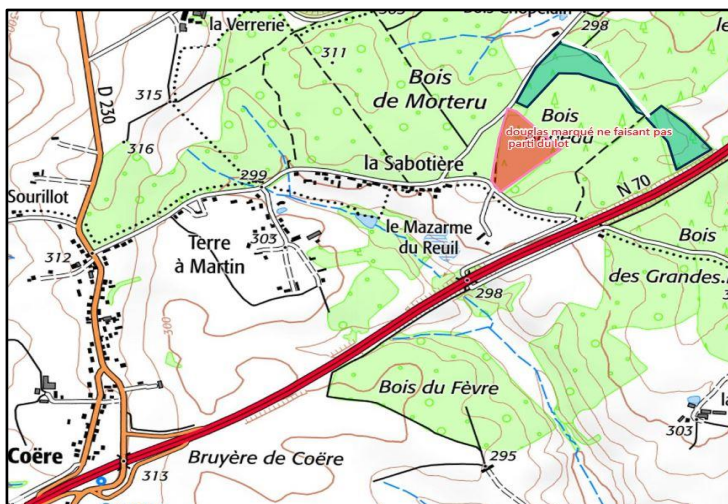
Exploitation et vidange :
au 31 octobre 2025.

Attention les douglas au Sud ne font pas partis de la vente.

Paiement : clauses générales.

Caution bancaire :
1/4 du montant de la vente

Clauses particulières :
Abattage obligatoire de tous les bois marqués.
Stockage interdit contre les arbres.
Remise en état obligatoire des pistes après exploitation.
Evacuation complète des produits en bordure de route.
Utilisation de la route hors période humide ou de dégel.



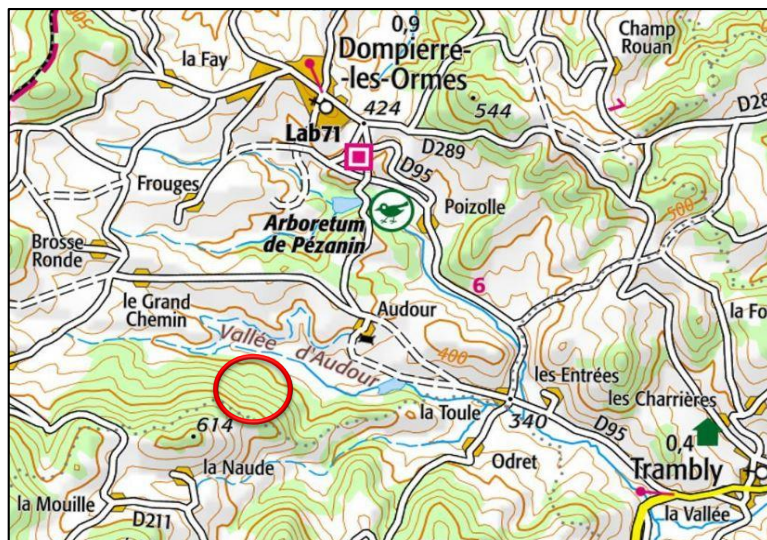
Prix de vente (H.T) :

L'acquéreur :

La Caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département Saône et Loire (71)
Commune Dompierre les Ormes
Lieu dit Bois de Fayolle
Certification -
Essence principale Douglas
Nature de la coupe Amélioration
Surface 7,0 ha
Parcelle 3p et 4p
Volume présumé 509 m³
Réserves arbres non marqués
Limites voir plan
Marquage Marteau
 Peinture orange
Propriétaire GF de la Fayolle
Expert Forestier Tristan SUSSE
Tél. 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
E-Mail : t.susse@hotmail.fr

Nombre de pieds	Essence												Volume présumé	V.U.M	
		35	40	45	50	55	60	65	70	75	80				
147	Douglas	1	4	21	32	27	24	19	12	5	2			441	3,00
28	Douglas sec	2	1	6	6	7	3	3						68	2,43
175 tiges													509 m³		

Visite Voir plan

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied CNIEFEB

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. non assujetti

C.V.O. Non déduite

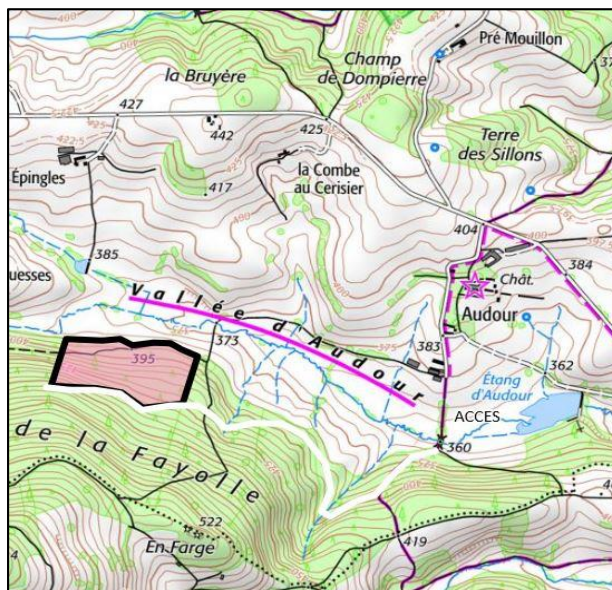
Exploitation, débardage et vidange :

Prévenir impérativement l'expert 10 jours avant
 Abattage obligatoire de tous les bois marqués
 Débardage sur sol portant uniquement.
 Stockage interdit contre les bois
 Utilisation de la route hors période humide ou de dégel
 Evacuation obligatoire des bois en bordure de route
Abattage directionnel, découpe max à 14 m, préservation
 de la régénérations, Balayage de la place de dépôt.
 Remise en état obligatoire des routes, pistes et dépôts

Dépôt : sur la place en bordure de parcelle

Délai exploitation et vidange : 30/10/2025 impératif

Paiement : 1/4 du montant de la vente (minimum de 2 000 €)
 ou caution permanente



Prix de vente (H.T) :

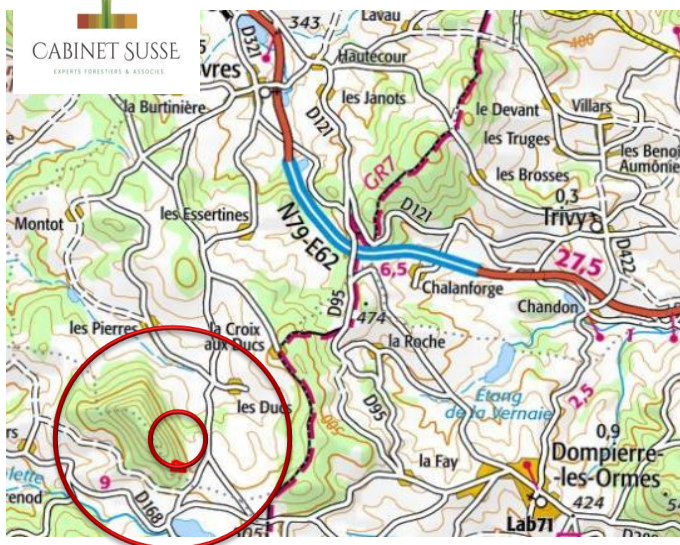
L'acquéreur :





CABINET SUSSE
EXPERTS FORESTIERS & ASSOCIÉS

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département Saône et Loire
Commune Vérosvres
Certification néant
Essence principale Douglas
Nature de la coupe Coupe rase
Surface 1,5 ha
Parcelle(s) cadastrale(s) H 169 et 170
Volume présumé 551 m³
Réserves Arbres non marqués
Limites Voir plan
Marquage Peinture rouge
Propriétaire Marie Claude BONNOT
Expert Forestier Tristan SUSSE
Renseignement Christophe DUCHESNE
 Tél. 06 84 36 79 81
 E-Mail : christopheduchesne-bureaususse@hotmail.fr

Nombre de	Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Volume présumé	V.U.M
195	Douglas	8	5	13	14	18	39	19	20	21	11	9	10	4	3	1	476	2,44
33	Douglas sec			1	3	6	6	7	4	4	2						72	2,18
1	Mélèze								1								2	2,00
2	Sapin			1	1												1	0,50
231 tiges																	551 m³	

Visite : Voir plan

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied CNIFFEB

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. Non assujetti

C.V.O. Non déduite

Réserve : Arbre non marqué

Exploitation, débardage et vidange :

Abattage obligatoire dans la parcelle

Débardage et dépôt: autorisation de la commune de Vérosvres

Prévenir impérativement Monsieur DUCHESNE 10 jours avant

Autorisation de Monsieur DUCHESNE et après paiement

Abattage obligatoire de tous les bois marqués

Débardage sur sol portant uniquement.

Evacuation obligatoire des bois en bordure de route

Remise en état obligatoire des routes, pistes et dépôts

Utilisation des routes hors période humide ou dégel.

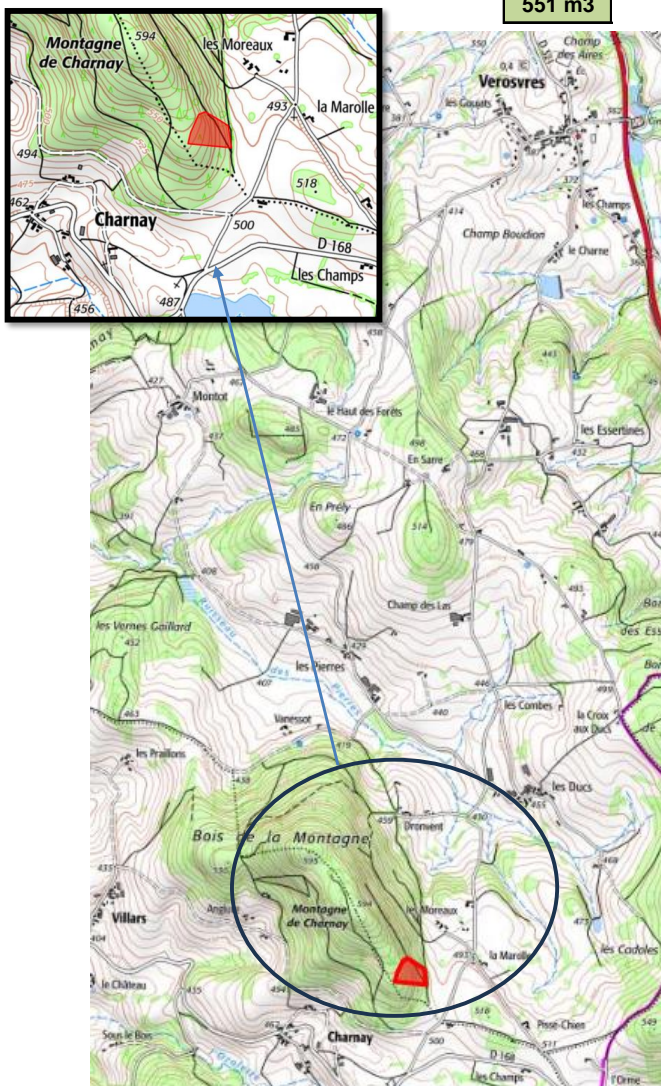
Délais exploitation et vidange : 31/10/2025

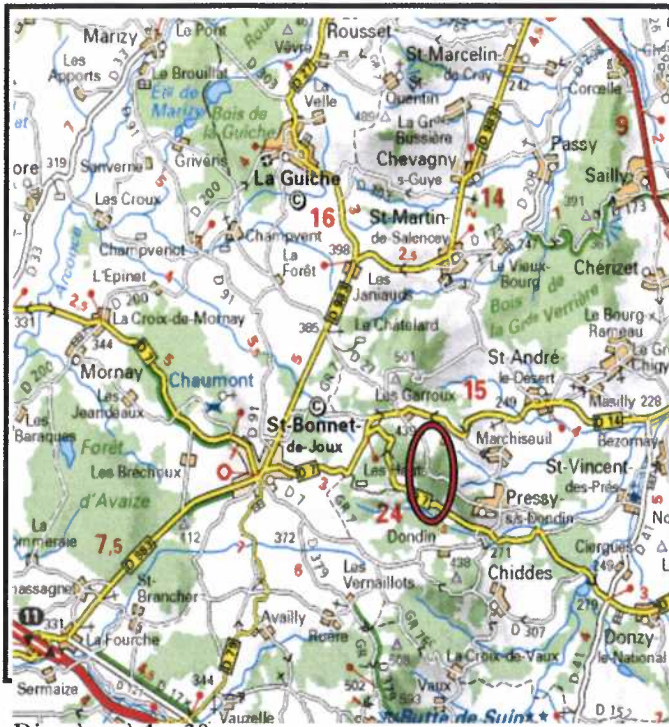
Paiement : Cahier des clauses générales (EFF-FNB).

Caution : 1/4 du montant de la vente

sauf si caution permanente avec un minimum de 2 000 €

Accès secours : Voir le plan, réseau téléphonique correct.





Propriétaire : GF des Hauts
Forêt : Forêt des Hauts
Département : Saône-et-Loire (71)
Commune : Pressy-sous-Dondin
Lieu-dit : Bel Air, les Combes
Essence principale : Sapin
Nature de la coupe : Jardinatoire, extraction
Surface en ha : 8,2000
Parcelle forestière n°: 21/22/27
Réserves : tous les arbres non marqués
Limites : celles du peuplement
Marquage : 2 traits obliques orange (/) au corps,

Volume présumé			
Nombre de pieds :	274	B.O.	590 m3
		Vol. Moy.	2,2 m3/arbre
		B.I.	118 st

Expert forestier : Pierrick COCHERY
Gestionnaire forestier : Benoît LOISEAU
 06 62 78 19 77 | b.loiseau@foret-patrimoine.com
Contrat : Comité des Forêts



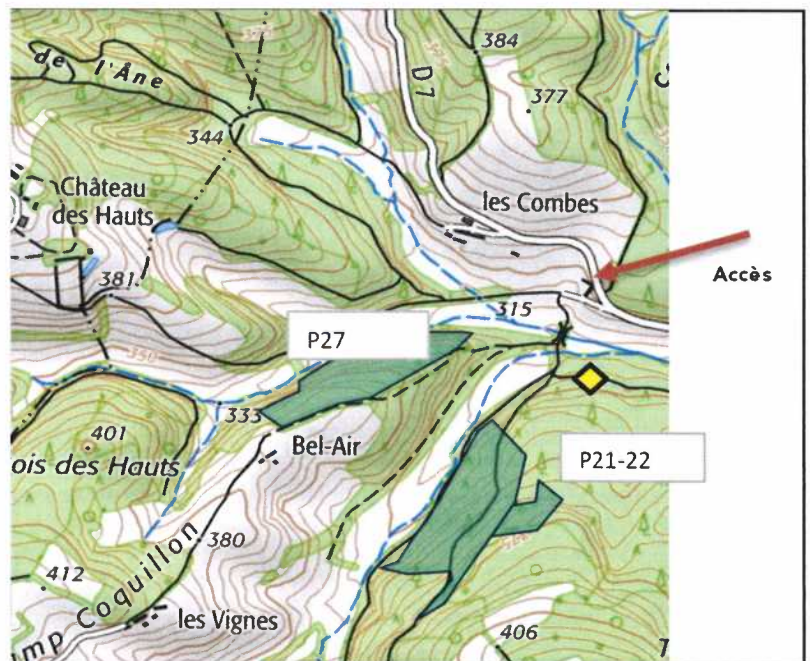
Diamètre à 1m 30

Nbre	Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	Volume
102	Sapin P27	4	10	16	22	9	5	6	9	7	4	3	3	2	2				211
155	Sapin P21-22	7	8	12	18	13	21	19	13	14	20	8	1	1					353
17	Pin P 21-22		1	1	2	4	6	3											26

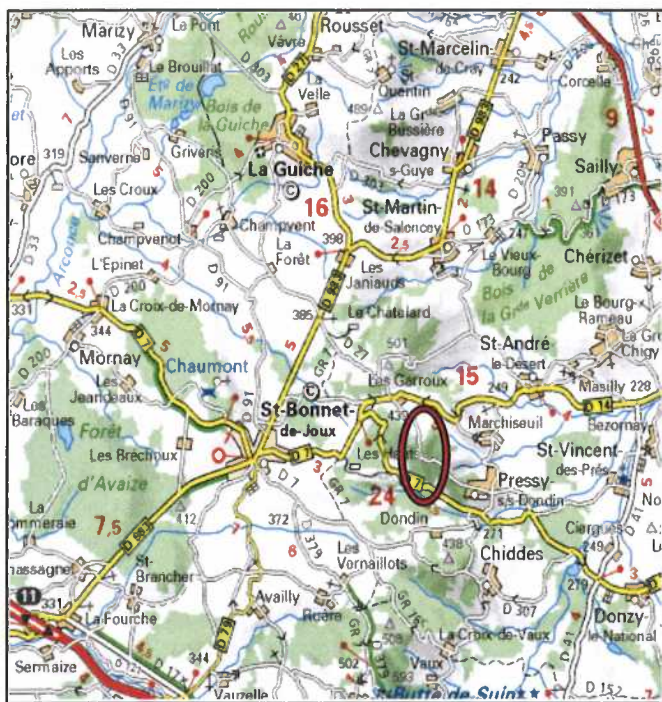
Conditions particulières

- Visite :** Se munir du plan joint
Prévenir impérativement le gestionnaire avant chaque tranche d'intervention
- Exploitation :** Respecter les flèches d'abattage éventuelles.
Exploitation très soignée pour éviter réserves et régénérations
Rémanents plaqués au sol en éléments de moins de 2m
- Débardage** par les cloisonnements obligatoire, sur sol portant, hors dégel
- Dépôt :** à l'emplacement indiqué
- Délais d'exploitation :** 15 septembre suivant la vente
- Délais d'enlèvement :** 15 octobre suivant la vente
- TVA :** propriétaire assujetti
- CVO :** versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur
- Paiement :** Conditions générales

Conditions de vente : Conditions particulières exposées dans la présente Fiche de lot, modalités d'organisation de la vente, Conditions Générales de Vente, Cahier des clauses générales (EEF-FNB)



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriétaire : GF des Hauts
Forêt : Forêt des Hauts
Département : Saône-et-Loire (71)
Commune : Pressy-sous-Dondin
Lieu-dit : Combe aux Gaillards
Essence principale : Douglas
Nature de la coupe : Jardinatoire, sanitaire
Surface en ha : 11,7029
Parcelle forestière n°: 15a,b,i,j,e,g et 13c
Réserves : tous les arbres non marqués
Limites : celles du peuplement
Marquage : 2 traits obliques orange (/) au corps, initiales BL à la racine et au corps surchargée de peinture.

Volume présumé			
Nombre de pieds :	178	B.O.	320 m³
		Vol. Moy.	2 m³/arbre

Expert forestier : Pierrick COCHERY
Gestionnaire forestier : Benoît LOISEAU
 06 62 78 19 77 | b.loiseau@foret-patrimoine.com
Contrat : Comité des Forêts



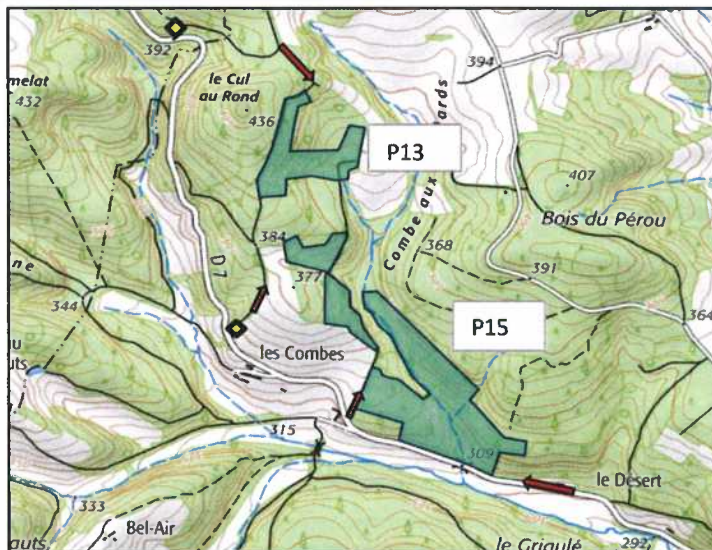
Ø à 1m 30

Nbre	Essence	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	Volume (m ³)
119	Douglas P15	5	14	27	32	22	9	5		3	2	244
2	Douglas sec P15		1	1								2
12	Douglas P13	1	4	6	1							15
43	Douglas sec P13	7	16	10	7	3						55
2	Douglas/Sapin châblis P13				1	1						4

Conditions particulières

- Visite :** Se munir du plan joint
Prévenir impérativement le gestionnaire avant chaque tranche d'intervention
- Exploitation :** Respecter les flèches d'abattage éventuelles.
Exploitation très soignée pour éviter réserves et régénérations
Rémanents plaqués au sol en éléments de moins de 2m
- Débardage** par les cloisonnements obligatoire, sur sol portant, hors dégel
- Dépôt :** à l'emplacement indiqué
- Délais d'exploitation :** 15 septembre suivant la vente
- Délais d'enlèvement :** 15 octobre suivant la vente
- TVA :** propriétaire assujetti
- CVO :** versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur
- Paiement :** Conditions générales

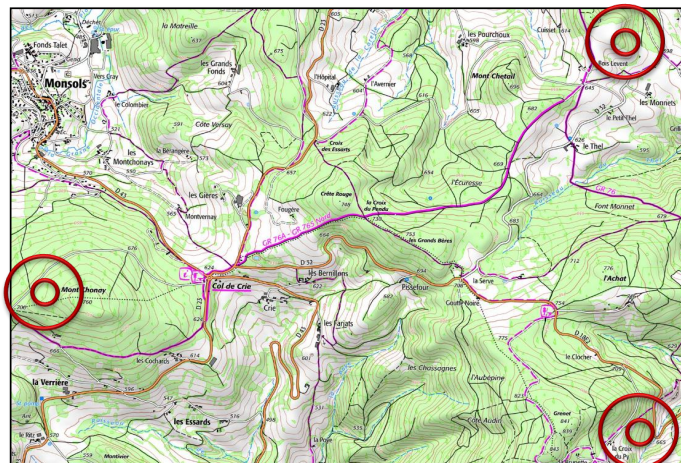
Conditions de vente : Conditions particulières exposées dans la présente Fiche de lot, modalités d'organisation de la vente, Conditions Générales de Vente, Cahier des clauses générales (EEF-FNB)



Dépôt :  **Accès :** 



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Monsols Deux-Grosnes,
Commune : Ouroux, Avenas
Certification : 10-21-3/8091
Essence principale : Douglas
Nature de la coupe : Amélioration
Surface : 3,90 ha
Parcelle(s) cadastrale(s) : C 257, 639, AL 95, AR 129
Volume présumé : 267 m3
Réserves : Arbres non marqués
Limites : Voir plan
Marquage : Peinture
Propriétaire : ASL GF Mont Saint-Rigaud
Expert Forestier : Tristan SUSSE
 Tél. 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
 E-Mail : ASLGF-bureaususse@outlook.fr

Nombre de pieds	catégories de diamètre à 1,30 m														Volume présumé	V.U.M		
	Essence	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75			80	85
223	Douglas	17	30	34	34	29	30	28	13	4		2		2			231	1,04
28	Secs		1	2	6	6	7	2	1	1	1						36	1,29
251 tiges		<i>Détail inventaire par parcelle sur demande</i>														267 m3		

Visite : Voir plan

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied CNEIFEB

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. Non assujetti
 C.V.O. Non déduite

Exploitation, débardage et vidange :

Prévenir impérativement Monsieur Susse 10 jours avant
 Autorisation de Monsieur Susse et après paiement
 Abattage obligatoire de tous les bois marqués
 Débardage sur sol portant uniquement.
 Stockage interdit contre les bois
 Evacuation obligatoire des bois en bordure de route
 Dépôt des rémanents sur les cloisonnements
 Remise en état obligatoire des routes, pistes et dépôts

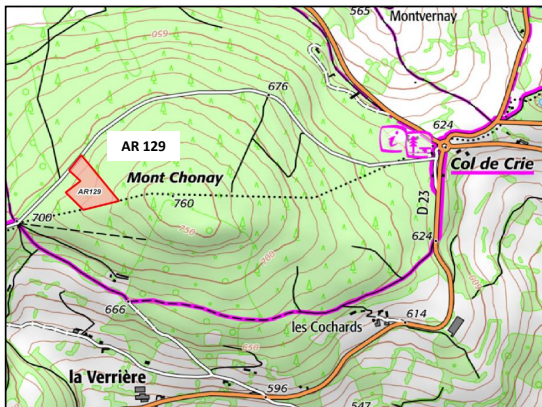
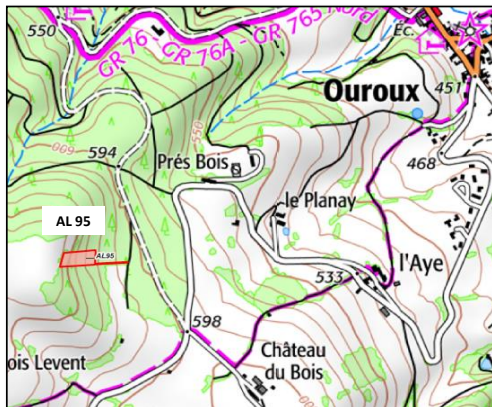
Les frais de dépôt sont à la charge de l'acheteur

Délai exploitation et vidange : 31/10/2025

Paiement : clauses générales

Respect des peuplements et régénérations

Evacuation complète des produits et purges



Prix de vente (H.T) :

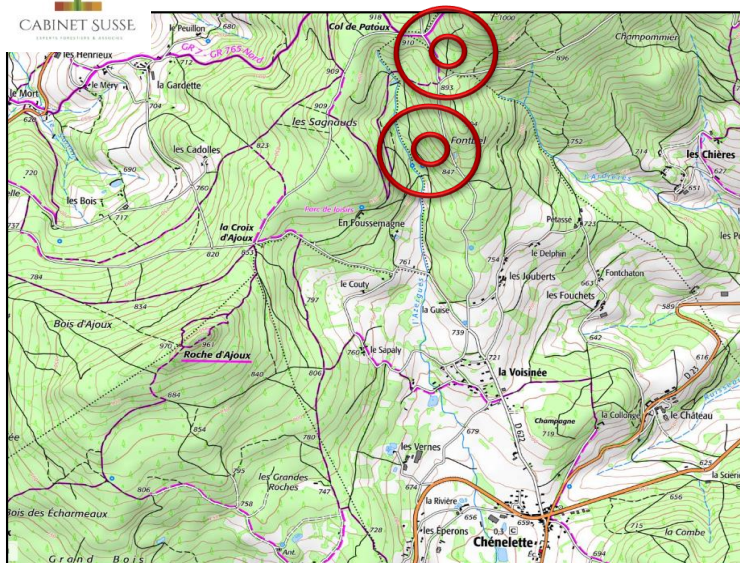
L'acquéreur :

La Caution :





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département Rhône
Commune Les Ardillats & Chênelette
Certification 10-21-3/8091
Essence principale Sapin
Nature de la coupe Amélioration
Surface 2,28 ha
Parcelle(s) cadastrale(s) AE 16 & C 15
Volume présumé 180 m³
Réserves Arbres non marqués
Limites Voir plan
Marquage Peinture
Propriétaire ASL GF Mont Saint-Rigaud
Expert Forestier Tristan SUSSE
Tél. 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
E-Mail : ASLGF-bureaususse@outlook.fr

Nombre de pieds	Essence	catégories de diamètre à 1,30 m													Volume présumé	V.U.M
		15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75		
67	Sapin		6	3	7	11	6	8	8	9	4	4		1	101	1,51
8	Sapin dcl					2				2	3	1			17	2,13
49	Douglas		4	7	7	15	10	5			1			45	0,92	
3	Epicéa				1		1	1						4	1,33	
13	Résineux secs		1	1	3	2	4	1		1				13	1,00	
140 tiges														180 m³		

Visite : Voir plan

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied CNIFFEB

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. Non assujéti
C.V.O. Non déduite

Les frais de dépôt sont à la charge de l'acheteur

Exploitation, débardage et vidange :

Prévenir impérativement Monsieur Susse 10 jours avant
 Autorisation de Monsieur Susse et après paiement
 Abattage obligatoire de tous les bois marqués
 Débardage sur sol portant uniquement.
 Stockage interdit contre les bois
 Evacuation obligatoire des bois en bordure de route
 Dépôt des rémanents sur les cloisonnements
 Remise en état obligatoire des routes, pistes et dépôts

Exploitation hors sève

La zone de sapin sous la piste Sud ne fait pas partie de la vente (limite orange)

Respect des peuplements et régénérations

Evacuation complète des produits et purges

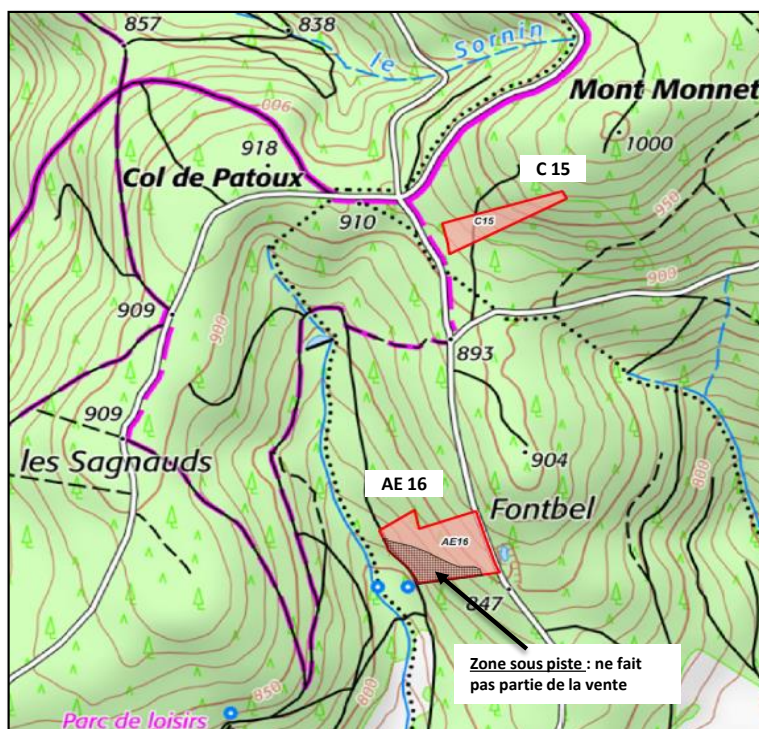
Délaï exploitation et vidange : 31/10/2025

Paiement : clauses générales

Prix de vente (H.T) :

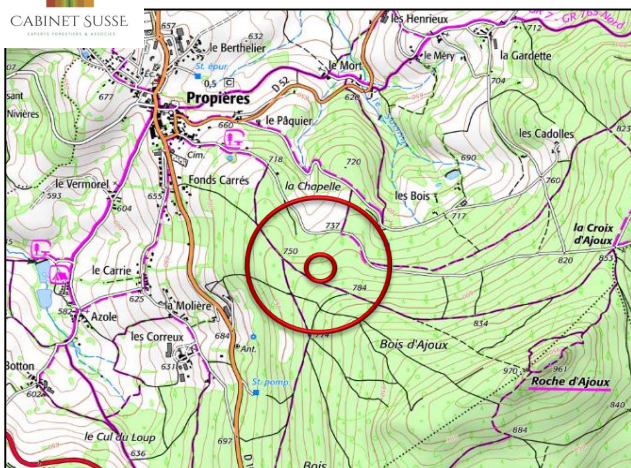
L'acquéreur :

La Caution :





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département Rhône
Commune Propières
Certification 10-21-3/8091
Essence principale Sapin / Epicéa / Douglas
Nature de la coupe Extraction
Surface 2,83 ha
Parcelle(s) cadastrale(s) C 4 & 77
Volume présumé 250 m³
Réserves Arbres non marqués
Limites Voir plan
Marquage Numérotés 1 à 71
Propriétaire ASL GF Mont Saint-Rigaud
Expert Forestier Tristan SUSSE
 Tél. 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
 E-Mail : ASLGF-bureaususse@outlook.fr

Nombre de pieds	catégories de diamètre à 1,30 m														Volume présumé	V.U.M		
	Essence	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90			95	100
Parcelle(s) : C4 (1 à 44) / C77 (45 à 71)																		
28	Sapin	1		2	3	7	6	1	2	2		4					88	3,14
30	Epicéa			4	5	7	10	2		1				1			79	2,63
11	Douglas			1		1				2	2		2	1	1	1	78	7,09
2	Résineux secs				1		1										5	2,50
71 tiges																	250 m³	

Visite : Monsieur Jonchier au 06 99 68 05 27

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied CNI EFEB

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. Non assujéti
C.V.O. Non déduite

Les frais de dépôt sont à la charge de l'acheteur

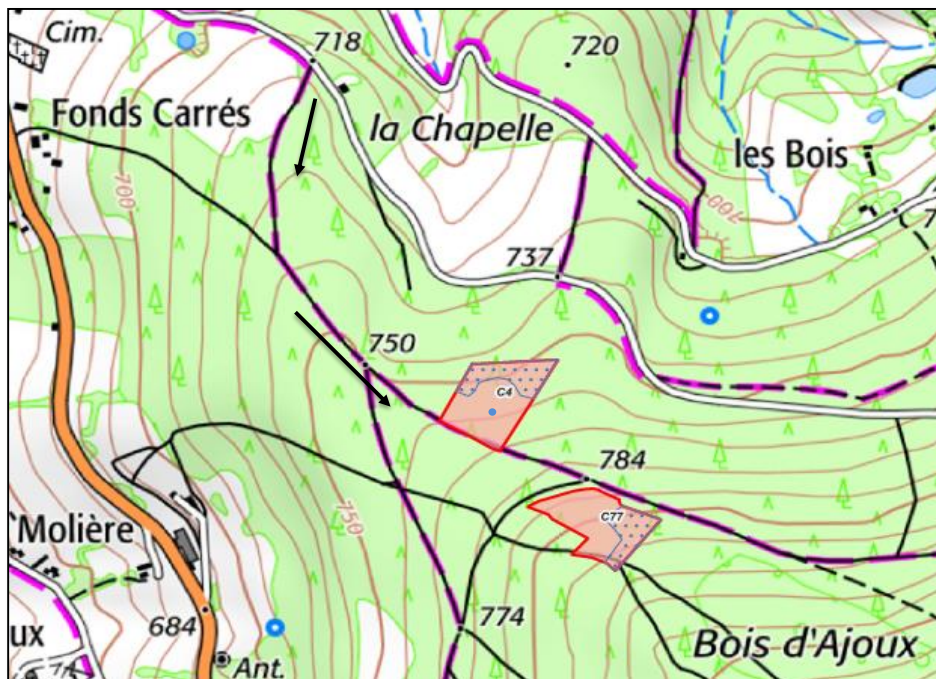
Exploitation, débardage et vidange :

Prévenir impérativement Monsieur Susse 10 jours avant
 Autorisation de Monsieur Susse et après paiement
 Abattage obligatoire de tous les bois marqués
 Débardage sur sol portant uniquement.
 Stockage interdit contre les bois
 Evacuation obligatoire des bois en bordure de route
 Dépôt des rémanents sur les cloisonnements
 Remise en état obligatoire des routes, pistes et dépôts

Délaï exploitation et vidange : 31/10/2025

Païement : clauses générales

Respect des peuplements et régénérations
 Evacuation complète des produits et purges



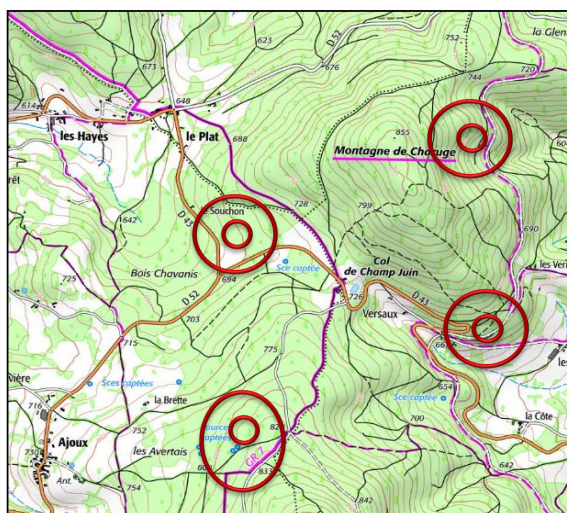
Prix de vente (H.T) :

L'acquéreur :

La Caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département Rhône
Commune Monsols Deux-Grosnes
Certification 10-21-3/8091
Essence principale Douglas
Nature de la coupe Amélioration
Surface 9,70 ha
 AI 109, 110, AK 110, AH 94, 121, 147, 164 & 167
Parcelle(s) cadastrale(s) 668 m3
Volume présumé
Réserves Arbres non marqués
Limites Voir plan
Marquage Peinture
Propriétaire ASL GF Mont Saint-Rigaud
Expert Forestier Tristan SUSSE
 Tél. 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
 E-Mail : ASLGF-bureaususse@outlook.fr

Nombre de pieds	Essence	catégories de diamètre à 1,30 m														Volume présumé	V.U.M	
		15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80			85
201	Douglas	5	10	16	20	26	30	36	29	13	13	2	1				317	1,58
194	Sapin	2	25	26	20	25	23	21	15	14	7	9	4	3			252	1,30
36	Epicéa	6	8	9	4	6	1				2						19	0,53
54	Résineux secs		1	3	5	11	9	12	12	1							80	1,48
485 tiges		<i>Détail inventaire par parcelle sur demande</i>														668 m3		

Visite : Voir plan

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied CNI EFEB

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. Non assujéti
C.V.O. Non déduite

Les frais de dépôt sont à la charge de l'acheteur

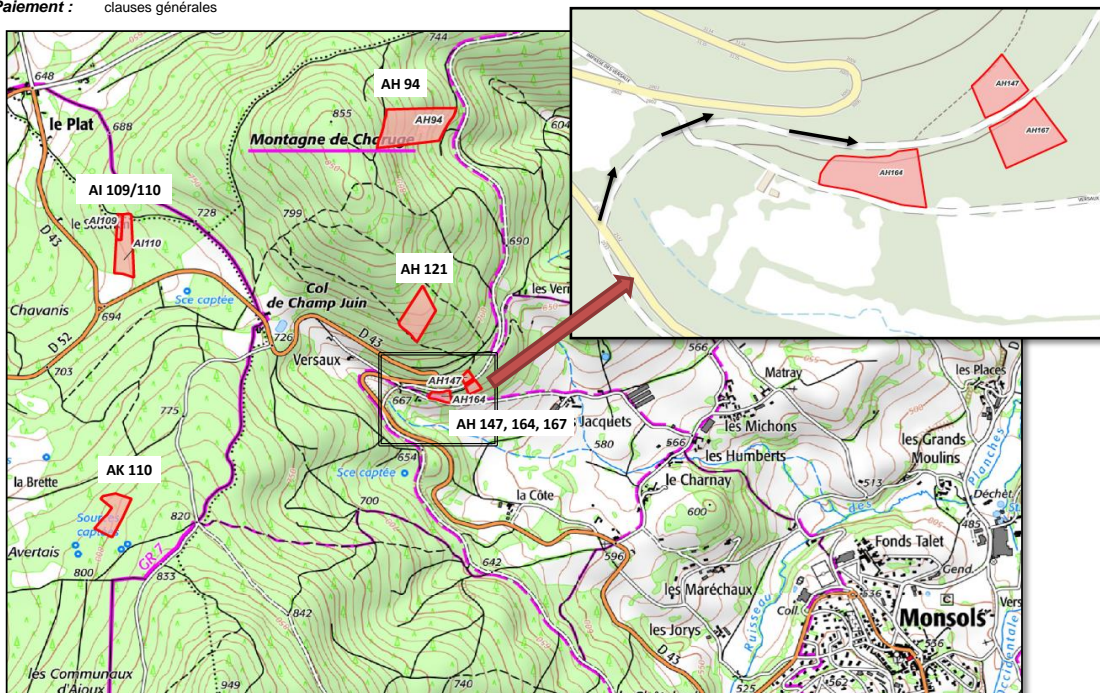
Délais exploitation et vidange : 31/10/2025
Paiement : clauses générales

Exploitation, débardage et vidange :

Prévenir impérativement Monsieur Susse 10 jours avant
 Autorisation de Monsieur Susse et après paiement
 Abattage obligatoire de tous les bois marqués
 Débardage sur sol portant uniquement.
 Stockage interdit contre les bois
 Evacuation obligatoire des bois en bordure de route
 Dépôt des rémanents sur les cloisonnements
 Remise en état obligatoire des routes, pistes et dépôts

Respect des peuplements et régénérations

Evacuation complète des produits et purges



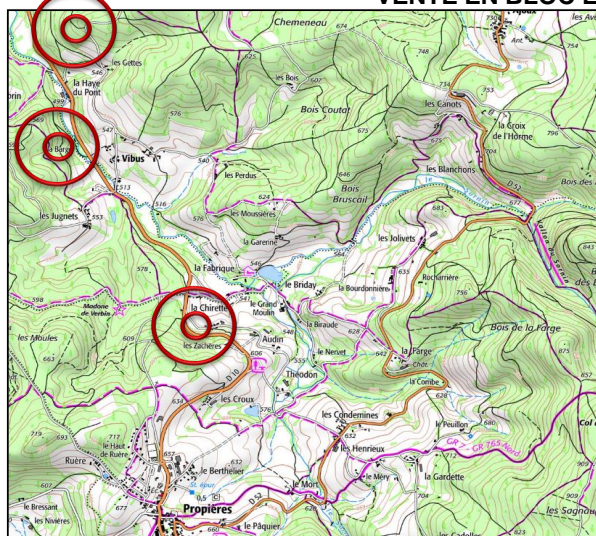
Prix de vente (H.T) :

L'acquéreur :

La Caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département Rhône
Commune Proprières, St-Clément-de-Vers & St-Igny-de-Vers
Certification 10-21-3/8091
Essence principale Douglas / Sapin
Nature de la coupe Eclaircie et coupe rase
Surface 3,70 ha
Parcelle(s) cadastrale(s) AS 128, AK 14 à 16, 139 & AD 283
Volume présumé 377 m3
Réserves Arbres non marqués
Limites Voir plan
Marquage Peinture
Propriétaire ASL GF Mont Saint-Rigaud
Expert Forestier Tristan SUSSE
Tél. 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
E-Mail : ASLGF-bureauusse@outlook.fr

Nombre de pieds	catégories de diamètre à 1,30 m															Volume présumé	V.U.M	
	Essence	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80			85
76	Douglas		9	10	9	9	4	10	5	7	2	5	1	3	1		148	1,95
121	Sapin	8	19	23	15	12	10	11	5	7	3	2	2	2	1	1	133	1,10
16	Epicéa					4	4	3	1	1	1	1	1				28	1,75
1	Pin sylvestre								1								2	2,00
48	Résineux secs		1	5	7	9	5	5	4	5	4	3					66	1,38
262 tiges																	377 m3	

Détail inventaire par parcelle sur demande

Visite : Voir plan

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied CNI EFEB

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. Non assujéti
 C.V.O. Non déduite

Les frais de dépôt sont à la charge de l'acheteur

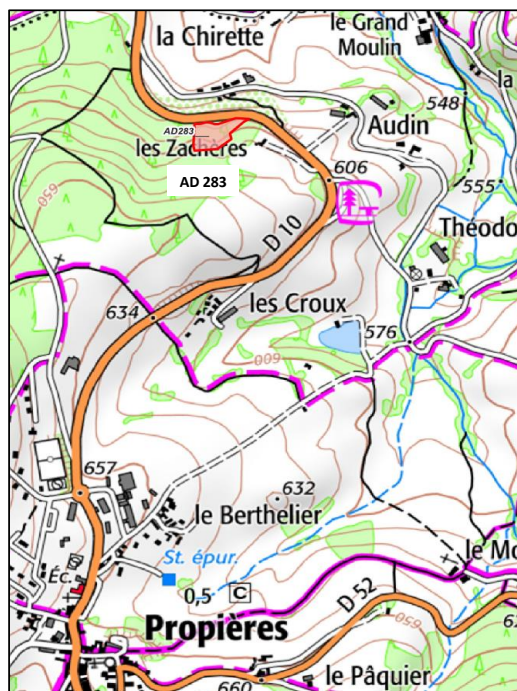
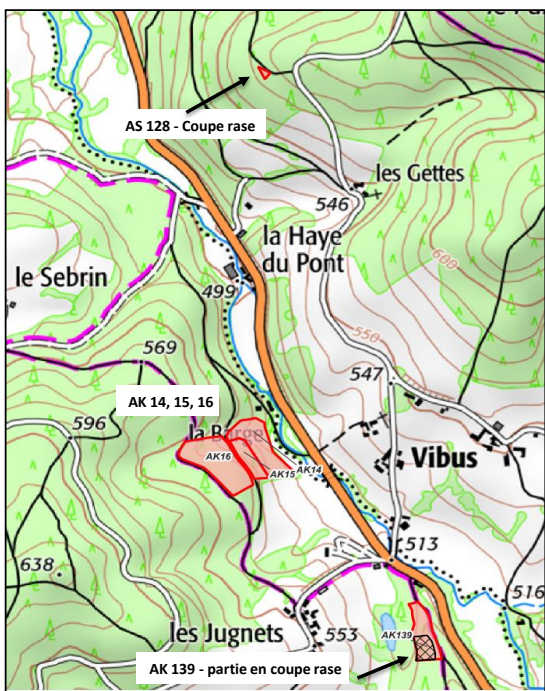
Délai exploitation et vidange : 31/10/2025

Paiement : clauses générales

Exploitation, débardage et vidange :

Prévenir impérativement Monsieur Susse 10 jours avant
 Autorisation de Monsieur Susse et après paiement
 Abattage obligatoire de tous les bois marqués
 Débardage sur sol portant uniquement.
 Stockage interdit contre les bois
 Evacuation obligatoire des bois en bordure de route
 Dépôt des rémanents sur les cloisonnements
 Remise en état obligatoire des routes, pistes et dépôts

Respect des peuplements et régénérations
 Evacuation complète des produits et purges
 Obligation de récupérer tous les bois secs et feuillus dans la coupe rase parcelle AK 139



Prix de vente (H.T) :

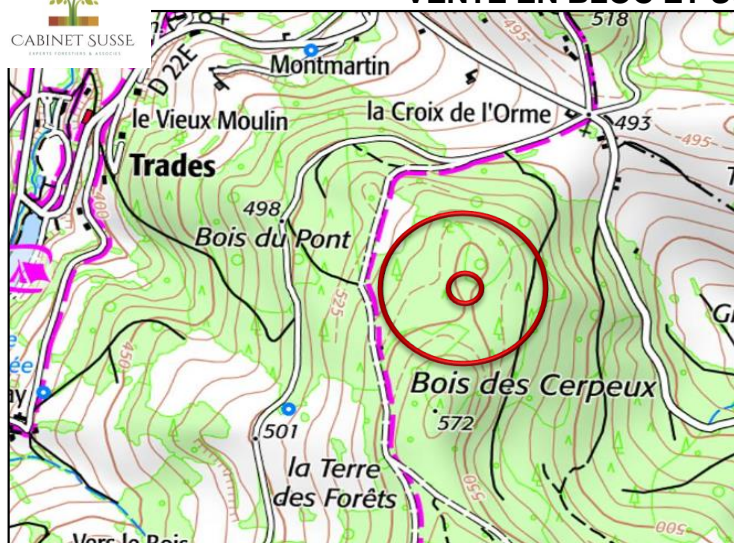
L'acquéreur :

La Caution :





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département Rhône
Commune Trades
Certification 10-21-3/8091
Essence principale Douglas
Nature de la coupe 1ère éclaircie
Surface 4,76 ha
Parcelle(s) cadastrale(s) B 72 & 73
Volume présumé 163 m³
Réserves Arbres non marqués
Limites Voir plan
Marquage Peinture
Propriétaire ASL GF Mont Saint-Rigaud
Expert Forestier Tristan SUSSE
Tél. 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
E-Mail : ASLGF-bureaususse@outlook.fr

Nombre de pieds	catégories de diamètre à 1,30 m													Volume présumé	V.U.M		
	Essence	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70			75	
317	Douglas	22	73	101	91	29	1									95	0,30
242	Secs	2	61	114	55	9	1									68	0,28
559 tiges																163 m³	

Visite : Voir plan

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied CNIIEFEB

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. Non assujéti
C.V.O. Non déduite

Les frais de dépôt sont à la charge de l'acheteur

Exploitation, débardage et vidange :

Prévenir impérativement Monsieur Susse 10 jours avant
 Autorisation de Monsieur Susse et après paiement
 Abattage obligatoire de tous les bois marqués
 Débardage sur sol portant uniquement.
 Stockage interdit contre les bois
 Evacuation obligatoire des bois en bordure de route
 Dépôt des rémanents sur les cloisonnements
 Remise en état obligatoire des routes, pistes et dépôts

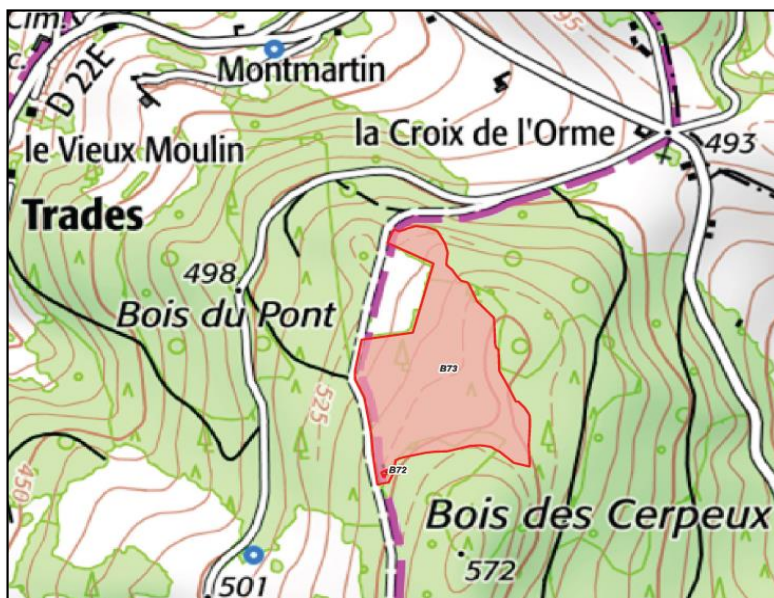
Respect des peuplements et régénérations

Evacuation complète des produits et purges

Dépôt : voir plan

Délai exploitation et vidange : 31/10/2025

Paiement : clauses générales



Prix de vente (H.T) :

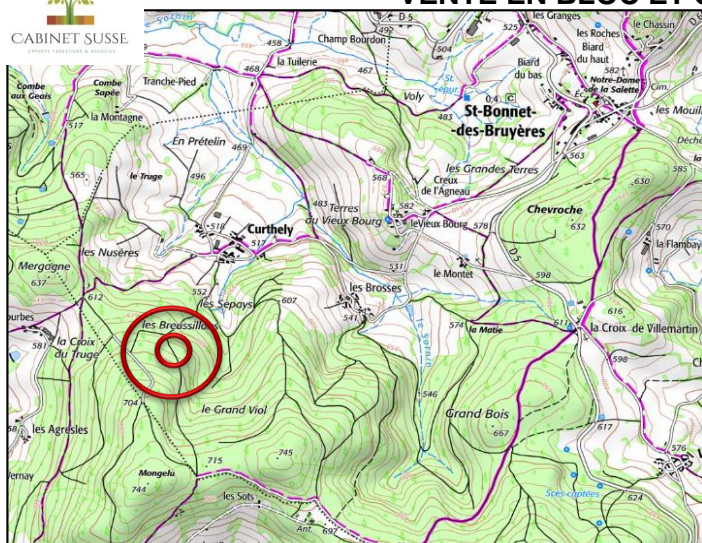
L'acquéreur :

La Caution :





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département	Rhône
Commune	Saint-Bonnet-des-Bruyères
Certification	10-21-3/8091
Essence principale	Douglas
Nature de la coupe	Coupe rase
Surface	0,50 ha
Parcelle(s) cadastrale(s)	E 320
Volume présumé	310 m3
Réserves	Arbres non marqués
Limites	Voir plan
Marquage	Peinture
Propriétaire	ASL GF Mont Saint-Rigaud
Expert Forestier	Tristan SUSSE
	Tél. 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
	E-Mail : ASLGF-bureauusse@outlook.fr

Nombre de pieds	catégories de diamètre à 1,30 m														Volume présumé	V.U.M
	Essence	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75		
109	Douglas					2	2	20	22	30	18	7	7	1	310	2,84
109 tiges															310 m3	

Visite : Voir plan

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales
pour les ventes de coupes en bloc et sur pied CNIEFEB

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. Non assujetti
C.V.O. Non déduite

Les frais de dépôt sont à la charge de l'acheteur

Exploitation, débardage et vidange :

Prévenir impérativement Monsieur Susse 10 jours avant
Autorisation de Monsieur Susse et après paiement
Abattage obligatoire de tous les bois marqués
Débardage sur sol portant uniquement.
Stockage interdit contre les bois
Evacuation obligatoire des bois en bordure de route
Dépôt des rémanents sur les cloisonnements
Remise en état obligatoire des routes, pistes et dépôts

Respect des peuplements et régénérations

Evacuation complète des produits et purges

Coupe rase soumise à autorisation du CNPF

Dépôt : voir plan

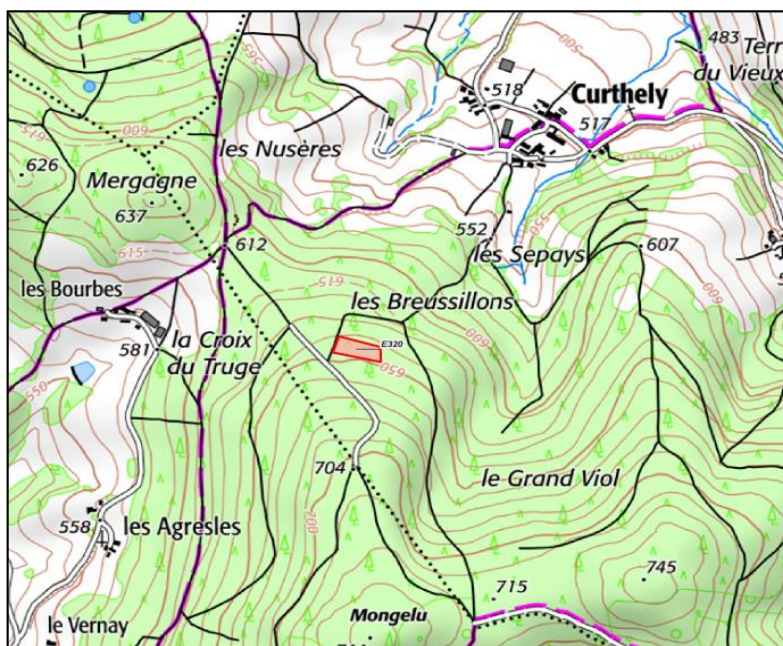
Délai exploitation et vidange : 31/10/2025

Paie ment : clauses générales

Prix de vente (H.T) :

L'acquéreur :

La Caution :





CABINET SUSSE
EXPERTS FORESTIERS A ASSOCIÉS

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département	Rhône
Commune	Deux Grosnes - Ouroux
Certification	néant
Essence principale	Douglas
Nature de la coupe	Coupe rase
Surface	1,5 ha
Parcelle(s) cadastrale(s)	AD 40
Volume présumé	971 m ³
Réserves	Arbres non marqués
Limites	Voir plan
Marquage	Peinture rouge
Propriétaire	Marie Claude BONNOT
Expert Forestier	Tristan SUSSE
Renseignement	Christophe DUCHESNE
	Tél. 06 84 36 79 81
	E-Mail : christopheduchesne-bureaususse@hotmail.fr

Nombre de	Essence	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Volume présumé	V.U.M
328	Douglas	6	15	29	41	40	29	39	26	38	21	12	17	9	4	2	937	2,86
13	Douglas sec				3	1	2	2	3	2							34	2,62
341 tiges																	971 m³	

Visite : Voir plan

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales
pour les ventes de coupes en bloc et sur pied CNIFFEB

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. Non assujetti
C.V.O. Non déduite

Dépôt à la charge de l'acheteur

Exploitation, débardage et vidange :

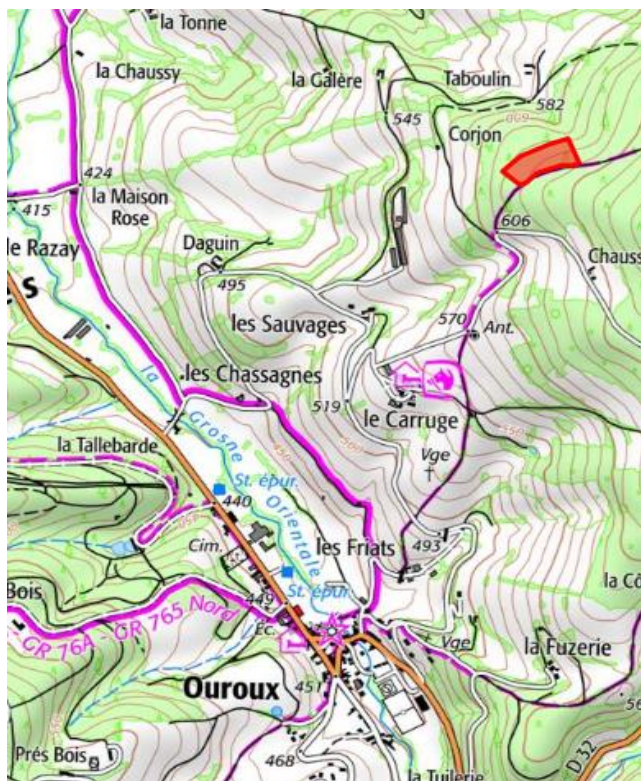
Abattage obligatoire dans la parcelle
Prévenir impérativement la commune d'Ouroux
Prévenir impérativement Monsieur DUCHESNE 10 jours avant
Autorisation de Monsieur DUCHESNE et après paiement
Abattage obligatoire de tous les bois marqués
Débardage sur sol portant uniquement.
Evacuation obligatoire des bois en bordure de route
Remise en état obligatoire des routes, pistes et dépôts
Utilisation des routes hors période humide ou dégel.

Délais exploitation et vidange : 31/10/2025

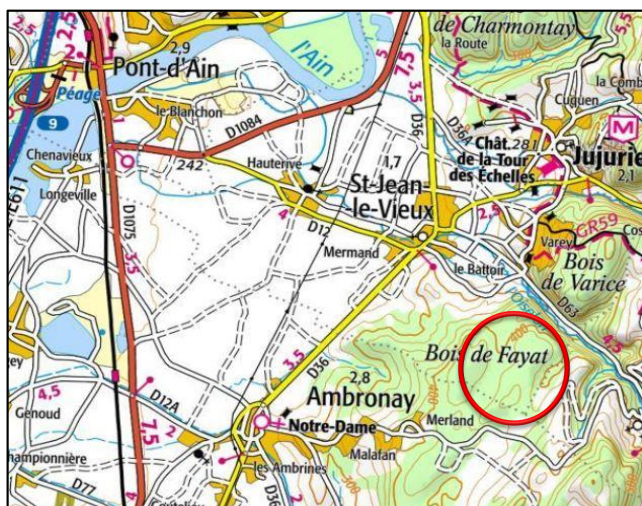
Paiement : Cahier des clauses générales (EFF-FNB).

Caution : 1/4 du montant de la vente
sauf si caution permanente avec un minimum de 2 000 €

Accès secours : Voir le plan, réseau téléphonique correct.



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département Ain (01)
Commune St Jean le Vieux
Lieudit Le Fayat
Certification PEFC 10-21-3/9204
Essence principale Douglas
Nature de la coupe Amélioration
Surface 4 ha
Parcelle 2 partie
Volume présumé 274 m3
Réserves arbres non marqués
Limites voir plan
Marquage peinture rouge
Propriétaire Pierre Payen
Expert Forestier Tristan SUSSE
Tél. 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
E-Mail : t.susse@hotmail.fr

Nombre de pieds	Essence													Volume présumé	V.U.M
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80			
92	Douglas	1	2	5	17	14	22	12	12	5	2			266	2,89
3	Douglas sec	1					1	1						7	2,33
1	Grandis			1										1	1,00
96 tiges														274 m3	

Visite : se munir du plan

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied EFF

CONDITIONS PARTICULIERES

Exploitation, débardage et vidange :

Prévenir impérativement l'expert 10 jours avant

Débardage sur sol portant uniquement.

Stockage interdit contre les bois

Utilisation de la route hors période humide ou de dégel

Respect des peuplements et régénérations

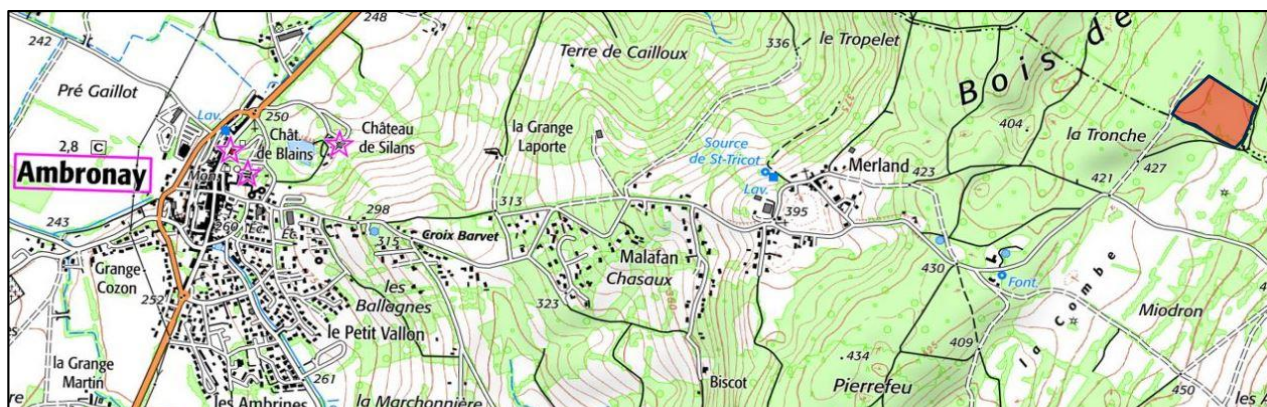
Remise en état obligatoire des pistes et de la place de dépôt

T.V.A. remboursement forfaitaire

C.V.O. Non déduite

Délai d'exploitation et vidange : 15/10/2025

Paiement : 1/4 du montant de la vente (min de 2000 €) ou caution permanente



Prix de vente :


L'acquéreur

La caution :



Vente de Saulieu du 14 novembre 2024
Vente à l'Unité de Produit Sur Pied



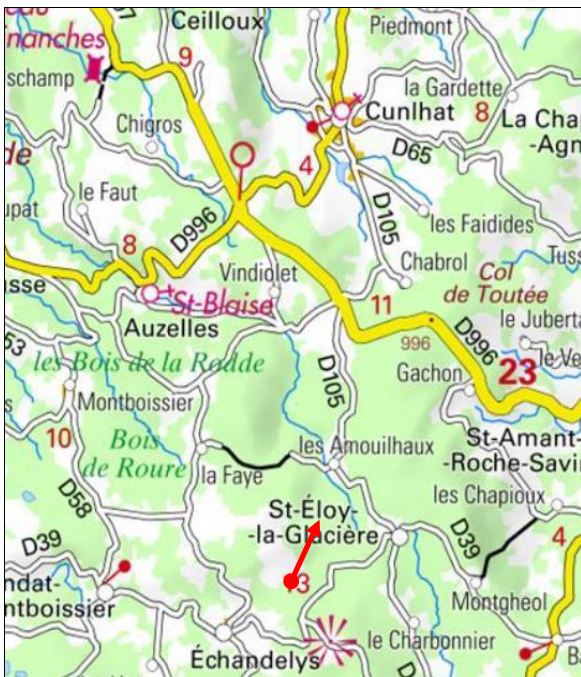
Propriétaire Société Forestière Groupama
Département Puy de Dome
Commune Saint-Eloy la Glacière
Forêt Forêt de MAUCHET
Ecocertification oui (certificat numéro 10-21-3/5388) 
Labelisation non objet
Essence principale Douglas
Nature de la coupe Coupe définitive
Marquage BO Cerclage en bleu + flachis au pied
Marquage BI non objet
Surface 3 ha
Parcelle(s) n° 9
Code cadenas Appeler D. Vaudable
Limites chemins et limite de la forêt
Réserves Arbre non marqué

Expert Forestier Antoine QUELET Expert Forestier
Agence de BOULOGNE
39 rue Fessart 92100 Boulogne Billancourt
Tel : 01 46 05 49 63 Mob : 06 31 45 05 84
a.quelet@racines.com



Responsable cubage Racines

Contact/Visite Dominique Vaudable Albane Presneau
06 42 54 67 51 - 04 73 72 27 18 07 88 67 39 32



Nombre de pieds B0	Vol. BO m3	Vol. Moy. B0 m3
267	1 857	7,0

ESSENCE	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	Eff.	Vol	VUM
Douglas		1	1	0	0	2	6	9	21	24	27	28	34	31	20	11	2	2	219	1725	7,9
Sapin		1	5	2	1	2	3	5	2	0	0	2	1	0	0	1			25	80	3,2
Mélèze				2	2	9	6	0	0	1									20	44	2,2
Epicéa			1	0	0	1	0	0	0	1									3	8	2,7
Total	0	2	7	4	3	14	15	14	23	26	27	30	35	31	20	12	2	2	267	1857	7,0

Volume sur écorce découpe 20 cm Cubage Afocel 40 m Douglas - Chaudé 14-15 divers

VENTE A L'UNITE DE PRODUIT SUR PIED - PRIX UNIQUE AU M3 TOUTES CATEGORIES CONFONDUES

Prévenir obligatoirement M. Dominique Vaudable avant la visite,
06 42 54 67 51 - 04 73 72 27 18

TVA

Conditions de paiement

CONDITIONS PARTICULIERES

Assujéti FR 79 315213421

sur la base du produit présumé, 30% au comptant, 30% à 3 mois par BAO avalisé, 30% à 6 mois par BAO avalisé.

Sur la base du produit déterminé contradictoirement, le solde au comptant avant enlèvement 60 jours après réceptions

Réception des produits

Elle se fera contradictoirement par l'acheteur et le vendeur ou leur représentant, à la diligence de l'une ou l'autre des parties sur le parterre de la coupe (découpe loyale et marchande, cubage sur écorce). à des vérifications des volumes sur la base des **bordereaux de cubage des Bucherons** qui lui auront été remis. Le vendeur se réserve la possibilité de procéder par sondages

Caution

5 000 € sauf si caution permanente en cours de validité

C.V.O

LA CVO sera versée par le propriétaire

Exploitation

Plaquage des rémanents au sol. Les souches devront être coupées très ras et les cimes démontées. **Respect obligatoire des régénérations.** Abattage de qualité exigé. Découpe des grumes sur coupe avant débardage.

Périmètre de protection des captages ; selon la DUP SIAEP

BAS-Livradois, prévoir état des lieux avant et après

l'exploitation

(arrêté préfectorale sur demande)

Débardage

P Le débardage commencera uniquement après vérification des cubages des bois au sols dans la parcelle.

Respect de la zone humide dans les parcelles cadastrales C42

Place de dépôt

Le long des routes empiérees

Délai d'exploitation

18 mois à compter de la vente

Délai d'enlèvement

18 mois à compter de la vente

Couverture téléphonique

Mauvaise à Bonne

PRSF

 45.571132 / 3.554930

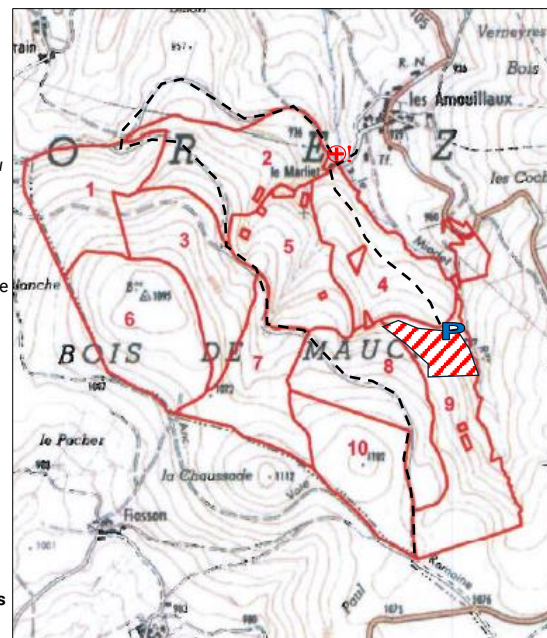
Prix de vente ht

€

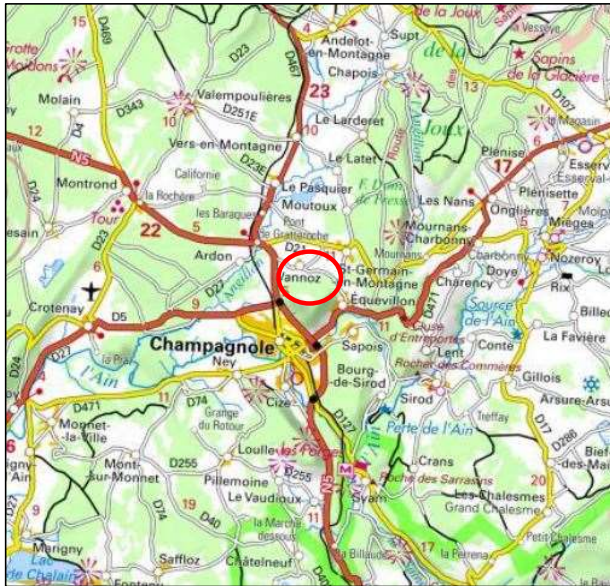
Vente exonérée de

TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriétaire	GF Lecallier
Référence	MV-MontRivel2024
Certification	-
Département	Jura
Commune	Vannoz (39)
Forêt/lieu-dit	Mont Rivel
Essence principale	Epicéa commun
Nature de coupe	Eclaircie, extraction et coupe rase
Surface (ha)	12 ha en éclaircie et 1 ha de coupe rase
Parcelle forestière	6-15-23-8
Réserves	Arbres non marqués
Limites	Celles des parcelles (chemins), cf plan.
Marquage	Flachis MV et HS au corps (1) avec un rappel à la peinture et une marque pied (1), les coupes rases sont délimitées à la peinture.
Expert forestier	Marc Verdier Tél : 06.08.61.72.99 marc.verdier2@gmail.com
Contrat	COMITE DES FORETS 46 rue Pierre Fontaine - 75009 Paris Tél 01.48.74.31.40 -

Couverture réseau : Moyenne à Mauvaise

Point sécurité (Entrée du massif) ,46.765843, 5.912444

Détail par parcelle disponible sur demande.
Il y a 58 tiges d'épicéa de diamètre 15 en plus.



Nb Pieds	Vol	Vol/UM
1 047	1 655 m3	1,6 m3/tige

Nbre	Essence	Diamètre à 1m30												Volume	VUM		
		15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70			75	80
51	epc sain éclaircie	1	5	5	7	12	8	4	4	4	1					73,6	1,4
31	epc sec éclaircie			2	3	5	6	7	6	2						90,1	2,9
282	sapin éclaircie	5	19	40	41	44	41	28	28	14	13	6	2	1	589,4	2,1	
509	epc sain sanitaire	98	90	87	62	46	45	38	21	11	4	5	2		652,7	1,3	
174	epc sec sanitaire	39	27	15	18	16	21	15	17	4	1		1		249,3	1,4	

Visite Se munir du plan. Barrière à l'entrée de la forêt.
Prévenir Monsieur Sylvain ROCHE 06 81 80 67 53

CONDITIONS PARTICULIERES

Exploitation Sur sol sec, portant, hors dégel, hors route et empièvements. Eviter les réserves, notamment la régénérations.
Débardage Les zones de coupe rase doivent être laissées prêtes à planter.
Vidange

Place de dépôt Bordure des routes, cf plan et à voir avec Mr ROCHE 06 81 80 67 53

Délais d'exploitation 10 Octobre 2025

Délais d'enlèvement 31 Octobre 2025

TVA non assujetti

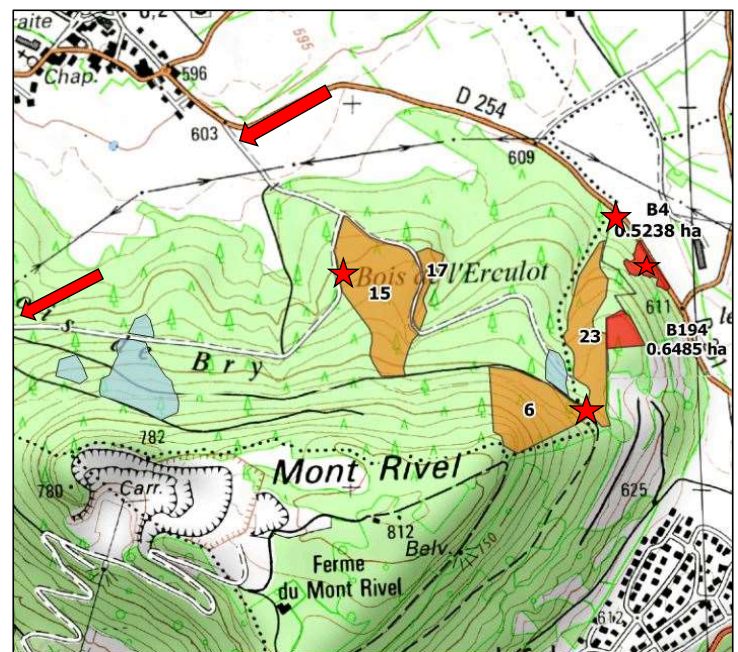
CVO Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Caution 1/4 du montant de la vente sauf caution permanente

Conditions de vente Cahier des clauses générales (EFF-FNB) et particulières de la vente

PRIX DE VENTE

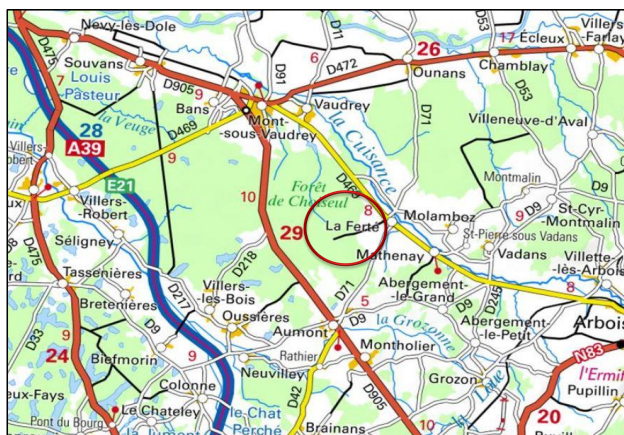
ACQUEREUR



Dépôt	★		- extraction sanitaire
Accès	➔		- éclaircie
			- coupe rase



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété GROUBAF
Département Jura
Commune La Ferté
Lieudit Forêt de La Ferté
Essence principale Sapin
Nature de la coupe Eclaircie
Surface 9 ha
Parcelle forestière 6 Nord

Volume présumé : 189 m³

Limites Voir plan
Marquage Corps et pied
Expert Forestier Tristan SUSSE
Tél. : 03.80.31.97.02
E-Mail : t.susse@hotmail.fr

Ess. / Diam.	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	NT	VT	m ³
Sapin	1	2	12	11	16	8	8	6	2	1		67	184	
Sapin sec			2			2				1		5	5	
												72	tiges	189 m³

Visite : voir plan

CONDITIONS PARTICULIERES

Utilisation de la route forestière hors période humide ou de dégel

T.V.A. : non assujetti

Réserves :

Taillis, houppiers, 3 flachis superposés feuillus et arbres non marqués en abandon.

Débardage : autorisation de M. SUSSE

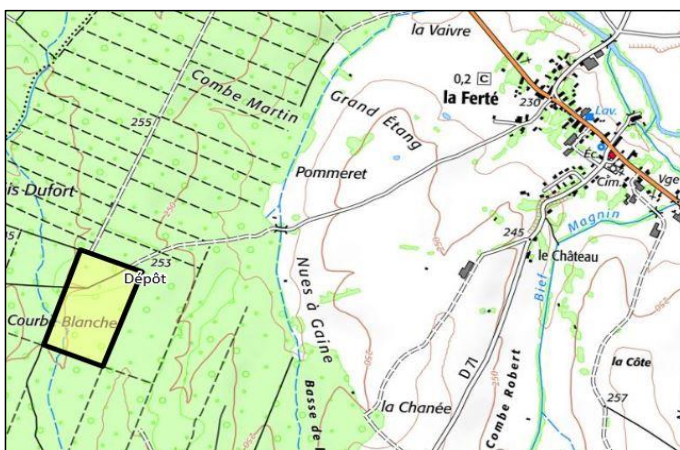
Exploitation et vidange : 15 septembre 2025.

Respect des obligations administratives et environnementales
 Démembrement soigné des houppiers de sapin

Paiement : voir clauses générales (EFF-FNB)

Garantie de bonne exécution du contrat

25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de EFF



Réseau téléphonique correct sur la coupe.
 Point de rencontre possible des secours : Lat. N 46° 93' 71.51" - Long. E 5° 63' 80.18"

Prix de vente HT :

L'acquéreur : Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



**Vente du 14 novembre 2024
à Saulieu (21)**

Forêt du Tremblois



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Haute-Saône (70)
Commune Le Tremblois
Nom de la forêt Forêt du Tremblois
N° de parcelles 1p, 2p, 3p, 5p, 8p, 9p du PSG
Surface 7,87 ha
Nature de la coupe Eclaircie et coupe rase
Essence principale Mélèze d'Europe
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
428 Mélèzes d'Europe	541 m ³	1,263 m ³
164 Mélèzes d'Europe secs	206 m ³	1,254 m ³
29 Douglas	81 m ³	2,781 m ³
8 Douglas secs	19 m ³	2,431 m ³
2 Pins Weymouths	4 m ³	2,164 m ³
2 Epicéas Communs	2 m ³	0,816 m ³
3 Sapins pectinés	5 m ³	1,710 m ³

Propriétaire Groupement Forestier LMT
Expert Forestier M. Sébastien CHATON
 Cabinet CHATON - MEUNIER
 2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY
 Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
 Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



Renseignements et visite : Frédéric SAGET - tél . 06 77 88 62 99

ABANDONS : Détail par parcelle sur demande

Circonférences à 1,30 m du sol

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol																	Volume		
		60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220		230	260
428	Mélèze	2	1	6	19	48	89	79	78	58	19	18	9	1	1	541 m ³
164	Mélèze sec	.	.	5	11	21	23	36	29	18	10	3	8	206 m ³
29	Douglas	.	1	.	1	.	1	2	2	.	.	6	4	3	2	1	2	1	2	1	81 m ³
8	Douglas sec	1	.	.	2	.	1	1	1	.	.	.	1	1	.	.	19 m ³
2	Pin weymouth	1	1	4 m ³
2	Epicéa commun	1	.	1	2 m ³
3	Sapin pectiné	1	1	1	5 m ³
636																					857 m³

Clauses particulières : Code cadenas : 21.6
 Veillez à bien refermer le portail.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
 En parcelle 5p, arbres marqués d'un point de peinture rouge.

Délai d'exploitation et de vidange : 31 octobre 2025

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR39 879 567 782

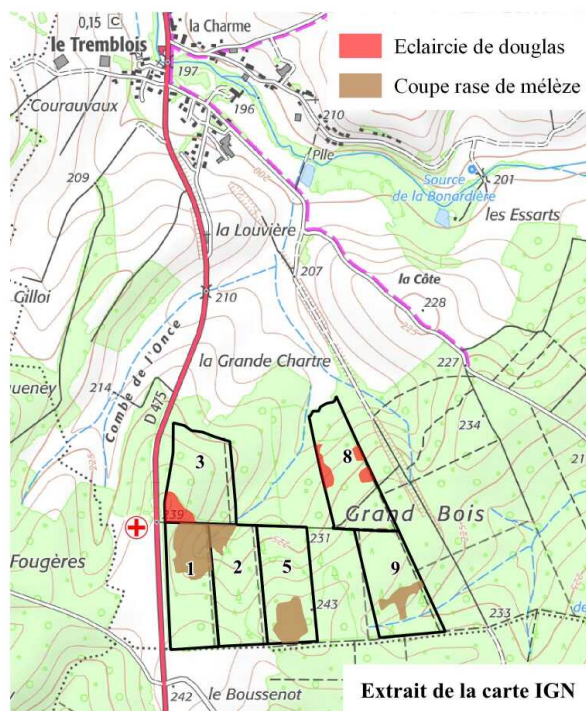
CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

Couverture téléphonique :
 Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles

Point de Rencontre possible des Secours :

Lat N. 47° 22 ' 13.55" / Long E. 5° 34 ' 33.46"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété GF Lion Rouge
Département Vosges
Commune Hurbache
Lieudit Grimaubois
Essence principale Sapin-douglas
Nature de la coupe Eclaircie et emprise route
Surface 10 ha
Parcelles forestières 7 et 5p
PEFC non
Volume présumé : **578 m3**

Limites Voir plan
Marquage Peinture
Expert Forestier Tristan SUSSE
Tél. : 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
E-Mail : t.susse@cf-expertise.com
www.experts-forestiers-susse.fr

Ess. / Diam.	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	100	115	120	130	NT	VT m3	
Sapin	1	48	55	44	24	46	28	30	17	13	7	2									316	373
Sapin sec				2	1	2	1	2	2												10	12
Douglas		1	4	10	16	13	11	7	8	1	1	1				2	1	1	1		78	150
Douglas sec			1	1	1	4	2	1													10	13
Epicea				5	8	4	3	1													21	23
Hêtre						2	1	1							1						5	7
																					316 tiges	578 m3

Visite : voir plan.

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. : assujéti

Réserves :

Arbres non désignés. Houppiers des hêtres à façonner

Exploitation :

Autorisation obligatoire de l'Expert
 Evacuation de tous les bois sur dépôt
 Abattage à l'intérieur de la parcelle
 Pas de purges en bordure de route forestière
 Suspicion de mitraille sur les vieux douglas

CVO : réglée par délégation par l'acquéreur

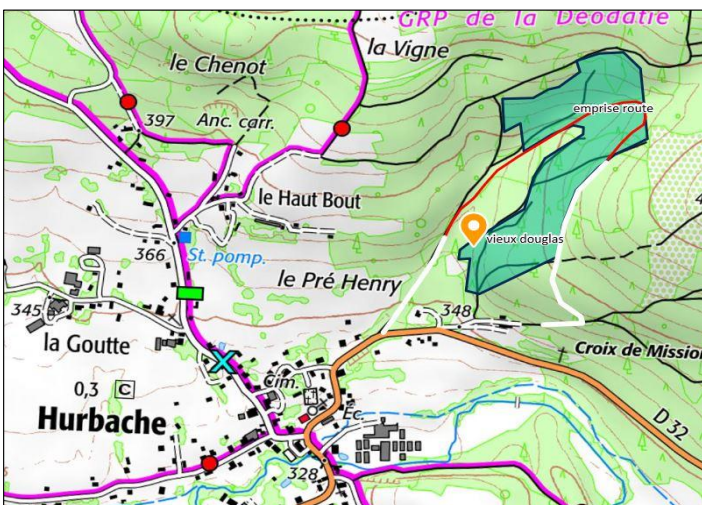
Dépôt : bordure de route forestière

Délai d'exploitation : vidange au 15 mai 2025

Paiement : clauses générales.

Garantie de bonne exécution du contrat :

25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau de EFF



Prix de vente (H.T) :

L'acquéreur :

La Caution :



Vente de Saulieu du 14 novembre 2024

Vente à l'Unité de Produit Sur Pied



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labellisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

Société Forestière Groupama
Yonne
Villebougis
Forêt de Bruneau
oui (certificat numéro 10-21-1/1604)
non objet
Douglas
1ère Eclaircie / 2ème éclaircie
Trait oblique ROUGE
Trait oblique ROUGE
11,12 ha
10B, 10c, 10D, 11D, 12B, 12F, 12G, 16G, 17B, 18B, 19
Appeler F. Quénot avant la visite (Barrières fermées)
chemins et limite de la forêt
Arbre non marqué



Expert Forestier

Antoine QUELET Expert Forestier
Agence de BOULOGNE
39 rue Fessart 92100 Boulogne Billancourt
Tel : 01 46 05 49 63 Mob : 06 31 45 05 84
a.quelet@racines.com



Responsable cubage

Racines / Société Forestière Groupama

Responsable Marquage

Frédéric QUENOT - Société Forestière Groupama
06 33 68 59 69

Nombre de pieds BI	Vol. BI st	Vol. Moy. BO m3
2 497	600	0,2 à 0,5

ESSENCE	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Eff.	VOLUME	
Douglas	851	595	519	341	96	14	3													2 419	600 ST
Douglas nécosé			1	1	5	1		1												9	
Douglas sec	3	27	15	4	10	5	3		1											68	
Epicéa sec									1											1	
Total	854	622	535	346	111	20	6	1	2											2 497	

Volume sur écorce découpe 7 cm

VENTE A L'UNITE DE PRODUIT SUR PIED - PRIX UNIQUE AU STERE TOUTES CATEGORIES CONFONDUES

Prévenir obligatoirement M. Frédéric Quénot avant la visite, barrières fermées
06 33 68 59 69

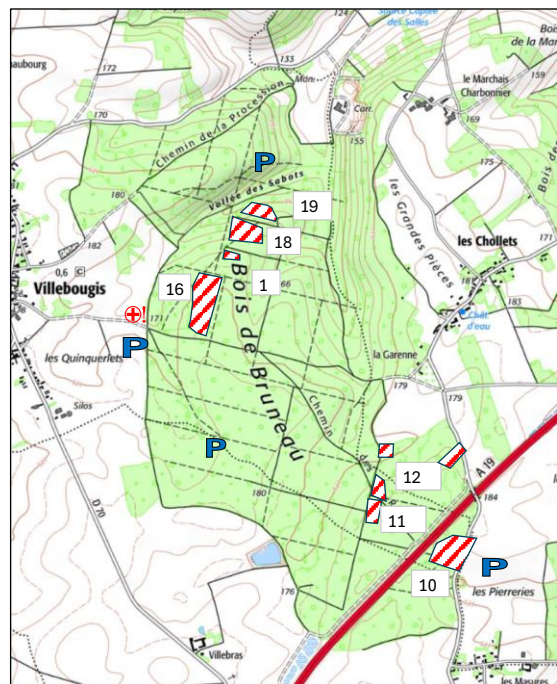
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujéti FR 79 315213421
Conditions de paiement sur la base du produit présumé, 30% au comptant, 30% à 3 mois par BO avalisé, 30% à 6 mois par BAO avalisé.
Sur la base du produit déterminé contradictoirement, le solde au comptant avant enlèvement
Caution 3 000 € sauf si caution permanente en cours de validité
C.V.O LA CVO sera versée par le propriétaire
Exploitation Plaquage des rémanents au sol. Les souches devront être coupées très ras et les cimes démontées. Les bois de diamètre supérieur à 7 cm devront être évacués de la coupe. Aucune exploitation les jours de chasse, calendrier de chasse sur
Débardage Les lignes et layons ne devront pas être obstrués et devront rester libres à la circulation.
Le débardage se fera uniquement par temps secs et sur sols parfaitement ressuyés.
Place de dépôt Le long des routes empiérees
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la vente
Délai d'enlèvement 18 mois à compter de la vente
Couverture téléphonique très bonne
PRSF 48° 12' 7" N / 3° 10' 10" E

Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE SAULIEU DU 14/11/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

M. OU MME FEUILLET FRANÇOIS

AUBE (10)
BLIGNY

BOSSICAN

PEFC n°10-21-11/2582



NON

DOUGLAS

Amélioration

Trait oblique Orange + 1 flachis au pied

Trait oblique Orange

11 ha

61(110 t) 62(149 t) 63(179 t) 66(124 t) 38(61 t)

RAS

Celles des peuplements de Douglas

Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées

Expert Forestier

Aurélien Barthélemy Expert forestier

Agence de Chaumont

5 rue du Château 52000 CHAMARANDES

03 25 03 16 97

a.barthelemy@racines.com



Responsable technique

Cyril Brochier Ingénieur forestier

06 37 05 18 30

Anthony PAUL

06 83 71 32 59

Contact / visite

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
292	481	1,6
B.I. =	pm	st

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Afocel

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Douglas	-	1	4	29	75	73	40	14	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	239	390	1,6
Douglas nécrosés	-	-	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	5	1,8
Douglas secs	-	-	1	5	9	21	10	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50	86	1,7
Total BO	-	1	5	35	84	95	50	19	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	292	481	1,6

Dont 3 arbres chablis

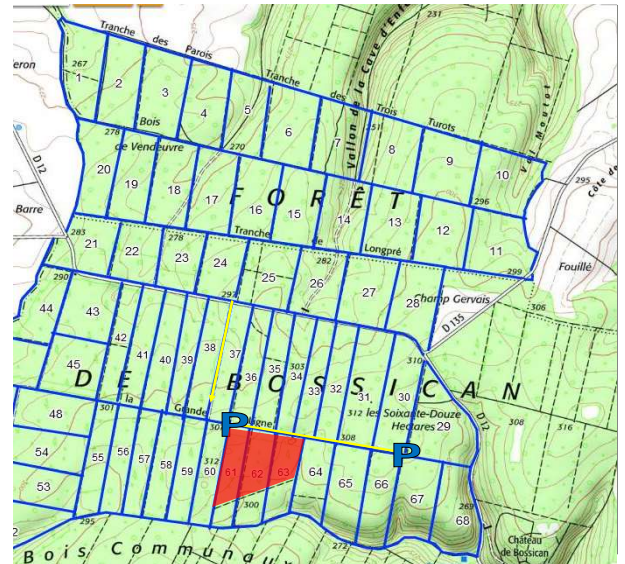
Volume BI donné en diamètre

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	
Trituration Résineu	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Total BI	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 29 437580715
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 10 000€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Exploitation jusqu'à Øfb 7 cm
 Rémnants finement démontés en morceaux de moins de 2 m
 Rémnants à ramener en cordons dans les cloisonnements
Débardage Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
 Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles
Place de dépôt **P** En bordure de route forestière privée
Délai d'exploitation 12 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** PRF 10 6132-MAIRIE DE MEURVILLE

Prix de vente ht €
 Vente exonérée de TVA : oui non
SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



VENTE DE SAULIEU DU 14/11/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire M. OU MME FEUILLET FRANÇOIS
Département AUBE (10)
Commune BLIGNY
Forêt BOSSICAN
Ecocertification PEFC n°10-21-11/2582
Labelisation NON
Essence principale PINS LARICIOS
Nature de la coupe ECLAIRCIE
Marquage BO Trait oblique Orange & 1 flachis 1 pied
Marquage BI Trait oblique Orange
Surface 11,5 ha
Parcelle(s) n° 61(110 t) 62(149 t) 63(179 t) 66(124 t) 38(61 t)
Code cadenas RAS
Limites Celles des peuplements
Reserves Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées



Expert Forestier Aurélien Barthélemy Expert forestier
Agence de Chaumont
 5 rue du Château
 52000 CHAMARANDES
 a.barthelemy@racines.com



Responsable cubage Cyril Brochier Ingénieur forestier
 06 37 05 18 30
Contact / visite Anthony PAUL
 06 83 71 32 59

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
623	259	0,4
B.I. = 15 st		

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14 & Chaude15

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Mélèzes	-	-	-	2	3	2	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	8	1,0
Pins laricios	37	152	174	107	51	24	5	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	553	219	0,4
Pins noirs d'Autriche	-	3	17	27	4	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53	25	0,5
Sapin du Caucase (Nordmann)	1	1	2	1	1	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	7	0,8
Total BO	38	156	193	137	59	30	6	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	623	259	0,4

Dont 2 arbres chablis

Volume BI donné en diamètre

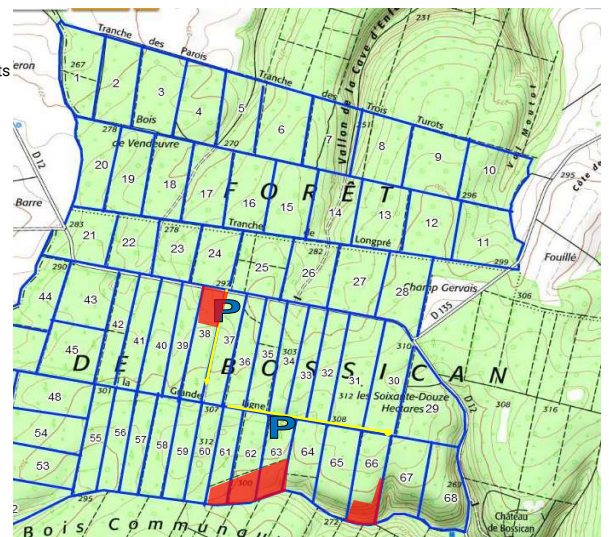
ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	
Bois secs résineux	2	6	4	3	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16
Trituration Feuillus	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Trituration Résineu	-	-	-	-	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Total BI	2	6	5	3	2	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 29 437580715
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 5 000€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Exploitation jusqu'à Øfb 7 cm
 Rémanents finement démontés en morceaux de moins de 2 m
 Rémanents à ramener en cordons dans les cloisonnements
Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
 Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles
Place de dépôt En bordure de route forestière privée
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** PRF 10 6132-MAIRIE DE MEURVILLE

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



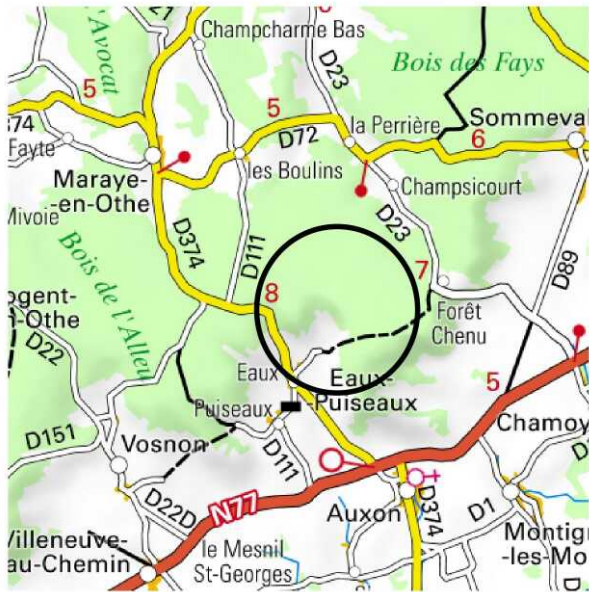
**Vente du 14 novembre 2024
à Saulieu (21)**



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 58
Référence Bois du Galop - Bois de la Commune

Bois du Galop - Bois de la Commune



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Aube (10)
Commune Maraye en Othe - Chamoy
Nom de la forêt Bois du Galop - Bois de la Commune
Certification PEFC - 10-21-11/3
N° de parcelles 6, 7, 8, 12, 14 - 20 du PSG
Surface 33,07 ha
Nature de la coupe Eclaircie et coupe rase en 20p
Essence principale Douglas
Vente en bloc et sur pied



Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
816 Douglas	795 m ³	0,974 m ³
112 Douglas secs	88 m ³	0,787 m ³

Propriétaire Groupement Forestier de VAUMONCOEUR

Expert Forestier M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



Renseignements et visite : Monsieur Patrick DARCE - 06 86 98 37 12

ABANDONS :

Nbre	s.Lot	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol																	Volume
			60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210		
137	Parc. 6	Douglas	13	20	25	12	22	14	9	10	7	5	124 m ³	
26	Parc. 6	Douglas sec	3	2	1	3	6	3	3	4	.	1	27 m ³	
163	Parc. 6	Total Parc. 6	16	22	26	15	28	17	12	14	7	6	151 m³		
177	Parc. 7	Douglas	31	30	27	39	26	13	6	3	2	113 m ³		
30	Parc. 7	Douglas sec	6	5	5	8	3	3	17 m ³		
207	Parc. 7	Total Parc. 7	37	35	32	47	29	16	6	3	2	130 m³		
31	Parc. 8	Douglas	12	6	4	2	4	1	1	1	.	.	.	17 m ³		
12	Parc. 8	Douglas sec	1	2	1	5	2	.	1	8 m ³		
43	Parc. 8	Total Parc. 8	13	8	5	7	6	1	2	1	.	.	.	25 m³		
160	Parc. 12	Douglas	38	38	26	31	10	12	4	1	84 m ³		
21	Parc. 12	Douglas sec	1	3	6	3	5	2	1	14 m ³		
181	Parc. 12	Total Parc. 12	39	41	32	34	15	14	5	1	98 m³		
57	Parc. 14	Douglas	21	17	5	7	4	.	3	24 m ³		
16	Parc. 14	Douglas sec	2	3	4	3	3	1	9 m ³		
73	Parc. 14	Total Parc. 14	23	20	9	10	7	1	3	33 m³		
55	Parc. 20	Douglas	2	3	6	5	5	5	5	3	5	5	5	4	1	1	.	89 m ³		
7	Parc. 20	Douglas sec	.	.	.	1	.	1	1	1	1	1	1	13 m ³		
62	Parc. 20	Total Parc. 20	2	3	6	6	5	6	6	4	6	6	6	4	1	1	.	101 m³		
199	Parc.20 - Coupe rase	Douglas	.	6	12	15	19	25	25	20	24	18	19	10	2	2	1	1	345 m ³	
199	Parc.20 - Coupe rase	Total Parc.20 - Coupe rase	.	6	12	15	19	25	25	20	24	18	19	10	2	2	1	1	345 m³	
928																		883 m³		

Martelage : Arbres cerclés à la peinture blanche. Les arbres marqués d'une croix blanche devront être exploités et enlevés. Ils ne sont pas comptabilisés dans l'inventaire des abandons.

Délai d'exploitation et de vidange : 31 octobre 2025

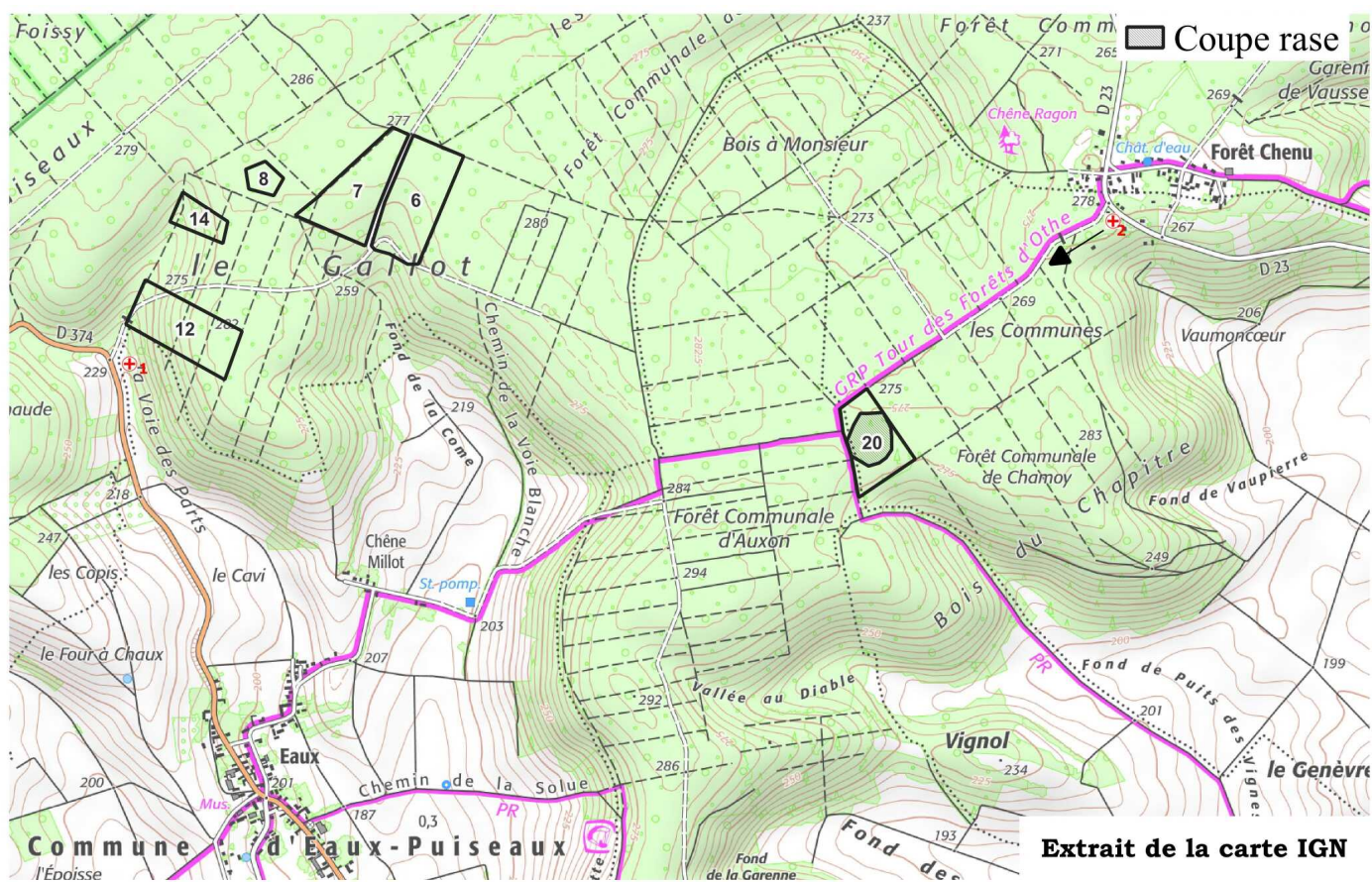
Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR 63 410 024 061

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.





Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles

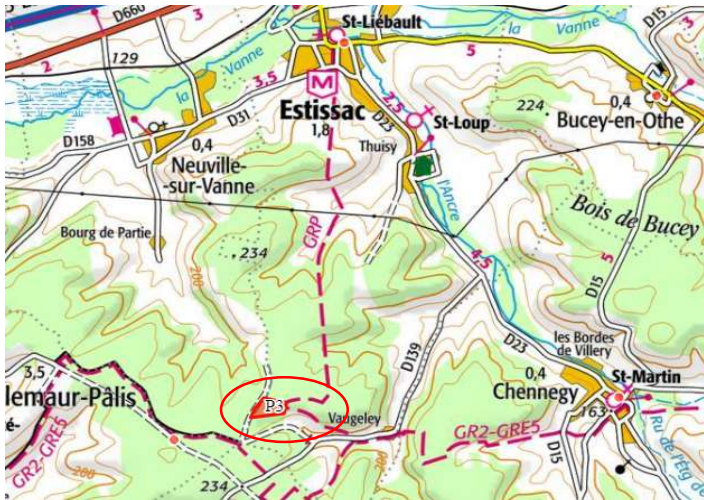


Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 48° 8 ' 9.36" / Long E. 3° 52 ' 59.04"

2ème Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 48° 8 ' 24.28" / Long E. 3° 55 ' 36.36"



VENTE DE SAULIEU DU 10/04/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire AMUNDI INVESTISSEMENT FORESTIER
Département AUBE (10)
Commune ESTISSAC
Forêt ESTISSAC
Ecocertification PEFC 10-21-11/394
Labélisation NON
Essence principale DOUGLAS
Nature de la coupe Sélective
Marquage BO Trait oblique rouge
Marquage BI Croix rouge
Surface 3ha 00a 00ca
Parcelle(s) n° 3
Code cadenas RAS
Limites Celles des parcelles & des peuplements
Réserves Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées

Expert Forestier Aurélien Barthélemy Expert forestier
Agence de Chaumont
5 rue du Château 52000 CHAMARANDES
03 25 03 16 97
a.barthelemy@racines.com

Responsable technique Nicolas Dulion Technicien forestier
06 79 81 97 73

Contact / visite PAUL Anthony
Tel: 06 83 71 32 59

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
276	100	0,4
B.I. = 60 st		

Effectifs BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Afocel

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Douglas	-	169	75	29	3															276	100	0,4
Total BO	-	169	75	29	3															276	100	0,4

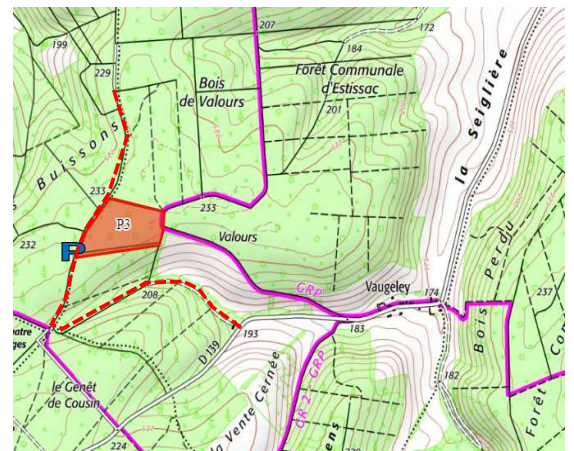
Dont 450 perches marquées à exploiter

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujéti FR 25 892439548
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 10 000€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Exploitation jusqu'à Øfb 7 cm
Rémnants à ramener en cordons dans les cloisonnements

Débardage Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 12 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF PRSF N°PR5 10 6073



Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEUR

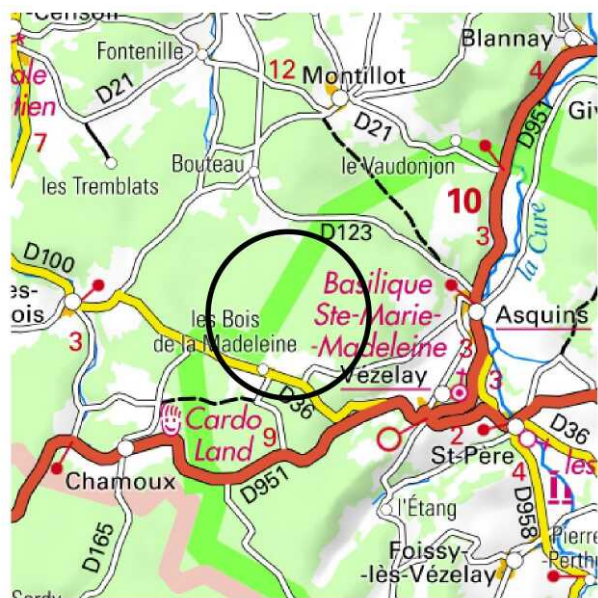


**Vente du 14 novembre 2024
à Saulieu (21)**



ARTICLE 60
Référence Forêt de Vauxlannes

Forêt de Vauxlannes



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Yonne (89)
Commune Asquins
Nom de la forêt Forêt de Vauxlannes
N° de parcelle V18 du PSG
Surface 10,04 ha
Nature de la coupe Coupe rase
Essence principale Douglas
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
1871 Douglas	2 568 m ³	1,372 m ³
30 Douglas secs	34 m ³	1,129 m ³

Propriétaire Groupement Forestier SLOTH
Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Étang - 89380 APOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences à 1,30 m du sol

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol																Volume	
		60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210		220
1871	Douglas	204	168	134	125	129	133	161	171	169	157	130	73	56	31	23	5	2	2 568 m ³
30	Douglas sec	4	.	4	3	1	4	4	3	3	2	2	34 m ³
1901																			2 602 m³

Martelage : Arbres marqués d'un point de peinture rose. Les chênes cerclés à la peinture rose sont réservés.

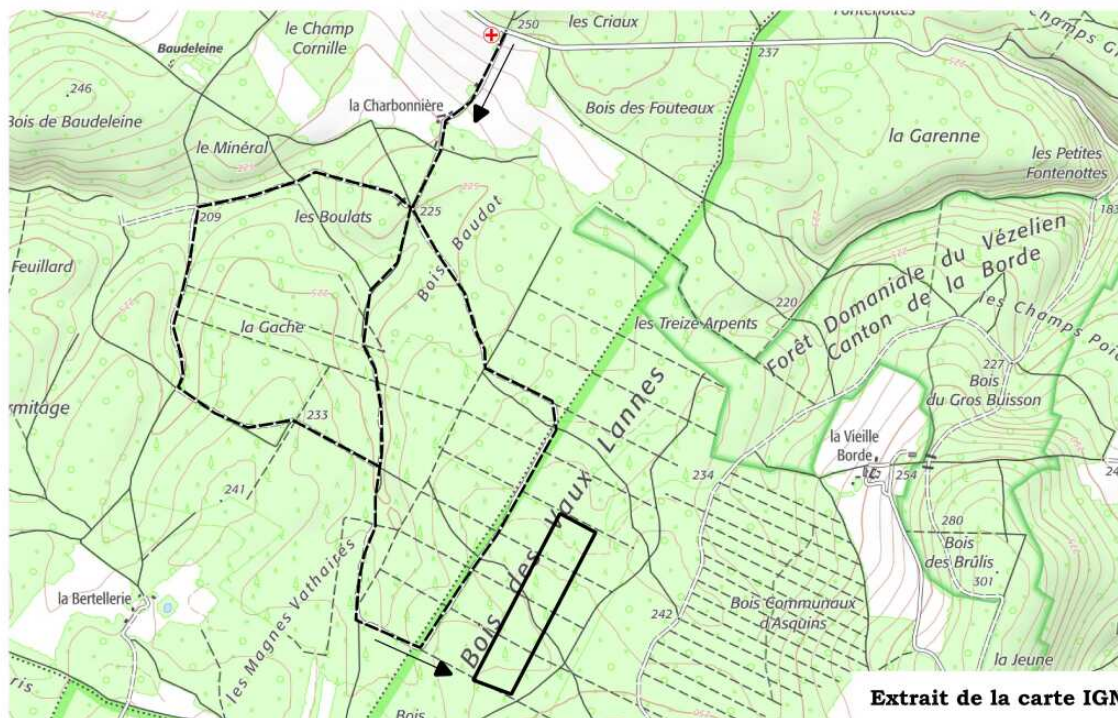
Délai d'exploitation et de vidange : 31 octobre 2025

Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR92 518 828 033

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique absent.



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 29 ' 51.56" / Long E. 3° 42 ' 14.61"



Vente de Saulieu du 14 novembre 2024

Vente en Bloc et Sur Pied



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

Société Forestière Groupama
Yonne
Villebougis
Forêt de Bruneau
oui (certificat numéro 10-21-1/1604)
non objet
Douglas
Eclaircie résineuse
cerclage rouge et flachis au pied
non objet
17,85 ha
5p-6p-7p-8p-15p-16p-19p-20p-21p-22p-23p-24p
Appeler F. Quénot avant la visite (barrières fermées, chemins et limite de la forêt)
Arbre non marqué



Expert Forestier

Antoine QUELET Expert Forestier
Agence de BOULOGNE
39 rue Fessart 92100 Boulogne Billancourt
Tel : 01 46 05 49 63 Mob : 06 31 45 05 84
a.quelet@racines.com



Responsable cubage

Racines - Société Forestière Groupama

Responsable Marquage

Frédéric QUENOT - Société Forestière Groupama

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
352	529	1,5
B.I. =	0	st

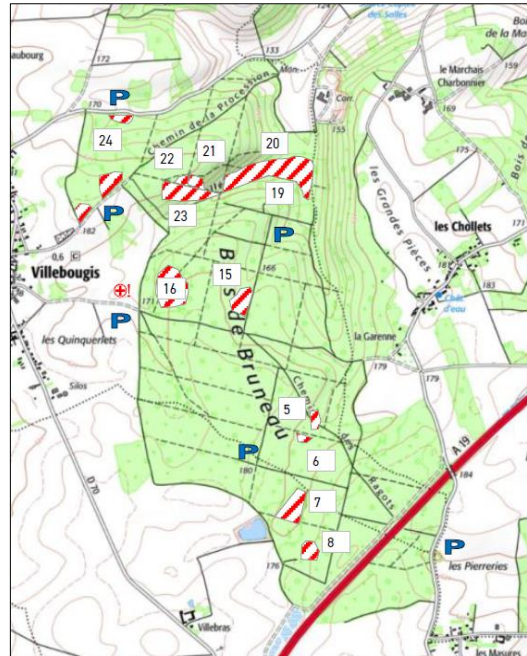
ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	Eff.	Vol.	Vol. m
Douglas		2	12	49	53	51	29	25	15	5	3								244	354	1,5
Douglas nécrosé				2	1	12	18	13			3								49	88	1,8
Douglas sec			6	6	12	10	9	8	5	2									58	86	1,5
Epicéa commun				1															1	0,7	0,7
Total		2	18	58	66	73	56	46	20	10	3								352	529	1,5

Cubage afocal pour les douglas : Hauteurs 25 à 30 m en fonction des parcelles

➤ **révenir obligatoirement M. Frédéric Quénot avant la visite, barrières fermées**
06 33 68 59 69

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujéti FR 79 315213421
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 3 000 € sauf si caution permanente en cours de validité
C.V.O LA CVO sera versée par le propriétaire
Exploitation Plaquage des rémanents au sol. Les souches devront être coupées très ras et les cimes démontées. Respect des taches de régénération. Aucune exploitation les jours de chasse, calendrier sur demande.
Débardage **P** Le débardage doit être effectué par temps sec et hors dégel. Aucun débardage ne doit être effectué en cas de fortes pluies.
Place de dépôt Le long des routes empiérees
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la vente
Délai d'enlèvement 18 mois à compter de la vente
Couverture téléphonique très bonne
PRSF **+** 48° 12' 7" N / 3° 10' 10" E



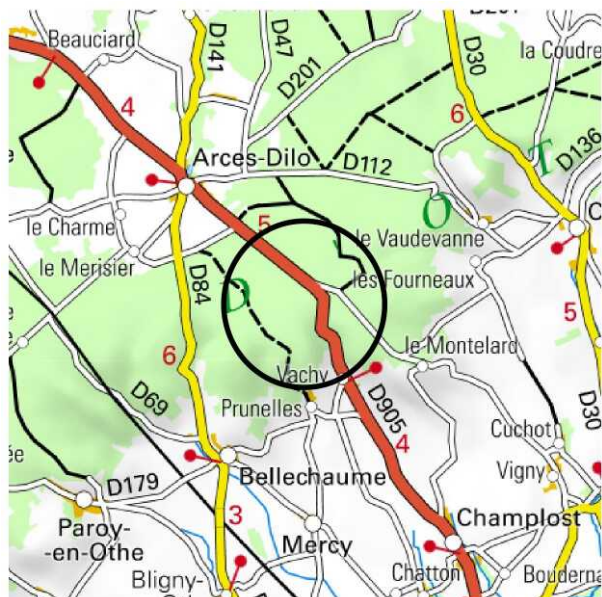
Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



**Vente du 14 novembre 2024
à Saulieu (21)**

Forêt de Champlost



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Yonne (89)
Commune Champlost
Nom de la forêt Forêt de Champlost
N° de parcelle 10p du PSG
Surface 10,45 ha
Nature de la coupe Eclaircie
Essence principale Douglas
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
176 Douglas	508 m ³	2,887 m ³
29 Douglas secs	74 m ³	2,555 m ³

Propriétaire Groupement Foncier Rural de BELLEVUE

Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
 Cabinet CHATON - MEUNIER
 2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY
 Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
 Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences à 1,30 m du sol

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol																	Volume	Vum		
		80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240			250	270
176	Douglas	1	1	5	3	5	5	8	14	23	16	24	24	18	10	11	5	1	1	1	508 m ³	2,887 m ³
29	Douglas sec	1	1	1	.	.	4	1	1	3	5	5	3	1	1	1	1	.	.	.	74 m ³	2,555 m ³
205																					582 m³	2,840 m³

Martelage : Arbres cerclés à la peinture blanche. Les arbres marqués d'une croix blanche devront être exploités et enlevés. Ils ne sont pas comptabilisés dans l'inventaire des abandons.

Délai d'exploitation et de vidange : 31 octobre 2025

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR06 529 303 893

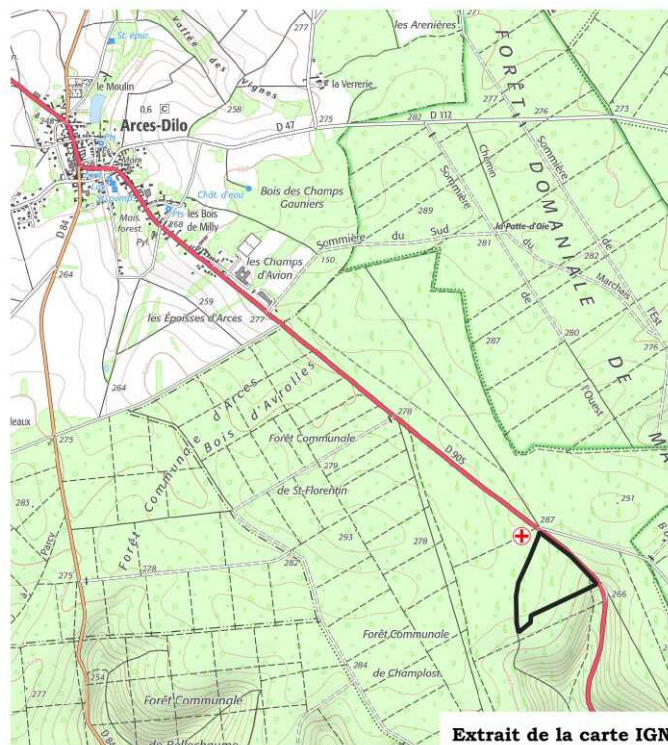
CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

Couverture téléphonique :
Réseau téléphonique SFR correct

Point de Rencontre possible des Secours :

Lat N. 48° 4 ' 24.57" / Long E. 3° 37 ' 45.97"

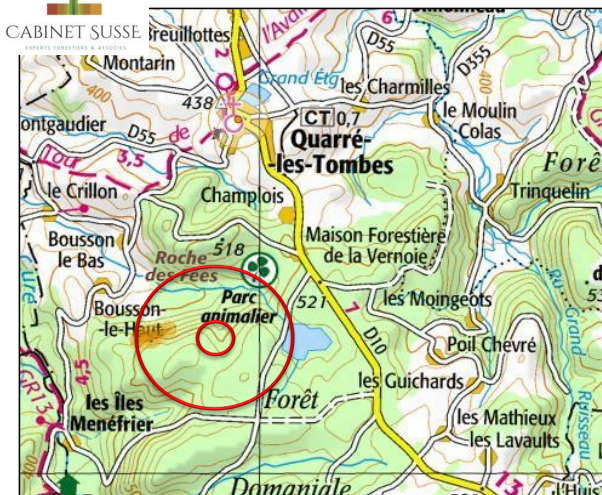


Extrait de la carte IGN





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété : GF LION ROUGE
 Département : Yonne
 Commune : Quarré les Tombes
 Lieudit : Bois de la Boudelle
 Essence principale : Douglas
 Nature de la coupe : Amélioration
 Surface : 13 ha
 Parcelle forestière : 2
 Volume présumé : 507 m³
 Limites : Voir plan
 Marquage : Peinture
 Expert Forestier : Roland SUSSE
 Tél. : 03.80.31.97.02
 E-Mail : roland.susse@free.fr

Nombre de pieds	catégories de diamètre à 1,30 m											Volume présumé	Vum	
	Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65			70
249	Douglas	3	9	30	58	48	47	26	17	9	1	1	418	1,68
55	Douglas sec		1	8	12	14	10	5	4	1			89	1,62
304 tiges													507 m³	

Visite : voir plan

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. : assujéti

Délais exploitation et vidange : 30/10/2025

Comprenant l'évacuation de tous les bois sur dépôt

Réserves : arbres non marqués en abandon

Paiement : Cahier des clauses générales (EFF-FNB).

Abattage et débardage :

Autorisation de M. SUSSE

Abattage à l'intérieur de la parcelle

CVO : elle sera déduite du montant de la vente.

Remise en état des pistes et places de dépôts

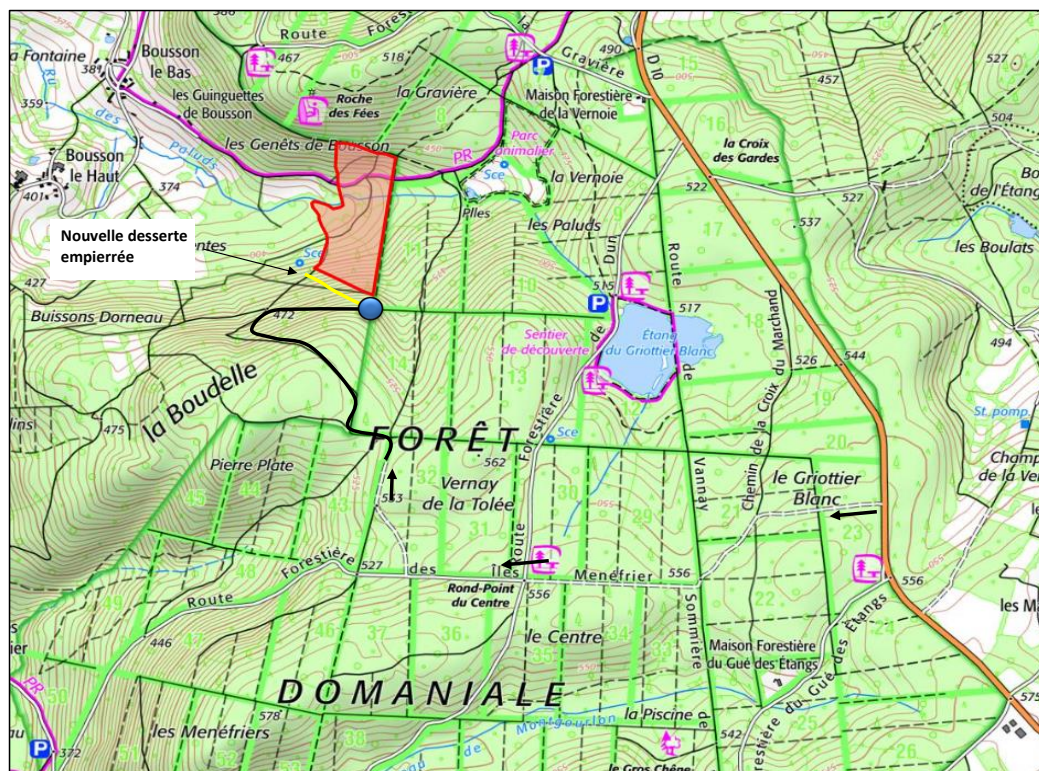
Préservation des cours d'eau et zone humide.

Caution : 1/4 du montant de la vente sauf si caution permanente.
avec un minimum de 2 000 €

Utilisation des routes hors période humide ou dégel.

Stockage interdit contre les arbres

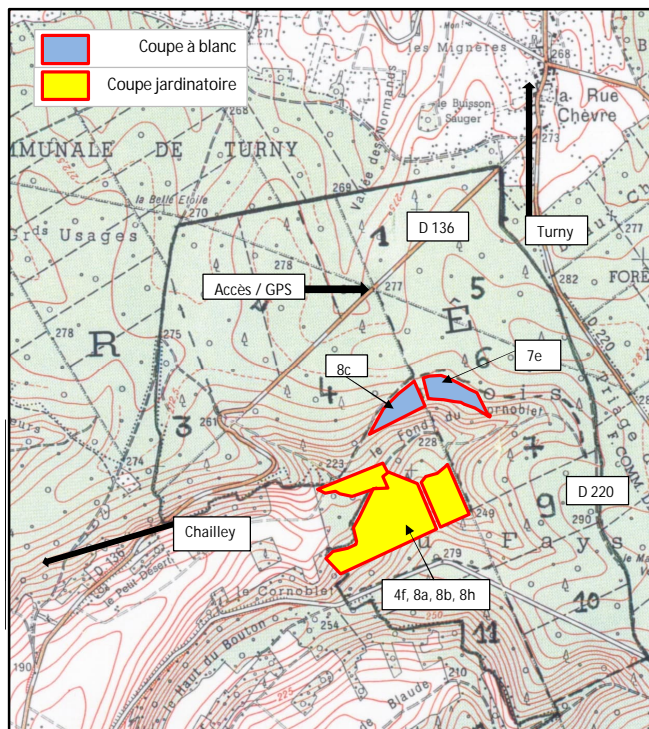
Accès secours : Voir le plan, réseau téléphonique correct.



Prix de vente HT :

L'acquéreur : Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"





Propriétaire : Indivision Voss
PEFC : Bourgogne Franche Comté **N° :** 10-21-1 / 856

Département : Yonne
Commune : Turny
Lieudit : Forêt du Fays

Essences principales : Douglas, Epicéas
Nature de la coupe : Coupe jardinatoire + coupe à blanc
Surface : 9,88 Ha
Parcelle(s) forestière(s) : 4p,7p et 8p

Réserves : Tous les arbres non martelés ainsi que tous brins de taillis non délivrés à la peinture rouge.

Limites : Voir plan.

Marquages : Grumes : 2 traits de peinture au corps et 1 flachi au pied aux initiales de l'Expert.
Perches délivrées à la peinture rouge.
Les parties en coupe rase sont marquées par 2 points rouges au corps.

Volumes présumés :	
Nombre de pieds :	530 B.O.20 et 1293 m3
	Vol. Moy. 2,4 m3
	B.I. 100 St

Expert forestier : Nicolas MENUU
Contrat : SF CDC, Agence Val de Seine Normandie
Pôle Paris - SELVANS
8bis rue de Châteaudun. 75009 Paris -Tel: 01 45 22 26 06

Nbre	Essence	Diamètre à 1m30														Volume				
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		90	95	100	
475	Douglas	7	14	18	34	63	80	58	54	48	37	31	16	10	4	1				1177
4	Epicéas				2	2		2												6
51	Douglas secs		2	4	2	5	7	9	11	10	1									110
191	Divers feuillus	88	43	37	12	7	3	1												BI

Dont 9 perches résineuses diam 10 cm, 30 diam 15 cm à exploiter et estimer en BI.

Dont 68 perches feuillues diam 10 cm, 84 diam 15 cm à exploiter et estimer en BI.

Visite : Voir plan ou s'adresser à Monsieur Romain Dabkowski, garde, au 06 09 42 87 13 (barrières fermées)

Conditions particulières

Paiement : Voir les conditions générales de la vente.

T.V.A : Assujettissement.

C.V.O : Versée par le propriétaire

Exploitation :

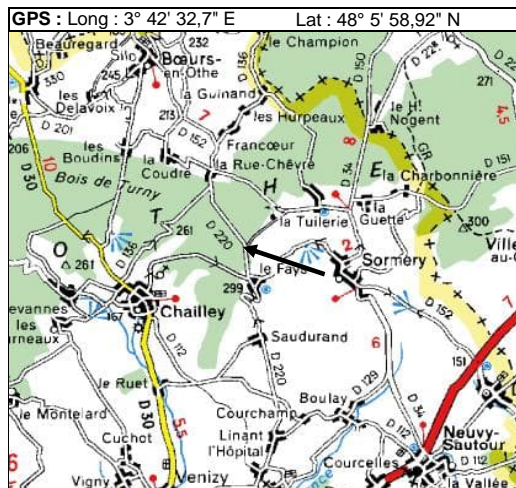
Rémanents démantelés en éléments < à 1 m et mis dans les cloisonnements

Place de dépôt : Voir avec le garde

Débardage : Par temps sec uniquement.

Délais d'exploitation : 31 octobre 2025

et d'enlèvement des produits : 31 décembre 2025



Prix :

L'acquéreur :
N° de certification :

La caution : 20 % du montant de la vente,
ou caution permanente



**Vente du 14 novembre 2024
à Saulieu (21)**

Bois au Saint



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Nièvre (58)
Commune Saint-Brisson
Nom de la forêt Bois au Saint
N° de parcelle 6 du PSG
Surface 2,55 ha
Nature de la coupe Coupe rase
Essence principale Epicéa Com.
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
612 Epicéas Communs	671 m ³	1,096 m ³

Propriétaire Groupement Forestier de la CHÉNAIE
Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
 Cabinet CHATON - MEUNIER
 2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY
 Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
 Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Circonférences à 1,30 m du sol

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol														Volume	Vum
		60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180			
612	Epicéa C.	2	3	27	70	140	123	108	63	45	16	12	2	1	671 m ³	1,096 m ³	
612															671 m³	1,096 m³	

Martelage : 1 point de peinture rose

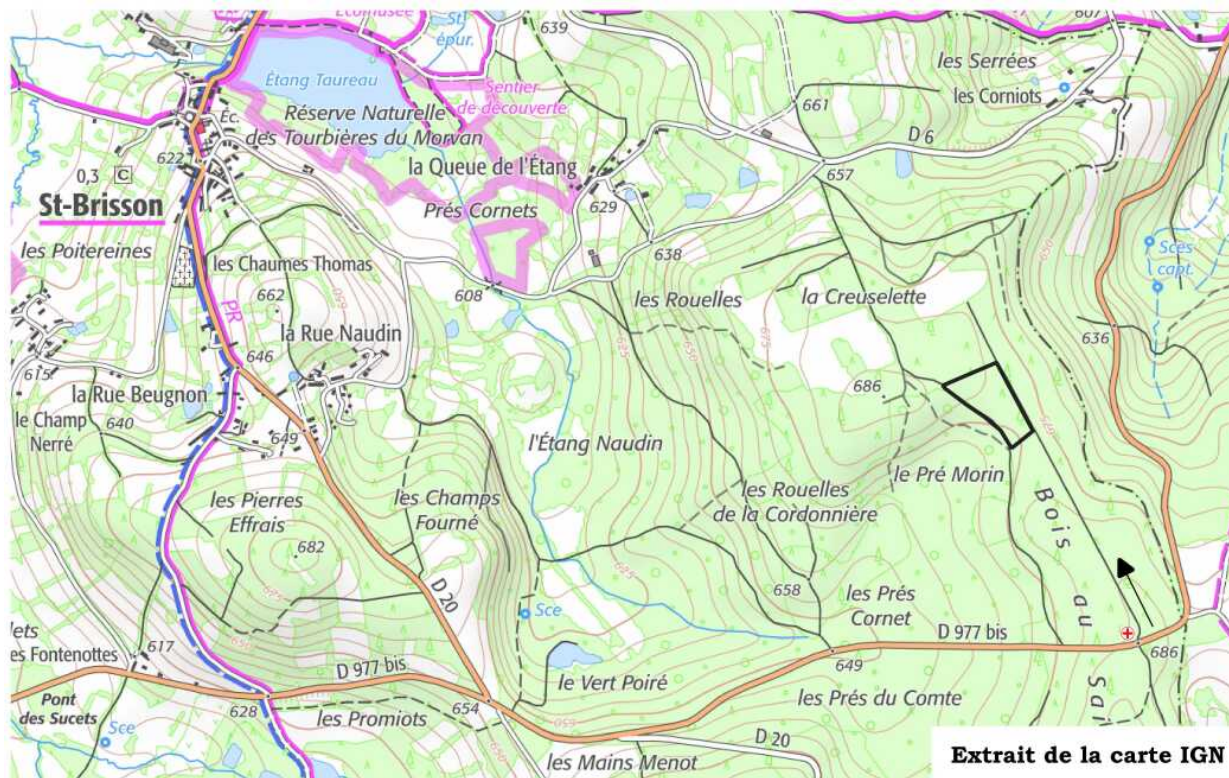
Délai d'exploitation et de vidange : 31 octobre 2025

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR50 331 278 713

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique SFR correct



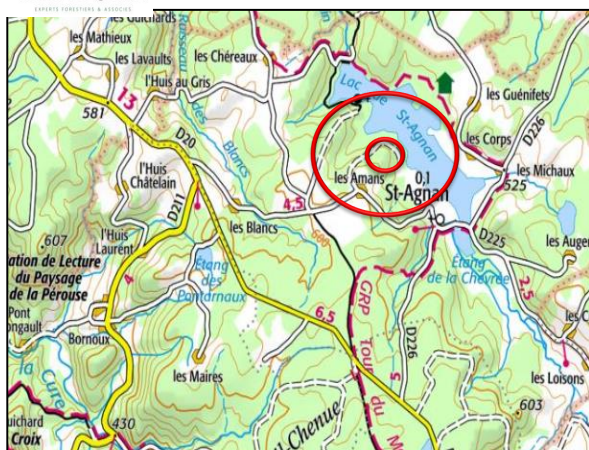
Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 15 ' 30.86" / Long E. 4° 7 ' 28.04"





CABINET SUSSE

EXPERTS FORESTIERS ASSOCIÉS



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Propriété : GF LION ROUGE
 Département : Nièvre
 Commune : Saint Agnan
 Lieudit : Bois des Amants
 Essence principale : Epicéa
 Nature de la coupe : coupe rase
 Surface : 5 ha
 Parcelle forestière : 3
 Volume présumé : 1 360 m³
 Limites : Voir plan
 Marquage : Peinture orange
 Expert Forestier : Roland SUSSE
 Tél. : 03.80.31.97.02
 E-Mail : roland.susse@free.fr



Nombre de pieds	catégories de diamètre à 1,30 m															Volume présumé			
	Essence	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80		85	95	100
940	Epicéa	12	30	44	90	151	216	204	100	63	16	8	1	1	1	1	1	1	1344
13	Epicéa sec				3	3	4	2		1									16
953 tiges																			1 360 m³

Visite : voir plan

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. : assujetti

Réserves : arbres non marqués en abandon

Abattage et débardage :

Autorisation de M. SUSSE

Abattage à l'intérieur de la parcelle

Préservation des plantations et régénérations

Remise en état des pistes et places de dépôts

Préservation des cours d'eau et zone humide.

Intervention hors période humide ou dégel.

Stockage interdit contre les arbres

Délai d'exploitation et vidange : 30/10/2025

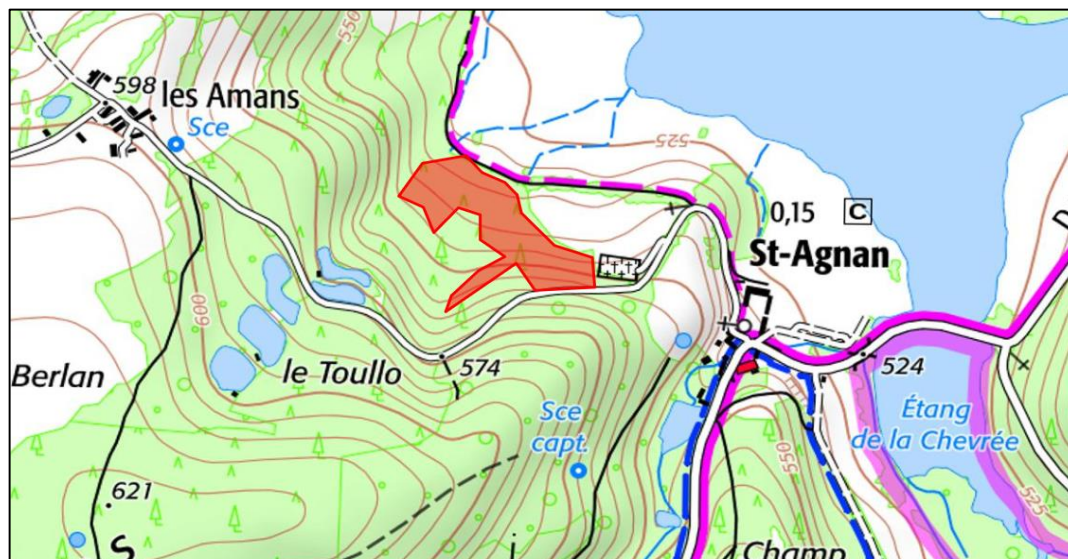
Comprenant l'évacuation de tous les bois sur dépôt

Paiement : Cahier des clauses générales (EFF-FNB).

CVO : elle sera déduite du montant de la vente.

Caution : 1/4 du montant de la vente sauf si caution permanente.
avec un minimum de 2 000 €

Accès secours : Voir le plan, réseau téléphonique correct.

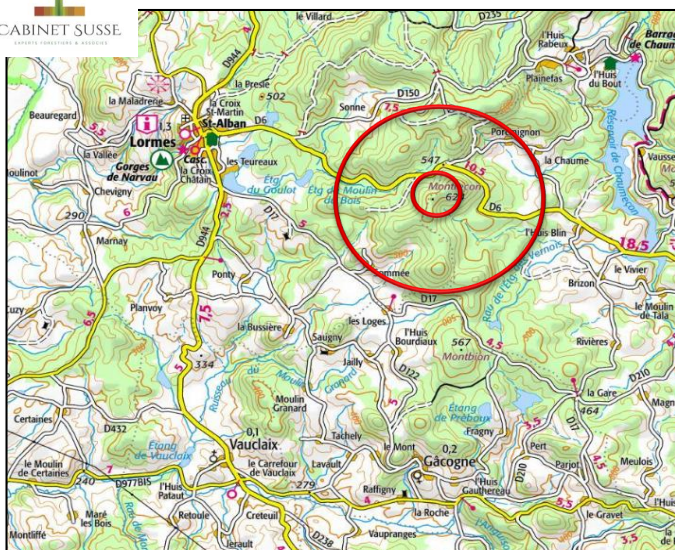


Prix de vente HT :

L'acquéreur : Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département Nièvre (58)
Commune Brassy
Lieu-dit Bois de Montrecon

Certification -

Essence principale Sapin
Nature de la coupe Amélioration
Surface 5,5 ha
Parcelle 3
Volume présumé sur écorce 152 m3
Réserves arbres non marqués
Limites voir plan
Marquage Peinture rouge

Propriétaire G.F. du Lion Rouge

Expert Forestier Roland SUSSE

Tél. 03.80.31.97.02

E-Mail : roland.susse@free.fr

Nombre de pieds	catégories de diamètre à 1,30 m													Volume présumé	Vum
	Essence	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65			
186	Sapin	3	15	38	38	37	15	19	12	7	1	1	152	0,82	
186	tiges												152 m3		

Visite Voir plan

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied CNIEFEB

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. Assujetti

C.V.O. Non déduite

Exploitation, débardage et vidange :

- Prévenir impérativement l'expert 10 jours avant
- Abattage obligatoire de tous les bois marqués
- Débardage sur sol portant uniquement.
- Stockage interdit contre les bois
- Utilisation de la route hors période humide ou de dégel
- Evacuation obligatoire des bois en bordure de route
- Respect des peuplements et régénérations
- Remise en état obligatoire des routes, pistes et dépôts.

Dépôt : voir plan

Délais exploitation et vidange : 30/10/2025

Paiement : 1/4 du montant de la vente (minimum de 2 000 €)
ou caution permanente



Prix de vente :

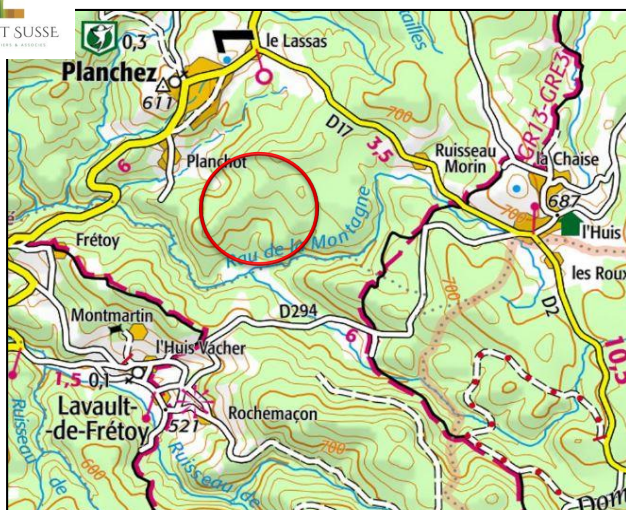
L'acquéreur :

La caution :





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département Nièvre (58)
Commune Planchez
Lieudit Bois des Courvaux
Certification 10-21-1/1677
Essence principale Sapin
Nature de la coupe Amélioration
Surface 11 ha
Parcelle 1
Volume présumé 519 m³

Réserves arbres non marqués
Limites voir plan
Marquage Marteau
 Peinture orange

Propriétaire André Walter

Expert Forestier Tristan SUSSE
 Tél. 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
 E-Mail : t.susse@hotmail.fr

Nombre de pieds	Essence															Volume présumé	V.U. M
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80			
208	Sapin			10	31	42	59	33	19	6	3	4	1			364	1,75
82	Epicea			3	15	19	16	11	10	4	2	1		1		142	1,73
5	Secs				3	1	1									13	2,60
295 tiges																519 m³	

Visite Voir plan

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied EFF

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. Assujetti
C.V.O. Non déduite

Exploitation, débardage et vidange :

Prévenir impérativement l'expert 10 jours avant
 Abattage obligatoire de tous les bois marqués
 Débardage sur sol portant uniquement.
 Stockage interdit contre les bois
 Utilisation de la route hors période humide ou de dégel

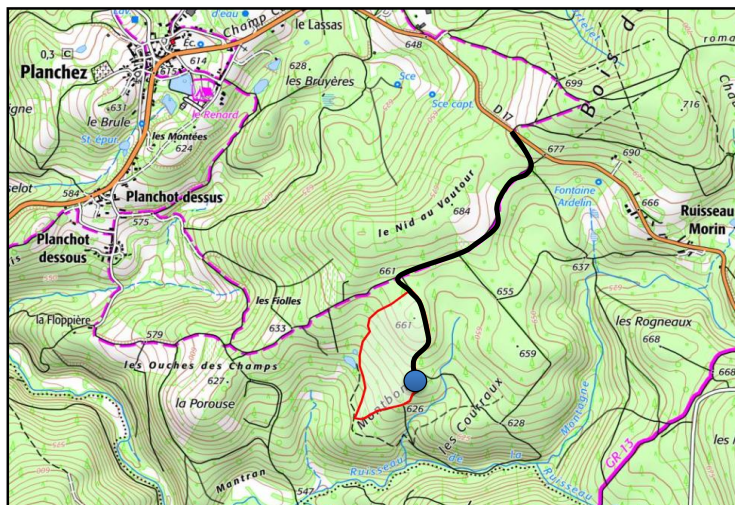
Evacuation obligatoire de tous les bois en bordure de route.

Respect des peuplements et régénérations
 Remise en état obligatoire des routes, pistes et dépôts

Dépôt : voir plan

Délai exploitation et vidange : 30/10/2025

Paiement : 1/4 du montant de la vente (minimum de 2 000 €)
 ou caution permanente



Prix de vente :

L'acquéreur :

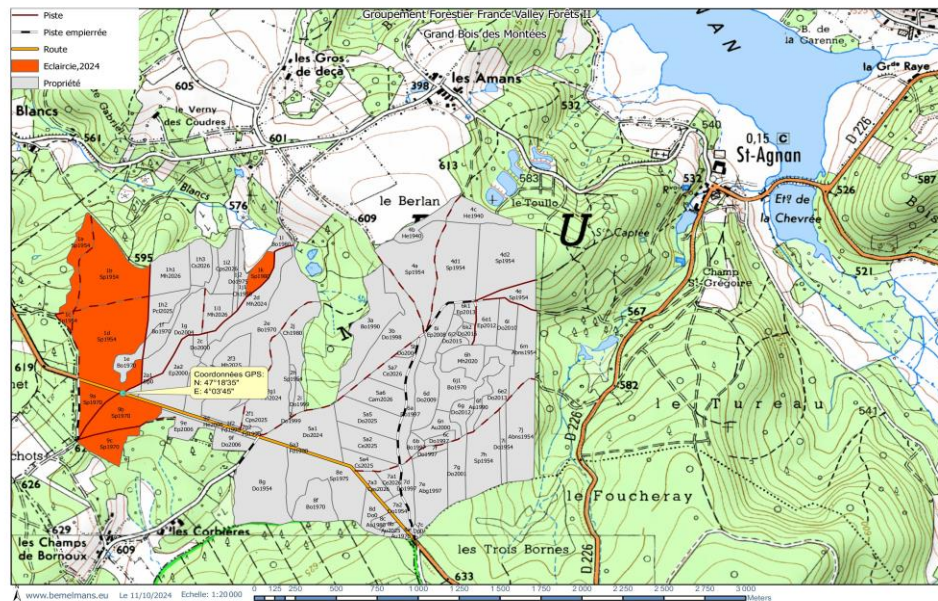
La caution :



Vente des Experts Forestiers EFF 14 novembre 2024

VENTE en BLOC et sur PIED

ARTICLE



VENDEUR GFI France Valley Forêts II
PEFC : 10-21-1/2536
DEPARTEMENT Nièvre
COMMUNE Saint-Agnan
LIEU-DIT Bois des Montées
ESS. PRINCIPALE Sapin
NATURE COUPE Eclaircie
SURFACE (ha) 27
PARCELLES 1a,1b,1c,1d,1k,9a,9b,9c
LIMITES Peinture rose ou rouge
MARQUES Point rouge et trait rouge pour les secs

EXPERT FORESTIER SELAS D. Bemelmans
 36, Chemin de Cantemerle
 81570 Cuq les Vielmur
 France
 0032486275103

DESIGNATION DES BOIS MIS EN VENTE

Diam à 1,30 m	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	Nb total	Vol total	VUM
Sapins	34	79	112	160	162	140	78	58	22	9	2	1	858	765,991	0,893
Sapins bordure	3	6	12	47	67	79	85	44	34	20	10	1	408	570,992	1,399
Sapins secs	4	12	25	19	18	21	11	6	1		1		117	100,422	0,856
Epicéas		1	0	2	2	2	3	1	1	1		1	14	23,486	1,646
Epicéas bordure			1	1	2	4	4	3	3				17	18,518	1,096
Epicéas secs		0		1	1			2		3			8	7,645	1,000
Grandis						1	2	4	8	10		5	30	36,235	1,189
Total BO	41	98	150	229	252	248	183	118	68	43	13	8	1452	1523,290	8,079

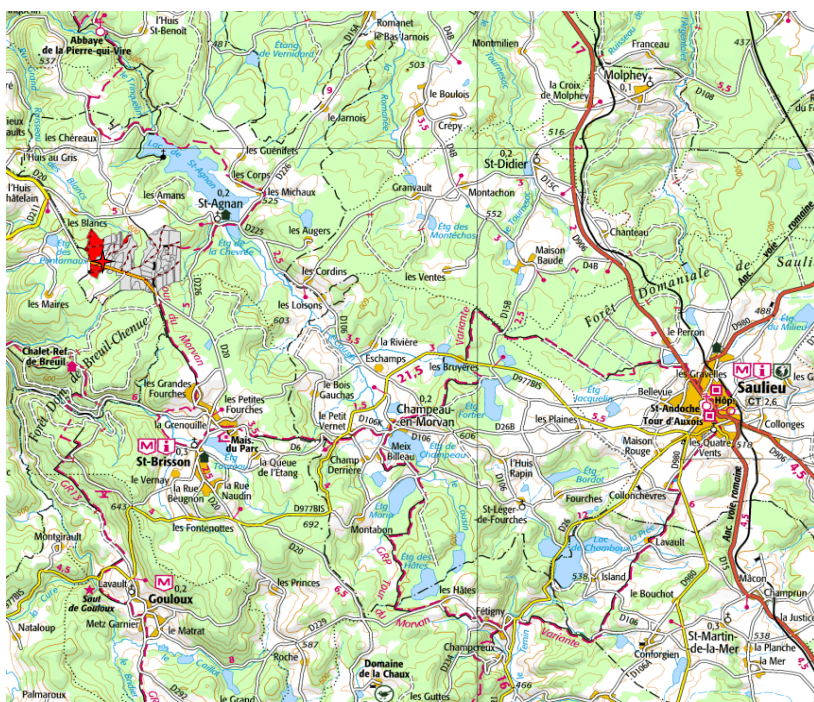
Volume sur écorce, recoupe 15 cm

VISITE DE LA COUPE : Libre

CONDITIONS PARTICULIERES

Déclaration préalable et état des lieux à faire à la mairie de Saint-Agnan.

- ABATTAGE** Prévenir l'expert quelques jours avant le début de l'exploitation
L'abattage des bois doit se faire vers l'intérieur de la parcelle
- REMANENTS** Restent sur coupe
- DEBARDAGE** Exclusivement par temps sec
Strictement interdit en cas de forte pluie ou de dégel
Remise en état des tires de débardage et des places de dépôt
- STOCKAGE ET VIDANGE** Dépôt le long de la piste empierrée et sur l'aire de dépôt (point GPS). Les dégâts éventuels à la piste seront directement remis en état par et aux frais de l'acheteur en accord avec la mairie. L'accès des camions n'est pas autorisé sur sol mouillé ou en période de dégel.
- DELAI** 30/06/2026
- PAIEMENT** 1/3 comptant et 2 billets à ordre analysés par la banque à 3 et 6 mois de la date de la vente (ou garanties bancaires). La coupe ne peut commencer avant réception des paiements et billets (ou garanties) à ordre par le vendeur.
- TVA** Assujéti, l'offre est à faire hors TVA
- CVO** A déclarer et payer par l'acheteur en déduction de son offre
- CAUTION** 3.000 € ou attestation d'assurance



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété : GFR de la Métairie Rouge
Département : Nièvre
Commune : Saint Agnan
Lieudit : Forêt de la Métairie Rouge
Essence principale : Douglas
Surface : 8 ha
Parcelles forestières : 4
Nature de la coupe : Amélioration
Volume présumé : 347 m³
Limites : Voir plan
Marquage : Peinture rouge
Renseignements : Jean-Baptiste SUSSE
Tél. : 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
E-Mail : jb.susse@free.fr



Ess. / Diam.	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	NT	VT m ³	
Douglas		1		1	5	6	10	15	14	12	8	4	2	78	235	3,0
Douglas sec								1						1	3	3,0
Epicéa	1	8	11	16	14	11	6	7						74	86	1,2
Epicéa sec		2	3	7	3	1		1		1	1			19	23	1,2
														172 tiges	347 m³	

Visite : Voir plan

CONDITIONS PARTICULIERES

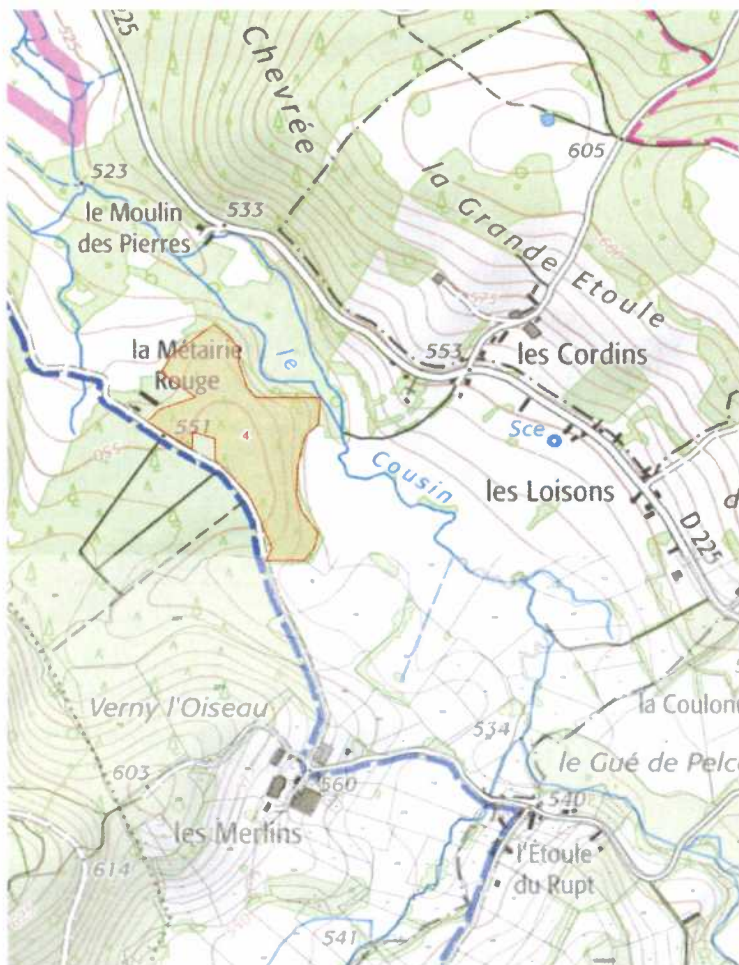
T.V.A. : Assujéti

Exploitation et vidange : 31 août 2025
Prévenir l'expert 8 jours avant.

Règlement : Clauses générales.

Réserve :
Arbres non marqués en abandon

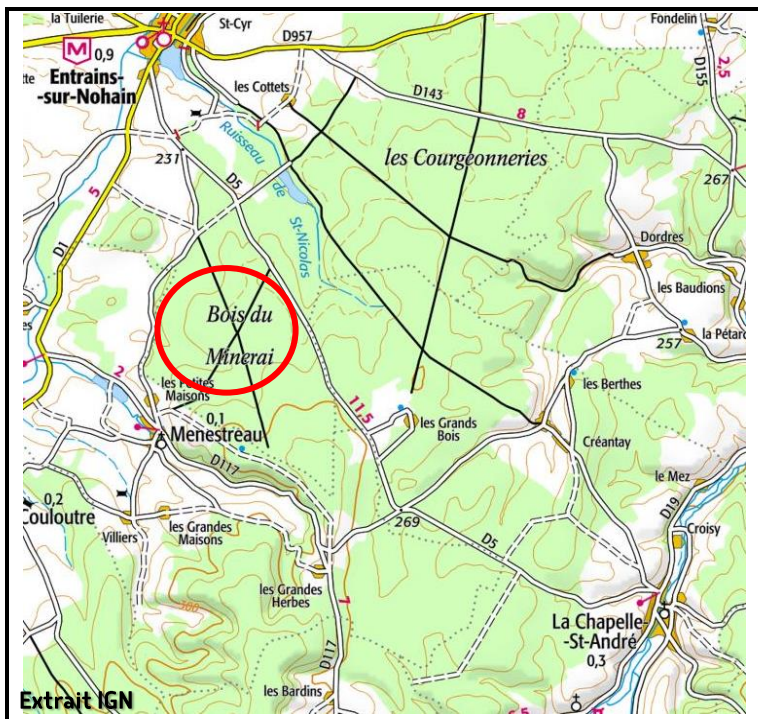
Clauses particulières :
 Abattage obligatoire de tous les bois marqués.
 Stockage interdit contre les arbres.
Les branchages doivent être étalés dans les cloisonnements
Les engins devront circuler strictement dans les cloisonnements
 Remise en état obligatoire des pistes après exploitation.
 Evacuation de tous les produits et purges des parcelles exploitées
 Evacuation complète obligatoire des produits en bordure de route
dans les 15 jours après la vidange
 Utilisation de la route hors période humide ou de dégel.



Art - Forêt du Minerai-P 34 a-b



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Forêt en cours d'écocertification PEFC.

Département : Nièvre (58).

Communes : Entrains-sur-Nohain.

Nom de la forêt : Forêt du Minerai.

Parcelle Forestière : 34 a-b (Réf. PSG).

Surface : 26 ha 56.

Nature de la coupe : Troisième éclaircie.

Essence principale :	Douglas
Volume présumé :	1 053,20 m ³
Volume moyen :	2,14 m ³

Marquages : 1 flachis à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture rose.

Réserves : Tout arbre marqué d'un point.

Propriétaire : GF FORETS DU REVEILLON.

Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**



8 av. du Général LECLERC

89 170 St-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Essence	Effectif	Diamètres à 1,3m													Volume (m3)
			20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	
34 a	Douglas	179		1	2	1	12	12	36	43	37	17	13	4	1	544,00 m ³
	dont secs	8			1		2		1	3		1			18,80 m ³	
34 b	Douglas	313	14	25	43	47	48	47	32	33	14	7	3		509,20 m ³	
	dont secs	30	5	4	8	3	7	3							26,70 m ³	
	dont chablis	1				1									1,1 m ³	
TOTAL DOUGLAS		492	14	26	45	48	60	59	68	76	51	24	16	4	1 053,20 m³	

Visite : Voir le plan. Barrière : 1964

Coordonnées GPS -Point de Rencontre Sécurité Conseillé

: Latitude 47.427852 ° /Longitude 3.269389 °

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Organisation : les bois seront façonnés de manière à préserver les réserves de tout dégât. La circulation sur la route forestière sera suspendue en période de dégel et de fortes pluies.

Abattage : soin accru aux jeunes réserves de chêne.

Débardage : en période sèche.

Place de dépôt : en bordure de route forestière (voir plan).

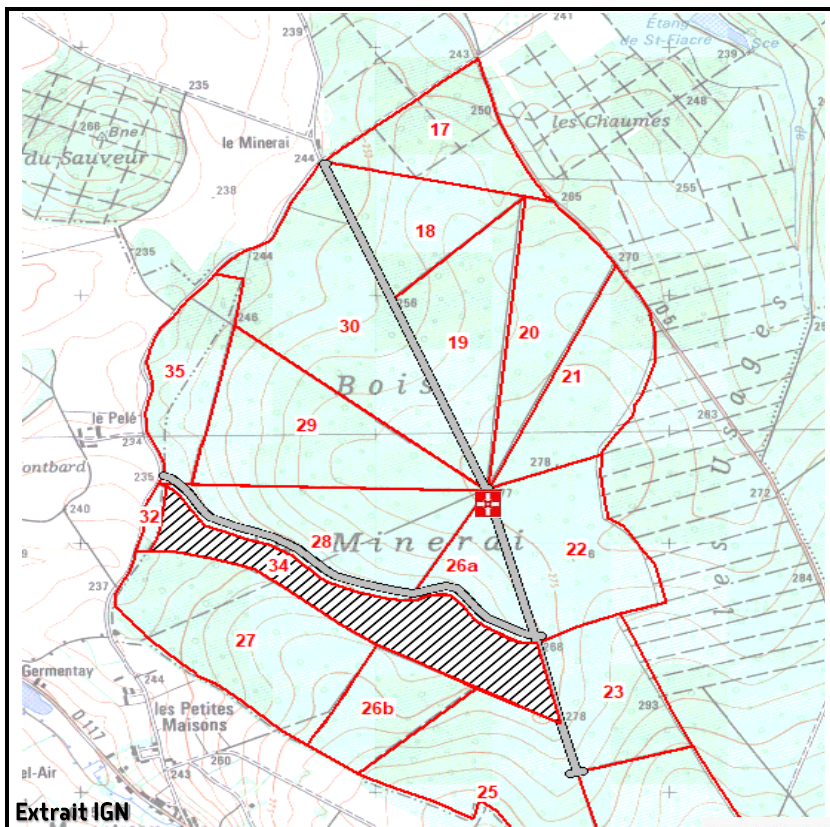
Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 30 novembre 2026. Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

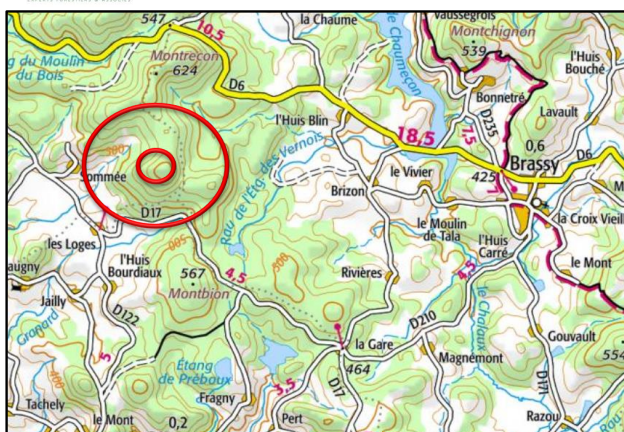
Prix :

L'acquéreur : La caution :





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété : GF LION ROUGE

Département : Nièvre
Commune : Brassy
Lieu-dit : Bois du Faussé
Essence principale : Douglas

Nature de la coupe : Amélioration & 1ère éclaircie
Surface : 20 ha
Parcelle forestière : 3 & 6p

Volume présumé : 685 m3

Limites : Voir plan
Marquage : Peinture rouge
Expert Forestier : Roland SUSSE
Tél. : 03.80.31.97.02
E-Mail : roland.susse@free.fr

Nombre de pieds	Essence	catégories de diamètre à 1,30 m													Volume présumé	Vum	
		15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75			
289	Douglas*			14	43	66	69	51	30	13	3					415	1,44
154	Douglas sec		1	15	21	38	25	28	15	8	3					216	1,40
13	Sapin					1	3	1	2	3	1	1	1			30	2,31
3	Sapin sec				1	1	1									3	1,00
1	Epicéa sec										1					3	3,00
1ère éclaircie - p. 6p																	
116	Douglas	49	50	16	1											18	0,16
576 tiges																685 m3	

* 2 douglas parcelle 4 marqués "2024"

Visite : voir plan

CONDITIONS PARTICULIÈRES

T.V.A. : assujetti

Délais exploitation et vidange : 30/10/2025
Comprenant l'évacuation de tous les bois sur dépôt

Réserves : arbres non marqués en abandon

Paiement : Cahier des clauses générales (EFF-FNB).

Abattage et débardage :
Autorisation de M. SUSSE

CVO : elle sera déduite du montant de la vente.

Abattage à l'intérieur de la parcelle

Préservation des plantations et régénérations

Remise en état des pistes et places de dépôts

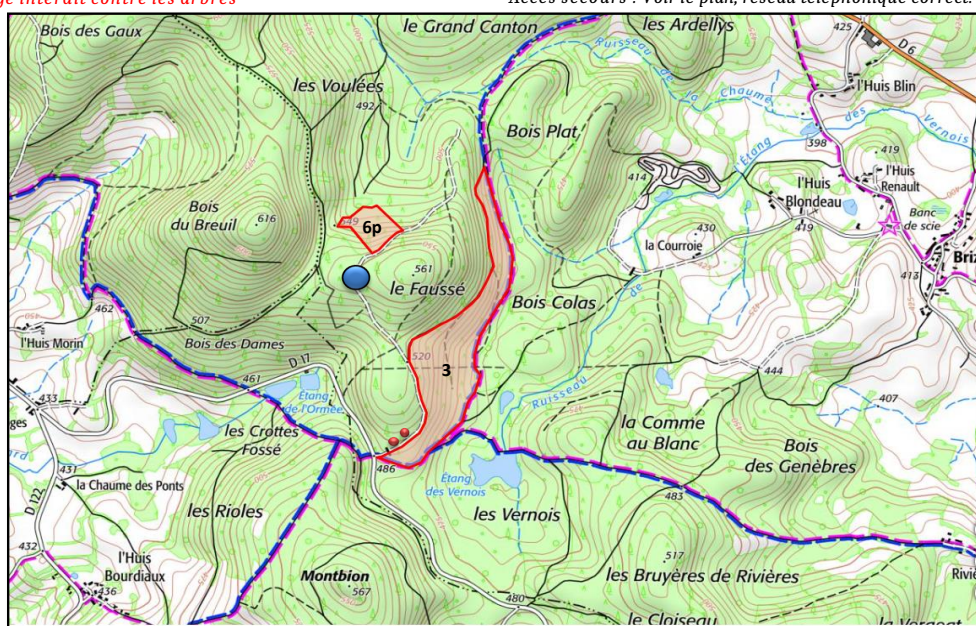
Préservation des cours d'eau et zone humide.

Utilisation des routes par temps sec, hors période humide ou dégel.

Caution : 1/4 du montant de la vente sauf si caution permanente.
avec un minimum de 2 000 €

Stockage interdit contre les arbres

Accès secours : Voir le plan, réseau téléphonique correct.



Prix de vente HT :

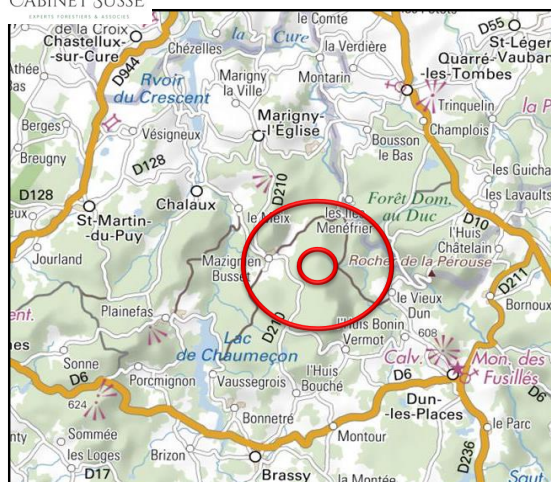
L'acquéreur : Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"





CABINET SUSSE

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété : GF LION ROUGE
Département : Nièvre
Commune : Marigny l'Eglise
Lieu dit : Haute Roche
Essence principale : Douglas
Nature de la coupe : Amélioration & 2ème éclaircie
Surface : 27 ha
Parcelle forestière : 3 & 5
Volume présumé : 1 151 m³
Limites : Voir plan
Marquage : Peinture rouge
Expert Forestier : Roland SUSSE
Tél. : 03.80.31.97.02
E-Mail : roland.susse@free.fr

Nombre de pieds	Essence	catégories de diamètre à 1,30 m												Volume présumé	Vum	
		15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70			75
470	Douglas			5	20	49	89	110	95	65	26	9	2		946	2,01
62	Douglas sec		1	1	8	14	14	5	12	7				98	1,58	
2ème éclaircie - parcelle 5																
247	Douglas	14	60	70	54	33	12	3	1					106	0,43	
3	Douglas sec			2		1								1	0,33	
779 tiges														1 151 m³		

Visite : voir plan

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. : assujetti

Réserves : arbres non marqués en abandon

Abattage et débardage :

Autorisation de M. SUSSE

Abattage à l'intérieur de la parcelle

Préservation des plantations et régénérations

Remise en état des pistes et places de dépôts

Préservation des cours d'eau et zone humide.

Utilisation des routes hors période humide ou dégel.

Stockage interdit contre les arbres

Délais exploitation et vidange : 30/10/2025

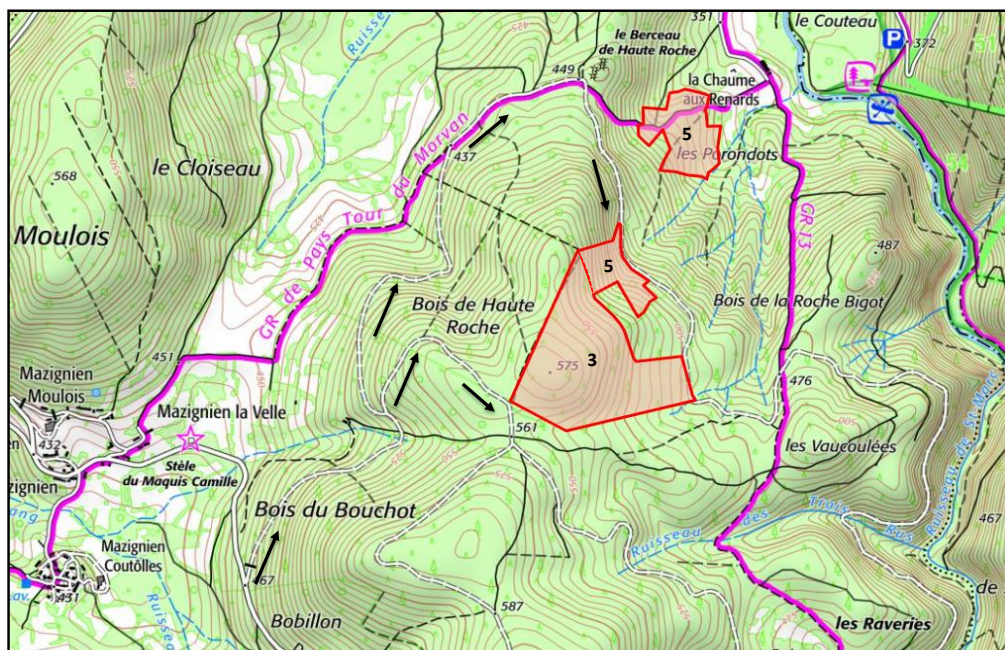
Comprenant l'évacuation de tous les bois sur dépôt

Paiement : Cahier des clauses générales (EFF-FNB).

CVO : elle sera déduite du montant de la vente.

Caution : 1/4 du montant de la vente sauf si caution permanente. avec un minimum de 2 000 €

Accès secours : Voir le plan, réseau téléphonique correct.



Prix de vente HT :

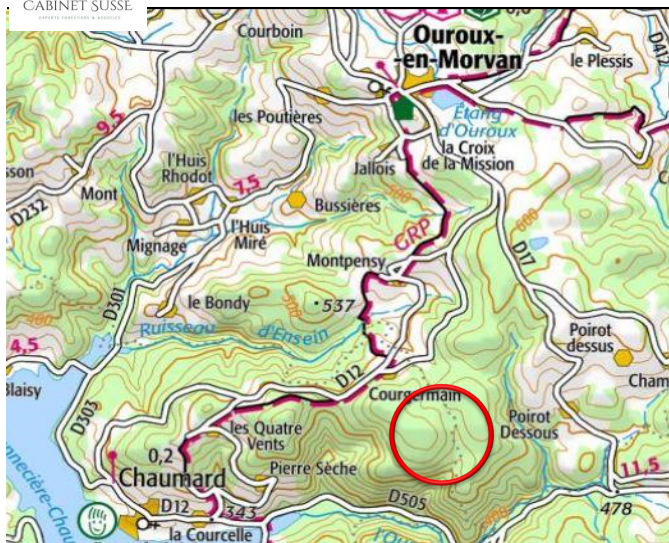
L'acquéreur : Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"





CABINET SUSSE

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département Nièvre (58)
Commune Chaumard
Lieudit Forêt de Montamy

Certification -

Essence principale Douglas
Nature de la coupe Amélioration
Surface 12 ha
Parcelle 2
Volume présumé 573 m³

Réserves arbres non marqués
Limites voir plan
Marquage Peinture

Propriétaire G.F. Pinaster

Expert Forestier Tristan SUSSE
Tél. 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
E-Mail : t.susse@hotmail.fr

Nombre de pieds	Essence													Volume présumé	V.U.M
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	80		
387	Douglas	5	25	48	93	84	65	47	15	3	1	1		519	1,34
49	Douglas sec		6	13	9	10	10			1				54	1,10
436 tiges														573 m³	

Visite Voir plan

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied EFF

CONDITIONS PARTICULIERES :

T.V.A. Assujetti
C.V.O. Non déduite

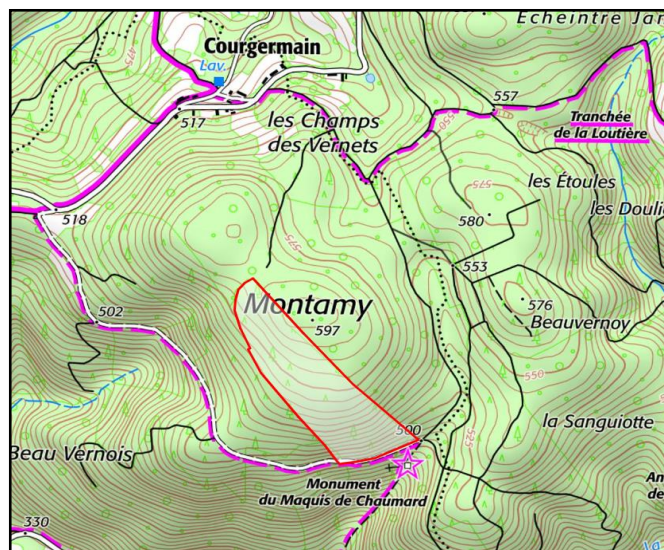
Exploitation, débardage et vidange :

Prévenir impérativement l'expert 10 jours avant
Abattage obligatoire de tous les bois marqués
Débardage sur sol portant uniquement.
Stockage interdit contre les bois
Utilisation de la route **hors période humide ou de dégel**
Evacuation obligatoire des bois en bordure de route
Respect des peuplements et régénérations
Remise en état obligatoire des routes, pistes et dépôts

Dépôt : voir plan

Délai exploitation et vidange : 30/10/2025

Paiement : 1/4 du montant de la vente (minimum de 2 000 €) ou caution permanente



Prix de vente :

L'acquéreur :

La caution :





CABINET SUSSE
EXPERTS FORÊTIERS & ASSOCIÉS

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété GF de Fromage
Département Nièvre
Commune Lavault de Frétoy
Lieudit Forêt de Fromage
Essence principale Douglas
Surface 12 ha
Parcelle forestière 3p et 4p
Nature de la coupe Eclaircie et extraction

Volume présumé : 659 m3

Limites Voir plan
Marquage Peinture rouge
Renseignements Roland SUSSE
Tél. : 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
E-Mail : roland.susse@free.fr

Nombre de pieds	Essence	catégories de diamètre à 1,30 m															Volume présumé	Vum
		15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		
93	Douglas			1			2	2	3	14	19	16	16	9	7	4	365	3,92
6	Douglas sec					1		1		3		1					15	2,50
104	Epicéa			3	15	18	18	31	8	3	5	2	1				170	1,63
47	Epicéa sec			1	14	10	6	6	4	3	1	1		1			70	1,49
64	Epicéa/Sapin sec (P.4)	4	16	21	16	6	1										39	0,61
314 tiges																	659 m3	

Visite : Voir plan

CONDITIONS PARTICULIERES

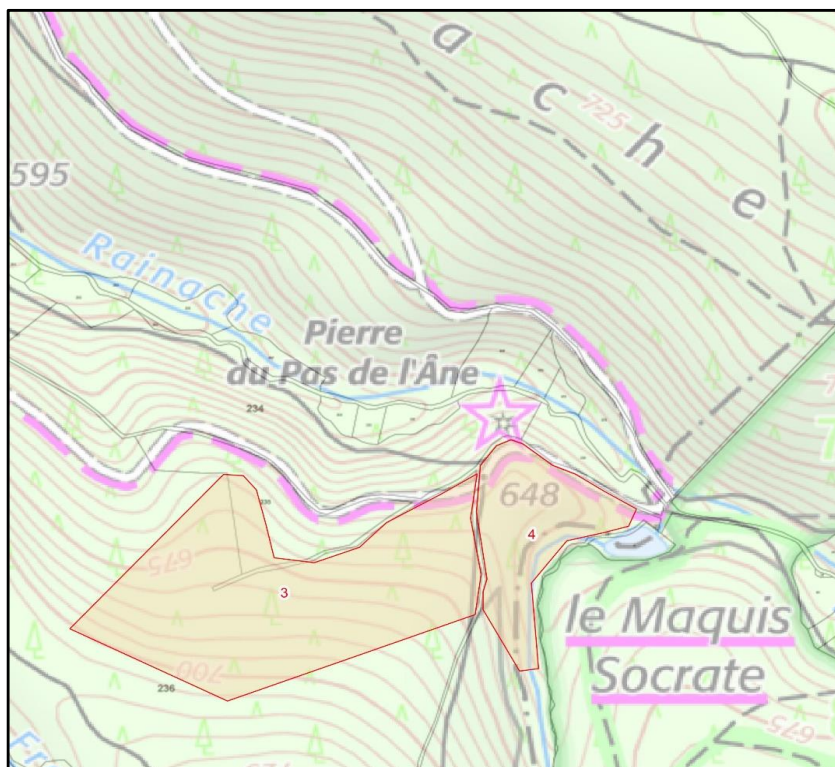
T.V.A. : assujetti

Exploitation et vidange : 15-juil-25
Prévenir l'expert 8 jours avant.

Règlement : Clauses générales

Réserve :
Arbres non marqués en abandon

Clauses particulières :
 Abattage obligatoire de tous les bois marqués
 Stockage interdit contre les arbres
 Remise en état obligatoire des pistes après exploitation
 Evacuation complète des produits en bordure de route
 Utilisation de la route hors période humide ou de dégel
 Circulation obligatoires sur les anciens cloisonnement
 Dépôt interdit en bordure du site du Pas de l'Âne



Prix de vente HT :

L'acquéreur : Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété GF PINASTER
Département Nièvre
Commune Planchez
Lieudit Bois des Rogneaux
Essence principale Douglas
Nature de la coupe Jardinage
Surface 6 ha
Parcelle forestière 5 & 6 sud
Volume présumé : 427 m³
Limites Voir plan
Marquage Peinture
Renseignements Tristan SUSSE
 Tél. 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
E-Mail : t.susse@hotmail.fr

Ess./Diam.	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	NT	VT m ³
Douglas			1	10	16	19	16	19	11	10	2	2	106	375
Douglas secs		1		2	3	2	5			1			14	42
Epicéa	2	3	1	1		1							8	10
													<u>128</u> tiges	<u>427</u> m ³

Visite : Voir plan

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. : assujetti

Exploitation et vidange : 30 septembre 2025
Prévenir impérativement l'expert 8 jours avant.

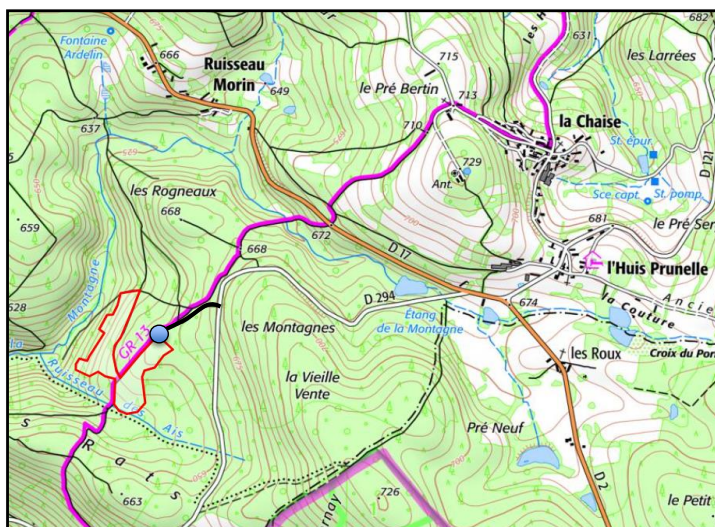
Règlement : Clauses générales EFF

Réserve :
Arbres non marqués en abandon

Clauses particulières :
Abattage obligatoire de tous les bois marqués
Stockage interdit contre les arbres
Remise en état obligatoire des pistes après exploitation

Evacuation complète des produits en bordure de route

Caution bancaire :
1/4 du montant de la vente avec un minimum de 2 000 €



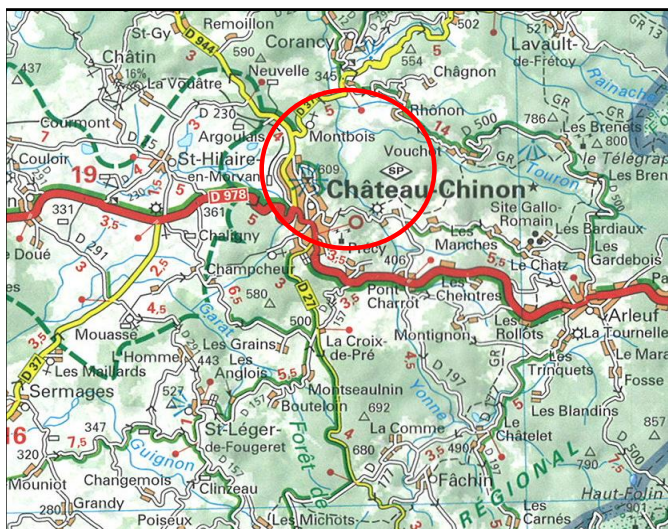
Prix de vente :

L'acquéreur :

La caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété GF LION ROUGE
Département Nièvre
Commune Château Chinon
Lieudit Moulins d'Yonne
Essence principale Douglas
Surface 13 ha
Parcelles forestières 7
Nature de la coupe Amélioration

Volume présumé : 313 m3

Limites Voir plan
Marquage Peinture
Renseignements Roland SUSSE
Tél. : 03.80.31.97.02 - **Fax :** 03.80.31.70.18
E-Mail : roland.susse@free.fr

Ess. / Diam.	15	20	25	30	35	40	45	50	NT	VT m3
Douglas		53	58	61	44	16	9	1	242	153
Douglas sec			3	8	7	5	2	1	26	25
Epicéa	9	86	112	62	29	9			307	111
Epicéa sec		16	27	13	6	1			63	23
Pin		1		1					2	1
									814 tiges	313 m3

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. : assujéti

Clauses particulières :

Stockage interdit contre les arbres
 Utilisation de la route hors période humide ou de dégel.
 Remise en état obligatoire des pistes après exploitation,
 Evacuation complète des produits

Réserve :

Arbres non marqués en abandon

Délai d'exploitation et de vidange :

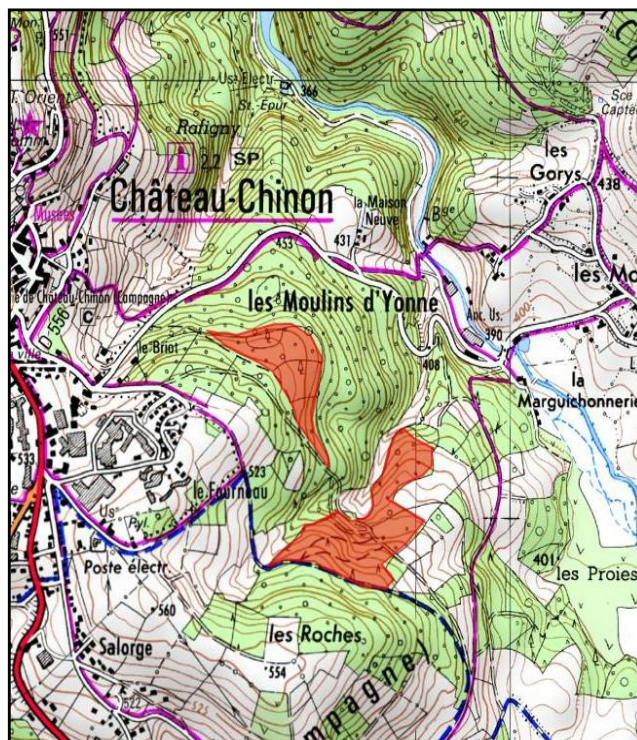
30 octobre 2025

Exploitation et débardage sur autorisation de M SUSSE
 Prévenir le gestionnaire 8 jours avant

Paiement : clauses générales.

Caution bancaire :

1/4 du montant de la vente
 avec un minimum de 2 000 €



Prix de vente :

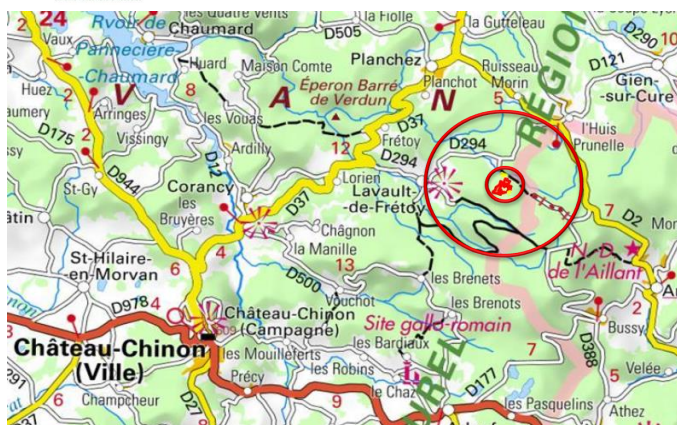
L'acquéreur :

La caution :





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété : GF BRESSOUS
Département : Nièvre
Commune : Lavault de Frétoy
Lieudit : Bois de Bressous
Essence principale : Douglas
Nature de la coupe : Amélioration et coupe rase
Surface : 10 ha
Parcelle forestière : 1 er 2
Volume présumé : 734 m3
Limites : Voir plan
Marquage : Peinture rouge
Expert Forestier : Roland SUSSE
Tél. : 03.80.31.97.02
E-Mail : roland.susse@free.fr

Nombre de pieds	catégories de diamètre à 1,30 m													Volume présumé	Vum		
		Essence	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65			70	75
116	Douglas			4	3	15	24	25	17	10	12	3	3			231	1,99
52	Douglas sec			3	6	9	13	9	6	3	2			1	84	1,62	
104	Epicéa		5	24	29	23	16	7							81	0,78	
50	Epicéa sec		1	5	10	7	12	4	5	5	1				64	1,28	
388	Sapin	1	147	122	64	29	18	4	2	1					173	0,45	
185	Sapin sec		39	64	41	20	20	1							101	0,55	
895 tiges															734 m3		

Visite : voir plan

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. : assujetti

Réserves : arbres non marqués en abandon

Abattage et débardage :

Autorisation de M. SUSSE

Abattage à l'intérieur de la parcelle

Remise en état des pistes et place de dépôt

Préservation des cours d'eau et zone humide.

Utilisation des routes hors période humide ou dégel.

Stockage interdit contre les arbres

Préservation des plantations et régénération

Délais exploitation et vidange : 30/10/2025

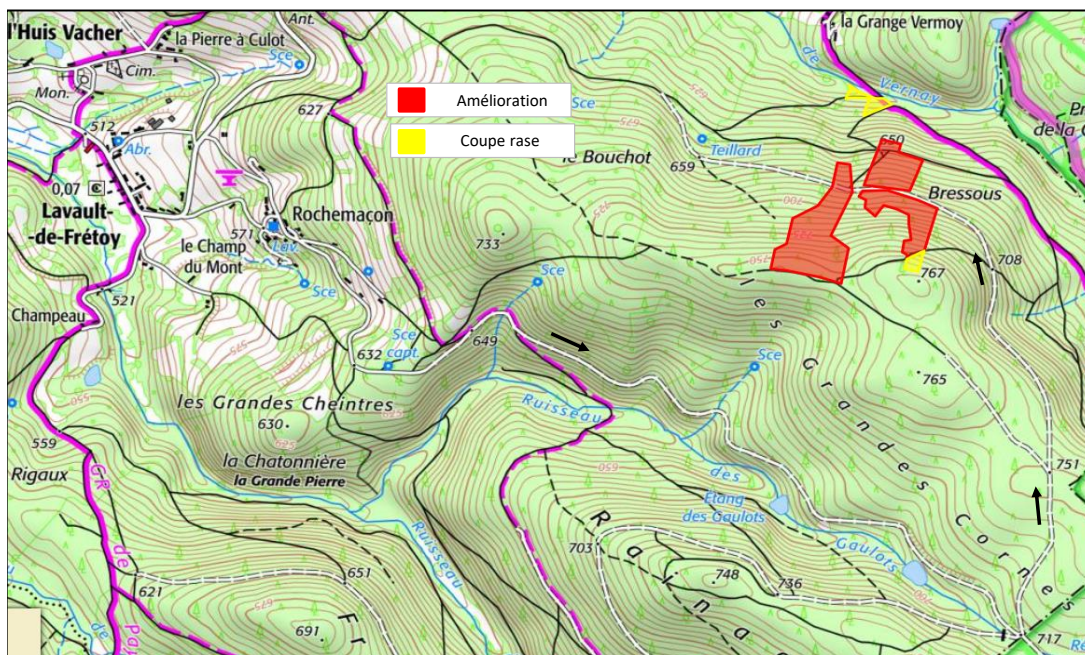
Comprenant l'évacuation de tous les bois sur dépôt

Paiement : Cahier des clauses générales (EFF-FNB).

CVO : elle sera déduite du montant de la vente.

Caution : 1/4 du montant de la vente sauf si caution permanente.
avec un minimum de 2 000 €

Accès secours : Voir le plan, réseau téléphonique correct.





CABINET SUSSE

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété Monsieur André Genevois
Département Saône-et-Loire
Commune Roussillon-en-Morvan
Lieu dit Sous Blain
Essence principale Douglas
Surface 2 ha
Parcelles forestières unique
Nature de la coupe Eclaircie
Volume présumé : 118 m³
Limites Voir plan
Marquage peinture rouge
Renseignements Jean-Baptiste SUSSE
Tél. : 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
E-Mail : jb.susse@free.fr



Ess. / Diam.	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	NT	VT m ³	
Douglas		1	8	12	18	11	11	7		1	69	107	1,6
Douglas sec						2	2		1		5	11	2,2
											74 tiges	118 m³	

Visite : M. Genevois 06.10.54.71.99

CONDITIONS PARTICULIERES

Règlement : Clauses générales

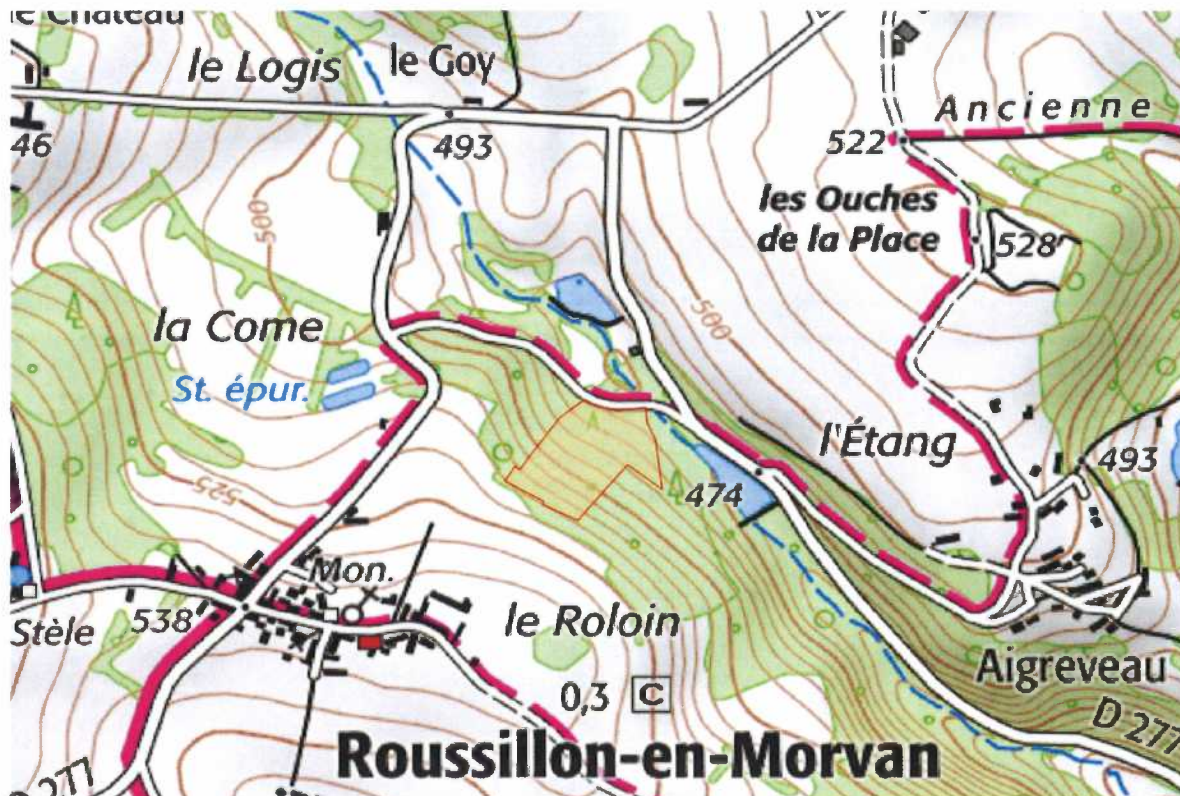
T.V.A. : non assujetti

Exploitation et vidange :
31 août 2024

Clauses particulières :

abattage obligatoire de tous les bois marqués

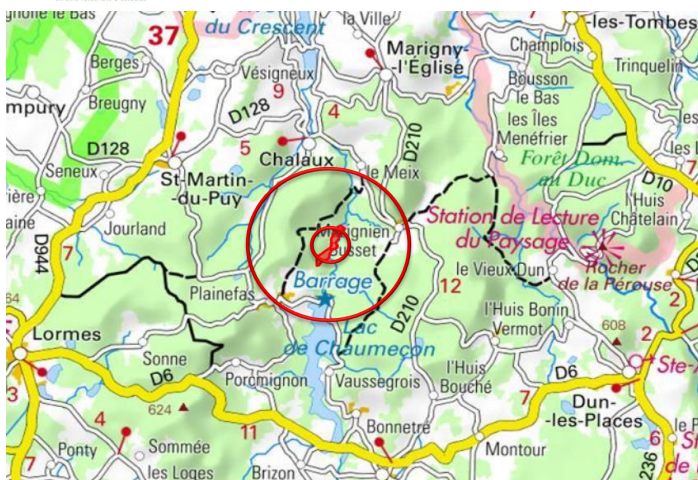
Soumis à l'autorisation de M. Genevois





CABINET SUSSE

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété : GF LION ROUGE
Département : Nièvre
Commune : Saint Martin du Puy
Lieudit : Bois de Rochegain
Essence principale : Douglas
Nature de la coupe : Amélioration
Surface : 18 ha
Parcelle forestière : 4
Volume présumé : 739 m3
Limites : Voir plan
Marquage : Peinture rouge
Expert Forestier : Roland SUSSE
Tél. : 03.80.31.97.02
E-Mail : roland.susse@free.fr

Nombre de pieds	catégories de diamètre à 1,30 m												Volume présumé	Vum
	Essence	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75		
340	Douglas	18	36	57	78	57	39	30	17	5	1	2	573	1,69
51	Douglas sec	2	6	11	13	8	5	6					79	1,55
31	Epicéa		3	2	8	5	6	2	3			2	59	1,90
13	Epicéa/sapin sec			1	3	3	1	1	1	2	1		28	2,15
435 tiges													739 m3	

Visite : voir plan

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. : assujetti

Réserves : arbres non marqués en abandon

Abattage et débardage :

Autorisation de M. SUSSE

Abattage à l'intérieur de la parcelle

Remise en état des pistes et places de dépôts

Préservation des cours d'eau et zone humide.

Utilisation des routes hors période humide ou dégel.

Stockage interdit contre les arbres

Délais exploitation et vidange : 30/10/2025

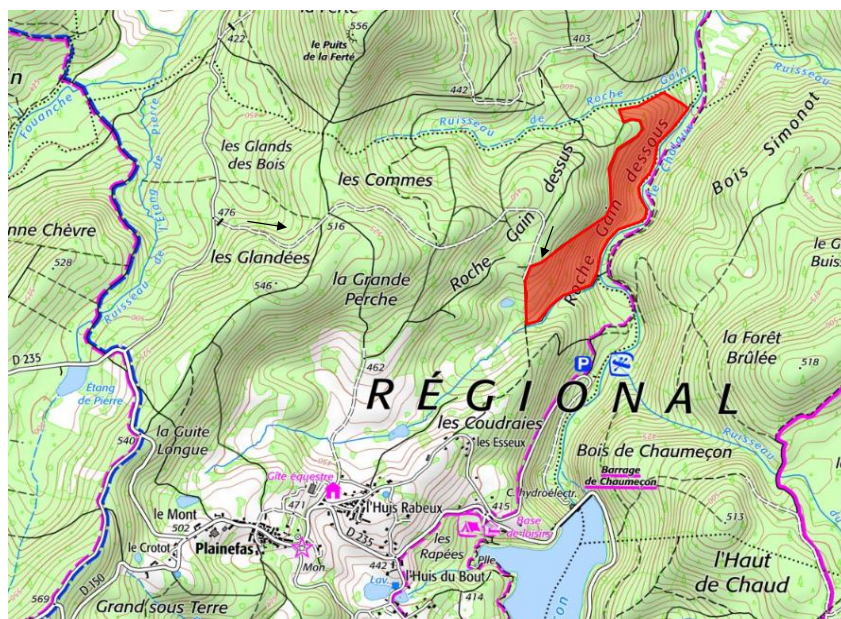
Comprenant l'évacuation de tous les bois sur dépôt

Paiement : Cahier des clauses générales (EFF-FNB).

CVO : elle sera déduite du montant de la vente.

Caution : 1/4 du montant de la vente sauf si caution permanente. avec un minimum de 2 000 €

Accès secours : Voir le plan, réseau téléphonique correct.

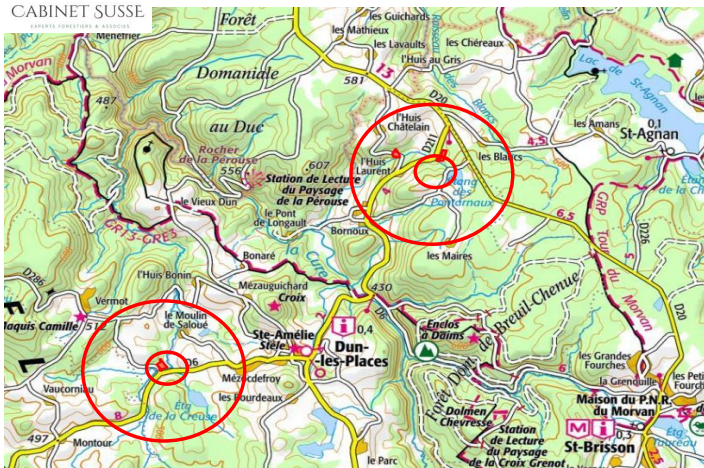


Prix de vente HT :

L'acquéreur : Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriété M Nicolas CHANUT
Département Nièvre
Commune Dun les Places
Lieudit
Essence principale Douglas
Nature de la coupe Amélioration & sanitaire
Surface 5 ha
Parcelles forestières PEFC ZE 87, ZP 37 et 70, ZO 70 Non
Volume 304 m3
Limites Voir plan
Marquage Peinture rouge
Expert Forestier Tristan SUSSE
Renseignement : C DUCHESNE
Tél. 06 84 36 79 81
E-Mail : christopheduchesne-bureaususse@hotmail.fr

Nombre de pieds	catégories de diamètre à 1,30 m													Volume présumé	Vum	
	Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75			
Parcelles ZP 37, 70 et ZO 70																
128	Douglas	6	14	15	21	24	17	8	11	9	1	2			201	1,57
16	Douglas sec		1	1	5	2	4	2		1					25	1,56
Parcelle ZE 87																
9	Douglas	1			2			2	2	2					20	2,22
118	Mélèze	22	38	36	11	7	4								48	0,41
7	Mélèze sec		1	2	2	1	1								5	0,71
14	Pin sylvestre	1	7	5		1									5	0,36
292 tiges															304 m3	

Visite : voir plan ou contacter C DUCHESNE - 06 84 36 79 81

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. : Non assujetti

Réserves : arbres non marqués en abandon

Abattage :

Prévenir impérativement l'expert 10 jours avant
 Débardage sur sol portant uniquement.
 Stockage interdit contre les bois
 Evacuation obligatoire des bois en bordure de route
 Remise en état obligatoire des routes, pistes et dépôts
 Démembrement sur le cloisonnement d'exploitation

Paiement : Cahier des clauses générales (EFF-FNB).

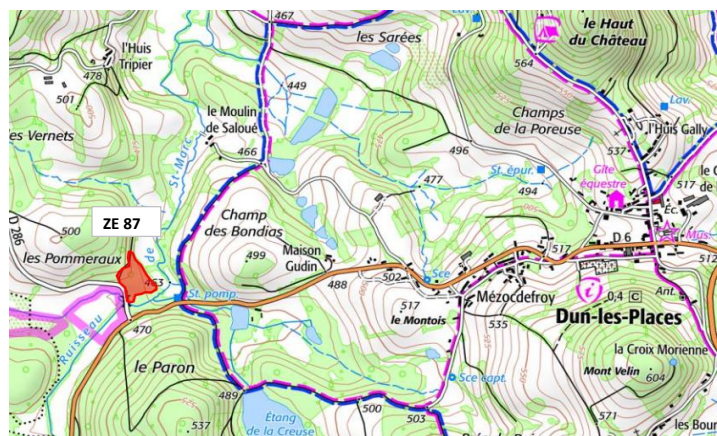
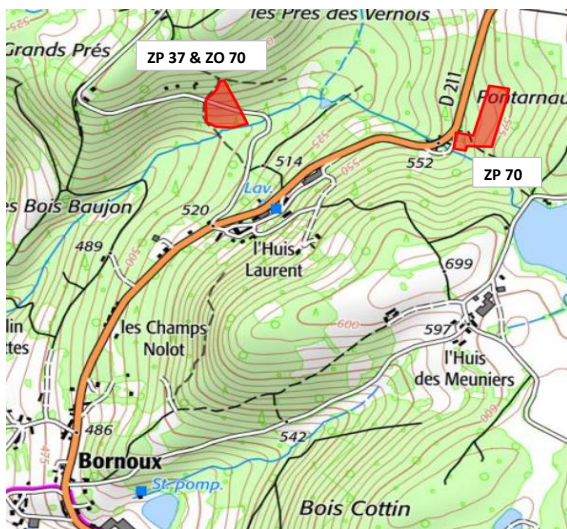
CVO : elle sera déduite du montant de la vente.

Caution : 1/4 du montant de la vente sauf si caution permanente, avec un minimum de 2 000 €

Débardage : autorisation de M. DUCHESNE

Exploitation : Avant le 30/10/2025.

Accès secours : Voir le plan, réseau téléphonique correct.



Prix de vente HT :

L'acquéreur : Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



**Vente du 14 novembre 2024
à Saulieu (21)**



Bois Robert



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Nièvre (58)
Commune Montsauche les Settons
Nom de la forêt Bois Robert
Parcelles cadastr. AD 46 - 47
Surface 6,00 ha
Nature de la coupe Eclaircie
Essence principale Douglas
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
340 Douglas	466 m ³	1,371 m ³
30 Douglas secs	49 m ³	1,646 m ³
77 Epicéas Communs	88 m ³	1,145 m ³
2 Epicéas Communs secs	3 m ³	1,482 m ³

Propriétaire Mme G. GRAND D'ESNON
Expert Forestier M. Sébastien CHATON
 Cabinet CHATON - MEUNIER
 2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
 Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
 Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol														Volume	
		60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190		200
340	Douglas	2	14	31	41	52	50	53	32	23	10	15	10	7	.	.	466 m ³
30	Douglas sec	.	1	2	2	1	5	4	5	5	2	2	1	.	.	.	49 m ³
77	Epicéa commun vert	.	3	6	9	18	17	2	8	3	4	4	1	.	1	1	88 m ³
2	Epicéa commun sec	1	.	1	3 m ³
449																	607 m³

Martelage : Arbres cerclés à la peinture blanche. Les arbres marqués d'une croix blanche devront être exploités et enlevés. Ils ne sont pas comptabilisés dans l'inventaire des abandons.

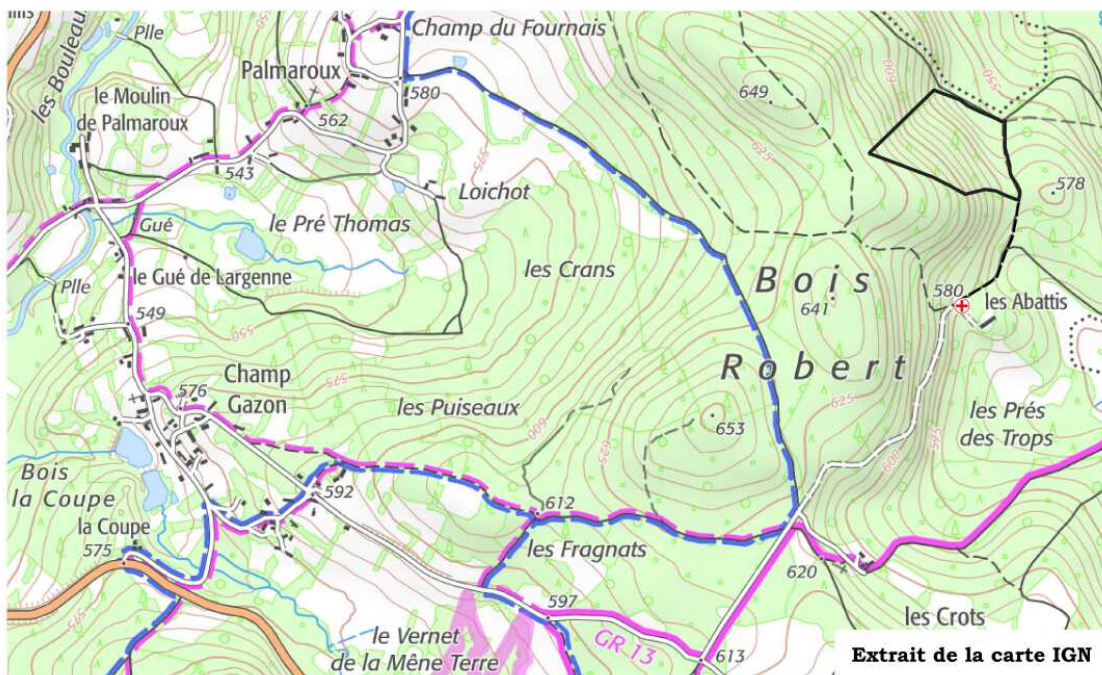
Délai d'exploitation et de vidange : 31 octobre 2025

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 12 ' 50.61" / Long E. 4° 4 ' 1.93"





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département Nièvre (58)
Commune Montsauche-les-Settons
Lieudit Bois de Serre

Certification -

Essence principale Douglas
Nature de la coupe Amélioration
Surface 16 ha
Parcelle 8, 9 & 11
Volume présumé 597 m³

Réserves Limites arbres non marqués
Marquage voir plan
 Peinture

Propriétaire GF Palnat

Expert Forestier Tristan SUSSE
Tél. 03.80.31.97.02 - Fax : 03.80.31.70.18
E-Mail : t.susse@cf-expertise.fr

Nombre de pieds	Essence															Volume présumé	V.U.M
		15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80		
451	Douglas	24	48	75	77	86	63	39	23	11	4	1				538	1,19
9	Sapin	1	2	2	2	2		2								7	0,78
49	Douglas sec	2	4	11	14	2	10	6								52	1,06
509 tiges																597 m³	

Visite Voir plan

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied EFF

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. Assujéti
C.V.O. Non déduite

Dépôt : voir plan

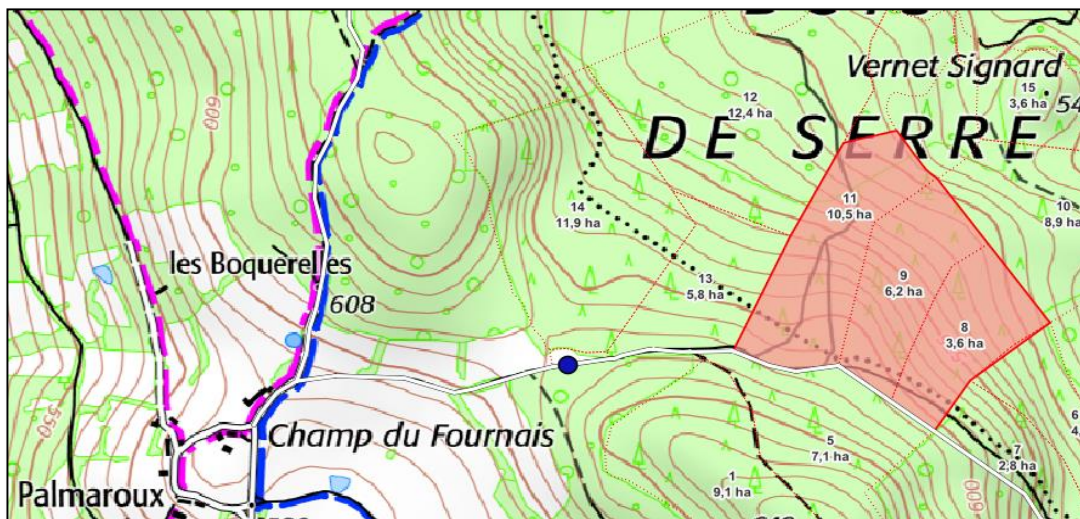
Exploitation, débardage et vidange :

Prévenir impérativement l'expert 10 jours avant
 Abattage obligatoire de tous les bois marqués
 Débardage sur sol portant uniquement.
 Stockage interdit contre les bois
 Utilisation de la route hors période humide ou de dégel
 Evacuation obligatoire des bois en bordure de route
 Respect des peuplements et régénérations
 Remise en état obligatoire des routes, pistes et dépôts

Paiement : 1/4 du montant de la vente (minimum de 2 000 €) ou caution permanente

Délais exploitation et vidange :

30/10/2025



Prix de vente :

L'acquéreur :

La caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département Nièvre (58)
Commune Montsauche-les-Settons
Lieu dit Bois Robert & Bois l'Abbesse

Certification -

Essence principale Douglas
Nature de la coupe Amélioration & coupe rase
Surface 8 ha
Parcelle 3/4 & 17/18 (CR)
Volume présumé 572 m3

Réserves arbres non marqués
Limites voir plan
Marquage Peinture

Propriétaire GF Palnat

Expert Forestier Tristan SUSSE
Tél. 03.80.31.97.02 - **Fax** : 03.80.31.70.18
E-Mail : t.susse@cf-expertise.fr

Nombre de pieds	Essence															Volume présumé	V.U.M
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		
Parcelles 3 & 4p																	
150	Douglas				1	2	13	30	37	30	20	12	3	1	1	469	3,13
1	Sapin			1												1	1,00
4	Epicéa			2	1			1								4	1,00
18	Secs			2	5	2	4	1	3	1						29	1,61
Parcelles 17p & 18p																	
46	Douglas	1	1	1	7	9	11	8	5	1	2					65	1,41
2	Sapin						1	1								3	1,50
1	Secs				1											1	1,00
222 tiges															572 m3		

Visite Voir plan

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied EFF

CONDITIONS PARTICULIERES

T.V.A. Assujéti
C.V.O. Non déduite

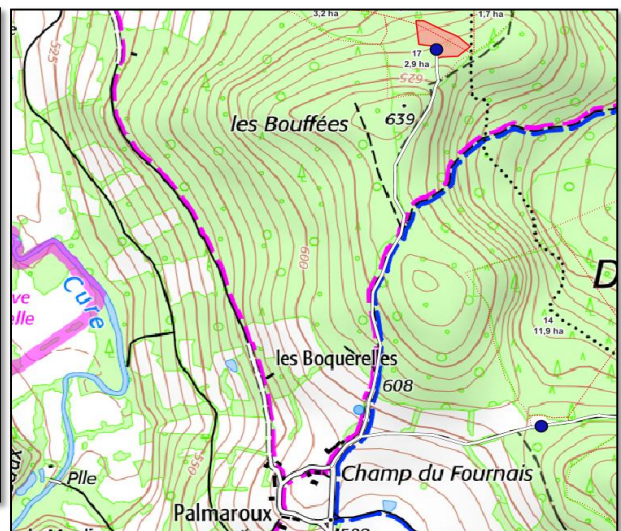
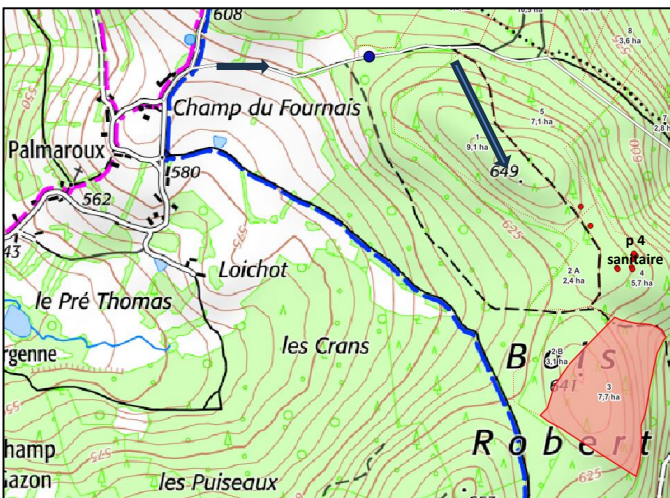
Dépôt : voir plan

Exploitation, débardage et vidange :

Prévenir impérativement l'expert 10 jours avant
 Découpe des grumes à 14 m max,
 Débardage sur sol portant uniquement.
 Stockage interdit contre les bois
 Utilisation de la route hors période humide ou de dégel
 Evacuation obligatoire des bois en bordure de route
Respect des peuplements et régénérations
 Remise en état obligatoire des routes, pistes et dépôts
 coordonnées GPS des arbres sur demande

Païement : 1/4 du montant de la vente (minimum de 2 000 €) ou caution permanente

Délai exploitation et vidange : 30/10/2025



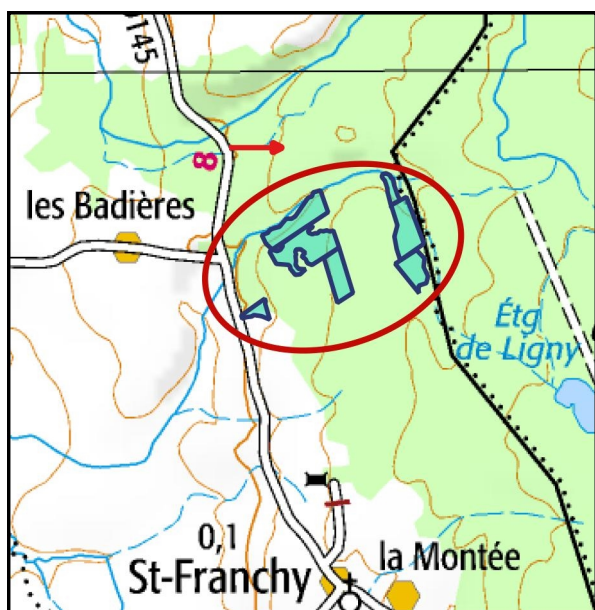
Prix de vente :

L'acquéreur :

La caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriétaire GF du BOIS de SAINT FRANCHY
Référence/n°Article sainfra_24_P8&9&10&11&12&13

Département Nièvre (58)
Commune Saint-Franchy
Forêt / Lieu-dit Saint Franchy
Essence principale Douglas
Nature de coupe Jardinatoire
Surface (ha) 20.10
Parcelle forestière 8, 9, 10, 11, 12, 13
Réserves Arbres non flachés ou marqués d'un "R"
Limites Celles des parcelles (chemins, layons, fossés) et des peuplements, cf plan.
Marquage Flachis PC au corps (1)/au pied (1) + ceinturage à la peinture
Expert Forestier **PIERRICK COCHERY - EURL P.COCHERY**
 Le grand manoir - 28480 BEAUMONT LES AUTELS
 pierrick.cochery@gmail.com - 06.60.53.19.13
 Tél 01.48.74.74.37 - Fax 01.49.95.03.10



Visite Prévenir M. Yann Rollet : 06.71.32.65.73 - Relever barrière et cadenas code 2020

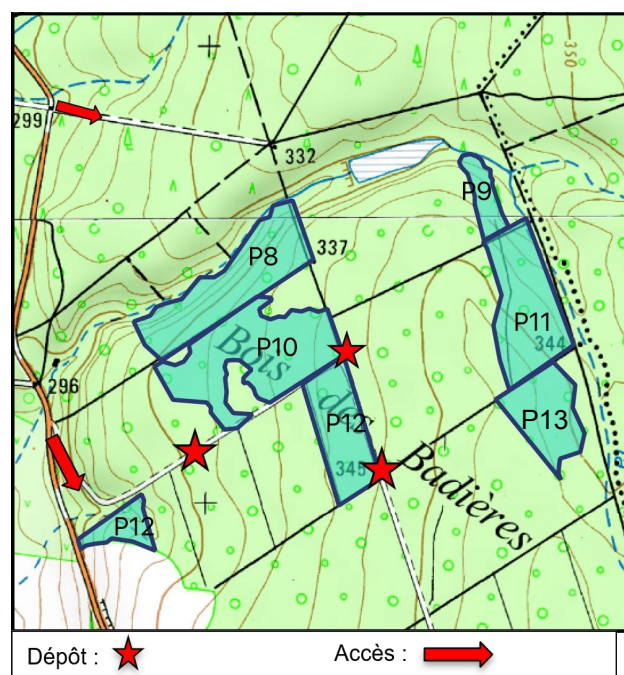
Nb pieds	Vol. présumé	VUM / tige
175	BO	557.7 m ³

Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol														Volume	Vum
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		
131	Douglas	1	4	11	21	8	5	6	21	16	18	10	7	2	1	409.7 m ³	3.1 m ³
33	Douglas nécrosé	.	.	1	.	2	3	4	6	7	3	6	1	.	.	120.9 m ³	3.7 m ³
1	Douglas taré	1	4.7 m ³	4.7 m ³
10	Douglas sec	.	.	1	2	2	1	1	2	.	.	1	.	.	.	22.4 m ³	2.2 m ³
175																557.7 m³	3.2 m³

Remarques : P8 : 58 arbres - P9 : 11 arbres - P10 : 35 arbres - P11 : 35 arbres - P12 : 22 arbres - P13 : 14 arbres.

CONDITIONS PARTICULIERES

Exploitation RDV préalable obligatoire avec l'expert ou son représentant.
Débardage Respecter les flèches d'abattage éventuelles. Eviter réserves, régénérations, clôtures et chaises de battues éventuelles. Rémanents plaqués au sol sur les cloisonnements, recoupés en éléments de moins de 2m. Débardage par les cloisonnements si ouverts, sur sol sec, portant, hors dégel, hors des allées empierrées, routes et empierrements.
Enlèvement Hors période humide ou de dégel. Vitesse limitée à 20 km/h. Balayage des écorces hors de la route après chargement.
Place de dépôt Cf plan
Délai d'exploitation 31/10/2025
Délai d'enlèvement 30/11/2025
TVA Assujetti à la TVA - n° : FR09509648184
CVO Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur
Caution 1/4 du montant de la vente sauf caution permanente
Païement Le 1er terme par virement bancaire, le reste par virement cautionné
Conditions de vente Conditions particulières exposées dans la présente Fiche de lot, modalités d'organisation de la vente, Conditions Générales de Vente, Cahier des clauses générales (EFF-FNB)



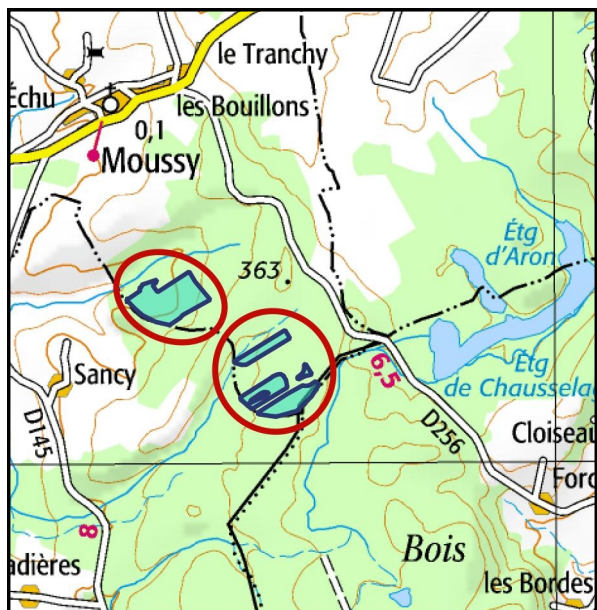
Déclare avoir pris connaissance des conditions de vente prévues dans les documents précités (Livret de vente), et les accepter sans restriction au cas où cet article me serait attribué.

PRIX DE VENTE

ACQUEREUR
 Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriétaire GF du BOIS de MOUSSY FORGEOTTE
Référence/n°Article mousfor_24_P11&14

Département Nièvre (58)
Commune Moussy
Forêt / Lieu-dit Moussy Forgeotte
Essence principale Douglas
Nature de coupe Jardinatoire
Surface (ha) 28.89
Parcelle forestière 11a, 11c, 11e, 11k, 14b

Réserves Arbres non flachés ou marqués d'un "R".
Arbres d'avenir cerclés en bleu à préserver.
Compris dans la vente pour les parcelles 11c et 14b

Taillis
Limites Celles des parcelles (chemins, layons, fossés) et des peuplements, cf plan.

Marquage Flachis PC au corps (1)/au pied (1) + ceinturage à la peinture
2 traits obliques à la peinture pour le taillis des parcelles 11c et 14b

Expert Forestier **PIERRICK COCHERY - EURL P. COCHERY**
Le grand manoir - 28480 BEAUMONT LES AUTELS
pierrick.cochery@gmail.com - 06.60.53.19.13
Tél 01.48.74.74.37 - Fax 01.49.95.03.10



Visite Prévenir M. Yann Rollet : 06.71.32.65.73 - Relever barrière et cadenas code 3945.

Nb pieds	Vol. présumé	m³	stères	VUM / tige
342	BO	761.0		2.2 m³
	BI		600	

Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol														Volume	Vum
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	90		
165	Douglas	11	18	21	10	12	13	18	12	14	17	9	4	4	2	400.4 m³	2.4 m³
53	Douglas nécrosé	.	2	2	4	1	4	4	15	9	5	3	3	1	.	167.7 m³	3.2 m³
35	Douglas taré	.	.	1	3	4	4	5	6	6	4	2	.	.	.	97.2 m³	2.8 m³
55	Pin Weymouth	2	13	11	9	2	12	3	2	1	58.3 m³	1.1 m³	
16	Epicéa C.	.	1	5	6	1	3	15.2 m³	1.0 m³	
3	Sapin	.	1	1	1	1.9 m³	0.6 m³	
13	Douglas sec	3	.	3	1	2	1	2	.	.	1	.	.	.	17.3 m³	1.3 m³	
1	Pin Weymouth sec	1	1.7 m³	1.7 m³	
1	Sapin sec	1	1.3 m³	1.3 m³	
342															761.0 m³	2.2 m³	

Remarques : P11 : 200 arbres - P14 : 142 arbres

CONDITIONS PARTICULIERES

Exploitation RDV préalable obligatoire avec l'expert ou son représentant.
Débardage Respecter les flèches d'abattage éventuelles.
Eviter réserves, régénérations, clôtures et chaises de battues éventuelles.
Arbres d'avenir cerclés en bleu à préserver. Rémanents plaqués au sol sur les cloisonnements, recoupés en éléments de moins de 2m.
Débardage par les cloisonnements si ouverts, sur sol sec, portant, hors dégel, hors des allées empierrées, routes et empièremments.

Enlèvement Hors période humide ou de dégel. Vitesse limitée à 20 km/h. Balayage des écorces hors de la route après chargement.

Place de dépôt Cf plan

Délai d'exploitation 31/10/2025
Délai d'enlèvement 30/11/2025

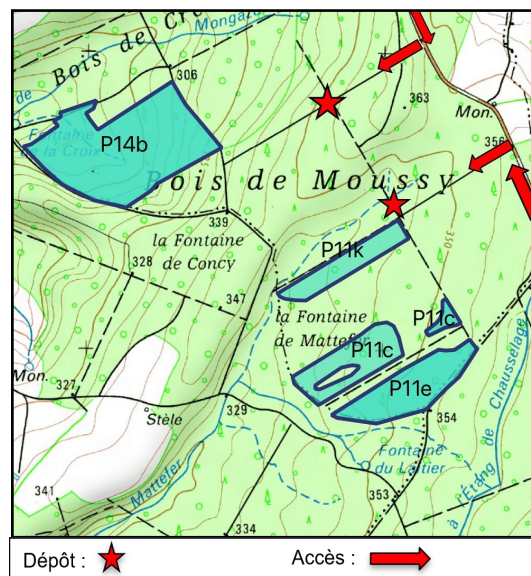
TVA Assujetti à la TVA - n° : FR42509633160
CVO Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Caution 1/4 du montant de la vente sauf caution permanente

Paiement Le 1er terme par virement bancaire, le reste par virement cautionné

Conditions de vente Conditions particulières exposées dans la présente Fiche de lot, modalités d'organisation de la vente, Conditions Générales de Vente, Cahier des clauses générales (EFF-FNB)

Déclare avoir pris connaissance des conditions de vente prévues dans les documents précités (Livret de vente), et les accepter sans restriction au cas où cet article me serait attribué.

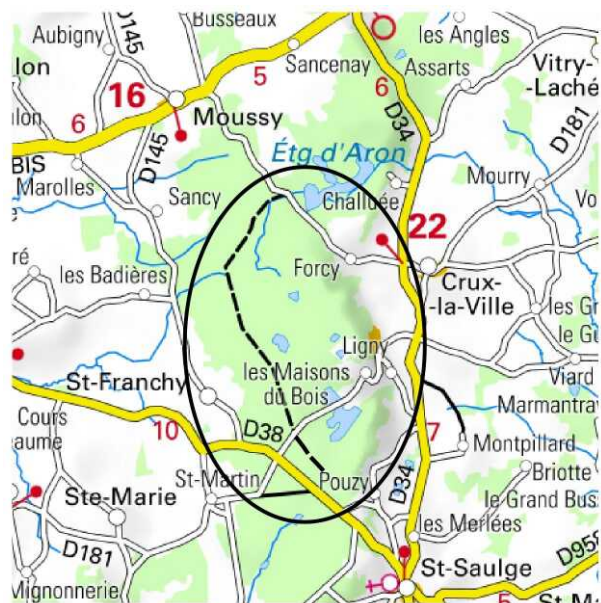


PRIX DE VENTE

ACQUEREUR
Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



Forêt de Crux la Ville - 1



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Nièvre (58)
Commune Crux-la-Ville
Nom de la forêt Forêt de Crux la Ville - 1
N° de parcelles 13p, 26p, 28p, 30p, 31p, 32p, 33p du PSG
Surface 58,95 ha
Nature de la coupe Eclaircie
Essence principale Douglas
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
2162 Douglas	4 285 m ³	1,982 m ³
197 Douglas secs	395 m ³	2,003 m ³
11 Epicéas Communs	12 m ³	1,099 m ³
75 Epicéas Communs secs	111 m ³	1,482 m ³

Propriétaire Groupement Forestier des Etangs
Expert Forestier M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Nbre	s.Lot	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol																		Volume			
			60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230		240	250	260
101	P. 13p	Douglas	4	5	10	13	8	13	11	6	3	7	6	1	4	5	4	.	.	1	.	.	.	172 m ³
8	P. 13p	Douglas sec	.	2	.	.	1	1	1	.	1	.	1	.	1	13 m ³	
109	P. 13p	Total P. 13p	4	7	10	13	9	14	12	6	4	7	7	1	5	5	4	.	.	1	.	.	185 m³	
232	P. 28p	Douglas	4	7	9	13	5	12	11	14	14	17	27	20	26	14	16	8	8	2	1	2	2	663 m ³
15	P. 28p	Douglas sec	.	.	1	.	.	2	.	1	.	.	4	4	2	1	41 m ³	
247	P. 28p	Total P. 28p	4	7	10	13	5	14	11	15	14	17	31	24	28	15	16	8	8	2	1	2	704 m³	
68	P. 30p	Douglas	3	13	2	4	9	10	8	3	4	5	2	.	3	1	1	.	95 m ³	
3	P. 30p	Douglas sec	1	.	1	.	1	7 m ³	
71	P. 30p	Total P. 30p	3	13	2	4	9	10	8	4	4	6	2	1	3	1	1	.	102 m³	
747	P. 31p	Douglas	71	80	78	60	69	56	48	37	40	35	40	37	29	32	13	15	4	2	1	.	1 218 m ³	
56	P. 31p	Douglas sec	6	5	1	1	2	4	5	4	5	6	8	2	5	1	1	108 m ³	
803	P. 31p	Total P. 31p	77	85	79	61	71	60	53	41	45	41	48	39	34	33	14	15	4	2	1	.	1 326 m³	
649	P. 32p	Douglas	19	35	44	50	48	53	47	57	45	46	50	47	37	24	17	15	12	1	2	.	1 345 m ³	
75	P. 32p	Douglas sec	2	7	4	5	7	6	3	9	6	5	3	6	6	3	1	1	1	.	.	.	146 m ³	
5	P. 32p	Epicéa vert	.	1	1	2	1	3 m ³	
11	P. 32p	Epicéa sec	.	.	.	2	1	2	1	1	2	2	14 m ³	
740	P. 32p	Total P. 32p	21	43	49	59	57	61	51	67	53	53	53	53	43	27	18	16	13	1	2	.	1 508 m³	
257	P. 33p	Douglas	2	11	8	22	19	24	19	20	24	24	22	22	18	13	6	2	1	.	.	.	546 m ³	
33	P. 33p	Douglas sec	.	.	.	1	3	2	5	2	6	7	1	3	2	1	71 m ³	
6	P. 33p	Epicéa vert	1	.	1	2	.	1	.	1	10 m ³	
64	P. 33p	Epicéa sec	1	1	2	5	6	7	9	10	4	4	5	6	1	2	.	1	97 m ³	
360	P. 33p	Total P. 33p	3	12	10	28	29	33	34	34	34	36	28	32	21	16	6	3	1	.	.	.	724 m³	
108		Douglas	3	5	7	10	7	8	7	11	6	5	8	7	6	2	7	4	2	3	.	.	245 m ³	
7		Douglas sec	.	2	1	1	.	.	.	1	1	.	1	9 m ³	
115		Total	3	7	8	11	7	8	7	12	7	5	9	7	6	2	7	4	2	3	.	.	254 m³	
2445																							4 803 m³	

Clauses particulières : Un état des lieux contradictoire sera dressé avant l'abattage des abandons. Prendre rendez-vous quinze jours à l'avance.

Le permis d'exploiter sera annexé au compte-rendu de l'état des lieux.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture blanche. Les arbres marqués d'une croix blanche devront être exploités et enlevés. Ils ne sont pas comptabilisés dans l'inventaire des abandons.

Délai d'exploitation et de vidange : 31 octobre 2025

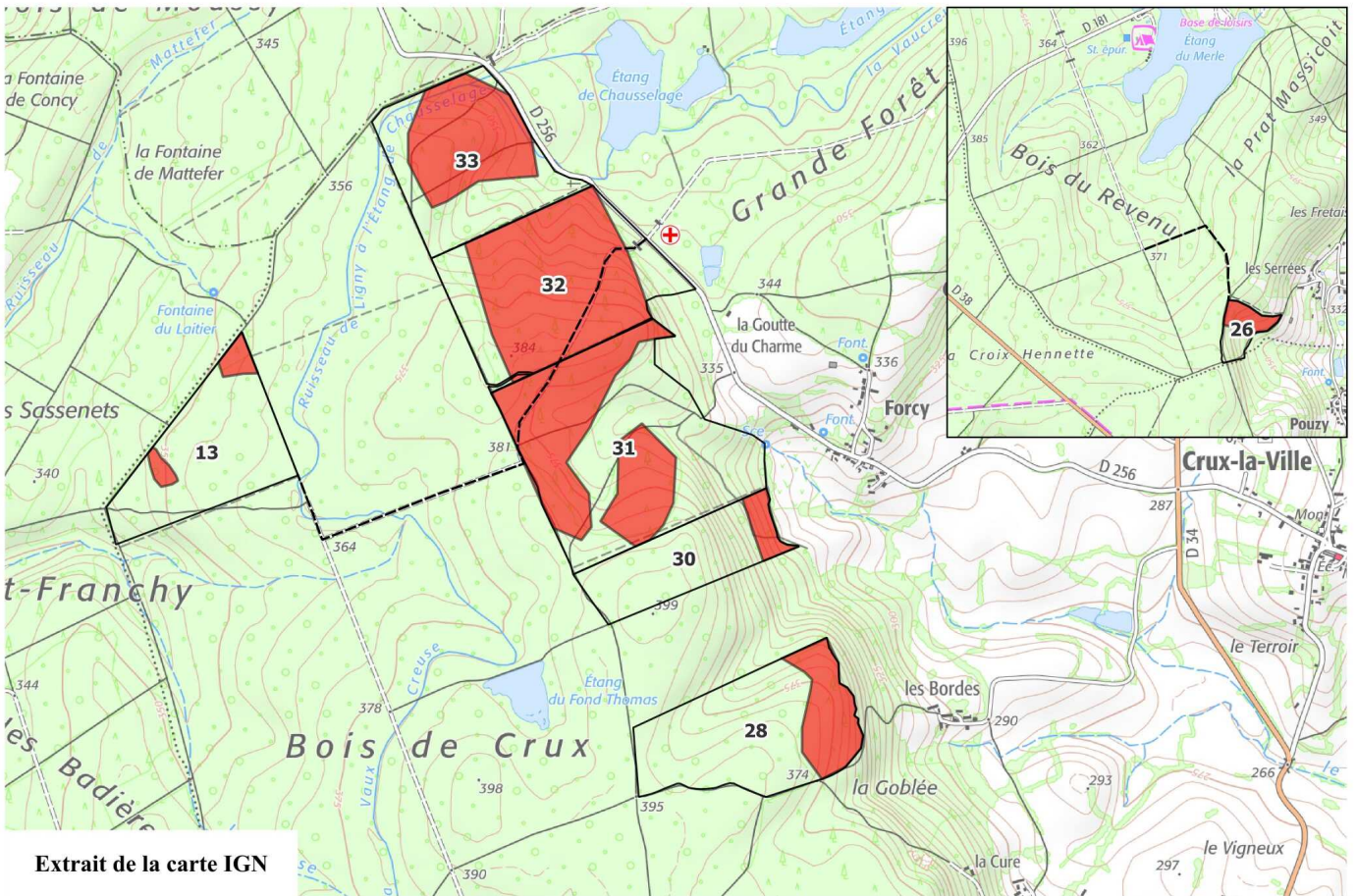
Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR82900293754

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution p. déposée au bureau des Experts Forestiers de France





Extrait de la carte IGN

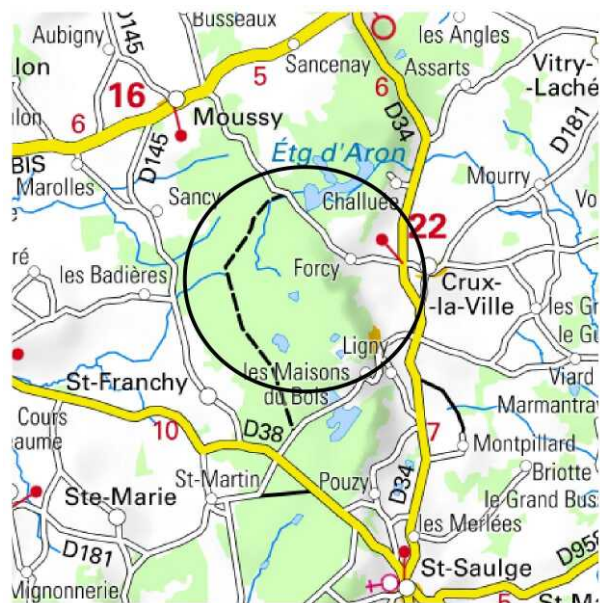
Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 10 ' 13.34" / Long E. 3° 29 ' 24.95"



Forêt de Crux la Ville - 2



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Nièvre (58)
Commune Crux-la-Ville
Nom de la forêt Forêt de Crux la Ville - 2
N° de parcelles 35p, 36p, 38 du PSG
Surface 38,35 ha
Nature de la coupe Eclaircie
Essence principale Douglas
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
2452 Douglas	2 080 m ³	0,848 m ³
330 Douglas secs	299 m ³	0,905 m ³
89 Epicéas Communs	29 m ³	0,326 m ³
1 Epicéa Commun sec	0,3 m ³	

Propriétaire Groupement Forestier des Etangs

Expert Forestier M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Nbre	s.Lot	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol															Volume
			60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	
1580	P. 35p	Douglas	213	220	234	169	187	153	124	124	70	46	25	11	2	1	1	1 482 m ³
246	P. 35p	Douglas sec	24	23	26	32	38	35	32	13	16	4	2	1	.	.	.	247 m ³
11	P. 35p	Epicéa vert	5	6	2 m ³
1837	P. 35p	Total P. 35p	242	249	260	201	225	188	156	137	86	50	27	12	2	1	1	1 732 m³
503	P. 36p	Douglas	104	91	76	50	48	45	35	23	15	5	2	5	3	1	.	389 m ³
18	P. 36p	Douglas sec	5	3	3	3	.	2	.	1	.	1	12 m ³
78	P. 36p	Epicéa vert	28	20	14	9	6	.	1	27 m ³
1	P. 36p	Epicéa sec	.	1	0,3 m ³
600	P. 36p	Total P. 36p	137	115	93	62	54	47	36	24	15	6	2	5	3	1	.	428 m³
369	P. 38	Douglas	104	72	53	56	34	24	12	10	3	.	1	209 m ³
66	P. 38	Douglas sec	10	14	12	10	12	6	2	40 m ³
435	P. 38	Total P. 38	114	86	65	66	46	30	14	10	3	.	1	249 m³
2872																		2 409 m³

Clauses particulières : Un état des lieux contradictoire sera dressé avant l'abattage des abandons. Prendre rendez-vous quinze jours à l'avance.

Le permis d'exploiter sera annexé au compte-rendu de l'état des lieux.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture blanche. Les arbres marqués d'une croix blanche devront être exploités et enlevés. Ils ne sont pas comptabilisés dans l'inventaire des abandons. Les flèches blanches matérialisent l'axe des cloisonnements d'exploitation à ouvrir.

Délai d'exploitation et de vidange : 31 octobre 2025

Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR82900293754

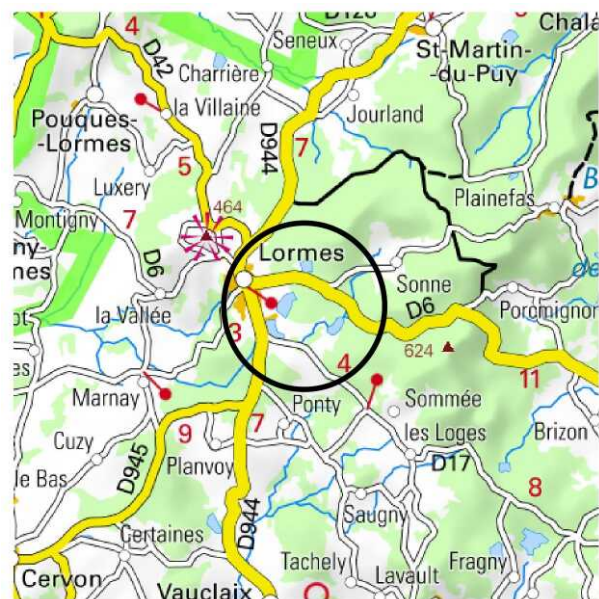
CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



**Vente du 14 novembre 2024
à Saulieu (21)**

Bois des Brosses



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Nièvre (58)
Commune Lormes
Nom de la forêt Bois des Brosses
N° de parcelle 5 du PSG
Surface 19,13 ha
Nature de la coupe Eclaircie
Essence principale Douglas
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
776 Douglas	570 m ³	0,735 m ³
292 Douglas secs	263 m ³	0,900 m ³

Propriétaire Groupement Forestier de la CHÊNAIE
Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
 Cabinet CHATON - MEUNIER
 2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY
 Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
 Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol														Volume
		60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	260		
776	Douglas	50	105	119	108	121	85	80	47	39	13	6	2	1	570 m ³	
292	Douglas sec	5	14	31	31	61	51	40	31	17	9	1	1	.	263 m ³	
1068															833 m³	

Martelage : Arbres cerclés à la peinture blanche. Les arbres marqués d'une croix blanche devront être exploités et enlevés. Ils ne sont pas comptabilisés dans l'inventaire des abandons.

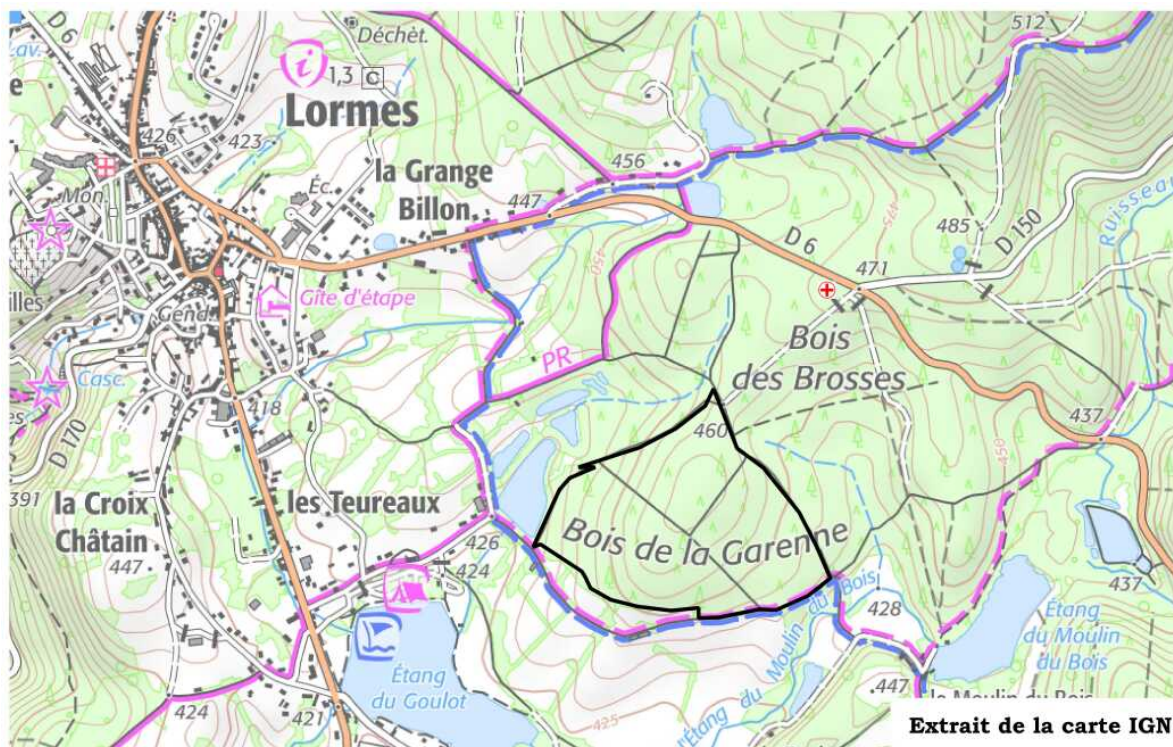
Délai d'exploitation et de vidange : 31 octobre 2025

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR50 331 278 713

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique SFR correct



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 17 ' 18.67" / Long E. 3° 50 ' 14.23"



**Vente du 14 novembre 2024
à Saulieu (21)**

Bois Guyard



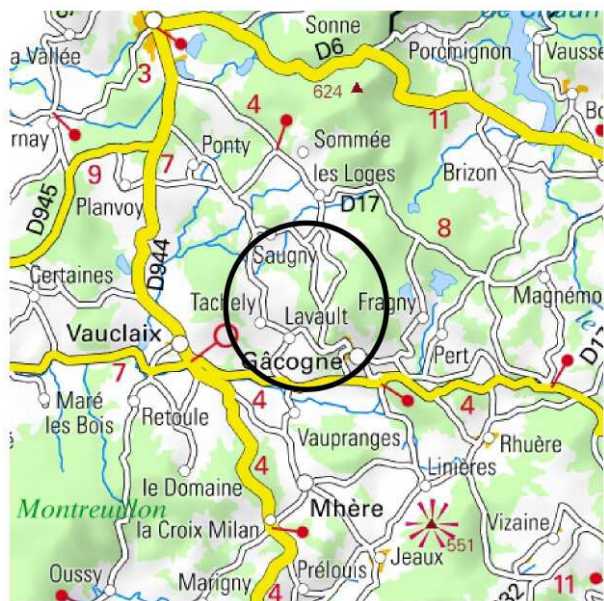
EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 92
Référence Bois Guyard

Département Nièvre (58)
Commune Gâcogne
Nom de la forêt Bois Guyard
Parcelle cadastr. D 110p
Surface 7,25 ha
Nature de la coupe Eclaircie
Essence principale Douglas
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
364 Douglas	478 m ³	1,314 m ³
54 Douglas secs	95 m ³	1,754 m ³

Propriétaire Groupement Forestier de la LUCIOLE
Expert Forestier M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Circonférences à 1,30 m du sol

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol															Volume
		60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	
364	Douglas	24	32	31	42	44	39	30	38	30	28	13	4	6	2	1	478 m ³
54	Douglas sec	.	.	2	5	6	8	3	8	8	6	6	2	.	.	.	95 m ³
418																	573 m³

Martelage : Arbres cerclés à la peinture blanche. Les arbres marqués d'une croix blanche devront être exploités et enlevés. Ils ne sont pas comptabilisés dans l'inventaire des abandons. Les flèches blanches matérialisent la position des cloisonnements d'exploitation à ouvrir.

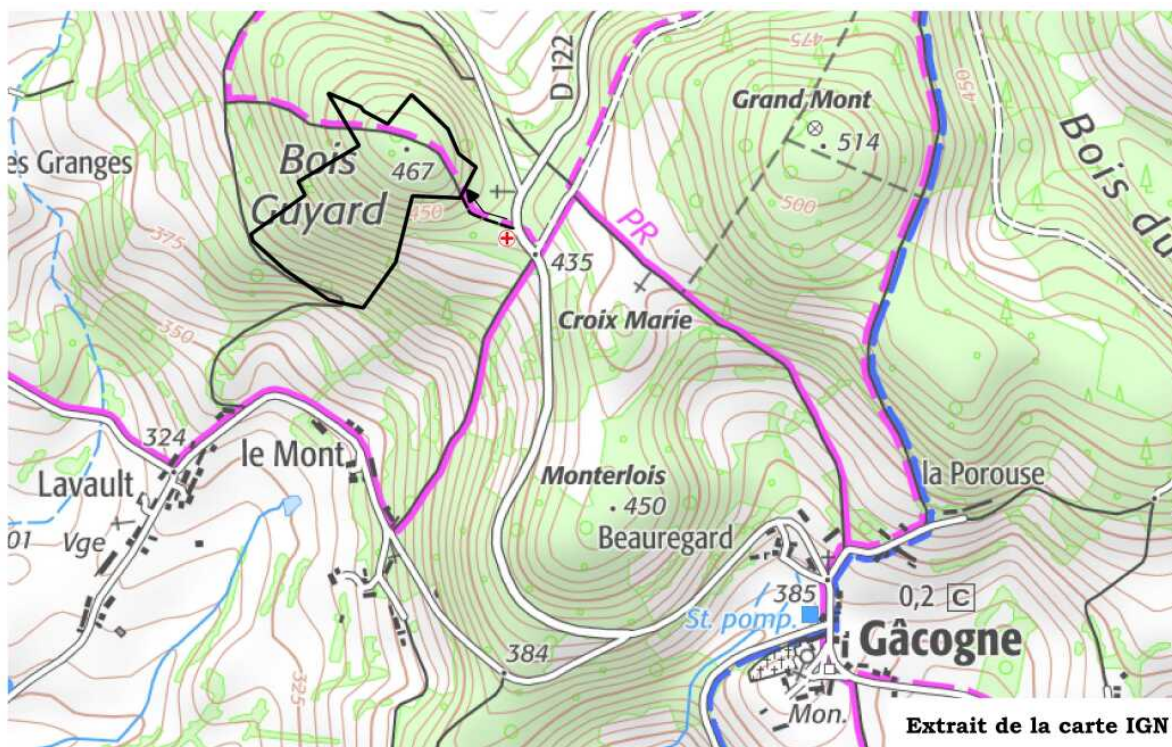
Délai d'exploitation et de vidange : 31 octobre 2025

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR86 490 817 632

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

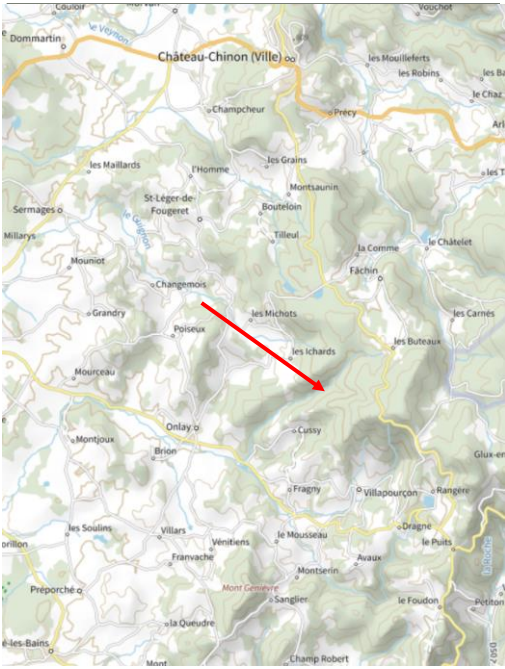
Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 14 ' 15.27" / Long E. 3° 51 ' 38.51"



VENTE DE SAULIEU DU 14/11/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire GF DE LA COMME DU BAULT
Département NIEVRE (58)
Commune SAINT LEGER DE FOUGERET
Forêt COMME DU BAULT
Ecocertification PEFC 10-21-1/1071
Labelisation NON
Essence principale DOUGLAS
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(9,25ha)
Marquage BO Trait oblique Fluo blanc &
Marquage BI
Surface 9ha 25a 00ca
Parcelle(s) n° 10A(193 t) 9A(173 t)
Code cadenas RAS
Limites Celles de la parcelle
Réserves Arbres non marqués



Expert Forestier Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel: Mob: 0665638032
b.goutorbe@racines.com
Responsable cubage Benjamin Goutorbe Expert forestier
Mob: 0665638032
Contact / visite Benoist Guyet
06 89 93 53 24



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
366	699	1,9
B.I. =		0 st

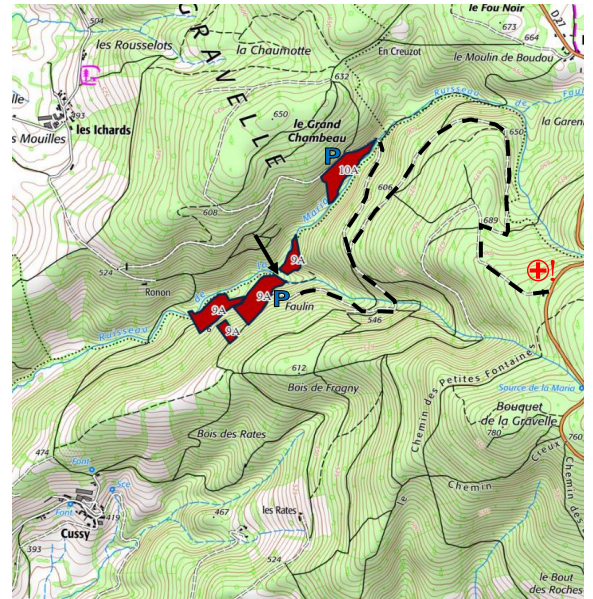
Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Afocel

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Douglas	-	22	28	39	42	57	33	47	30	22	10	6	4	2	-	1	-	-	-	343	672	2,0
Douglas secs	-	2	3	5	6	5	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	27	1,2
Total BO	-	24	31	44	48	62	34	47	31	22	10	6	4	2	-	1	-	-	-	366	699	1,9

Dont 2 arbres chablis

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR74429019607
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500 € ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Rémanents finement démontés en morceaux de moins de 2 m
Respect des régénérations
Débardage Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement ressuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation
Kit de franchissement à prévoir →
Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 12 mois à compter de la date de la signature
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF N°PRS 46,974756° Latitude /3,95413° Longitude
Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE SAULIEU DU 14/11/2024
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED

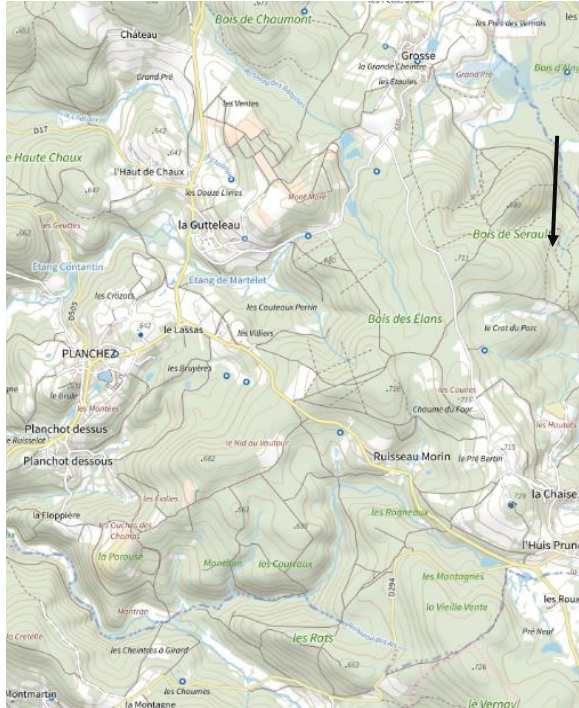


Propriétaire GF RENILG MIXTE
Département NIEVRE (58)
Commune PLANCHEZ (58)
Forêt SERAULT (BOIS DE)
Ecocertification
Labelisation NON
Essence principale DOUGLAS
Nature de la coupe Eclaircie
Marquage BO 2 traits obliques strong blanc + 1 flashi au pied
Surface 25ha 62a 00ca
Parcelle(s) n° 8 et 9
Code cadenas RAS
Limites Celles des parcelles & des peuplements
Réserves Les arbres non marqués

Expert Forestier Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence BOURGOGNE
310 rue des heurtras, 58110 Alluy
Mob : 06 65 63 80 32
b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage Benjamin Goutorbe Expert forestier
Mob : 06 65 63 80 32

Contact / visite Benoist Guyet
06 89 93 53 24



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
1 162	1 374	1,2
B.I. =	0	st

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Afocel & Chaudé15

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Douglas		211	201	121	130	99	101	63	40	20	3	1	1	4	1					996	1 217	1,2
Douglas secs		13	14	17	19	12	4													79	77	1,0
Épicéas communs		21	10	5	7	7	6	9	2	1										68	65	1,0
Sapins pectinés		6	4	3		2	2	2												19	15	0,8
Total BO		251	229	146	156	120	113	74	42	21	3	1	1	4	1					1 162	1 374	1,2

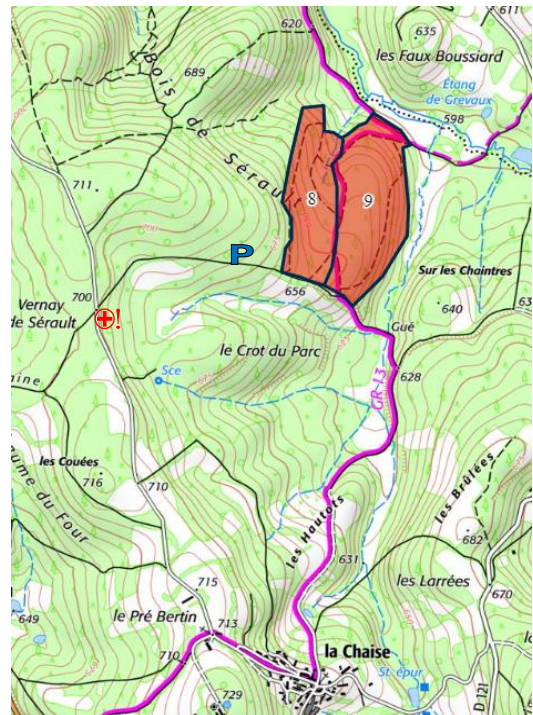
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR27328947569
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Rémanents finement démontés en morceaux de moins de 2 m

Débardage Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement ressuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt **P** En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 12 mois à compter de la date de signature
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** 47,147204° Latitude / 4,076640° Longitude

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA: oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Forêt écocertifiée PEFC 10-21-1 /2231
 Département : Nièvre (58).
 Commune : Saint-Bonnot / Champlémy.
 Nom de la forêt : Forêt de Charnouveau.
 Parcelle forestière : 1 A-B (Réf. PSG).
 Surface : 47 ha 70.
 Nature de la coupe : Cinquième éclaircie.

Essence principale :	Douglas
Volume présumé :	2631,30 m ³
Volume moyen :	3,28 m ³

Marquages : 1 flachis à la racine portant l’empreinte du marteau de l’expert et ceinturé en rose.
 Réserves : Tous les arbres marqués d’un point ou ceinturés en bleu.
 Propriétaire : Groupement Forestier de Charnouveau.
 Expert forestier : **Frédéric LABBE**



1 Chemin du batteur
 58130 ST AUBIN LES FORGES
 Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



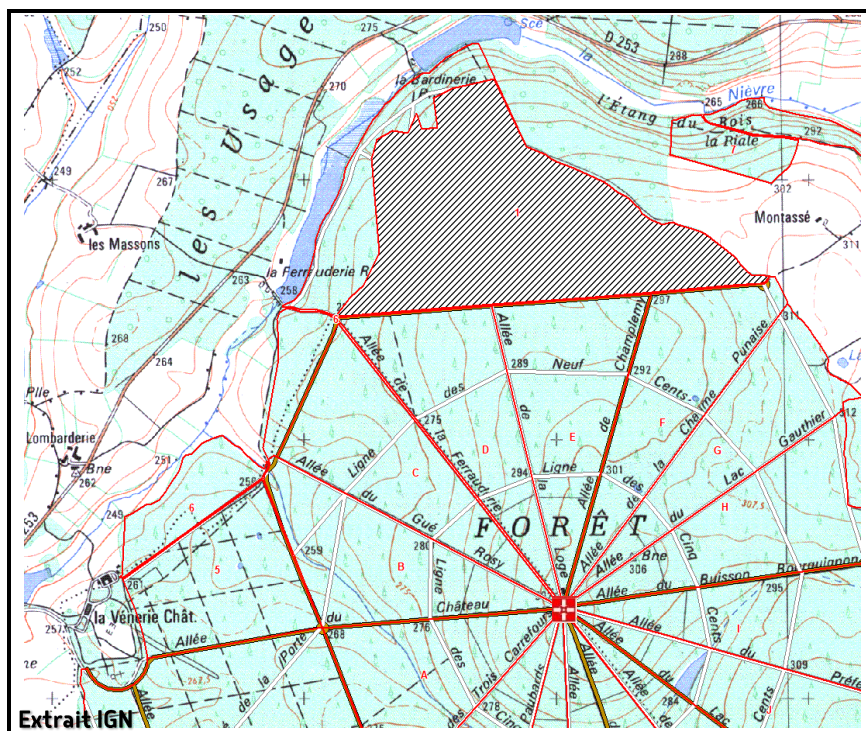
Parcelle	Essence	Effectif	Diamètres à 1,3m													Volume (m3)	
			20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80		85
1 A	Douglas	438				3	10	19	57	104	82	78	55	22	5	3	1 568,70 m ³
	dont sec	1				1											1,1 m ³
	dont foudroyé	1									1						3,4 m ³
	Pins Sylvestres	48	7	15	11	14	1										30,50 m ³
	dont secs	15	3	3	4	5											9,7 m ³
1 B	Epicéas	17		1		2	3	2	4	2	2			1			36,6 m ³
	Sapins Pectinés	7		1		2	2	1	1								8,60 m ³
	Douglas	292			1	1	13	25	51	57	38	36	18	1		986,90 m ³	
	dont secs	7				1	2	2	1	1						16,10 m ³	
TOTAL		802	7	17	12	22	29	47	113	157	141	116	92	40	6	3	2 631,30 m³

En plus de cet inventaire, 1 perche de Pin Sylvestre de diamètre 15 cm fait partie de la vente.

Visite : Prévenir le garde : Thierry MUFFAT
 06.31.22.39.22.
Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité
Conseillé : Latitude 47.266752°/Longitude 3.314845°
Couverture téléphonique satisfaisante : non
 (www.monreseaumobile.fr)

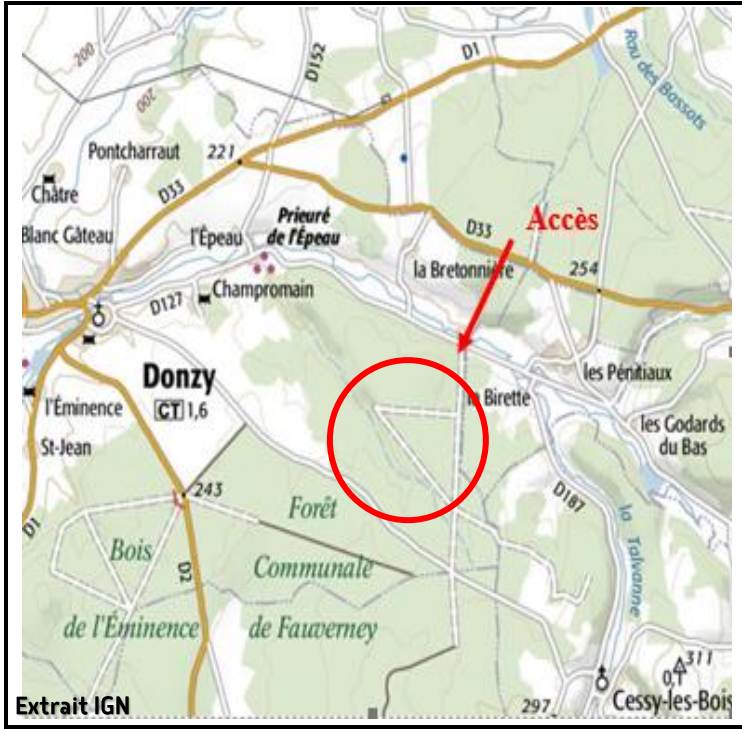
Conditions particulières

TVA : Assujetti.
Organisation : les bois seront façonnés de manière à préserver les feuillus de tout dégât. La circulation sur les routes forestières sera suspendue en période de dégel et de fortes pluies.
Abattage : en dehors des plantations. La régénération de plus de 1 m sera préservée en dehors des cloisonnements.
Débardage : sur sol sec en période estivale de préférence.
Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route.
Délai d’exploitation : 30 juin 2026.
Date d’enlèvement des produits : 30 septembre 2026.
 Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.
Règlements : : ¼ comptant par chèque, ¼ au 15/02/2025 par billet à ordre avalisé, ¼ au 15/04/2025 par billet à ordre avalisé et ¼ au 15/06/25 par billet à ordre avalisé.
Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.
Prix : L’acquéreur : La Caution :





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Forêt écocertifiée PEFC 10-21-1/2230

Département : Nièvre (58).

Commune : Cussy-les-Bois/Donzy/Colméry.

Nom de la forêt : Forêt de l'Eminence.

Parcelles forestières : 4-6 (Réf. PSG).

Surface : 56 ha 64.

Nature de la coupe : Troisième éclaircie.

Essence principale :	Douglas
Volume présumé :	2 039,50 m ³
Volume moyen :	1,04 m ³

Marquages : 1 flachis à la racine portant l'empreinte du marteau de l'expert et ceinturé en rose.

Réserves : Tous les arbres non marqués.

Propriétaire : Groupement Forestier de l'Eminence.

Expert forestier : **Frédéric LABBE**



1 Chemin du batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Essence	Effectif	Diamètres à 1,3m											Volume (m ³)
			20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	
4	Douglas	788	52	157	167	133	116	76	47	30	7	3		849,00 m ³
	dont secs	137	17	28	32	18	26	11	2		2	1		124,60 m ³
6	Douglas	1164	171	250	207	157	130	102	78	45	19	4	1	1 190,50 m ³
	dont secs	86	11	24	17	18	9	4	2	1				69,30 m ³
TOTAL DOUGLAS		1952	223	407	374	290	246	178	125	75	26	7	1	2 039,50 m³

En plus de cet inventaire, 63 perches de douglas de diamètre 15 cm font partie de la vente.

Visite : Prévenir le garde : Thierry MUFFAT 06.31.22.39.22.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.353813°/Longitude 3.139844°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Organisation : les bois seront façonnés de manière à préserver les feuillus de tout dégât. La circulation sur les routes forestières sera suspendue en période de dégel et de fortes pluies.

Abattage : en dehors des plantations. La régénération de plus de 1 m sera préservée en dehors des cloisonnements.

Débardage : sur sol sec en période estivale de préférence.

Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route.

Délai d'exploitation : 30 juin 2026.

Date d'enlèvement des produits : 30 septembre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

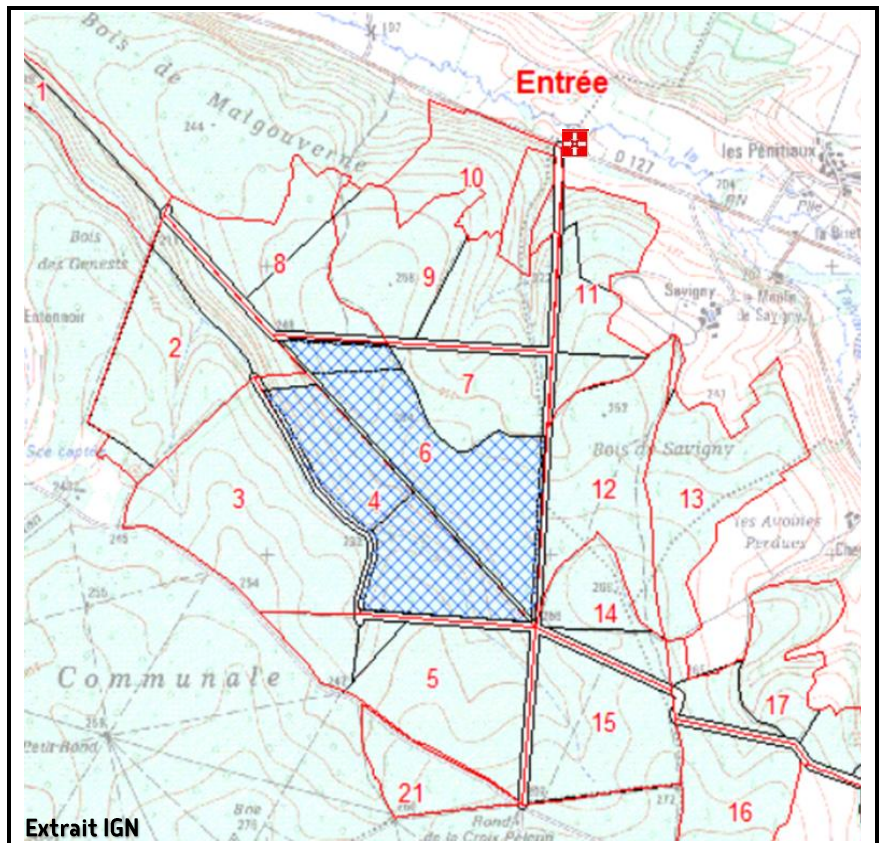
Règlements : : ¼ comptant par chèque, ¼ au 15/02/2025 par billet à ordre avalisé, ¼ au 15/04/2025 par billet à ordre avalisé et ¼ au 15/06/25 par billet à ordre avalisé.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

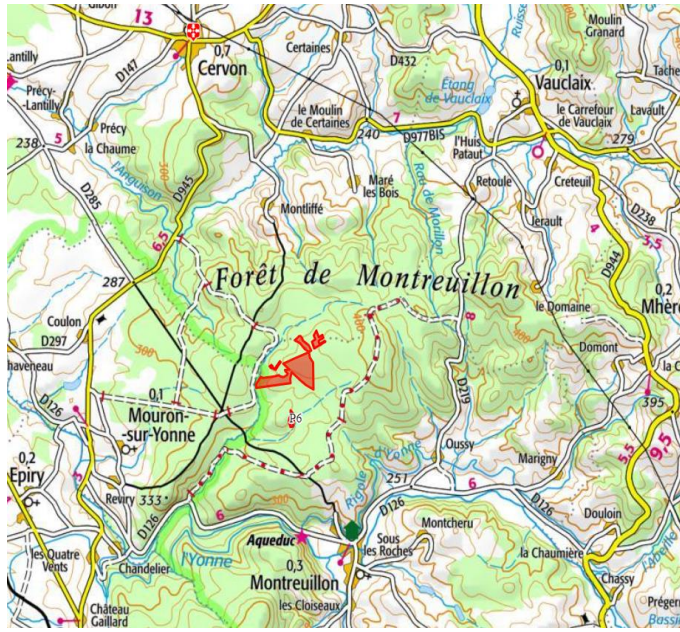
Prix :

L'acquéreur :

La Caution :



VENTE DE SAULIEU DU 14/11/2024
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Eco certification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE GROUPAMA
NIEVRE (58)
CERVON
CERVON
PEFC 10-21-1/1604
NON
DOUGLAS
Amélioration/Eclaircie
Trait oblique/Fluo rose & 1 flashis pied
Croix fluo rose
26ha
6, 7, 8
RAS
Celles des parcelles & des peuplements
Arbres non marqués



Expert Forestier



Responsable technique

Contact / visite

Benjamin Goutorbe Expert forestier
310 Rue des Heurtras - 58110 Alluy
06 65 63 80 32
b.goutorbe@racines.com

Nicolas Dulion Technicien forestier
06 79 81 97 73

Christian Berland
06 80 20 20 75

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
738	970	1,3
B.I. = 100 st		

Effectifs BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Afocel

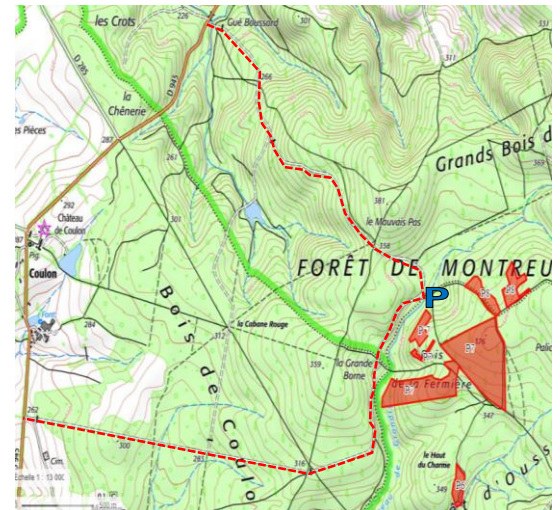
ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Douglas	-	6	71	84	111	85	79	36	25	15	5	1	-	-	-	-	-	-	-	518	749	1,4
Douglas secs	-	-	49	73	56	26	12	3	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	220	222	1,0
Total BO	-	6	120	157	167	111	91	39	26	15	5	1	-	-	-	-	-	-	-	738	971	1,3

Effectifs BI donné en diamètre

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	
Trituration Résineux	61	88	55	31	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	236
Total BI	61	88	55	31	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	236

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 79 315213421
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 10 000€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera réglée par le vendeur.
Exploitation Exploitation jusqu'à Øfb 7 cm
 Résidants finement démontés en morceaux de moins de 2 m
 Respect des régénérations
Débardage Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement ressuyé, porteur et hors dégel
 Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles
 Remise en état des pistes si besoin après exploitation
Place de dépôt **P** En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 12 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **Ⓡ** PRS N°PRS 58 PRF58_0042



Prix de vente ht €
 Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



VENTE DE SAULIEU DU 14/11/2024
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE GROUPAMA
NIEVRE (58)
CERVON
CERVON
PEFC 10-21-1/1604
NON
DOUGLAS
Amélioration/Eclaircie
Trait oblique Fluo rose & 1 flashis pied
Croix Fluo rose
10ha
18(55 t) 19(96 t)
RAS
Celles des parcelles & des peuplements
Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées



Expert Forestier

Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence Alluy
310 Rue des Heurtras - 58110 Alluy
Tel: 06 65 63 80 32
b.goutorbe@racines.com



Responsable technique

Nicolas Dulion Technicien forestier
06 79 81 97 73

Contact / visite

Christian Berland
06 80 20 20 75

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
151	455	3,0

Effectifs BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Afocel

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Douglas	-	-	-	-	2	5	13	23	34	38	15	14	1	-	-	-	-	-	-	145	437	3,0
Douglas secs	-	-	-	-	-	-	-	5	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	14	2,4
Total BO	-	-	-	-	2	5	13	28	35	38	15	14	1	-	-	-	-	-	-	151	452	3,0

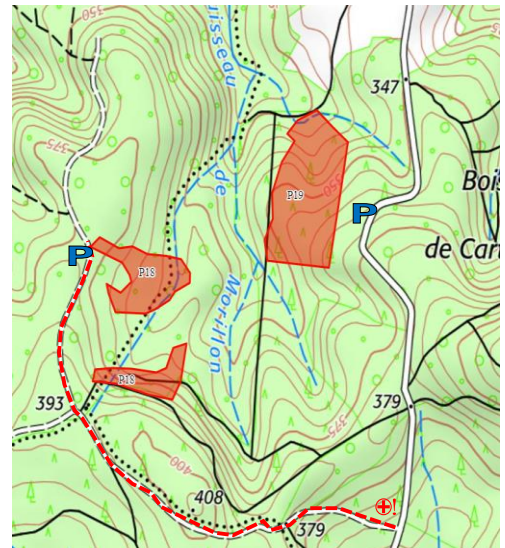
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 79 315213421
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 10 000€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera réglée par le vendeur.
Exploitation Exploitation jusqu'à Øfb 7 cm
Rémnants finement démontés en morceaux de moins de 2 m
Rémnants à ramener en cordons dans les cloisonnements
Respect des régénérations
Débardage Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt **P** En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 12 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** PRS N°:47,205821/3,809085

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



CAHIER DES CLAUSES GÉNÉRALES POUR LES VENTES DE COUPES EN BLOC ET SUR PIED DES FORETS PRIVÉES

(Établi contractuellement en 1983 entre
la FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS et
les EXPERTS FORESTIERS DE FRANCE)

et mis à jour à effet du 1er avril 2016 et réactualisé le 10 octobre 2020

1 CONDITIONS DE LA VENTE

1.1

La vente a lieu en bloc sans garantie d'âge, de qualité, de volume, de vice apparent ou caché et de surface. Une différence en moins, supérieure à 4 % du nombre total de tiges de 30 cm de diamètre et plus pour les résineux et 35 cm et plus pour les feuillus, annoncé au catalogue, est considérée comme une erreur manifeste.

La réclamation doit être formulée par écrit auprès de l'expert forestier avant la fin de l'abattage. Par le seul fait de sa demande, l'acheteur s'engage à payer, les frais de vérification s'il n'est pas reconnu une erreur manifeste. Dans le cas où l'erreur est confirmée, le vendeur indemnise l'acheteur sans formalité contentieuse et sans frais.

1.2

Elle comporte tous les arbres marqués au flanc sur 2 faces ou exceptionnellement sur 1 face, et le cas échéant, à la racine, du marteau de l'expert ou à la peinture dont l'inventaire est annexé au catalogue. Les bois annoncés dans la fiche de vente comme déclassés ou secs seront marqués par une marque distinctive.

Les conditions particulières précisent obligatoirement si le taillis et/ou les houppiers font partie ou non de la vente et si l'enlèvement des rémanents est autorisé ou non. Dans le cas où le vendeur se réserve l'exploitation du taillis et/ou des houppiers, mention sera faite des modalités.

1.3

La fiche de vente de chaque article mentionne la ou les parcelles où se trouve située la coupe avec l'indication des limites matérialisées et des accès pour la visite.

1.4

L'acquéreur qui cède la coupe est tenu d'en informer aussitôt son vendeur et reste responsable dans les conditions ci-après.

1.5

Le vendeur fait son affaire personnelle préalablement à la vente de toutes formalités administratives, légales ou réglementaires, à telle fin que l'acquéreur ne puisse être inquiété en quoi que ce soit ni voir retarder son exploitation. A défaut, le vendeur supportera seul les conséquences dommageables des manquements aux formalités. L'acquéreur reste tenu de déposer les diverses déclarations (DICT, panneaux liés à l'exploitation,...).

2 PRIX- PAIEMENT - GARANTIE

2.1

Le prix de vente s'entend hors taxes, net de tous frais et charges. Toutefois les conditions particulières figurant au catalogue peuvent y déroger.

2.2

Les modalités de règlement sont précisées aux conditions particulières de chaque lot. Celles-ci peuvent être prévues :

- soit au comptant pour les lots de moins de 3000 €
- soit en 2 échéances d'égal montant : comptant, et 90 jours, pour les lots de 3000 € à 11 999 €
- soit en 3 échéances d'égal montant: comptant, 90 jours et 180 jours, pour les lots de 12 000 € à 59 999 €
- soit en 4 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours et 180 jours et 270 jours pour les lots de 60 000 € à 99 999 €
- soit en 5 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours, 180

jours, 270 jours et 330 jours pour les lots de 100 000 € et plus.

2.3

Dans le délai de dix jours qui suit la vente, le vendeur ou son représentant adresse à l'acheteur une lettre de confirmation signée ou un contrat signé et/ou une facture si le vendeur est assujéti à la T.V.A. dans les conditions prévues à l'article 2.9.

Dans le délai de dix jours de la confirmation, l'acquéreur doit lui remettre, par chèque émis au nom du vendeur, le montant du prix payable comptant.

Dans le délai de trente jours de la vente, l'acquéreur fait parvenir au vendeur ou son représentant :

- les billets à ordre correspondant au paiement échelonné à terme selon les spécifications des clauses particulières de chaque article. Ces billets à ordre sont revêtus de la signature de l'acheteur et comportent l'aval de la caution bancaire ou, après accord du vendeur, celui d'une société de caution mutuelle. Dans le cas où l'acquéreur souhaite procéder par virement, il fournit une caution bancaire garantissant les paiements à échéance.
- la fiche, ses annexes et le cahier des clauses générales revêtus de sa signature et de celle de sa caution précédées de la mention "lu et approuvé". Cette régularisation vaudra, de la part de la caution engagement à la garantie de l'exécution de toutes les conditions du cahier des clauses générales et particulières dans la limite du montant indiqué sur la fiche de vente et le présent document.
- une attestation d'assurance mentionnant spécifiquement l'activité d'exploitation forestière pour la durée du contrat. Dans l'éventualité où l'acquéreur est en mesure de fournir une caution permanente agréée par Experts Forestiers de France et la FNB, il sera dispensé de faire signer la fiche, ses annexes et le cahier des clauses générales par la caution.

2.4

Lorsque l'acquéreur souhaite s'acquitter du paiement au comptant pour un lot dont le règlement est prévu à échéances, il peut, après accord du vendeur, se libérer du prix en un seul paiement moyennant un escompte correspondant au taux d'intérêt légal.(appliqué proportionnellement au prorata temporis, à chaque échéance pour le délai restant à courir). Il a cependant l'obligation d'adresser au vendeur ou son représentant les documents mentionnés au 2/ du 2.3 (caution, attestation d'assurance).

2.5

Le permis d'exploiter est délivré sous huitaine par l'expert forestier à l'acheteur après l'accomplissement de ces formalités. Si celui-ci refuse d'adresser le permis d'exploiter dans le délai imparti, sans justification, il sera tenu responsable des conséquences préjudiciables à l'acheteur.

2.6

Faute par l'acquéreur et sa caution de satisfaire aux présentes obligations dans les délais prescrits ci-dessus, le vendeur a la faculté de faire constater la résolution de la vente par une simple ordonnance de référé, après un commandement ou une lettre recommandée avec avis de réception notifiée à l'acquéreur et à sa caution, prononçant la résolution de la vente, à défaut de régularisation des formalités prescrites ci-dessus, dans le délai de 10 jours ouvrés après la réception de la lettre recommandée avec avis de réception.

L'acquéreur défaillant devra à titre de clause pénale pour la

réparation de l'inexécution de ses obligations, une indemnité de 20% du prix de soumission, nonobstant la possibilité pour le vendeur d'obtenir réparation intégrale de son préjudice.

2.7

En aucun cas et sous aucun prétexte, le parterre de la coupe et des lieux de dépôt, dont il sera ci-après parlé, ne pourra être considéré jusqu'à parfait paiement du prix et exécution de toutes les obligations du cahier des clauses générales, comme le magasin ou le chantier de l'acheteur.

Les bois qui s'y trouvent debout ou abattus pourront être retenus, soit au titre du privilège du vendeur, soit en application de l'article L624-14 du code du Commerce.

2.8

La caution s'engage à ne pas se prévaloir du bénéfice de division et de discussion.

2.9

L'application des formalités relatives à la T.V.A. oblige l'acheteur :

- dans le cas où le vendeur a opté pour le remboursement forfaitaire, à fournir un bulletin d'achat à chaque versement et une attestation récapitulant les paiements pour chaque année civile.
- dans le cas où le vendeur a opté pour l'assujettissement, l'acheteur doit la taxe de la T.V.A. en plus du prix principal. Sauf disposition contraire figurant dans les conditions particulières de la fiche de coupe, la TVA est payable à chaque échéance au vu d'une facture présentée par le vendeur.

2.10

Le vendeur pourra demander à l'acquéreur de verser la CVO pour son compte et par délégation. Son montant sera déduit du montant de la vente. L'acquéreur sera responsable du versement vis-à-vis de l'organisme collecteur.

3 EXPLOITATION - DÉBARDAGE - VIDANGE

3.1

L'exploitation ne peut commencer qu'après délivrance du permis d'exploiter. L'acquéreur a la faculté de demander avant l'obtention de ce permis un constat contradictoire de l'état de la coupe et des lieux. L'acquéreur avertit le vendeur ou son représentant de la date du début des opérations au moins 3 jours à l'avance.

3.2

L'acheteur est tenu d'exploiter les produits accidentels identifiés d'un commun accord avec le vendeur et nés avant la fin de toutes les opérations sur la coupe si leur volume en bois d'œuvre n'excède pas 10% de celui de la vente. Le prix en est facturé après négociation avec l'acheteur compte tenu des catégories, de la qualité et des dépréciations constatées.

Au-delà des 10 %, l'acheteur peut refuser de les acquérir mais ne peut pas alors s'opposer à leur vente ni à leur exploitation par un tiers. Dans ce cas, un état de lieux contradictoire pourra être réalisé avant l'exploitation des produits accidentels.

3.3

Sauf convention particulière, les houppiers sont façonnés et les branches et ramilles éparpillées sur le parterre de la coupe en éléments de longueurs inférieures à 2 mètres. Les conditions particulières précisent si l'exploitation des houppiers et des rémanents, y compris sous forme de bois énergie, est autorisée ou non.

Si le propriétaire se réserve les houppiers, une clause spéciale du catalogue doit le signaler et en prévoir les modalités. Dans ce cas, l'acquéreur n'est pas tenu de les démembrer et le vendeur attendra la fin de la vidange de la coupe pour les façonner.

3.4

Pour toutes les coupes de régénération, les houppiers sont façonnés au fur et à mesure de l'abattage. Rien ne doit être déposé sur les taches de régénération.

3.5

L'obligation de traitement des rémanents (export, broyage,...) peut

être imposée sous la responsabilité de l'acquéreur qui respectera la réglementation en vigueur. Les délais fixés doivent tenir compte de cette obligation. En cas de modification de la réglementation, postérieurement à la date de la vente, de droit une prorogation de délai sera accordée à l'acquéreur.

3.6

Dans le cas d'abattage manuel, pour faciliter le récolement, un repère est effectué sous la responsabilité de l'acheteur sur la souche au-dessus de la marque à la racine qui devra être respectée.

3.7

Dans les coupes où l'abattage des arbres se réalise sans l'exploitation complète du taillis, tous les brins brisés et arrachés par l'exploitation et le débardage sont recépés ras de terre et laissés sur place.

3.8

Le câblage avec ancrage sur les réserves est interdit.

3.9

Le vendeur doit assurer à l'acquéreur une possibilité de sortie des produits et dans la mesure du possible, une zone de stockage accessible aux camions gros porteurs. Néanmoins, l'acquéreur doit s'assurer de la praticabilité des accès et de la zone de stockage. Si la vidange doit traverser la propriété d'un tiers, le vendeur fait son affaire personnelle de l'autorisation de passage et supporte les conséquences normales et prévisibles de cette utilisation. L'acquéreur demeure responsable des dégâts anormaux éventuellement occasionnés par lui.

3.10

Au cas où il y aurait des difficultés concernant le débardage et la place de dépôt sur la propriété du vendeur, les conditions particulières le mentionneront. L'expert forestier a la faculté de suspendre le débardage et le transport en cas de période d'humidité excessive ou de dégel. Toutefois, une tolérance est accordée, sous la responsabilité de l'acheteur, pour les bois abattus d'essences à détérioration rapide.

3.11

Des précisions sont fournies dans les conditions particulières de la vente si l'évacuation suppose certaines exigences, notamment par la réglementation de la circulation sur la voirie communale de desserte de la coupe à la date de l'envoi du catalogue. Sous ces réserves, le transport est effectué par l'acquéreur sous sa seule responsabilité.

3.12

En aucun cas, les produits ne pourront être traînés sur les chemins pierrés et goudronnés.

3.13

Les allées, lignes et chemins doivent toujours rester libres pour permettre le passage des véhicules. En aucun cas, les produits de l'exploitation ne doivent entraver l'écoulement normal des eaux dans les fossés.

3.14

L'acquéreur est tenu de niveler sur le parterre de la coupe et dans les chemins de terre les ornières profondes qui auraient été créées. Les fossés doivent être laissés dans leur état initial.

3.15

Lorsque des réserves auront été abattues, l'acquéreur paiera au vendeur, à titre d'indemnité, au maximum le double de la valeur de ces réserves selon l'estimation et décision de l'expert forestier. En sus et dans tous les cas, l'arbre de réserve ainsi abattu reste à la disposition du vendeur qui garde la faculté d'en exiger l'enlèvement moyennant le paiement de sa valeur marchande.

3.16

Lorsque des réserves auront été renversées, cassées, blessées, mutilées, écorcées ou d'une façon générale, endommagées pendant et par le fait de l'exploitation ou du débardage, l'acquéreur est tenu de payer une indemnité à dire d'expert.

3.17

Sauf cas de force majeure, l'acquéreur est responsable de tous dommages, dégâts et délits causés par l'exploitation et la vidange des coupes ou à leur occasion, tant aux tiers qu'au propriétaire lui-même.

Cette responsabilité s'étend non seulement au fait et à la faute de ses salariés mais également à toute entreprise engagée par lui. Elle ne concerne que les dommages causés par l'application du contrat.

En cas de difficultés d'exécution de la coupe entraînant des dégâts exceptionnels, l'acquéreur est tenu d'en avertir le vendeur. Faute de trouver un accord amiable dans un délai de trente jours, les dispositions de l'article 5.1 et 5.2 deviendront applicables.

4 DÉLAIS - RECOLEMENT

4.1 CONDITIONS GÉNÉRALES DE DÉLAIS

L'exploitation, la vidange et l'enlèvement des produits doivent être terminés dans les délais de 18 mois de la date de la vente.

Ces délais peuvent être modifiés par les conditions particulières applicables aux ventes groupées et précisées dans les cahiers de vente ou par celles énoncées spécifiquement sur la fiche d'un lot.

Dans le cas où la coupe n'est pas accessible pour une période donnée du fait du vendeur, le délai d'exploitation est automatiquement reporté sans pénalité pour une durée équivalente.

4.2 PROROGATION DE DÉLAIS

Une prorogation peut être accordée à l'acheteur qui en aura fait la demande au moins un mois avant l'arrivée du terme, par courrier ou email. Ce nouveau délai ne peut en aucun cas excéder 12 mois. Dans le cas où la demande n'a pas été formulée dans les conditions ci-dessus, l'indemnité précisée ci-après sera doublée.

Cette prorogation donne lieu à une indemnité de retard calculée sur le prix principal de vente et qui ne saurait être inférieure :

Durée	Indemnité totale due
jusqu'à 3 mois	0,2%
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème} mois	1 %
du 6 ^{ème} au 12 ^{ème} mois	4 %

Dans le cas où l'exploitation ne serait pas achevée au-delà du nouveau délai de 12 mois, l'indemnité de retard s'appliquant à une nouvelle prorogation acceptée par le vendeur sera de 10 % par mois supplémentaire de retard.

Toute période commencée sera entièrement due.

Dans le cas de coupes spécifiques (ex : coupe préalable à un reboisement subventionné), les conditions particulières figurant à la fiche pourront indiquer des indemnités dérogeant à la grille ci-dessus.

En cas de force majeure (conditions météorologiques exceptionnelles, sinistre dans des régions voisines, ...), l'Expert Forestier peut décider de ne pas appliquer les indemnités de retard. Cette décision ne pourra être remise en question par le vendeur.

Si du fait du retard d'exploitation, l'expert considère que la désignation des bois n'est plus suffisamment visible risquant d'entraîner des erreurs d'abattage, il procédera au rafraîchissement des marques aux frais de l'acheteur.

4.3 DÉPASSEMENT DE DÉLAI INITIAL OU PROROGÉ

A l'achèvement du délai prévu aux conditions générales ou particulières ou de la (des) prorogation (s), l'acquéreur qui n'a pas vidangé ni remis en état le parterre de la coupe et les emplacements de dépôt, sera astreint, après une mise en demeure restant sans effet, à verser au vendeur à titre pénal une indemnité journalière fixée à 0.20 % du prix principal de la coupe. Dans le cas où ce prix principal est inférieur à 8 000€, l'indemnité journalière est portée à 2,5 %. En cas de force majeure comme par exemple des conditions météorologiques exceptionnelles empêchant toute remise en état, l'Expert Forestier peut décider de ne pas appliquer les indemnités journalières ou de les suspendre momentanément. Cette décision ne pourra être remise en question par le vendeur.

Cette disposition n'est pas de nature à empêcher le vendeur à faire application de l'article 1657 du Code Civil selon lequel, en matière de ventes de denrées ou de coupes de bois sur pied, la résolution

de la vente a lieu de plein droit et sans sommation au profit du vendeur après l'expiration du terme convenu pour le retraitement.

4.4

Il peut être prévu une indemnité supplémentaire à titre de clause pénale à raison d'un préjudice particulier occasionné au vendeur, à charge pour ce dernier de l'avoir préalablement indiqué dans les conditions particulières.

4.5

Pour obtenir, en tout état de cause, la décharge de toute responsabilité ainsi que celle de sa caution, l'acquéreur est tenu de notifier au propriétaire vendeur ou à l'expert forestier la fin de ses opérations d'exploitation, de vidange et d'enlèvement.

4.6

De convention expresse aux termes du délai de vidange et d'enlèvement, tout ce qui aura pu être détérioré par l'exploitation et l'enlèvement des produits aura été remis en l'état sauf dérogation recommandée avec accusé de réception restée sans effet au-delà d'un mois, le vendeur, pourra si bon lui semble, réaliser les travaux nécessaires aux frais de l'acquéreur et de sa caution après leur avoir préalablement notifié le coût approximatif de ces opérations sous la forme d'une expertise ou d'un devis.

4.7

Après notification par l'acquéreur dans les termes de l'article 4.5 et à la demande de la partie la plus diligente, il est procédé au récolement de la coupe. Celle-ci convoque l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception, avec un préavis de dix jours.

Le procès-verbal de récolement opéré ainsi par la partie la plus diligente décide éventuellement des obligations qui n'ont pas été tenues selon le cahier des clauses générales et des conditions particulières, et fixe le montant de toutes indemnités éventuelles. Ce procès-verbal signé par toutes les parties présentes est réputé, en tout état de cause, contradictoire et définitif sans accomplissement d'aucune autre formalité et opposable à la partie défaillante. Dans les trois mois du jour de la notification par l'acquéreur de l'achèvement de ses travaux visés à l'article 4.5 si le récolement n'a pas été effectué à la requête de l'une ou l'autre des parties, l'acquéreur et sa caution sont de plein droit déchargés de toute responsabilité.

4.8

A partir du moment où il y aura dans les termes ci-dessus énoncés (4.5 - 4.6 - 4.7) décharge de toute responsabilité pour l'acheteur et sa caution, le vendeur doit obligatoirement délivrer sous quinzaine la mainlevée de la caution si elle est requise par l'acquéreur.

5 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

5.1

Toute difficulté survenant à l'occasion de l'exécution de la vente et qui n'aura pu être réglée aimablement avec l'expert forestier, pourra être soumise à un médiateur désigné d'un commun accord entre les parties ou à défaut au Président d'Experts Forestiers de France ou son délégué saisi par la partie la plus diligente. Un devis d'intervention sera adressé par le médiateur aux parties qui devront donner leur accord avant l'intervention de ce dernier. D'une manière générale, les honoraires du médiateur seront supportés par la partie demanderesse. Cependant, au terme de sa mission, le médiateur pourra décider d'une autre répartition des honoraires, sans recours possible des parties.

5.2

En cas d'échec d'une solution de médiation ou de recherche d'une amiable composition et, d'une façon générale, pour tous les litiges pouvant s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat de vente et du cahier des clauses générales, le Tribunal compétent est celui du lieu de la coupe ou celui du défendeur, au choix de la partie demanderesse.

5.3

Si l'enregistrement de l'acte de vente devait être requis, les frais en seraient à la charge de la partie qui aurait rendu l'enregistrement nécessaire.

Forêt de :

Vente du / /

Art N° :

Nom du vendeur :

Cachet et Signature du vendeur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Nom de l'acquéreur :

Cachet et Signature de l'acquéreur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Montant de la **caution** à titre de garantie de bonne fin :

Cachet et Signature la Caution précédée de la mention « Lu et approuvé » :



Votre accès privé et sécurisé

- + de 60 ventes groupées
- 2 millions de m³
- 3 000 lots de bois
- plateforme de ventes en ligne

expertsforestiersdefrance.com

